This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

MÉLANGES

TIRÉS D'UNE GRANDE

BIBLIOTHEQUE.

Mm

DE
LA LECTURE
DES
LIVRES FRANÇOIS.

Livres de Géographie & d'Hiſtoire, imprimés en François au ſeizieme ſiecle.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,

Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire de la REINE, de MADAME, & de Madame Comteſſe D'ARTOIS, rue des Mathurins, Hôtel de Cluni.

M. DCC. LXXXIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

840.9
M526
v.36

Ref.-Stacks
Nijhoff
5-3-50
70495
6-27-50 MIFP

AVERTISSEMENT.

Plusieurs de nos Souscripteurs & des Lecteurs des Mélanges tirés d'une grande Bibliotheque, *paroissant embarrassés de savoir ce que contiennent les Volumes de ce Recueil qui ont déjà été publiés, & particuliérement ceux de* la Lecture des Livres François, *pour lesquels il a été ouvert une souscription au mois de Juillet dernier, en voici une note exacte.*

MÉLANGES tirés d'une grande Bibliotheque.

PREMIER VOLUME. A. BIBLIOTHEQUE Historique à l'usage des Dames, suivie d'un extrait de la conquête de Constantinople, par Geoffroi de Villehardouin, & de celui de la Vie de S. Louis, par le Sire de Joinville.

II. VOL. B. MANUEL des Châteaux, ou Lettres contenant des conseils pour former une Bibliotheque Romanesque, pour diriger une Comédie de société, & pour diversifier les plaisirs d'un sallon.

III. VOL. C. PRÉCIS d'une Histoire générale de la vie privée des François, dans tous les temps & dans toutes les Provinces de la Monarchie.

IV. VOL. D. Tome premier de la Lecture des Livres François, considérée comme amusement. Premiere Partie. LIVRES des treizieme, quatorzieme & quinzieme siecles.

V. VOL. E. Tome II de la Lecture des Livres François. Seconde Partie. Suite des Livres du quinzieme siecle.

VI. VOL. F. Tome III de la Lecture des Livres François. Seconde Partie. Fin des Ouvrages du quinzieme siecle.

VII. VOL. G. Tome IV de la Lecture des Livres François. Quatrieme Partie. POÉSIES du seizieme siecle.

VIII. VOL. H. Tome V de la Lecture des Livres François. Cinquieme Partie. ROMANS du seizieme siecle. Sections I, II.

IX. VOL. I. Tome VI de la Lecture des Livres François. Sixieme Partie. LIVRES de Théologie & de Jurisprudence du seizieme siecle.

X. VOL. K. Tome VII de la Lecture des Livres François. Premiere suite de la cinquieme Partie. ROMANS du seizieme siecle. Sections III, IV.

XI. VOL. L. Tome VIII de la Lecture des Livres François. Septieme Partie. Grandes Affaires & Plaidoyers du seizieme siecle.

XII. VOL. M. Tome IX de la Lecture des Livres François. Seconde suite de la cinquieme Partie. ROMANS du seizieme siecle. Sections V, VI.

XIII. VOL. N. Tome X de la Lecture des Livres François. Huitieme Partie. LIVRES de Philosophie, Sciences & Arts du seizieme siecle.

XIV. VOL. O. Tome XI de la Lecture des Livres François. Troisieme suite de la cinquieme Partie. ROMANS du seizieme siecle. Sections VII, VIII.

XV. VOL. P. Tome XII de la Lecture des Livres François. Suite de la huitieme Partie. LIVRES de Philosophie, Sciences & Arts du seizieme siecle.

XVI. VOL. Q. Tome XIII de la Lecture des Livres François. Quatrieme suite de la cinquieme Partie. ROMANS du seizieme siecle. Sections IX, X.

XVII. VOL. R. Tome XIV de la Lecture des Livres François. Neuvieme Partie. LIVRES de Politique du seizieme siecle.

XVIII. VOL. S. Tome XV de la Lecture des Livres François. Cinquieme suite de la cinquieme Partie. ROMANS du seizieme siecle. Sections XI, XII.

XIX. VOL. T. Tome XVI de la Lecture des Livres François. Dixieme Partie. LIVRES de Grammaire & de Rhétorique du seizieme siecle.

XX. VOL. V. Tome XVII de la Lecture des Livres François. Sixieme suite de la cinquieme Partie. ROMANS du seizieme siecle. Sections XIII, XIV.

XXI. VOL. X. Tome XVIII de la Lecture des Livres François. Onzieme Partie. LIVRES de Physique générale & particuliere du 16e siecle.

XXII. VOL. Y. ROMANS du seizieme siecle. Sections XV, XVI.

XXIII. VOL. Z. SUITE des Livres de Physique & d'Histoire Naturelle du seizieme siecle.

XXIV. VOL. &. ROMANS du ſeizieme ſiecle. Sections XVII, XVIII.

XXV. VOL. A a. LIVRES de Médecine, Chirurgie, Chimie & Alchimie du ſeizieme ſiecle.

XXVI. VOL. B b. LIVRES concernant les Sciences Mathématiques & les Arts qui en dépendent, imprimés au ſeizieme ſiecle.

XXVII. VOL. C c. LIVRES Militaires du ſeizieme ſiecle.

XXVIII. VOL. D d. SUITE des Livres Militaires du ſeizieme ſiecle.

XXIX. VOL. E e. FIN des Mémoires Militaires du ſeizieme ſiecle.

XXX. VOL. F f. SUPPLÉMENT aux portraits des illuſtres Militaires du ſeizieme ſiecle, & des progrès qu'ont faits pendant ce ſiecle les Arts de l'Imprimerie, de la Muſique, de la Danſe, du Deſſin, de la Peinture, de la Sculpture & de la Gravure.

XXXI. VOL. G g. DES Livres écrits en François au ſeizieme ſiecle, qui traitent de l'Architecture, & des progrès de cet Art juſqu'au dix-ſeptieme.

XXXII. VOL. H h. SUITE des Livres François écrits ſur les Arts mécaniques, des ſtatuts & réglemens de ces Arts, de leur état & de leurs progrès juſqu'à la fin du ſeizieme ſiecle.

XXXIII. VOL. I i. LIVRES de Géographie & d'Hiſtoire, imprimés en François au ſeizieme ſiecle. Tome I.

XXXIV. VOL. K k. LIVRES de Géographie & d'Hiſtoire, imprimés en François au ſeizieme ſiecle. Tome II.

XXXV. VOL. L l. LIVRES de Géographie & d'Hiſtoire, imprimés en François au ſeizieme ſiecle. Tome III.

XXXVI. VOL. M m. LIVRES de Géographie & d'Hiſtoire, imprimés au ſeizieme ſiecle. Tome IV.

FIN de l'Avertiſſement.

DE

DE
LA LECTURE
DES
LIVRES FRANÇOIS.

Tableau de la France au seizieme siecle, tiré des Cosmographes qui ont écrit en François avant l'an 1600.

En présentant ce Tableau géographique & historique de la France, comme j'ai offert à mes Lecteurs ceux des Isles Britanniques, de l'Espagne & du Portugal, je me trouve dispensé de le faire précéder par des notions préliminaires semblables à celles que j'ai données sur le caractere, les mœurs, le gouvernement, la politique,

les productions, les richesses, le commerce, les forces militaires & l'histoire des Rois & des Peuples de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, de l'Espagne & du Portugal. Lorsque j'ai commencé à extraire ce que nos Cosmographes nous apprennent de ces Nations, je n'avois jamais eu occasion de parler d'elles; mais j'ai au contraire, dans mes précédens Volumes, extrait un grand nombre d'Ouvrages sur la France: mes Lecteurs peuvent se rappeler ce que j'ai dit sur le gouvernement & la politique intérieure & particuliere de notre patrie dans le Volume *R* de ces Mélanges, XIV *de la Lecture des Livres François*; j'ai aussi fait assez connoître nos mœurs & nos usages dans le Volume *C*; dans plusieurs autres j'ai annoncé quel étoit l'état des Sciences, des Arts & des Lettres en France au seizieme siecle; enfin, dans les vingt-septieme, vingt-huitieme & vingt-neuvieme Volumes, j'ai extrait les Livres & les Mémoires militaires écrits en notre Langue, qui traitent des guerres de France pendant le cours du seizieme siecle. Je vais donc entrer tout d'un coup en matiere sur le détail de nos provinces, en les parcourant depuis les Pyrénées jusques aux frontieres des Pays-

Bas. Il ne me ſuffit pas de traverſer rapidement la France en droite ligne, il faut que je m'arrête dans chaque province, pour faire connoître ce qu'elles contenoient de curieux & d'intéreſſant au ſeizieme ſiecle, quels étoient alors le gouvernement, le commerce, les richeſſes, la population de chacune d'elles, leurs principales villes, égliſes, châteaux, les grandes Terres, & les familles qui les poſſédoient.

On peut en général partager les provinces de France en méridionales & ſeptentrionales, & les ſubdiviſer en orientales & occidentales. C'eſt d'après cette diviſion que je vais parler d'abord des provinces méridionales occidentales, enſuite des méridionales orientales, des ſeptentrionales orientales, & enfin des occidentales.

Je comprendrai dans la premiere de ces quatre parties du royaume, ce qui dépend aujourd'hui des Généralités ou Intendances de Pau & d'Auch, de Bordeaux, de la Rochelle, de Poitiers, de Limoges, d'Auvergne, de Montauban, & enfin du Languedoc, ou, pour me ſervir d'expreſſions plus connues au ſeizieme ſiecle, je vais parler, 1°. des pays qui, juſqu'à ce qu'Henri IV montât ſur le trône

de France, composoient sa Souveraineté; 2°. de deux des douze grands Gouvernemens dans lesquels on divisoit ordinairement la France au seizieme siecle, ceux de Guienne & de Languedoc. Le premier sur-tout étoit d'une immense étendue; car il comprenoit la Guienne & la Gascogne, la Saintonge & l'Angoumois, le pays d'Aunis, le Poitou, l'Auvergne, le Limousin & la Marche.

La *Basse-Navarre* est tout ce qui, depuis l'an 1512, est resté aux légitimes possesseurs du royaume de ce nom, le surplus ayant été conquis par Ferdinand Roi d'Aragon, comme j'ai eu occasion de le dire dans le Volume précédent, en parlant de l'Espagne. Ce n'étoit que la sixieme partie ou *merindad* du royaume de Navarre; mais comme elle étoit séparée des cinq autres par les plus hautes montagnes des Pyrénées, & tout-à-fait contiguë à la France, il a été aisé de la soustraire aux efforts de l'Usurpateur. Le *Béarn* étoit possédé en pleine souveraineté par les Rois de Navarre, comme héritiers de la Maison de Foix. Le Comté de *Foix* leur appartenoit aux mêmes titres. Le pays de *Soule* & le *Bigorre* étoient regardés comme des dépendances du Béarn; & la

réunion de ces quatre pays formoit un Etat dont la plus considérable portion avoit autrefois relevé de la Couronne de France, mais sur lequel nos Rois n'exerçoient plus aucuns droits, & qu'ils avoient absolument abandonné aux Rois de Navarre, sans exiger ni hommages ni redevances, depuis que ceux-ci avoient été dépouillés de la plus grande partie de leur royaume. Ce n'est que lorsqu'Henri IV, troisieme du nom en Navarre, monta sur le trône de France, que toutes ces provinces furent réunies sous le même sceptre, encore cette réunion ne fut-elle précisément prononcée qu'en 1607. Depuis, on a fait tous les arrangemens propres à la consolider : cependant nous allons voir qu'il reste encore bien des traces de leur ancienne indépendance dans la forme de leur administration. Henri IV, outre les pays dont je viens de parler, possédoit de grandes, on peut même dire d'immenses terres dans la Guienne & la Gascogne ; mais c'étoient de simples Seigneuries sans prétention à la Souveraineté. La plupart lui venoient des Maisons d'Albret & d'Armagnac ; quelques-unes de la Maison de Foix ; celles de la branche de Bourbon-Vendôme étoient dans une autre partie de la France.

Nous en parlerons par la ſuite ; mais traitons d'abord de ce qui formoit la Souveraineté d'Henri IV, avant qu'il parvînt à la Couronne de France, & qui ne dépendoit en rien d'aucun des douze grands Gouvernemens de la France. D'ailleurs le Roi Antoine de Bourbon & Henri ſon fils étoient pourvus de celui de Guienne.

Baſſe-Navarre.

La *Baſſe-Navarre* n'a que huit lieues de long ſur cinq de large ; on la diviſe pourtant en ſept diſtricts, qui ne renferment en tout que trois petites villes & cent deux paroiſſes. Elle ne contient ni évêchés, ni abbayes, mais quatre prieurés qui ne ſont que de groſſes cures. Cependant Henri d'Albret ſe voyant dépouillé ſans retour des cinq ſixiemes de ſon royaume, voulut qu'on obſervât les mêmes formes dans la tenue des Etats de la Baſſe-Navarre, que celles qui étoient d'uſage dans ceux de la Navarre entiere, & elles s'y pratiquent encore. On diſtingue dans ces aſſemblées les trois Ordres, du Clergé, de la Nobleſſe, & du Tiers-Etat. Les deux Evêques de Bayonne & de Dax ont la liberté d'y aſſiſter, & quand ils y viennent, ils y préſident ; le petit Corps du Clergé, les Prêtres Majours, ou Prieurs, ſiégent après eux. Le Corps de la

Noblesse est composé des Seigneurs de Terres titrées, & de tous les possesseurs de fiefs nobles ; ils siégent sans rang & comme ils se trouvent. Cependant il y a des terres plus considérables les unes que les autres dans la Basse-Navarre ; tels sont le château d'Agramont ou de *Gramont*, & la seigneurie ou principauté de *Bidache* qui en dépend, la seigneurie d'*Ostabat* & la petite principauté de *Luxe* qui sont réunies : on prétend que ces deux belles Terres étoient anciennement des *Richombries*, & leurs possesseurs des *Richombres*. On a vu dans le Volume précédent combien ce titre étoit respecté & considéré dans les anciens temps par toute l'Espagne. Aussi rien n'étoit plus grand dans la Basse-Navarre que les *Gramont* & les *Luxe* ; mais ces deux Maisons se sont éteintes au seizieme siecle. Le nom & les armes de la premiere ont passé, vers 1530, dans celle des Seigneurs d'*Aure*, Vicomtes d'*Aster*, en Bigorre, de qui descendent les Ducs de *Gramont* d'aujourd'hui. La principauté des seconds a passé dans la Maison de Montmorenci par le mariage de Charlotte-Catherine, fille & unique héritiere de Charles, dernier Comte ou Prince de Luxe, avec Louis de Montmorenci-Bou-

teville, dont elle a eu le grand Maréchal de Montmorenci-Luxembourg. Sa postérité a conservé jusques à nos jours la principauté de Luxe. Le Tiers-Etat est composé de vingt-huit Députés des villes, bourgs & villages. Ces petits Etats accordent des secours proportionnés au peu d'étendue & au peu de fertilité du pays. Au dix-septieme siecle, leur don gratuit au Roi ne montoit pas à deux mille écus, & ils en accordoient autant pour les appointemens du Vice-Roi ou Gouverneur, qui, depuis que les Rois de la Basse-Navarre ne résident plus dans le pays, a toujours été un Seigneur de la Maison de Gramont. A l'égard de la Justice, le Roi Henri d'Albret a conservé le nom d'*Alcalde* à certains Juges d'épée qui président aux Justices inférieures, composées d'ailleurs de petits Magistrats, Jurisconsultes, ou soi-disant. On appeloit de leurs Sentences à la Chancellerie de Navarre, qui a été supprimée en 1620, & réunie au Parlement de Pau. Louis XIII ordonna cependant que l'on continueroit d'y suivre les *fors & coutumes de Navarre*, & le *style de la Chancellerie* de ce royaume, tels qu'ils avoient été établis par Henri d'Albret, qui, en même temps qu'il régla la forme des petits Etats de la Basse-Navarre, leur

donna un nouveau code. Quoiqu'il ſoit annoncé dans le préambule que ce Code doit ſervir pour tout le royaume de Navarre, il n'eſt point écrit en Eſpagnol, mais en *Gaſcon Béarnois*, & il eſt conforme, preſque dans toutes ſes diſpoſitions, au Droit de France. Le premier article porte, que les gens des trois Etats rendront hommage au nouveau Monarque, & lui *preſtèront jurament de fidelitad*, » que le Roi adminiſtrera la juſtice lui-» même dans le royaume, &, ajoute-t-on, *ſens tirar daqueſt los ſubjets ni lors proceſſ per los jugar* (hors du pays). Quand le Roi s'abſentera de ſes royaume & terres, *lechera Viſè-Rey & aultres Officiers ou Commiſſari ab poder adminiſtrar juſticia.* Ces Officiers & ces Commiſſaires compoſoient la Chancellerie de Navarre, aujourd'hui refondue dans le Parlement de Pau. Je ne m'arrêterai pas davantage ſur ce droit particulier à la Navarre, qui differe, mais de peu de choſe, de celui du Béarn, dont je vais parler. L'un & l'autre Code ſont imprimés, & il en y a même pluſieurs éditions.

La ville de *Saint-Jean-Pied-de-Port* eſt, pour ainſi dire, la capitale de la Baſſe-Navarre; elle a le premier rang aux Etats,

& c'eſt la ſeule qui ſoit défendue par une aſſez bonne citadelle. Cependant la ville en elle-même eſt ſi petite qu'il n'y a pas deux cents feux. C'eſt à *Saint-Palais* que s'aſſembloit ordinairement la Chancellerie de Navarre : cette ville eſt ſur une hauteur, mais non dans les vraies montagnes. Les environs en ſont même aſſez agréables : cependant on compte qu'il n'y a qu'environs cinq cents feux. Les autres endroits ne valent pas la peine d'être nommés. Pendant le ſeizieme ſiecle, il y avoit une fabrique de monnoie à *Saint Palais*; mais depuis le dix-ſeptieme, elle eſt réunie à celle de Pau. La Baſſe-Navarre eſt en général aſſez montueuſe; cependant le côté de Saint-Palais eſt aſſez fertile; on y recueille différens grains, entre autres une graine que l'on appelle *panis*, dont on fait une aſſez bonne pâte ou bouillie. Le vin de la principauté ou ſouveraineté de *Bidache*, appartenant à MM. de Gramont, paſſe pour bon; dans le reſte du royaume on fait du cidre qui s'appelle en Gaſcon de la *pommade*, & dans la vraie Langue Baſque, Biſcayenne ou Cantabre, *Sagarnova*.

On trouve dans les montagnes de la Baſſe-Navarre un grand nombre de mi-

nes, entre autres une de fer, dans la vallée de *Baigorry*, & une de cuivre, dans un petit canton nommé les *Aldudes*, qui confine à l'Espagne. Elles n'étoient point exploitées au seizieme siecle; celle de fer l'a enfin été au dix-septieme, & celle de cuivre au dix-huitieme. Le cuivre de celle-ci est mêlé de beaucoup d'argent, quelquefois même on y trouve de l'or. On reconnoît d'ailleurs dans ces mêmes montagnes les traces des travaux faits par les Romains, tant pour l'exploitation de ces mines que pour la défense des passages, entre autres un retranchement où pourroit tenir un corps de cinq à six mille hommes. Le passage de Saint-Jean-Pied-de-Port à Roncevaux s'appelle le *Val Carlos*; ce nom lui vient de Charlemagne, que l'on croit généralement qui a perdu une grande bataille dans cet endroit.

Le pays de *Soule* est une langue de terre située entre la Basse-Navarre & le Béarn, les Pyrénées & une riviere qu'on appelle le *Gave-de-Suzon*, & contient une soixantaine de paroisses, & une petite ville nommée *Mauléon* : il a eu autrefois ses Souverains particuliers, qui avoient le titre de Vicomtes; le nom de famille des derniers étoit *Miramont*; ils prirent celui de *Mau-* Pays de Soule.

léon, du principal lieu de leur Seigneurie: on prétend que leur Maison subsiste encore. Ayant été chassés de leurs Terres, ils se réfugierent en Navarre. La Soule a toujours été regardée comme dépendante de la Guienne, quoique les Rois de Navarre, des Maisons de Foix, d'Albret & de Bourbon en aient joui. Il a ses petits Etats; mais au seizieme siecle il ne payoit aucun subside ni à l'un ni à l'autre Roi, & les impositions étoient toutes employées aux charges du pays.

Le Béarn. Le *Béarn*, qui s'est, pour ainsi dire, identifié avec la Basse-Navarre sous les derniers Rois, a douze grandes lieues de Gascogne de long, & seize de large; il est en général montueux & sec; cependant il y a des vallons assez fertiles; il y croît du bled d'inde & du millet, dont le peuple se nourrit, & du lin dont on fait des toiles. Sur les côteaux, il y a des vignes dont le vin a de la réputation, entre autres celui de *Jurançon*. On y nourrit aussi des bestiaux. En s'avançant plus profondément dans les gorges de ces montagnes, on trouve des mines de plomb, de cuivre & de fer: au seizieme siecle, on n'exploitoit guère que ces dernieres; mais depuis, on a travaillé aux autres. En s'élevant sur

la cime de ces montagnes, on voit des arbres de toute ancienneté, qui fournissent des mâts de vaisseaux & des bois de construction de toute espece. Il y a dans ces mêmes montagnes des eaux thermales d'une grande réputation, telles que celles d'*aigues-Caudes* & d'*aigues-Bonnes*; les premieres sont connues depuis très-long-temps; mais il n'y a pas bien des années que les secondes sont à la mode. Dans la vallée d'*Aspe* sont celles d'*Escot*, qui sont rafraîchissantes. Dans certaines parties du Béarn, on trouve des fontaines d'eau salée, des carrieres de marbre, & même des pierres précieuses. Toutes les rivieres qui traversent le Béarn s'appellent des *Gaves* en langage du pays; elles ont leurs sources dans les montagnes, & se jettent presque toutes dans l'Adour. Aucunes ne sont navigables; ce sont des torrens impétueux dont le lit est entrecoupé de rochers, dont les eaux sont souvent fort basses, & d'autres fois si abondantes qu'elles inondent le pays & font de grands ravages: on y pêche des truites & des saumoneaux excellens. Les Béarnois ont de l'esprit, de l'aptitude aux Sciences & aux Lettres, & de la disposition à faire fortune. Les femmes sont vives & aimables. Les dénom-

bremens du pays, au ſeizieme ſiecle, portoient le nombre des habitans à deux cent mille.

Le Béarn ſe diviſe en cinq Sénéchauſſées, dont la premiere eſt celle de *Morlas*. Cette ville, preſque actuellement réduite à rien, étoit autrefois la capitale du Béarn. On y frappoit de la monnoie au coin des Seigneurs du pays. La ſeconde, celle de *Pau*, eſt devenue la capitale de toute la province & le ſéjour des Princes & Rois de Navarre. La ſituation en eſt très-agréable. Le château a été bâti par le Roi Henri II, de la Maiſon d'*Albret*. C'eſt dans ce château que naquit Henri IV, en 1557. Les bâtimens qui ſubſiſtent ne ſont pas beaux, mais le jardin & le parc ſervent encore de promenades à la ville. Dans la même Sénéchauſſée, eſt la ville épiſcopale de *Leſcar*. On prétend qu'elle a été bâtie environ l'an 1000, ſur les ruines de l'ancienne ville des Béarnois, nommée *Benearnum*; l'Evêché eſt très-ancien; mais l'Evêque en a été chaſſé pluſieurs fois par les Hérétiques. La cathédrale, dans laquelle on voyoit les tombeaux des anciens Vicomtes de Béarn, fut ravagée par les Calviniſtes en 1569. L'Evêque n'y a été rétabli que ſous le regne d'Henri IV,

lorſque ce Monarque, étant monté ſur le trône de France, eut embraſſé la Religion Catholique. Ce Prélat eſt aujourd'hui Préſident né des Etats de Béarn. C'eſt à Pau qu'eſt établi le Parlement, qui ne date que du dix-ſeptieme ſiecle; la Chambre des Comptes, qui étoit un peu plus ancienne, lui a été unie. C'eſt là auſſi qu'eſt la fabrique de la monnoie; les pieces qui en ſortent ſont marquées d'une vache. Il eſt impoſſible d'imaginer ſur quoi eſt fondé le préjugé d'après lequel on croit que les pieces de monnoie, ſur-tout celles d'or qui ont cette marque, portent bonheur au jeu. C'eſt de Pau que viennent véritablement tous les jambons connus à Paris ſous le nom de *jambons de Bayonne*, & *les cuiſſes d'oies de Béarn*. *Nay* eſt encore une petite ville de la Sénéchauſſée de Pau; elle fut preſque toute brûlée en 1545, & eſt réduite à environ cinq cents habitans.

La Sénéchauſſée d'*Ortès* a pour capitale la ville de ce nom. On y voit les ruines d'un château où demeurerent les anciens Seigneurs & Vicomtes de Béarn & de Foix, juſqu'en 1460 qu'ils parvinrent au royaume de Navarre. C'eſt là qu'habitoit, au quatorzieme ſiecle, le fameux Gaſton Phébus, dont l'Hiſtoire eſt affreuſe

& tragique ; j'ai eu plusieurs fois occasion de la rappeler. Dans la Sénéchaussée de *Sauveterre*, est la ville de ce nom, *Saillies*, & *Navarrins*. Cette derniere place passoit autrefois pour forte. Ce fut Henri II, Roi de Navarre, de la Maison d'Albret, qui fit construire cette derniere place pour se mettre à couvert des incursions des Navarrois Espagnols. On y entretient toujours une garnison & un état major : une expérience de deux siecles prouve que tous ceux qui sont pourvus du gouvernement ou commandement de cette place, y vivent chacun pendant près d'un siecle. La ville & Sénéchaussée d'*Oleron*, anciennement *Iluro*, est épiscopale; mais ce lieu étant presque réduit à rien, les Evêques se tiennent à *Sainte-Marie*, dont ils sont Seigneurs. Il y a encore dans le Béarn quelques châteaux ruinés, tels que le *Hau* & *Montgiscard*. Le nom de *Béarn* est très-ancien ; il étoit connu du temps des Romains. Au cinquieme siecle, ce pays fut cédé aux Goths par l'Empereur Honorius. Clovis le conquit sur Alaric Roi des Goths. Il fut quelque temps sous la domination des Rois de la premiere Race, ensuite sous celle de Charlemagne ; Louis le Débonnaire en investit *Loup Centulle*, Duc des Gascons, dont la postérité

poſtérité occupa le Béarn avec titre de Vicomte, juſqu'en 1134. Les Vicomtes de *Gavaret* en épouſerent alors l'héritiere ; & en 1470 une fille de cette ſeconde Maiſon de Béarn fit paſſer cette Seigneurie dans la Maiſon des Seigneurs de Moncade en Catalogne. J'ai fait mention dans mon Volume précédent de cette grande & illuſtre Maiſon, qui a poſſédé le Béarn pendant plus d'un ſiecle. Je trouve dans la Coſmographie de Belleforêt une anecdote ſinguliere touchant un Vicomte de Béarn, de la Maiſon de Moncade. Les Béarnois, ayant à choiſir entre deux enfans jumeaux de Guillaume de Moncade, ſe rendirent en Catalogne, & trouverent ces deux jeunes Seigneurs endormis dans la même chambre. Ils s'approcherent ſans fairo de bruit. Les deux enfans avoient les bras hors du lit, l'un avoit la main fermée, l'autre l'avoit ouverte. Ils en tirerent la conſéquence que ce dernier devoit être franc, libéral & généreux. Ce fut celui-là qu'ils choiſirent. Après ſa mort, ſon frere jumeau lui ſuccéda. Sa poſtérité finit dans ſon petit-fils, dont l'héritiere épouſa Gaſton I, Comte de Foix, & réunit ainſi les Comtés de Foix & de Béarn. A la fin du quatorzieme ſiecle, le Comté de Foix

& le Béarn passerent dans la Maison de Grailly, qui prit le nom de Foix. Au quinzieme siecle, le Vicomté de Bigorre fut réuni à celui de Béarn. Gaston IV, possesseur de ces trois provinces, fut Roi de Navarre. Sa fille épousa Jean d'Albret, pere d'Henri, lequel fut grand-pere du Roi de France Henri IV. Quoique la Souveraineté du Béarn ait été reconnue pour indépendante, sur-tout depuis que la Maison de Foix & ses héritiers l'ont possédée avec la Navarre, & quoique le Souverain de Béarn possede seul la Haute-Justice dans toute l'étendue du pays, & que les Seigneurs particuliers n'exercent que la Moyenne & Basse-Justice par leurs Juges qui s'appellent *Jurats*, cependant les Souverains sont assujettis à se conformer aux *fors & coutumes du Béarn*. Ce sont des loix très-anciennes & très-respectables, qui fixent les droits entre les Souverains & les sujets, déterminent la mesure d'autorité & de liberté du Prince, des états, des peuples, & de la *Cour Majour*, qui étoit la Cour Souveraine du Prince, aujourd'hui réunie au Parlement de Pau. Le Roi Henri d'Albret a fait rédiger & publier ces anciennes loix; il en jura lui-même l'exécution, & l'on a continué d'en exiger le même serment de tous les Souverains jusqu'à Louis

XIII, qui le fit en perſonne lorſqu'il ſe rendit dans le Béarn en 1620. On remarque que lorſque Louis XIII fit ce voyage, la Reine Marie de Médicis ſa mere, veuve d'Henri IV, étoit avec lui. Les Etats de Béarn, pour obtenir ſa protection auprès du Roi ſon fils, lui firent préſent d'une vache d'or maſſif, paiſſant dans un pré: l'on ſait que les armes du Béarn ſont deux vaches. Quoi qu'il en ſoit, le ſerment fut fait; & ſi nos Rois, depuis cette époque, n'ont pas continué de le faire en perſonne, ils l'ont du moins fait par Procureur, & toujours en Gaſcon; car les Souverains de Béarn parlent conſtamment à leurs ſujets la Langue du pays, du moins cela étoit-il ainſi aux ſeizieme & dix-ſeptieme ſiecles. Nous allons tranſcrire ici le premier & le huitieme articles des *fors & coſtumas* du Béarn, écrits en Béarnois. *Fors* vient du mot Eſpagnol *Fueros*, qui veut dire *loix* ou *jugemens*, & *coſtumas*, uſages. Article premier: » Lo Senhor de Béarn, à ſon nouvel adveniment, » es tengut (tenu) jura (jurer) à la Cort » Barons (Cour des), Gentius (Gentilshommes), & à toutz autres habitantz » de Béarn, que (qu'il) lôs (leur) ſera fidel » Senhor, & judgera dreiturement (avec

» droiture) au (le) praube (pauvre) com
» au (le) riche, ſens acceptation de per-
» ſonà : & nô lôs fara tort ni periudici
» en corps, ni en beês (biens) : & lôs
» guoardara, & entertiera (maintiendra)
» en lôs fors (leurs droits), coſtumas,
» privilegi, & libertatz, tant en com-
» mun que en particulâ : & tierra por
» ferm (aſſuré) ço que per ſa juſticia ſera
» ordonnat. «

Article VIII. » Lôs Barons, Gentius
» (Gentilshommes), & autres de Béarn,
» à caſcunà mundaça (mouvance) de Sen-
» hor, ſon tengutz (tenus), caſcun par-
» ticularament far homenage, & preſta
» (prêter) jurament (ſerment) de fidelitat
» au Senhor, en la formà acoſtumada, &
» ſeguenta. Juraran ſuus (ſûr) lôs (les)
» quoate (quatre) Santz (Saints) Evange-
» lis de Diu, que bons & fidels vaſſals &
» ſubjetz, lô ſerran (garderont) ſa perſona,
» honôr & beês (biens) de tout ler podêr
» (leur pouvoir) defenſaran (le défendront)
» envers toutz & contre toutz, lô ajudaran
» (l'aideront), & no ſe trobaran (trouveront)
» en loc (lieu) ô (&) plaça (place) ont (ou)
» augunà (aucune) conſpiration ſe faça
» (fera) contre lôdit Senhor. Et quoad à lôr
» noticià (leur connoiſſance) vierà angus au-

» (cune) cospirin (conspiration), ô machi-
» nin (machination), lo en advertiran, per
» lôr medix (eux-mêmes), o messadge (ou
» par message) exprès, lô plus promptament
» qui poiran : & lô conselharan au mielhor
» qui lôs sera possible, quoand requeritz
» (requis) en seran (ont), sens revelâ lôs
» segretz deudit Senhor : & évitaran tout
» mau (mal) : & faran tout aixi (ainsi) que
» leiaus (loyaux) vassals & boos (bons)
» subjectz son tengutz (tenus) de far à
» lôr Senhor. «

Le reste des loix & coutumes du Béarn est renfermé dans un gros Volume imprimé d'abord au seizieme siecle, & souvent depuis, dans lequel on trouve tous les sermens qu'ont faits les Princes Souverains de Béarn depuis l'an 1288 jusqu'au Roi Louis XIII, toujours en exécution du premier article des fors de Béarn que je viens de rapporter. Lorsque cette Souveraineté passoit à des femmes, il paroît qu'on leur faisoit prêter serment à elles-mêmes & en même temps à leurs maris. J'ai remarqué dans le serment de Louis XIII, contenu dans une des dernieres éditions de ce Recueil, qu'il dit que comme *du nom de Juste il veut être renommé & voire avantagé sur tous autres, il a reconnu qu'il étoit*

de sa justice de confirmer les Béarnois dans tous leurs priviléges. J'ai aussi trouvé, dans ce Recueil de piéces, un morceau qui m'a paru assez singulier; c'est une délibération des Etats de Béarn assemblés à Pau en 1483, pour donner leur avis sur le mariage de Catherine de Foix, devenue Reine de Navarre par la mort de son frere *François Phébus.* Il paroît qu'il se présentoit quatre Prétendans à la main de la jeune Reine. L'un étoit *René, Comte d'Alençon*, Prince du Sang de France, qui épousa depuis Marguerite de Lorraine, & mourut en 1492. Le second étoit *Charles, Comte d'Angoulême*, aussi Prince du Sang de la branche d'Orléans; il épousa depuis Louise de Savoie, & mourut en 1495. Le troisieme, le fils d'un *Comte de Bologne*, & le quatrieme, le fils du Sire d'*Albret.* L'on opina dans l'ordre ordinaire de la tenue des Etats. Les Evêques de Lescar & d'Oleron, & les trois Abbés qui ont entrée aux Etats, opinerent les premiers, & furent pour le Sire d'Albret. L'on prit ensuite l'avis des douze anciens Barons qui sont à la tête du Corps de la Noblesse du Béarn. Trois d'entre eux proposerent un Prince de Tarente; ce furent les Barons de Navailles, d'Andouins & d'Ar-

ros; le reſte de la Nobleſſe opina enſuite comme elle ſe trouvoit placée, c'eſt-à-dire, ſans obſerver d'ordre ni de prééminence. Le plus grand nombre fut pour le Sire d'Albret; quelques-uns furent pour le Prince de Tarente; il y en eut même un qui propoſa un Prince de Caſtille. Mais ceux du Tiers-Etat furent unanimement pour le Sire d'Albret; ainſi ce fut lui qui l'emporta, & qui épouſa la Reine Catherine. La raiſon qui détermina principalement les Etats de Béarn, fut la crainte de voir leur Souveraine s'éloigner de leur pays; ce qui auroit pu arriver ſi elle eût épouſé un Prince étranger, au lieu qu'en ſe mariant à Jean d'Albret, qui devoit être héritier de grandes Terres dans la Gaſcogne, contiguës au Béarn, il étoit évident qu'eux ni leurs enfans ne ſeroient point tentés de tranſporter leur réſidence ailleurs.

Il y a apparence que les Etats des autres pays ſoumis à la Reine *Catherine de Foix*, furent également conſultés, & que tous ſe déciderent à penſer de même & par les mêmes raiſons.

Je viens de dire à peu près comment ſont compoſés les Etats de Béarn : on compte qu'il y a cinq cent quarante Sei-

gneurs qui ont entrée dans le Corps de la Noblesse, à titre de possesseurs de Terres & de Fiefs nobles. Les plus considérables s'appellent *Barons*; on en distingue douze anciens & quatre nouveaux. Parmi les autres, il y en a un certain nombre que l'on appelle *Abbés laïcs*. Ce titre singulier, qui n'est connu qu'en Béarn, leur vient de ce qu'ils jouissent de dixmes inféodées, & ont dans leurs Terres le droit de patronage, ou nomination aux Cures. Le Tiers-Etat est composé des Députés de quarante-deux villes, bourgs & communautés, dont le Souverain de Béarn est seul Seigneur. Depuis que la Navarre & le Béarn sont réunis à la France, c'est le Gouverneur de la province qui doit tenir les Etats; ce Gouvernement est, depuis cette époque, dans la Maison des Ducs de Grammont; mais à son défaut on charge quelque homme de qualité, ou Officier principal, de faire les fonctions de Commissaire du Roi, conjointement avec l'Intendant de la province. L'Evêque de Lescar préside toujours à ces Etats. Lorsqu'ils ne sont pas assemblés, le même Prélat est à la tête d'une Commission intermédiaire, que l'on appelle l'*Abrégé des Etats*, & dans laquelle entrent douze Députés de la Noblesse, & douze du Tiers-Etat.

Les plus illustres des douze Baronnies du Béarn, sont celles de *Navailles*, d'*Andouins*, à laquelle on prétend qu'étoit attachée la dignité de Grand Sénéchal du Béarn, de *Miossens*, de *Lescun*, d'*Arros*, & de *Doumy*. Au commencement du seizieme siecle, la premiere & la seconde étoient possédées par la même Maison, qui portoit le nom d'*Andouins*; mais celle de *Navailles* passa, par une fille, dans celle de *Montaut-Benac*, dont la branche aînée a été élevée à la dignité de Duc & Pair & de Maréchal de France, sous le nom de *Montaut-Navailles*. La seconde resta plus long-temps dans la Maison de son nom; mais celle-ci s'éteignit dans la personne de la belle & fameuse *Corisande d'Andouins*, qui épousa, en 1567, *Philibert d'Aure d'Aster*, substitué aux nom & armes de Grammont. L'on sait combien cette Dame fut tendrement attachée à Henri IV. En reconnoissance, ce Monarque étant monté sur le trône de France, & son fils Louis XIII, qui lui succéda, éleverent Antoine, Comte de Grammont, fils de Philibert, aux plus hautes dignités. Il fut fait Vice-Roi de Navarre, Gouverneur général du Béarn, Gouverneur particulier, & Maire perpétuel de la ville de Bayonne,

& enfin Duc & Pair. Toutes ces dignités sont devenues héréditaires dans sa Maison.

Corisande d'Andouins possédoit aussi la Baronnie de *Lescun*, qui, au commencement du seizieme siecle, étoit dans une branche de la Maison de Foix : cette branche a fourni deux freres Maréchaux de France, dont l'un portoit le nom de *Lautrec*, & l'autre de *Lescun*. Cette même Terre avoit encore plus anciennement donné le nom à un autre Maréchal de France, qui étoit bâtard de la Maison d'Armagnac. La Baronnie de *Miossens* étoit dans une branche cadette de la Maison d'*Albret*, qui s'est éteinte la derniere de toutes en la personne du Maréchal d'Albret, mort en 1676, ne laissant que des filles. Une branche de la Maison de Lorraine en a hérité, & a pris le nom de *Marsan*, qui faisoit partie de cet héritage. La Baronnie d'*Arros* avoit été dans la branche aînée de la Maison de ce nom : dès le seizieme siecle, elle avoit été portée dans celle de *Gontaut* par une fille; mais la Maison d'*Arros* subsiste dans des branches cadettes. Enfin la Baronnie de *Doumy* appartenoit à des Seigneurs qui portoient le nom & les armes de *Béarn*. Belleforêt, en parlant d'eux, dit qu'il ne sait précisé-

ment si c'est par une concession, ou conséquemment à une descendance bâtarde qu'ils portent ce nom; mais qu'il paroît qu'ils en étoient en possession avant que le Béarn passât dans les Maisons de Gavaret, de Moncade & de Foix, par conséquent avant le douzieme siecle. Ainsi il ajoute que, de quelque maniere qu'ils descendissent des anciens Souverains de Béarn, ils feroient remonter leur origine jusqu'à *Loup Centulle*, établi en Béarn par Louis le Débonnaire.

La province de *Bigorre* est contigüe au Béarn; elle n'a que dix-huit lieues de long & trois de large: la riviere de l'Adour la traverse presque en entier, & prend sa source près de Barege. On la divise en trois petites parties, qu'on nomme *la Montagne*, *la Plaine*, & *le Rustan*: le tout réuni ne compose que deux cent soixante-seize Paroisses. J'ai déjà dit que le Bigorre faisoit partie des biens de la Maison de Foix qui avoient passé à Henri IV par sa mere Jeanne d'Albret. Cette province avoit eu autrefois ses Seigneurs particuliers, qui en avoient été investis dès le neuvieme siecle par Charles le Chauve, & dont la race s'étoit éteinte à la fin du onzieme. L'héritage avoit passé dans la Maison de Béarn; Bigorre.

mais il s'éleva des difficultés qui empêcherent que la Maiſon de Foix, héritiere de celle de Béarn, en jouît paiſiblement juſqu'en 1412 que le Roi Charles VII en mit en poſſeſſion *Jean*, *Comte de Foix*, de la Maiſon de *Grailly*, dont le petit-fils monta ſur le trône de Navarre, & ſon arriere-petite-fille épouſa Henri d'Albret, & fut grand'mere d'Henri IV. Le Bigorre a ſes petits Etats, ſes Fors, Loix & Coutumes particuliers. Les Etats s'aſſemblent tous les ans pendant huit jours: l'Evêque de *Tarbe*, qui a toute la province dans ſon dioceſe, y préſide toujours, & quatre Abbés & un Commandeur de Malte compoſent avec lui tout l'Ordre du Clergé: celui de la Nobleſſe eſt beaucoup plus nombreux, & a à ſa tête douze Barons & pluſieurs autres Gentilshommes. Je parlerai des Barons dans un moment. Le Tiers-Etat eſt compoſé des Députés des villes, qui ſont en aſſez petit nombre, quoique la Haute-Juſtice ſoit totalement entre les mains du Roi, les Seigneurs du pays n'ayant que la Baſſe. Le Gouverneur de Béarn l'eſt auſſi de la province de Bigorre; mais la Sénéchauſſée de Tarbes, qui eſt la Juſtice ordinaire du pays, reſſortit au Parlement de Toulouſe, & non à celui de

Pau. Il y a quelques parties de la province où il se trouve d'excellens pâturages, dans lesquels on engraisse beaucoup de bétail, & l'on y fait du beurre (principalement dans la vallée de *Campan*) que l'on transporte fort au loin dans la Guienne, & même jusqu'à Bordeaux. On reconnoît en général les habitans du Bigorre qui vont commercer au loin, à leur habillement étroit, & sur-tout à leur coiffure, que l'on appelle *beret* ou *biret*; ils mettent par-dessus leur habit, en hiver, la cape surnommée *Béarnoise*, à laquelle est attachée un large capuce qui enveloppe la tête & même le beret. Les habitans de la vallée d'*Ossun* sont assujettis à une obligation particuliere, celle de porter la livrée de leur Seigneur, qui est blanche, avec des galons rouges & bleus. La plus haute montagne des Pyrénées est dans le Bigorre, & s'appelle *le Pic de midi.* On trouve dans les rochers qui sont au pied de ce pic beaucoup d'amiante, autrement dit *asbeste* ou *lin incombustible* : on en fait des mouchoirs & des bourses, qu'on vend aux Etrangers : ces mêmes montagnes renferment des carrieres de marbres, dont quelques-uns sont beaux & renommés, sur-tout le *vert de Campan.*

Mais c'eſt ſur-tout par ſes eaux thermales & minérales que la province de Bigorre eſt recommandable : les principales ſources ſont à *Bagnieres* , bourg agréablement ſitué au pied des montagnes, dans une jolie plaine, & à l'entrée du fertile vallon de *Campan*. Ces eaux, que l'on prend ou en bains ou en boiſſon, ont toujours été très-fréquentées, parce que l'on y arrive aiſément, du moins en litiere ; d'ailleurs elles ſont ſalutaires. Les anciens Romains les connoiſſoient & les fréquentoient; on en a la preuve dans les antiquités & les médailles que l'on trouve encore autour de la fontaine du bourg: mais il faut convenir que les bains de *Barege* & les eaux de *Cauterès* le ſont infiniment davantage, les premieres pour les vieilles bleſſures, les ſecondes pour les maux d'eſtomac & même de poitrine. Nos Coſmographes en font les plus grands éloges; mais ils conviennent que les chemins pour y parvenir étoient alors preſque impraticables; ils n'ont ceſſé de l'être que de nos jours. *Barege* n'eſt qu'à deux lieues des frontieres de l'Eſpagne, ſur le haut d'une montagne très-élevée, que l'on appelle *le Tourmalet*.

La capitale du Comté de Bigorre eſt *Tarbes*, ſur la riviere de l'Adour; elle

est épiscopale ; son évêché même est fort ancien. La ville s'appeloit, du temps des Romains, *Turba* ou *Tarba*, & elle étoit commandée par un château, que l'on appeloit *Castrum Begorense*, *château de Begorre*, dont on voit encore les ruines, & c'est ce château qui a donné le nom à tout le pays. Il y a encore dans la partie de la plaine une petite ville que l'on appelle *Vic de Bigorre*, où les anciens Souverains faisoient ordinairement leur résidence. En tirant vers les montagnes, dans une petite vallée que l'on appelle le *Lavedan*, est *Lourde*, qui n'est remarquable que par un château qui a été fortifié par les Anglois, du temps qu'ils étoient maîtres de la Guienne, mais que l'on prétend être de construction tout à fait antique & du temps des Romains. C'est encore dans le Bigorre qu'est, ou, pour mieux dire, qu'étoit, *Rabastens*, très-petit lieu, mais qui passoit pour une place très-forte ; elle soutint, dans les guerres de Religion, à la fin du seizieme siecle, un siége, dans lequel le Maréchal de Montluc fut blessé, & la ville ayant été prise, elle fut absolument ruinée, & tout y fut, par ses ordres, passé au fil de l'épée.

J'ai dit qu'il y avoit en Bigorre, comme

en Béarn, douze Barons qui tenoient le premier rang parmi la Nobleſſe; quelques-uns d'eux portoient le titre de *Vicomtes*. La premiere de ces Vicomtés eſt celle de *Lavedan*. Au ſeizieme ſiecle, cette Terre étoit poſſédée par des Seigneurs de *Bourbon Malauze*, deſcendans d'un fils naturel de Jean II, Duc de Bourbon, & de Louiſe d'Albret. Cette Maiſon eſt à préſent éteinte. La ſeconde Vicomté du Bigorre eſt celle d'*Aſter*; elle fut portée vers 1550, par une héritiere, dans la Maiſon d'Aure, & le premier Vicomte du nom d'Aſter d'Aure eut un fils qui, comme je l'ai dit, épouſa l'héritiere de Grammont. La Baronnie de *Bénac* étoit encore, au ſeizieme ſiecle, dans la Maiſon de *Montaut*, qui la poſſédoit depuis l'an 1350; elle y eſt reſtée avec celle de *Navailles* en Béarn juſqu'à la fin du ſiecle dernier; alors le Maréchal Duc de Navailles étant mort, ſes biens paſſerent à ſa fille unique, qui a épouſé un Prince de la Maiſon de Lorraine. La Baronnie d'*Antin*, en Bigorre, a autrefois appartenu à une Maiſon qui en portoit le nom. A la fin du quinzieme ſiecle elle entra dans celle de *Pardaillan*. En 1711, elle fut érigée en Duché pour Louis-Antoine, Marquis de *Gondrin*, fils de Louis-Henri

Henri de Pardaillan, que l'on appeloit le Marquis *de Montespan*, & dont la femme a joué un grand rôle sous le regne de Louis XIV. Les Seigneurs de *Beaudean*, d'abord Barons & ensuite Comtes de *Parabere* en Bigorre; ceux d'*Ossun*, qui, presque de temps immémorial, possedent la vallée dont ils portent le nom, sont encore du nombre des Barons de cette province.

C'est dans le Bigorre que l'on trouve une espece de peuple dont l'origine a, même de nos jours, donné lieu à de grandes dissertations. On les appelle *Cagots*, *Capots*, ou quelquéfois *Gahets*. Dans quelques anciens Livres & titres, ils sont qualifiés de *Chrétiens Gézitains*: ils sont effectivement très-bons Chrétiens & Catholiques, honnêtes gens, travaillant bien, toujours du métier de Charpentier ou Tonnelier. Ils ne parlent aucune autre Langue que celle du pays, sont beaux, bien faits, & paroissent sains & robustes: avec cela on ne comprend pas pourquoi ils sont fuis de tous les autres habitans, qui ne veulent avoir avec eux aucune communication, si bien qu'ils ne peuvent vivre ni se marier qu'entre eux. Les Curés sont même obligés de leur donner une place

particuliere à l'église. Ils y assistent, hommes & femmes, à tous les Offices divins, mais sans aucune communication avec le reste des Paroissiens. Ils font leurs dévotions à part & à d'autres heures. Thevet & Belleforet, Auteurs du seizieme siecle, ont été dans l'opinion reçue de leur temps, que ces gens étoient *infects* & *puans*, qu'ils naissoient ladres, ou qu'ils le devenoient aisément ; de sorte qu'il étoit dangereux de les fréquenter. Le dernier a cru qu'on les appeloit *Gézitains*, du nom de *Giezi*, Disciple d'Elisée, que ce Prophete guérit de la lepre. Il croit aussi qu'on les appeloit *Cagots*, parce que c'étoient les restes de certains Goths qui avoient été bannis de l'Espagne pour avoir contracté des maladies dangereuses & désagréables. Mais M. de Marca, Historien du Béarn, également estimé pour son érudition & ses lumieres, réfute toutes les opinions de Belleforet : il convient qu'autrefois ils ont pu être lépreux & puans ; mais il soutient qu'aujourd'hui ils ne sont plus ni l'un ni l'autre ; &, sur ce dernier point, on est assuré qu'il a raison ; il pense que ce sont des restes des Sarasins, qui, après avoir conquis l'Espagne, traverserent les Pyrénées, pas-

ſerent en France, s'y établirent & furent vaincus par Charles Martel. Quelques-uns d'entre eux n'ayant pas pu ou voulu rentrer en Eſpagne, ils s'établirent dans le Béarn & le Bigorre, & ſe firent baptiſer : mais on les ſoupçonna d'être Chrétiens de mauvaiſe foi, & d'ailleurs d'être ladres, & de ne s'être fait baptiſer que parce qu'ils croyoient que cette ſainte ablution les guériroit de leur maladie : d'ailleurs les vieux Chrétiens les ſachant circoncis, s'obſtinoient à croire qu'ils étoient toujours Juifs ou Mahométans dans l'ame. C'eſt pour cet effet que les Peuples du Bigorre demanderent aux Etats de les forcer à porter une marque particuliere, au moyen de laquelle on les reconnût ; mais cette demande fut rejetée : cependant la haine aveugle contre eux a toujours ſubſiſté & ſubſiſte encore. Je ne veux pas pouſſer plus loin le détail des recherches qu'ont faites à ce ſujet M. de Marca & pluſieurs autres Savans ; je n'ai voulu qu'indiquer l'objet de leurs diſſertations, qui en effet eſt curieux.

Le Pays & Comté de *Foix*, qui fit, pendant tout le cours du ſeizieme ſiecle, partie des poſſeſſions ſouveraines des Rois de Navarre, qui furent réunies par Henri IV au domaine de France, n'eſt pas contigu

Comté de Foix.

au Bigorre ni au Béarn ; mais il s'avance entre différentes parties de la Guienne & du Languedoc ; il eſt, au midi, frontiere de l'Eſpagne, & tient à l'Aragon & à la Catalogne. Ce pays très-montueux n'eſt nullement fertile ; ſon commerce provient de ſes mines de fer ; celles de cuivre ne ſont point exploitées, quoiqu'elles ſoient mêlées d'argent. On juge qu'il y a de l'or au ſein de ſes montagnes, parce que les rivieres en charrioient beaucoup, entre autres l'*Ariege*, que nos anciens Coſmographes prétendent qui tire ſon nom François du Latin *Aurigera*, c'eſt-à-dire, *Porte or.* Il eſt certain que les habitans de ces rivages font un aſſez grand profit à tamiſer ſon ſable & à en tirer des *paillettes* d'or : on en rencontre quelquefois de conſidérables, & il eſt toujours très-pur. On trouve dans ces mêmes montagnes de l'amiante, des marbres, même du jaſpe, & des turquoiſes, eſpece de pierres précieuſes. Les forêts qui y ſont plantées fourniſſent des bois de conſtruction, de la réſine, de la térébenthine, de la poix & du liége. Il y a quelques eaux minérales, ferrugineuſes, vitrioliques, chaudes & froides. On trouve dans quelques vallons d'aſſez bons pâturages, quelques plantes

médicinales & de belles fleurs ; entre autres, les tulipes du Comté de Foix sont en réputation ; on en transporte les oignons dans les provinces éloignées. Il n'y a qu'un seul évêché dans tout le pays, c'est celui de *Pamiers*, érigé par Boniface VIII en 1296. L'Evêque préside l'Ordre du Clergé dans les petits Etats du Comté. La premiere place après lui est occupée par l'Abbé de Saint-Volusian de Foix : un autre Abbé, quelques Prieurs & les Députés de deux ou trois Chapitres composent tout cet Ordre, qui, sous les regnes de Jeanne d'Albret & d'Henri IV, étoit presque entiérement dépouillé de ses biens & de ses droits, les Hérétiques étant alors tout à fait dominans dans le pays de Foix. Le Corps de la Noblesse est assez nombreux dans ces Etats, car il y a jusqu'à soixante-dix terres ou fiefs qui y donnent entrée. La Baronnie de *Rabat*, qui, au seizieme siecle, étoit possédée par une branche de la Maison de Foix & a subsisté jusques à nos jours, y tient le premier rang (1). On distingue parmi les autres celle de

(1) MM. de *Foix-Rabat* faisoient remonter leur séparation d'avec les anciens Comtes Souverains de Foix jusqu'au treizieme siecle.

Lordat, qui donne son nom à une Maison ancienne & illustre. Quoique les villes, bourgs & communautés ne soient pas considérables, le Tiers-Etat est cependant composé de cent vingt Députés. Les Etats s'assemblent pendant huit jours tous les ans. Le Gouverneur, qui jouit de toutes les prérogatives attribuées aux Gouverneurs généraux des grandes provinces, y représente en qualité de premier Commissaire du Roi, s'il se trouve alors dans le pays; en son absence, cette fonction est remplie par le Lieutenant-général ou quelque Officier supérieur. Tout s'y passe avec les cérémonies usitées ailleurs; cependant les subsides sont fort modérés & proportionnés au peu de richesses du pays. Les *Fors* ou *Coutumes* du pays de Foix sont à peu près les mêmes que celles du Béarn, ayant été rédigées & publiées par les mêmes Souverains: d'ailleurs les Historiens du pays de Foix soutiennent que ces Loix sont les plus belles du monde, & que le grand Cujas les ayant vues & examinées, dit que celles des Athéniens & des Romains ne leur étoient pas comparables. En général, les habitans du pays de Foix sont laborieux & guerriers; mais nos Cosmographes du seizieme siecle disent assez de mal de

leur caractere, & ne font point l'éloge du beau sexe de cette province.

Le Comté de Foix se partage en haut & bas. La capitale du haut pays est *Foix*, qui l'étoit autrefois de tout le Comté, mais qui est actuellement fort diminuée d'étendue, de richesses & de considération : elle est commandée par un château situé sur un roc, & aujourd'hui n'a pas plus de deux mille cinq cents habitans. Ce qu'on y voit de plus remarquable est l'abbaye & le chapitre régulier de Saint-Volusian, Seigneurs en partie de la ville. Tous nos vieux Auteurs soutiennent qu'elle est une Colonie des *Phocéens*, & que c'est de là qu'elle tire son nom, qu'elle a communiqué à tout le pays : ce trait d'érudition me paroît difficile à justifier. La capitale du bas pays est *Pamiers*, dont on fait aussi dériver le nom de la ville d'*Apamée* en Syrie, non qu'elle ait été peuplée par une Colonie de Syriens, mais parce que le premier Comte de Foix, qui a bâti le château & agrandi la ville qui s'appeloit auparavant *Fredelas*, au treizieme siecle, ayant été à la Croisade & conquis la ville d'Apamée, trouva que Fredelas ressembloit beaucoup à sa conquête, & à son retour il lui en donna le nom, en le gasconisant.

Au reste, il n'y a guere plus de quatre mille habitans dans Pamiers, quoique ce soit la plus grande ville du pays. Le reste ne mérite pas la peine que nous nous y arrêtions. On regarde comme une troisieme partie du Comté de Foix, le *Donnezan*, qui n'y a pas toujours appartenu & dépendoit autrefois de l'Aragon. Au treizieme siecle, un de ses Rois le donna à un Comte de Foix; mais ce petit pays a conservé certains priviléges. Comme il fait une pointe entre le Roussillon & la Cerdagne, il a été regardé comme une frontiere importante, tant que ces deux provinces ont appartenu à l'Espagne. Il est défendu par un château nommé *Querigut*. Le *Donnezan* a cinq lieues de long sur deux de large, & l'on y compte cinq mille habitans, quoiqu'il n'y ait que deux paroisses, qui sont du Diocese d'Aleth en Languedoc. Le Donnezan a un Seigneur particulier, sans préjudice de la souveraineté du Roi: cette Seigneurie est actuellement dans une famille qui possede aussi la Baronnie de *Bonnac*, érigée pour elle en Marquisat, & le château d'*Usson*, dont elle porte le nom. La vallée d'*Andorre* est presque enclavée dans la Catalogne; elle ne contient que quelques villages, dont

la Seigneurie & la Jurisdiction sont partagées entre le Roi & l'Evêque d'*Urgel* en Espagne.

J'ai sous les yeux de vieilles annales du pays de Foix, imprimées l'an 1539; elles contiennent beaucoup de faits singuliers & de miracles: on y donne aux Béarnois une origine peu vraisemblable; on les fait descendre des Bernois, & venir de Berne en Suisse.

Le Gouvernement de *Guienne*, dont je vais parler, est le plus grand du royaume, en lui donnant toute l'étendue qu'il avoit au seizieme siecle, c'est-à-dire, en le divisant en *Haute & Basse-Guienne*; alors il a au moins quatre-vingts lieues de long & quatre-vingt-dix de large. La *Basse-Guienne* se partage en *Gascogne* & en *Guienne proprement dite*. La Haute comprend le *Querci*, le *Rouergue* & le *Périgord* : on y joint même encore l'*Angoumois*, la *Saintonge*, le *Pays d'Aunis*, le *Poitou*, le *Limousin*, la *Marche*, & enfin l'*Auvergne*. Nous allons suivre ces Provinces par ordre, en commençant toujours par les plus voisines des Pyrénées. Gouvernement de Guienne.

Entre la Navarre & la mer Océane, on trouve le pays de *Labourd*, dont la capitale est *Bayonne*. Il fait partie du pays Pays de Labourd.

des *Basques*, & c'est proprement *la Biscaye Françoise*. Je prie mes Lecteurs de se rappeler tout ce que j'ai dit dans mon Volume précédent, des Cantabres, de leurs mœurs & usages, de leur caractere, de leur légéreté, enfin de leur Langue; tout cela est applicable aux Basques François. Le pays de *Labourd*, malgré le nom qu'il porte, n'est rien moins que fertile. Il n'y croît point de bled; il produit seulement quelques petits vins blancs d'un goût assez agréable. Aussi le terme de *Labourd* ne vient-il point de labourage, mais d'une corruption du mot latin, & peut-être plus anciennement Cantabre, *Lapurdum*; en conséquence, tant à cause de sa stérilité que de sa situation, le pays de Labourd rend très-peu au Roi. Les revenus de Sa Majesté ne consistent que dans les droits que payent les marchandises en entrant dans le port de Bayonne, dont la plus grande partie est même abandonnée au Gouverneur particulier de la ville; car d'ailleurs le pays de Labourd fait partie du Gouvernement de Guienne. La ville la plus considérable est Bayonne. Elle est située sur deux rivieres, dont la plus petite s'appelle la *Nive*; ses eaux se mêlent dans la ville même avec celles de l'*Adour*. Elles séparent

la ville, pour ainsi dire, en trois parties; mais la troisieme, qui est par delà l'*Adour*, n'est qu'un *fauxbourg* que l'on appelle du *Saint-Esprit*. Le nom de *Baiona* veut dire en Basque *bonne baie* ou *bon port*. Effectivement son port est bon; il est à peu de distance de l'embouchure de l'Adour, & il pourroit contenir des bâtimens considérables, si cette embouchure n'étoit pas si difficile; mais depuis long-temps elle est embarrassée par des bancs de sable mouvans qu'il faut bien connoître pour s'en démêler heureusement. On assure même que depuis le seizieme siecle il s'y est formé une véritable barre. On ne sait pas bien depuis quand cette ville, qui s'appeloit autrefois *Lapurdum*, porte le nom de Bayonne. Elle a eu ses Vicomtes particuliers depuis le dixieme siecle jusqu'à la fin du douzieme. Alors les Rois d'Angleterre, Ducs de Guienne, s'en emparerent; & elle n'a été tout-à-fait réunie au domaine des Rois de France que sous Charles VII, en 1450. Le commerce de Bayonne est considérable, mais il se fait moins avec la France qu'avec l'Espagne & les autres pays étrangers. Les Basques sont excellens navigateurs, & les premiers qui se soient attachés à la pêche de la baleine du côté du

Nord, & à celle de la morue sur le banc de Terre-Neuve. Ils pratiquoient la premiere de ces pêches bien avant le seizieme siecle. C'est à peu près dans ce temps-là qu'ils ont imaginé de dépecer les baleines dans les mers même les plus reculées, auprès de leurs vaisseaux, ou sur les côtes sur lesquelles ils pouvoient aborder, d'en tirer l'huile, les fanons, le blanc, enfin tout ce qui peut en être utile, & de le transporter chez eux dans des tonneaux. C'est en allant à cette pêche de la baleine que les Basques ont découvert le Canada & sont entrés dans le fleuve Saint Laurent. C'est à eux que l'on est redevable de la maniere de préparer & de saler les morues; & c'est encore sur la fin du seizieme siecle qu'ils ont commencé à mettre en pratique cette méthode.

La partie de Bayonne qui est située sur la rive septentrionale de la Nive, s'appelle le *Grand Bayonne*, & la méridionale le *Petit*. Il y a dans chacune un château; le Gouverneur réside dans le premier. Ces châteaux passoient autrefois pour forts; d'ailleurs la ville a toujours été bien fortifiée suivant les différens temps, parce qu'elle a été constamment regardée comme une clef du royaume. En traver-

ſant l'Adour ſur un pont très-long, on arrive au fauxbourg du Saint-Eſprit. Ce n'eſt que depuis le ſiecle dernier qu'il eſt entouré de fortifications & défendu par une citadelle de la conſtruction du fameux Maréchal de Vauban. La cathédrale qui eſt dans le Grand Bayonne n'a rien de remarquable. L'évêché ſubſiſte depuis le onzieme ſiecle ; il n'eſt pas fort étendu en France ; mais la Biſcaye Eſpagnole étoit autrefois preſque toute entiere ſous ſa juriſdiction : Philippe II l'a fait paſſer ſous celle de Pampelune. La cathédrale eſt la paroiſſe unique de Bayonne ; il y a d'ailleurs cinq couvens de Moines mendians & deux de Religieuſes. A la fin du ſeizieme ſiecle, la ville contenoit environ mille maiſons, & vingt mille habitans Chrétiens, ſans compter les Juifs, qui s'y ſont établis en grand nombre depuis qu'ils ont été chaſſés de l'Eſpagne & du Portugal. Leur commerce y eſt fort conſidérable. Ils font la banque, & s'intéreſſent dans les armemens ; mais, comme on ſait, ils ne navigent jamais eux-mêmes. Dans le dernier ſiecle, les Juifs, ſe trouvant en trop grand nombre à Bayonne, ont détaché une colonie de leur Nation, qui

s'eſt établie à Bordeaux, & y eſt à préſent riche & puiſſante.

Saint-Jean-de-Luz eſt la ſeconde ville du pays de Labourd. *Lus* ou *Luis* veut dire en Baſque *bourbe* ou *bourbeux*. La petite riviere de *Ninette* ſépare Saint-Jean-de-Luz d'un gros bourg qui s'appelle *Siboure*. L'embouchure de cette riviere eſt une rade aſſez bonne, mais de difficile entrée, comme celle de Bayonne. Un peu plus loin, ſur la riviere de *Bidaſſoa*, eſt le village & le fort d'*Andaye*, vis-à-vis *Fontarabie*, dont j'ai parlé dans mon Volume précédent. Un peu en arriere, eſt une montagne fort élevée, & tout au haut un château: ceux qui ont le courage d'y monter voient de là quatre royaumes; ſavoir, la France, la Navarre Françoiſe, la Navarre Eſpagnole, & la Caſtille.

Les anciennes Terres de la Maiſon de Grammont ſont ſituées partie dans le pays de Labourd, partie en Baſſe-Navarre. Le château de *Grammont* même eſt de Navarre. *Guiche* eſt en France; aſſez près de Bayonne & entre ces deux Terres, eſt celle de *Bidache*, franc-aleu ſi noble qu'il s'attribue le titre de Souveraineté. Effectivement ſes Seigneurs n'ont jamais, du

moins pour cette Terre, rendu aucun hommage aux Rois de France ni à ceux de Navarre ; il en est de même de ceux de Lux.

En continuant de longer les Pyrénées, on trouve la Basse-Navarre, le pays de Soule, le Béarn & le Bigorre dont j'ai parlé, une partie du Haut-Armagnac dont je parlerai dans un moment ; enfin le Comté de *Couserans*, qui est frontiere du pays de Foix, & dont la capitale est *Saint-Lizier*, ville épiscopale, appelée autrefois *Austrie*, & qui a pris le nom d'un de ses Evêques mort au huitieme siecle ; mais l'évêché étoit plus ancien, puisqu'il subsistoit déjà au commencement du sixieme. Le Couserans prend son nom des anciens Peuples qui l'habitoient & s'appeloient *Consorani* ; mais ils faisoient partie des Peuples du *Comminges*, qu'on nommoit *Convenæ*. Les premiers Seigneurs du Couserans qu'on connoisse étoient Comtes de *Carcassonne*. *Roger*, un d'eux, donna, l'an 1000, les Comtés de Couserans & de Foix à son second fils *Bernard* : ils sont ainsi restés réunis pendant quelque temps sous les mêmes Souverains ; & alors le pays de Foix garda le titre de Comté, & le Couserans ne porta plus que celui de Vicomté. Par la suite ils furent séparés, & le Vi- Couserans.

comté de Couſerans paſſa aux Comtes de Comminges. Ces deux provinces ont été réunies enſemble à la Couronne au quinzieme ſiecle. La Juſtice de Couſerans dépend encore à préſent de la Sénéchauſſée de Comminges. Ce pays a dans ſa plus grande longueur dix lieues, & contient environ quatre-vingts paroiſſes & cinquante mille habitans : il eſt traverſé en entier par la riviere de *Salat*, qui a ſa ſource dans les montagnes frontieres de l'Eſpagne.

Comminges. Immédiatement au deſſus du Vicomté de Couſerans, en remontant vers le nord & côtoyant le Languedoc, eſt le Comté de *Comminges*, qui a dix-huit lieues de long ſur ſix de large. On regarde comme ſa capitale *Saint-Bertrand*, ſiége d'un évêché, qui, ayant quelques paroiſſes en Languedoc, a entrée aux Etats de ce pays, mais eſt pour la plus grande partie ſitué dans ce Comté. On prétend que la ville de *Saint-Bertrand* eſt bâtie ſur les ruines de l'ancienne Cité des Commingeois, qui s'appeloit *Lugdunum Convenarum* : elle fut détruite à la fin du ſixieme ſiecle, & ne fut rétablie que vers l'an 1100 par un de ſes Evêques, nommé *Bertrand*, qui a été canoniſé & a donné ſon nom à la ville, actuellement aſſez petite.

Le même Comté renferme une autre ville épiſcopale, qui avoit, au ſeizieme ſiecle, environ deux mille quatre cents habitans. On l'appelle *Lombé*: c'étoit anciennement une aſſez groſſe abbaye de l'Ordre de Saint Auguſtin, qui fut érigée en évêché l'an 1317, par le Pape Jean XXII.

Sur le bord de la Garonne, en s'approchant du Languedoc, entre Toulouſe & Rieux, eſt la ville de *Muret*, fameuſe par un ſiége qu'elle ſoutint, en 1213, contre le Comte de Toulouſe, & Pierre II, Roi d'Aragon, qui avoit pris le parti des Hérétiques Albigeois. Simon, Comte de Montfort, étoit entré dans la ville, & aidoit aux aſſiégés à ſe défendre; l'illuſtre Saint-Dominique étoit avec lui; ils firent une vigoureuſe ſortie, dans laquelle le Comte de Montfort & quatorze mille hommes à ſa ſuite ſe ſignalerent l'épée à la main. Saint-Dominique, tenant un grand Crucifix, les encourageoit; les aſſiégeans furent défaits, le Roi d'Aragon fut tué; le bois du Crucifix que tenoit Saint-Dominique, fut percé de trois fleches, mais aucun n'atteignit ni le corps du Chriſt, ni le Saint. On conſerve encore dans une chapelle, bâtie ſur le champ de bataille dehors la ville, ce Crucifix miraculeux.

D'ailleurs la petite ville de *Muret* ne contient guere plus de douze cents personnes.

On voit encore, dans le Comté de Comminges, sur les bords de la Garonne, la ville de *Saint-Gaudens*, capitale d'une contrée ou district qu'on appelle le *Nebousan*; elle est très-peuplée, & l'on y tient des foires fort fréquentées. Encore plus haut, sur les bords du même fleuve, est *Saint-Béat*, petite & triste ville, serrée entre deux montagnes, mais toute bâtie de marbre, qui est très-commun dans ce canton-là.

Il ne me reste plus à parler que des anciens possesseurs du Comté de *Comminges*, & des Maisons qui font remonter leur origine jusqu'à ces Seigneurs. Le premier Comte de *Comminges* dont l'Histoire fasse mention, s'appeloit *Bernard*; il vivoit en 1130, sous le regne de Louis le Gros. Sa postérité finit, en 1375, par une fille qui avoit épousé, en troisiemes noces, *Mathieu de Foix*. Comme elle n'avoit point d'enfant, son mari la persécuta pour qu'elle le fît son héritier. Il la tint prisonniere pendant long-temps : elle trouva moyen de porter ses plaintes au Roi Charles VII, qui la délivra, & ce fut à ce Monarque qu'elle fit donation de ses petits

Etats. Elle ne mourut qu'en 1461, âgée de cent ans, libre & tranquille. En 1472, Louis XI donna le Comté de *Comminges*, sur le pied de simple Seigneurie, à *Odet d'Aidie*, Seigneur de *Lescun*, à charge de réversion à la Couronne à l'extinction de sa postérité; ce qui étant arrivé en 1548, par la mort d'*Henri d'Aidie*, Comte de *Comminges*, la réunion a été opérée sans retour. Il subsiste encore dans le royaume un assez grand nombre de Gentilshommes qui portent le nom & les armes de *Comminges*; ils font tous remonter leur origine à *Guy de Comminges*, Seigneur de *Sainte-Foix*, fils cadet du premier Comte Bernard. Ce *Guy* a formé la branche des Seigneurs de *Peguillan*, de laquelle sont sortis beaucoup de rameaux, dont quelques-uns sont éteints, & les autres existent. Les uns descendent du premier Comte de *Comminges* de mâle en mâle; les autres ont été substitués aux nom & armes de Comminges, en épousant des héritieres. Il y a eu des Vicomtes de *Couserans* de la Maison de Comminges; mais ils sont éteints. Les Seigneurs de *Montespan*, qui portoient le nom d'*Espagne*, prétendoient en être aussi; cependant ils avoient des armes tout-à-fait dif-

férentes; leurs principales Seigneuries ont passé par héritage dans la Maison de *Pardaillan de Gondrin d'Antin.* Enfin on a lieu de croire que la Maison d'*Aure* tire son origine de *Bernard I*, Comte de *Comminges*, par son fils Guy, & qu'un des enfans de celui-ci épousa l'héritiere de la vallée d'*Aure*, dans les Pyrénées. Ses descendans l'ont possédée long-temps, & le nom leur en est resté. J'ai déjà dit qu'un cadet de cette Maison épousa, au quinzieme siecle, l'héritiere des Vicomtes d'*Aster*, & que le petit-fils de celui-ci recueillit les grands biens de la Maison de *Grammont* en Navarre, à la charge d'en porter le nom & les armes, avec lesquelles cependant MM. de *Grammont* d'aujourd'hui écartellent toujours celles de *Comminges*, *d'Aure* & *d'Aster.*

L'*Armagnac* est certainement une des plus grandes Seigneuries du royaume & des plus étendues, puisqu'elle contient plus de trente grandes lieues de Gascogne, depuis les Pyrénées jusqu'à la Garonne, vis-à-vis d'Agen, & dans certains endroits vingt de large. On le divise en Haut & Bas. Chacune de ces parties se subdivise en différens petits pays que je vais nommer les uns après les autres, en

commençant par le Haut Armagnac. La partie qui avoisine le plus les Pyrénées, s'appelle les *quatre vallées*; ce canton a ses priviléges, & même de petits Etats. Ces quatre vallées sont celles de *Magnoac*, dont la capitale s'appelle *Castelnau de Magnoac*; de *Nestes*, dont le chef-lieu est la *Barthe*, qui a donné son nom à une ancienne famille de Guienne; de *Barrousse*, où se trouve *Mauléon*, & celle d'*Aure*, qui renferme *Arreu* & *Sarrancolin*, fameux par ses carrieres de marbre. Il y a aussi dans cette vallée des mines de fer & de plomb. Les quatre vallées sont entourées de hautes montagnes qui font partie des Pyrénées. Entre elles & le pays de Couserans, on trouve une autre vallée plus grande, mais encore moins fertile; c'est la vallée d'*Arran*, dont la capitale s'appelle *Biella* ou la *Vieille*. C'est là que prend sa source le grand fleuve de la Garonne, qui a presque tout son cours dans la Guienne. Cette vallée est, pour ainsi dire, neutre & indépendante entre la France & l'Espagne; elle est du Diocese de Comminges. Dans ce même Diocese, mais décidément en France, est le bourg de *Bagneres de Luchon*, qui étoit si peu connu il y a deux cents ans, que nos Auteurs du seizieme siecle n'en

font aucune mention ; aujourd'hui il eſt en réputation par ſes eaux minérales, beaucoup plus ſalutaires que celles de Bagneres en Bigorre; mais il s'en faut de beaucoup que le lieu ſoit auſſi agréable. En tirant à l'orient, vers la Garonne, on trouve le petit pays de *Verdun*, dont le principal lieu eſt ſur les bords du fleuve, auſſi bien que Grenade ; ils ſont par conſéquent agréablement ſitués : Verdun a environ deux mille habitans, & Grenade beaucoup moins.

En ſe rapprochant du centre de la province, on trouve un petit canton auquel on a donné le nom de *Pays de riviere*, parce qu'il eſt arroſé par pluſieurs aſſez jolies rivieres & ruiſſeaux qui ſe jettent dans la Garonne, entre autres la *Save*, ſur laquelle eſt l'*Iſle Jourdain*, jolie ville qui a environ trois mille habitans; au ſeizieme ſiecle, elle étoit fortifiée, & elle a ſoutenu pluſieurs ſiéges; mais ſes fortifications ſont démolies. En tirant à l'occident, on trouve au deſſous d'Auſch l'*Aſtarac*, dont la capitale eſt *Mirande*, petite ville bâtie au treizieme ſiecle, qui contient tout au plus un millier de perſonnes, & pluſieurs autres petites villes ou bourgs encore moins conſidérables.

L'Astarac est fertile & coupé de rivieres; cependant l'on n'y fait pas un grand commerce; mais les vivres y sont à bon marché. Ce pays a eu, dès le dixieme siecle, ses Comtes particuliers, qui descendoient des Ducs de Gascogne. Leur branche a subsisté jusqu'à l'an 1504, que Marthe, fille du dernier Comte, épousa Gaston de Foix-Grailly, qui portoit le titre de Comte de Candale, en vertu d'une prétention que sa Maison avoit sur une Comté-Pairie d'Angleterre. L'arriere petite-fille & héritiere de celui-ci épousa, au commencement du dix-septieme siecle, Jean-Louis de Nogaret, Duc d'Epernon, & lui porta en dot le Comté d'Astarac, & plusieurs autres Terres dont les anciens Comtes avoient hérité. Mais les Ducs d'Epernon n'en possédérent aucunes qu'à titre de simples Seigneuries, Gaston de Foix-Candale ayant abandonné au Roi toutes ses prétentions sur la Souveraineté d'Astarac. En 1661, les biens du dernier Duc de Candale (Nogaret) ayant été vendus par décret, le Duc de Roquelaure les acheta, & l'*Astarac* a dû passer à ses petites-filles, qui ont été Mesdames les Princesses de Léon, Rohan Chabot, & de Pons-Lorraine.

Auch est regardée, par nos anciens Au-

teurs François, comme la capitale de toute la Gascogne; elle l'est du moins de l'Armagnac. C'est une métropole ancienne & illustre, & un des plus riches bénéfices du royaume. L'évêché existoit dès le quatrieme siecle; mais ne fut érigé en archevêché qu'au dixieme. La ville prend son nom des anciens habitans, qui s'appeloient *Ausci*, & la ville *Augusta Auscorum*; elle avoit été, dit on, prise par Crassus, & ne fut regardée comme colonie Latine que sous Tibere. Elle est devenue bien plus considérable par la destruction de la ville d'*Eause*, dont je parlerai dans un moment, & lorsque les Comtes d'Armagnac y firent leur résidence, sans préjudice des droits des Archevêques, qui en ont toujours été Seigneurs en partie, ne relevant que des Rois de France & des Ducs de Guienne. La ville se divise en Haute & Basse. Pour passer de l'une à l'autre, on monte quelques marches; la cathédrale & le palais archiépiscopal sont dans la Haute. L'église est fort ancienne; car on prétend qu'elle est du temps de Clovis, par conséquent, quoique vaste, elle est gothique & de mauvais goût; mais elle a été ornée & décorée magnifiquement à différens temps par ses Archevê-

ques. Le palais archiépiscopal a une très-belle vue : outre son Archevêché, *Ausch* a un Présidial, une Sénéchaussée, &c. &c. & même de ce siecle-ci une Généralité. Cependant on n'y compte que trois ou quatre mille habitans, le commerce y étant fort foible ; mais on y vit très-commodément & à bon marché. Je parlerai des anciens Souverains & Seigneurs de l'Armagnac, après avoir parcouru les différens cantons & districts de cette province.

A quelques lieues d'Ausch sont les restes de cette ancienne ville d'*Eause*, autrefois *Elusa*, capitale de la *Novempopulanie*, grande province des Gaules du temps des Romains, ainsi nommée parce qu'elle renfermoit neuf Peuples différens, dont les *Elusates* en étoient un. Les Goths s'en emparerent au cinquieme siecle, & Clovis l'a conquis sur eux. Les Gascons se maintinrent sous la protection de ce Monarque François & de ses enfans ; mais Eause fut ruinée par les Normands sous le regne de Louis le Débonnaire. Le reste des habitans se refugia à Ausch, & l'évêché d'Eause fut joint à celui d'Ausch. La place où étoit l'ancienne ville s'appelle encore *la Ciutat*, la cité : on y voit des restes d'antiquités, des ruines, &

l'on y déterre journellement des médailles. A quelque distance est le bourg qui a retenu le nom d'Eause ; le canton des environs s'appelle l'*Eausan*. Au dessus d'Ausçh, sur la riviere de *Gers*, qui passe à Leitoure, est la petite ville de *Fleurance*, capitale d'un canton qui s'appelle le *Gaure*, & a eu ses Comtes particuliers de la Maison de ceux de Fezensac & d'Armagnac.

Nogarot est situé sur la riviere de *Midou*, à l'occident d'Ausch. C'étoit autrefois une ville considérable & capitale d'une partie de l'Armagnac ; elle est aujourd'hui réduite à cinq ou six cents habitans, & elle dépend du Duché d'Albret ; il s'y est tenu deux Conciles aux treizieme & quatorzieme siecles ; cependant elle n'est point épiscopale.

La *Lomagne* forme une assez grande partie de l'Armagnac. Nos anciens Cosmographes regardoient *Leitoure*, ville épiscopale, comme sa capitale : cependant les anciens Seigneurs résidoient à *Vic de Lomagne*, autrement *Lavit* ou *Labit*. Il y avoit dans ce même canton une autre petite ville nommée *Auvillers* ou *Auvillars*, avec titre de Vicomté ; elle est située sur la Garonne : les anciens Seigneurs de Lomagne

n'avoient rien de commun avec ceux d'Armagnac. Depuis le commencement du quatorzieme siecle, elle passa successivement dans plusieurs grandes Maisons, & fut enfin réunie à celle d'Armagnac, dont elle a depuis suivi le sort. Cependant des cadets de la Maison de Lomagne ont formé des branches qui ont subsisté longtemps & se sont éteintes dans les Maisons de Cassagnet-Fimarcon & de Grossoles-Flamarens, &c. Les derniers de la Maison de Lomagne portoient le surnom de *Terride*. On prétend que *Leitoure* s'appeloit autrefois *Tauropolium*. Elle étoit très-forte avant l'invention du canon, étant entourée d'une triple muraille, & défendue par un bon château; le Roi en acquit le domaine au commencement du quatorzieme siecle, d'un Comte de *Talleyrand-Périgord*. Si elle n'est pas la capitale, au moins est-elle la plus considérable de l'Armagnac après *Ausch*. *Layracs* n'est qu'un bourg, mais le chef-lieu d'un petit pays que l'on appelle le *Brulhois*; il n'a que deux mille habitans & n'est pas éloigné de la Garonne. Enfin le Comté de *Fezensac* fait aujourd'hui partie de l'Armagnac; mais ses Seigneurs ont autrefois dominé dans l'Armagnac même, puis-

qu'ils étoient les aînés des Comtes de ce nom. La capitale s'appelle *Vic de Fezensac.* Elle a environ deux mille habitans. Du Fezensac dépend le *Fezensaguet*, dont la capitale s'appelle *Mauvezin*; il ne contient aucun lieu important; cependant l'histoire en est intéressante & tient à celle des Comtes d'Armagnac.

Le premier de ces Comtes s'appeloit *Bernard.* Il étoit second fils de *Guillaume Garcie*, Comte de *Fezensac.* Celui ci étoit aussi second fils de *Garcie Sanche*, Duc de *Gascogne*, qui mourut en 910, & étoit petit-fils de *Sanche* I, qui fut investi en 850 du Duché de Gascogne par Charles le Chauve. La branche aînée des descendans de Sanche I étant éteinte, Bernard II, petit-fils de Bernard I, Comte d'Armagnac, s'empara, l'an 1070, de la Gascogne; mais il ne la garda pas long-temps toute entiere; les Ducs de Guienne lui en reprirent la plus grande partie. En 1140, la race des Comtes de Fezensac ayant aussi fini, les Comtes d'Armagnac en hériterent en 1245. *Geraud V*, Comte d'Armagnac, eut plusieurs enfans, & Gaston, son fils cadet, forma la branche de *Fezensaguet*; mais celle-ci s'éteignit en 1405, par une suite de cri-

mes & d'atrocités commises par Bernard, Comte d'Armagnac, & fut encore réunie à celle d'Armagnac. Les derniers Comtes de Fezensaguet possédoient aussi le Comté de *Pardiac*, l'un d'eux ayant épousé l'héritiere des anciens Comtes de Pardiac, qui portoient le nom de Montlezun, mais descendoient des Comtes d'Astarac, sortis eux-mêmes des Ducs de Gascogne. Les Comtes d'Armagnac avoient encore réuni le Comté de Rouergue. Toutes ces réunions les rendoient très-puissans; ils devinrent les plus grands Feudataires de la Couronne de France, après les Ducs de Bourgogne & de Bretagne; mais le caractere turbulent & ambitieux de la plupart d'entre eux leur occasionna des malheurs trop mérités : ils s'embarquerent dans les troubles qui agiterent la France pendant le quinzieme siecle; ils y jouerent un grand rôle, & la faction opposée sous Charles VI aux Ducs de Bourgogne, porta leur nom. Mais enfin tous les Princes de cette Maison périrent malheureusement. Bernard VII d'Armagnac fut massacré à Paris en 1418. Jean IV son fils, & Jean V eurent de grandes guerres avec les Rois Charles VII & Louis XI. Le second fut tué en 1473, en défendant la ville de Leitoure. Le Conné-

table d'Armagnac eut la tête coupée en place de Grêve en 1477. Enfin Charles, dernier Comte d'Armagnac de cette Maiſon, après une longue priſon, n'obtint ſon rétabliſſement dans ſes Etats qu'à des conditions humiliantes. Il mourut en 1497, ſans enfans. Henri d'Albret, Roi de Navarre, dont la grand'mere étoit ſœur de Jean V, obtint, en épouſant Marguerite de Valois, ſœur de François I, toutes les Terres de la Maiſon d'Armagnac, mais à titre de ſimple Seigneurie, & non de Souveraineté. Ce fut ſur ce pied qu'elles paſſerent à ſon petit-fils Henri de Bourbon, qui fut depuis Henri IV. Ce Monarque étant monté ſur le trône de France, les réunit au Domaine de la Couronne. Louis XIV diſpoſa d'une partie de ce pays en faveur d'un Prince de la Maiſon de Lorraine, ſecond fils du Duc d'Elbœuf. C'eſt de ce Prince qu'eſt ſortie la branche de Lorraine-Armagnac, encore ſubſiſtante dans la perſonne des Princes de Lambeſc & d'Elbœuf, & celle de Marſan, éteinte en dernier lieu.

Les Auteurs du ſeizieme ſiecle croyoient la Maiſon d'Armagnac & de Fezenſac abſolument éteinte; mais on a reconnu de nos jours qu'elle ne l'étoit pas.

Le *Condomois* eſt en grande partie enveloppé par l'Armagnac; il a d'ailleurs au ſeptentrion le Bazadois. Ce pays eſt peu étendu & peu riche. Il dépendoit autrefois de l'Agénois, tant au ſpirituel qu'au temporel : ce n'eſt qu'en 1317 que le Pape Jean XXII érigea en évêché une riche abbaye de Bénédictins qui étoit déjà depuis long-temps dans la ville de *Condom* ; les Moines y reſterent, & tinrent lieu de Chapitre à la nouvelle cathédrale ; ils ont été ſécülariſés au ſeizieme ſiecle. Toutes les égliſes & les monaſteres de Condom furent pillés & preſque entiérement détruits par les Calviniſtes commandés par Gabriel de Montgomery en 1569 ; mais depuis ils ont été rétablis. On compte à préſent dans la ville environ 4500 habitans. Belleforêt fait dériver le nom de *Condom* du mot latin *Condomini* (*coſeigneurs*), parce que la Seigneurie de cette ville étoit partagée entre pluſieurs Seigneurs, dont l'Abbé, qui depuis en eſt devenu l'Evêque, étoit un.

Au deſſous du Condomois, en ſe rapprochant des Pyrénées, ſont les quatre petits pays de *Marſan*, *Gavardan*, *Turſan*, & la *Chaloſſe* ; le premier avoit autrefois ſes Vicomtes particuliers. Un d'eux fonda, en 1120, la ville du *Mont-de-Marſan*.

Vers 1140, son fils épousa l'héritiere de *Bigorre*, & forma une nouvelle branche des Comtes de ce nom, qui s'éteignit à la fin du treizieme siecle. J'ai déjà dit que depuis, le Comté de Bigorre fut uni à celui de Béarn, & celui-ci au Comté de Foix, & que ces Seigneuries passerent ensemble dans la Maison d'Albret. Le Comté de *Marsan* a neuf ou dix lieues de long sur huit de large; il est fertile en grains, en fruits & en pâturages.

Le *Gavardan* a cinq à six lieues en longueur & en largeur; il contient quinze paroisses; sa capitale est *Gabaret* ou *Gavaret*; elle a au plus trois-cents habitans, & a eu aussi ses Vicomtes particuliers. Un d'eux, nommé *Pierre*, épousa l'héritiere de Béarn, & forma une branche qui ne subsista que pendant environ cinquante ans. Alors Marie de *Gavaret* épousa Guillaume de *Moncade*. Le Gavadan & le Béarn réunis passerent des Moncades aux Comtes de Foix.

Le *Tursan* a appartenu autrefois aux mêmes Vicomtes que le Marsan, & a été uni de même au Bigorre & au Béarn. La ville d'*Aire*, qui en est la capitale, a pour Seigneurs ses Evêques, qui n'ont jamais reconnu d'autres Souverains que les

les Ducs de Guienne & les Rois de France. La suite de ces Evêques n'est bien établie qu'au onzieme siecle. L'évêché est assez considérable ; cependant la ville est si peu de chose, que si elle n'étoit pas épiscopale on la traiteroit de village.

La *Chalosse* a été aussi une dépendance du *Tursan*, à l'exception de sa capitale, qu'on appelle *Saint-Sever-Cap de Gascogne*, & qui doit ce surnom à ce que les Etats de Gascogne s'y assembloient autrefois. C'est une jolie ville, située sur l'Adour ; elle est bien plus considérable qu'Aire, ayant trois mille habitans. Il s'y fait un assez grand commerce de vin, que l'on embarque sur l'Adour pour passer jusqu'à Bayonne. Elle renferme une assez riche abbaye, fondée en 982 par Guillaume, fils de Sanche, Duc de Gascogne. L'Abbé est Seigneur de la ville, & a toujours été indépendant des Comtes de Tursan & de Béarn, de même que l'Evêque d'Aire. Chalosse.

Entre les cantons que je viens de nommer & la mer, est ce que l'on appelle le pays des *Landes*, qui s'étend en longueur depuis le pays de *Labourd* jusqu'à la Gienne proprement dite & le Médoc. Le terroir du pays des Landes est en général mauvais, très-marécageux sur les Landes de Gascogne.

bords de la mer, & rempli de forêts de bois résineux; les côtes en sont inabordables, parce que les fonds en sont bas, & que les vaisseaux ne peuvent pas en approcher. Les hommes mêmes ont de la peine à y marcher, & il y a des endroits dont l'on ne peut se tirer qu'en s'élevant sur des échasses de bois, sans quoi l'on y entreroit jusqu'à mi-corps. Cette partie du pays est très-mal-saine, & les hommes n'y vivent point vieux. En entrant un peu plus dans l'intérieur des terres, le terroir est sec, stérile & sablonneux, & ne produit d'autres grains que du petit seigle; on n'y traverse que des bruyeres, & les habitations sont fort éloignées les unes des autres. On connoît depuis long-temps deux chemins pour aller de Bayonne à Bordeaux. Le premier est celui des grandes Landes; c'est le plus court, mais le plus désagréable, parce qu'on n'y trouve aucunes commodités, & peu de lieux où l'on puisse s'arrêter : le second est plus long, parce qu'il s'écarte davantage de ce triste pays; mais en le suivant, on traverse quelques villes & lieux remarquables dont je vais parler. Le premier canton du pays des Landes, que l'on trouve en remontant l'Adour depuis Bayonne jusqu'à *Acqs*,

s'appelle le *Vicomté* d'*Urt*. Il tire son nom d'un très-petit lieu, situé au delà de l'Adour, sur les confins du Béarn. Peut-être étoit-il autrefois plus considérable; mais à présent il est bien inférieur au bourg de *Peyre-Hourade*, qui est un lieu d'un assez grand commerce. Auprès est un château qui étoit autrefois la résidence des Vicomtes d'*Urt*; il s'appelle *Aspremont*. La ville épiscopale d'*Acqs* est sur l'Adour, à huit lieues de Bayonne; elle a environ quatre mille habitans; mais autrefois elle a été beaucoup plus considérable. Son ancien nom étoit sûrement *Aquæ*, & lui venoit de ses eaux chaudes, qui étoient fameuses du temps même des Romains. Auguste permit qu'on y ajoutât son nom, & qu'on l'appelât *Aquæ Augustæ*, au lieu qu'on la nommoit auparavant *Aquæ Tarbellianæ*, du nom des Tarbelliens, Peuples qui habitoient au pied des Pyrénées, depuis Tarbes en Bigorre jusqu'à *Acqs*. Les Goths, en s'emparant d'Acqs sur les Romains, la ravagerent & la détruisirent en partie. Les François la conquirent sur les Goths, & les Gascons sur les François. Les Sarasins la ruinerent encore au dixieme siecle. Il y avoit dès lors un Evêque qui fut chassé de son

Siége, & y rentra ensuite sous la protection des Rois de France & des Ducs de Guienne. Les Anglois la possédérent long-temps, comme faisant partie de l'héritage de la Reine Eléonore de Guienne. Enfin Charles VII la reprit sur les Anglois en 1451. Elle a eu pendant quelque temps des Vicomtes qui étoient les mêmes que ceux de Tartas. Mais comme c'étoit une place frontiere & très-forte, les Ducs de Guienne Rois d'Angleterre & ceux de France ont toujours veillé immédiatement sur elle & y ont tenu des Gouverneurs. Dès le seizieme siecle, MM. *Baylens de Poyanne* étoient pourvus de ce Gouvernement, que le dernier d'entre eux possédoit encore de nos jours. C'est mal à propos que les Gascons l'appellent quelquefois *Dax*. On y voit différentes singularités d'Histoire Naturelle, dont la plus remarquable est sa fontaine, située au milieu de la ville. Le bassin en est vaste, l'eau toujours bouillante & d'une chaleur insupportable; il en sort continuellement une épaisse fumée qui s'éleve en l'air, & que l'on voit de toute la ville. On y fait, en fort peu de temps, cuire & durcir des œufs; on y feroit aussi aisément cuire de la viande, mais elle contracteroit peut-être un mau-

vais goût, & pourroit incommoder du moins ceux qui n'y sont point accoutumés. A quelque distance de cette fontaine brûlante, est un autre bassin dont l'eau, quoique provenant de la même source, est froide & sert aux usages communs. Cependant on conduit l'eau de la fontaine chaude, au moyen des tuyaux, dans des bassins particuliers, où les malades peuvent se baigner. On se sert aussi des boues, tirées de la fontaine, pour les rhumatismes invétérés & les vieilles blessures. Nos Auteurs du seizieme siecle parlent aussi de certains tombeaux qui se trouvent dans une ancienne église d'Acqs, qui se remplissent d'eau & se vident suivant que la lune croît ou décroît, sans que l'on voie par où l'eau entre & sort de ces tombeaux ou cuves. Belleforêt dit que cette espece de phénomene est connu ailleurs, & se nomme *source* ou *fontaine intercalaire*. En remontant toujours l'*Adour*, jusqu'au confluent de la riviere de la *Douse*, on trouve la ville de *Tartas*, qui avoit autrefois ses Vicomtes particuliers, dont le dernier vendit toutes ses Terres à un Seigneur d'Albret, au moyen de quoi elles ont été réunies à celles dont je parlerai dans un moment. *Tartas* est la plus jolie

ville du triste pays des Landes. Son nom vient de l'ancien mot Gascon ou Basque *tartassu*, qui signifie une espece de chêne qu'on trouve en abondance dans cette partie de la Gascogne, ou peut-être des bois qui portent la résine qui se débite dans les foires & les marchés de cette ville.

Enfin, en remontant la *Douse* jusqu'à sa source, on trouve *Albret*, chef-lieu du Duché de ce nom, & des Etats d'une ancienne & illustre Maison qui a fourni deux Rois à la Navarre, & dont l'héritiere a été la mere du grand Roi Henri IV. Le nom d'Albret s'écrivoit autrefois la *Brit* en Gascon, ou le *Bret* en François, & l'on prétend que ce mot vient du Latin *leporetum*, & veut dire *lievre*. Le premier Seigneur qui fut investi de la ville & du pays de ce nom, vivoit l'an 1000, & s'appeloit *Amanjeu*. Ses descendans & successeurs continuerent à porter cette espece de nom de baptême; il y en avoit déjà huit au quatorzieme siecle, entremêlés d'un petit nombre d'autres qui s'appeloient *Bernard*. En 1401, Charles I d'Albret, fils d'une Princesse de la Maison de Bourbon, s'attacha à la Cour de France, obtint l'honneur d'écarteler les armes de France, avec celles de sa Maison, qui étoient d'or plein, & enfin l'épée & la dignité de

Connétable ; mais il s'en servit bien malheureusement, car ce fut lui qui perdit la funeste bataille d'Azincourt en 1415 ; il y fut tué. Son fils Charles II, qui étoit proche parent des Armagnac, prit leur parti dans les guerres du quinzieme siecle. Il laissa trois fils ; l'aîné lui succéda, un autre fut décapité en 1471 ; Guillaume a formé la branche des Seigneurs de *Miossens* & de *Pons*, qui s'est éteinte en 1676, & dont les biens ont passé dans une branche de la Maison de *Lorraine - Armagnac*. L'arriere petit - fils de Charles II, par son fils aîné, épousa Catherine de Foix, & monta ainsi sur le trône de Navarre, dont il perdit bientôt après la plus grande partie. Sa petite-fille, Jeanne d'Albret, épousa Antoine de Bourbon, pere d'Henri IV. Il faut remarquer que les Seigneurs d'Albret ne prenoient d'autres titres que celui de *Sire* ; ils ne s'intituloient ni Comtes ni Vicomtes. Ils imitoient en cela les Sires de Coucy, qui dédaignoient toutes qualifications inférieures à celle de Princes ; & n'osoient prendre ce dernier titre, parce qu'ils ne possédoient aucunes Terres absolument indépendantes des Rois de France & des Ducs de Guienne. Albret fut érigé

en Duché-Pairie en 1556, par François I, en faveur d'Henri, Roi de Navarre, son beau-frere. Mais Henri de Bourbon, petit-fils d'Henri d'Albret, étant monté sur le trône de France, cette Pairie s'éteignit, ou plutôt se confondit avec la Couronne. Louis XIV la rétablit en 1652, pour Messieurs de Bouillon, & elle fait partie de l'échange de la Principauté de Sédan.

Le *Basadois* confine au Duché d'Albret; mais comme il est partie en deçà & partie au delà de la Garonne, qui coupe, pour ainsi dire, cette petite province en deux, je remets à en parler après avoir parcouru la *Guienne proprement dite*, qui s'étend aussi d'un côté & de l'autre de la Garonne. Sa capitale est *Bordeaux*. L'étymologie du mot *Guienne* n'est guere autre chose que la corruption du mot d'*Aquitaine*; & l'on sait que celui-ci s'appliquoit, sous la domination des Romains, à une grande partie de la Gaule méridionale, qui n'avoit été originairement ainsi appelée que parce qu'elle étoit arrosée d'un grand nombre de rivieres, & que l'on y trouvoit même plusieurs sources d'eaux salutaires & médicinales. Lorsque le nom de *Guienne* a été pris dans son

Guienne proprement dite.

ſens le plus étendu, il a compris un pays conſidérable, que Clovis avoit conquis ſur les Goths, & que ſes deſcendans ont eu long-temps à diſputer contre les Gaſcons, tantôt les gouvernant par eux-mêmes, tantôt les ſoumettant & les obligeant de recevoir des Ducs de leurs mains. Mais plus ſouvent les Gaſcons ſe choiſiſſoient leurs Chefs, qui faiſoient la guerre aux Rois, & étoient quelquefois battus & obligés de demander pardon, comme cela arriva ſous Dagobert. Ce fut ſous la ſeconde Race que ces Duchés & ces Comtés commencerent à devenir héréditaires. Alors nous voyons, dans le courant du neuvieme ſiecle, le Duché d'Aquitaine & le Duché de Gaſcogne devenir le patrimoine de deux Maiſons, dont l'une deſcendoit, dit-on, de *Loup*, établi Duc de Gaſcogne par le Roi Pepin. La branche aînée de celle-ci ſe confondit au bout de deux ſiecles avec la Maiſon des Ducs d'Aquitaine, dont l'origine étoit à peu près de la même date, & le pouvoir s'étendoit ſur le Poitou. Ces Ducs, pendant plus de deux cents ans (depuis 927 juſqu'à 1137), affecterent de porter le nom de *Guillaume*; un d'entre eux fut appelé *Tête d'étoupes*, parce qu'il avoit de beaux cheveux blonds.

Un autre Guillaume épousa *Prisque*, & rendit sa postérité héritiere de la Gascogne. Son fils aîné soumit la Saintonge ; il eut pour successeur son frere Pierre, qui prit le nom de Guillaume V pour plaire à ses Peuples, à qui ce nom étoit cher; il ne laissa non plus aucune postérité. Enfin Geoffroi, troisieme fils de Guillaume le Grand, réunit les Duchés d'Aquitaine ou de Guienne & de Gascogne; il prit aussi le nom de *Guillaume*. Il eut de grandes guerres contre les Comtes d'Armagnac, qui étoient d'une branche cadette des Ducs de Gascogne; mais enfin il resta maître d'un pays fort étendu, depuis l'extrémité du Poitou jusqu'aux Pyrénées. Son petit-fils, Guillaume VIII (1), ne laissa qu'une fille; ce fut la fameuse Reine Eléonore, d'abord femme du Roi de France Louis le jeune, ensuite du Roi d'Angleterre Henri II. Son magnifique héritage

(1) Quelques anciens Auteurs, entre autres Bouchet, l'appellent mal à propos *Guillaume V*; d'autres au contraire *Guillaume IX*. Nos vieux Annalistes & les Légendaires nous racontent de ce Duc Guillaume des histoires fort extraordinaires; il partit pour Saint-Jacques de Compostelle, feignit d'être mort, passa en Palestine, revint à Rome, mourut Hermite de l'Ordre de Saint Augustin, & est Saint. Je reviendrai quelques jours sur ces faits singuliers.

passa aux enfans de ce second lit. Philippe Auguste le confisqua sur Jean Sans-Terre, dernier fils d'Henri II & d'Eléonore; cependant il ne put lui enlever que le Poitou & une partie de la Guienne. Le Roi Saint Louis, petit-fils de Philippe Auguste, rendit au Roi d'Angleterre Henri III la possession de la plus grande partie de la Guienne, à condition qu'il lui en feroit hommage. Après cela, les Rois d'Angleterre continuerent à la posséder pendant environ deux cents ans. Il y eut même, dans le cours de ces deux siecles, des temps où ils furent presque entiérement maîtres de la France. Enfin, en 1452, Charles VII remit la France dans l'entiere possession de la Guienne & de Bordeaux. En 1469, Louis XI la donna en apanage à son frere Charles; ce malheureux Prince n'en jouit que quatre ans, & mourut en 1472. Depuis cette époque, Bordeaux & la plus grande partie de la Guienne proprement dite n'ont plus cessé de faire partie du Domaine de la Couronne.

On est bien embarrassé à trouver l'étymologie du nom de *Bordeaux*, en Latin *Burdegala*. Il suffit de savoir que cette ville étoit connue & considérable lors même que les Romains entrerent dans les

Gaules. Elle s'agrandit fort ſous la domination des Empereurs Romains; les antiquités que l'on y voit encore en ſont la preuve; d'ailleurs elle a été célébrée par les vers du Poëte Latin Auſone. Elle paſſa de la domination des Romains ſous celle des Viſigots; de là elle fut ſoumiſe aux deſcendans de Clovis; elle fut ravagée au huitieme ſiecle par les Saraſins, & ruinée au neuvieme par les Normands, quelque temps abandonnée, eut enſuite des Comtes particuliers, & fut ſoumiſe aux Ducs de Gaſcogne & aux Ducs de Guienne dont je viens de parler: enfin ces deux Duchés ayant été réunis, elle ſuivit le ſort de la Guienne proprement dite, dont elle eſt la capitale. Le ſiége épiſcopal de Bordeaux eſt, ſans contredit, un des plus anciens des Gaules; il étoit connu vers l'an 300. On prétend que ſon premier Evêque s'appeloit *Saint Gilbert*. L'on ne ſait pas préciſément dans quel temps il fut érigé en archevêché; c'eſt ſur l'ancienneté de cette métropole que ſont fondées les diſputes que les Archevêques de Bordeaux ont avec ceux de Bourges, prétendant l'un & l'autre être Primats d'Aquitaine. Le dioceſe s'étend ſur quatre à cinq cents paroiſſes. Le revenu

de l'Archevêque eſt conſidérable; il jouit, entre autres, de trois ou quatre belles Terres qui ont été léguées à ſon ſiége en 1307 par un Archevêque, neveu du Pape Clément V; elles ſont ſituées en Périgord. Le Parlement de Bordeaux fut établi en vertu d'une capitulation des Bordelois avec Charles VII, dans laquelle il fut dit qu'on leur donneroit un Parlement. Effectivement il commença à s'aſſembler quelque temps après dans le château de *Lombrieres*, ancienne habitation des Ducs de Guienne, ainſi appelé de l'ombrage des arbres qui l'environnoient; mais ce Tribunal ſupérieur ne fut tout-à-fait fixé à Bordeaux qu'en 1472. On y porte les appels de la Cour inférieure, qu'on appelle la *Sénéchauſſée de Guienne*, parce qu'elle étoit autrefois l'unique dans la province. Le Maire & les Jurats, Magiſtrats municipaux, exercent la Juſtice civile & criminelle dans la ville de Bordeaux, concurremment avec la Sénéchauſſée. Cette Mairie & les Jurandes de Bordeaux ont été établies en 1378 par les Rois d'Angleterre, Ducs de Guienne, & réduites, en 1548, à un Maire, un ſous-Maire, & ſix Jurats, dont deux ſont Gentilshommes, & les autres acquierent la Nobleſſe. L'Uni-

versité fut établie, l'an 1441, par le Pape Eugene IV. Ses priviléges ont été ensuite confirmés, par Louis XI. Le collége de Guienne est célebre, & a produit une infinité de grands hommes depuis son établissement, que les Savans font remonter jusqu'au temps des Romains. Ce fut alors que le Poëte *Ausone*, qui avoit été Précepteur de l'Empereur Gratien, y enseigna les Belles-Lettres. Saint Louis perfectionna encore cet établissement, qui est devenu une école illustre & très-fréquentée. Au seizieme siecle, on y couroit déjà en foule, & l'on y trouvoit les plus habiles Professeurs.

La Cour des Aides a été établie par Henri II en 1551, supprimée peu de temps après, & rétablie au dix-septieme siecle. Il y a à Bordeaux deux Foires établies par Charles IX en 1565. La plus considérable se tient au mois d'Octobre ; il s'y fait un commerce immense, sur-tout de vins blancs & rouges, tant de la province même que de celles du Quercy & du Languedoc. Le port a toujours été excellent ; c'est le lit même de la Garonne, qui a six cents toises de largeur vis-à-vis de la ville, & une profondeur assez considérable pour recevoir de gros vaisseaux. Il y

a encore dix huit lieues de ce port à la pleine mer ; mais le fleuve va toujours en s'élargissant & en conservant sa profondeur. Il se joint au *Bec d'Ambez* avec la Dordogne ; mais la marée se fait sentir dans les deux fleuves.

La Garonne faisant un coude justement vis-à-vis Bordeaux, le port forme un croissant, & présente un amphithéatre qui, dès le seizieme siecle, étoit magnifique ; d'ailleurs la ville a acquis depuis ce temps-là bien des agrémens & des avantages qu'elle n'avoit pas. Toutes les rues étoient autrefois sombres & étroites ; il n'y en avoit qu'une seule belle, que l'on appeloit la rue du *Chapeau rouge* ; celles mêmes qui étoient voisines du port avoient ces défauts ; & plus Bordeaux étoit peuplé, plus ils étoient frappans, & les incommodités qui en résultoient plus grandes ; mais sous les regnes de Louis XIV & de Louis XV la ville a été bien embellie. Il y a toujours eu deux châteaux aux deux extrémités ; l'un est le château du *Haa* ; il est placé du côté de l'archevêché, auprès d'un lieu que l'on appelle l'*Ormée*, parce qu'il étoit autrefois planté d'ormes. Il a été bâti par ordre du Roi Charles VII en 1461, & il conserve encore ses an-

ciennes fortifications. L'autre est sur le bord de la riviere, & sépare la ville du fauxbourg des Chartreux, que l'on nomme vulgairement à Bordeaux *les Chartrons* : on l'appelle le château *Trompette.* Il avoit été construit dans le même temps que celui du *Haa* & dans les mêmes circonstances. Au dix-septieme siecle, il a été démoli par ordre de Louis le Grand, & à sa place on a construit, sur les dessins du fameux Maréchal de Vauban, une citadelle que l'on peut dire vraiment superbe : mais je ne suis pas dans le cas de m'étendre aujourd'hui sur cet article, non plus que de parler du *Fort Saint-Louis* ou de *Sainte-Croix*, qui est bâti à l'autre extrémité du port en remontant la Garonne, encore moins de la place Royale, du beau bâtiment de la Bourse, des belles promenades placées derriere le château Trompette, & de la Salle de spectacle. Cette citadelle a un Gouverneur particulier, & les châteaux du *Haa* & de *Sainte - Croix* chacun un Commandant ; mais le Gouvernement de la ville est toujours réuni au Gouvernement général de Guienne (1),

(1) Cependant le Maire & les Jurats s'intitulent *Gouverneurs de Bordeaux.*

& celui-ci est si important, qu'il a été souvent rempli par des Princes du plus haut parage. En 1338, *Jean de Luxembourg*, Roi de Boheme, étoit Gouverneur de Guienne pour Philippe de Valois, & soutenoit la guerre dans cette province contre le Roi d'Angleterre *Edouard III*. *Jean*, fils de Philippe de Valois, alors Duc de Normandie, & depuis Roi de France, étoit gendre de ce Roi de Boheme. C'est sans doute ce qui l'attachoit aux intérêts de la France; mais il faut convenir qu'un Roi de Boheme, Commandant en Guienne, devoit se trouver bien dépaysé. On ne sera pas si étonné de voir sur la liste de ces Gouverneurs, les noms d'Henri d'Albret & d'Antoine de Bourbon, Rois de Navarre, & enfin celui d'Henri IV, qui portoit le même titre avant que de monter sur le trône de France. Louis XI, étant Dauphin, l'avoit aussi été. On y voit encore Charles d'Angoulême, pere de François I. Enfin ce fut le Prince de Condé qui succéda à Henri IV dans ce gouvernement.

Les antiquités de Bordeaux, qui subsistoient au seizieme siecle, consistoient, 1°. dans la *porte basse*; l'on voyoit encore au seizieme siecle le haut de l'arcade qui la formoit; d'ailleurs le terrein s'étant fort

élevé, l'avoit presque entiérement bouchée; 2°. dans quelques autres portes & murailles; mais aujourd'hui à peine en reste-t-il la mémoire; 3°. dans la fontaine de *Duge*; les vers d'Ausone qui en parlent, nous prouvent que du temps des Romains elle étoit belle, claire, & très-abondante; mais il y a deux cents ans, comme aujourd'hui, ce n'étoit plus qu'un ruisseau bourbeux; 4°. dans le palais *Gallien*, & l'amphithéatre, que l'on croit avoir été construit dans le même temps, & que l'on appelle encore à Bordeaux *les Arenes*. Il en restoit un peu plus de traces il y a deux cents ans qu'aujourd'hui; mais ces monumens étoient déjà ruinés: Gallien commença à régner l'an 260 de Notre Seigneur; 5°. enfin dans le palais de *Tutelle* étoit le plus beau reste d'antiquités qui existât à Bordeaux; il consistoit en plusieurs colonnes qui avoient appartenu à un Temple dédié aux Dieux tutélaires de l'Empereur Auguste. Une inscription apprenoit qu'il avoit été élevé par un certain *Lascivus Canilius*. Les colonnes étoient cannelées, d'un ordre Corinthien très-bien exécuté, surmonté d'une attique en arcades; sur chaque pilastre étoit appliquée une figure ou statue. Tous nos Auteurs du seizieme siecle parlent encore de cette architecture, comme

existante; effectivement elle n'a été abattue qu'en 1677 pour la construction du château Trompette. Les Savans & les Antiquaires de France en témoignerent alors leurs regrets, & les Poëtes du siecle de Louis XIV les aiderent à les rendre publics. On voit dans l'église de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux un monument que l'on prétend représenter Charlemagne ou Pepin son pere, tenant sous les pieds de son cheval un homme, que l'on suppose être *Hunault*, Duc de Guienne, *Gaiffre* son fils, ou le Duc *Loup* de Gascogne, son neveu, avec lesquels ces Monarques eurent de grandes guerres. Le peuple appelle ce monument le tombeau du *Caiffe* ou *Caiffa*, par corruption du nom de *Gaiffre*. On voit d'ailleurs dans la Chartreuse de Bordeaux des os humains d'une grandeur énorme, que l'on prétend être ceux de Gaiffre; ce qui sembleroit prouver que ces anciens Ducs des Gascons étoient des Géans.

Nos Auteurs du seizieme siecle assurent qu'il y avoit à Bordeaux de ces *Cagots* ou *Gahets* dont j'ai parlé à l'occasion de ceux du Bigorre. Les anciens statuts de la ville, du quinzieme siecle, leur défendent de fréquenter les cabarets, les boucheries

& les panneteries, d'aller dans les rues à pieds nus, ni même de ſortir de leurs maiſons ſans porter une piece de drap rouge ſur la poitrine, à peine de fouet & d'amende arbitraire. Ces Ordonnances furent renouvelées dans Bordeaux en 1528 & en 1561 ; ce qui prouve inconteſtablement que l'on ſoupçonnoit les *Gahets* d'être lépreux. Mais deux cents ans plus tard l'on a penſé bien différemment ; car en 1738 le Parlement de Bordeaux, & en 1746 celui de Toulouſe ont rendu des Arrêts, pour défendre par tout leur reſſort d'inſulter les prétendus *Gahets*, de les traiter de Gezitains ou deſcendans de Giezi le Lépreux, de les appeler *Cagots* ni *Bigots*, & de mettre aucune différence entre eux & les autres citoyens & habitans. Il faut eſpérer que, ſi l'on a tenu la main à l'exécution de ces Arrêts, il n'eſt plus queſtion de Cagots ni de Bigots dans la Guienne & la Gaſcogne.

L'égliſe métropolitaine, dédiée à S. André, eſt une des plus belles & des plus grandes de France. Cette égliſe met Charlemagne au rang de ſes Bienfaiteurs ; effectivement elle eſt nommée dans le teſtament de ce Monarque, & eſt du nombre de celles à qui il fit en mourant des legs

pieux. Auſſi voit-on dans la nef, qui eſt la plus ancienne partie de l'édifice, le portrait de cet Empereur, peint à freſque ſur la muraille: l'on dit que cette peinture eſt de ſon temps; mais elle a été rafraîchie depuis. Les Reliques que l'on conſerve dans le tréſor de cette égliſe ſont très-remarquables; car, indépendamment d'une infinité de corps de ſaints Martyrs & Confeſſeurs, on y montre des Reliques des douze Apôtres, du lait, des cheveux & des vêtemens de la Sainte Vierge, & un bras & une côte du grand Saint Georges de Cappadoce, Patron de la Chevalerie.

L'égliſe de *Saint Severin*, que l'on appelle communément *Saint Surin*, eſt hors de la ville. Bordeaux regarde, avec raiſon, ce Saint comme un de ſes Patrons. Il y étoit né au milieu du quatrieme ſiecle. Il alla prêcher l'Evangile bien loin de là, puiſqu'il fut Evêque de Cologne; mais il revint dans ſa patrie en 399. Saint Amand, qui en étoit alors Evêque, étant informé de ſon arrivée par révélation, alla au devant de lui avec tout ſon Clergé, & voulut abſolument lui remettre l'adminiſtration de ſon dioceſe: Saint Severin l'accepta, & ce ne fut qu'après ſa mort que Saint Amand la reprit. On célebre ſa fête le 21 Octobre.

L'église est paroissiale & collégiale ; on conserve dans son trésor le bâton de Saint Martial de Limoges, que l'on croit qui vint aussi prêcher l'Evangile à Bordeaux dès le premier siecle de l'Eglise ; car il y fut, dit-on, envoyé par Saint Pierre. Mais ce qu'il y a de plus remarquable est le cimetiere qui est auprès. Nos Auteurs du seizieme siecle rapportent une inscription qu'on lisoit sur ses murailles ; elle est en Latin, & porte que ce cimetiere fut consacré par Notre Seigneur lui-même, accompagné de sept saints Evêques, fondateurs des principales églises des Gaules Aquitanique & Narbonneise. On ne dit pas précisément dans quel temps se fit cette cérémonie miraculeuse ; mais il y avoit sûrement déjà long-temps que ces saints Evêques étoient en Paradis, & ils ne se sont jamais trouvés réunis sur la terre que dans cette seule occasion, & pour la consécration du cimetiere d'Arles, dont l'Histoire est semblable. Il y a dans ce cimetiere une tombe où l'eau croît & décroît, comme dans celle d'Acqs, suivant le cours de la lune. Il y a encore dans Bordeaux une église que l'on prétend bâtie du temps de Charlemagne, qui y plaça, dit-on, sept corps saints ; elle est dédiée à

Sainte Eulalie. Nos Cosmographes disent avoir lu sur un pilier de l'église des Carmes, de vieux vers François qui sont bien honorables pour une ancienne famille de Bordeaux, dont le nom est la *Lande.* La famille de ce nom est effectivement fondatrice de ce couvent, & l'a même rétabli à plusieurs reprises. Suivant l'inscription, le premier établissement fut l'an 1100, à l'occasion d'un exploit fait par un Seigneur de la Lande. Voici les vers.

L'an de grace environ mil cent,
Fonda premier un Seigneur de la Lande,
Au Carme viel cette église & convent,
Pource qu'en ce lieu obtint victoire grande
Contre un géant qui conduisoit la bande
Des Espagnols pour Bordeaux assaillir;
Le dessusdit lui fit payer l'amende,
Car il lui fit sa teste à bas saillir.

Malheureusement le Carme qui a fait ces vers, est tombé dans quelque anacronisme; car il n'est pas vrai que les Espagnols assiégerent Bordeaux l'an 1100; mais il paroît que MM. de la Lande ont fondé le couvent des Carmes de Bordeaux peut-être dans ce même temps.

On appelle quelquefois la Guienne proprement dite, le *Bordelois*; il se divise Bordelois.

en quatre contrées ou cantons différens; ſavoir, 1°. les Landes de Bordeaux, qui s'étendent depuis les bords de la mer juſque ſur le chemin de Bayonne à Bordeaux; le terrein y eſt auſſi ſtérile & inculte que le reſte des Landes, & la côte auſſi marécageuſe & preſque par-tout inabordable. L'on n'y trouve de remarquable que le baſſin ou havre d'*Arcachon*, dont l'entrée eſt très-difficile; les gros bâtimens ne peuvent y pénétrer; mais ceux qui y entrent s'y trouvent fort en ſûreté, & y chargent particuliérement du goudron & de la réſine, que les pays des environs fourniſſent en abondance. Le principal, ou, pour mieux dire, le ſeul lieu de cette contrée eſt au milieu du baſſin d'Arcachon; c'eſt un bourg qui s'appelle *la Tête* ou le *Cap de Buch.* On prétend que ce lieu a pris ſon nom d'un ancien Peuple qui l'habitoit du temps des Romains, & que l'on nommoit les *Boiates*; cependant on n'y trouve aucuns veſtiges d'antiquité. Les anciens Seigneurs portoient le titre de *Captal.* J'ai dit que l'un d'eux, nommé *Archambault de Grailly*, avoit hérité par ſa mere du Comté de Foix, & en avoit pris le nom. Ce fut au commencement du quinzieme ſiecle. Il épouſa une Infante de

Navarre, & son petit-fils monta sur ce trône. Le *Captalat de Buch* passa dans une branche cadette des Foix-Grailly, qui prit le nom de Candale, & dont l'héritiere épousa le premier Duc d'Epernon. Le second canton du Bordelois s'appelle le pays de *Médoc*. La plus grande partie en est mauvaise, & sur-tout la côte; mais celle qui avoisine la Gironde ou Garonne, produit de bons vins qui étoient en réputation dès le temps des Romains, qui connoissoient déjà le raisin Bordelois & le vin qu'il produisoit; on en transportoit alors jusqu'à Rome. Les huîtres de Médoc étoient en réputation; *Ausone* en fait une mention aussi honorable que du vin. Enfin on trouve dans le Médoc certains cailloux blancs, bleus & violets, qui sont susceptibles d'être brillantés, & peuvent passer pour des pierres précieuses; on les ramasse dans un circuit d'environ dix à douze lieues, depuis *Soullac*, village tout-à-fait sur la pointe du Médoc, à l'embouchure de la Gironde, jusqu'à celui de *Margaux*, fameux par ses excellens vins. Le principal bourg du Médoc est *Lesparre*, à deux lieues de la rive gauche de la Garonne ou Gironde. La Terre qui porte ce nom est très-belle, &

appartient à MM. de Grammont, qui ont quelquefois porté le nom de Ducs de Lesparre, quoique cette Terre ne soit point érigée en Duché. On appelle *pays d'entre deux Mers*, celui qui est entre la Garonne & la Dordogne, depuis les limites du Bazadois jusqu'à la pointe que l'on nomme le *Bec d'Ambés*, où ces deux rivieres se joignent pour n'en former plus qu'une, que l'on appelle la *Gironde.* Le principal lieu de ce pays est *Rions*, qui renferme 1400 habitans. Enfin dans la partie de la Guienne proprement dite, qui est par delà la Gironde & la Dordogne, jusqu'aux frontieres de la Saintonge & du Périgord, on trouve la ville de *Blaye*, dans laquelle on compte 18000 ames, & qui est divisée en Haute & Basse; c'est une place qui a toujours été regardée comme importante; elle est bien fortifiée, & a une bonne citadelle. Elle étoit connue du temps des Romains, & les légions s'y tenoient en garnison. Cette place a souvent fait un sujet de dispute entre les premiers Ducs de Guienne & les Ducs de Gascogne. On y remarque deux abbayes, dont l'une est de l'Ordre de Saint-Benoît, & l'autre de Saint-Augustin; celle-ci est dédiée à Saint-Romain. C'est là qu'est en-

terré, à ce que disent, d'après Aimoin, les anciens Historiens de France, un Prince de la Race de Clovis, nommé *Caribert*, que quelques Auteurs ont confondu avec Caribert, fils de Clotaire II & Roi d'une partie de l'Aquitaine, que son frere Dagobert fit mourir à Toulouse pour rester seul maître de toute la Monarchie Françoise. Un systême très-moderne fait descendre de ce dernier, Loup Centulle, Duc des Gascons, les Comtes de Bigorre, de Béarn, d'Armagnac, & peut-être les Rois d'Aragon, auxquels les Auteurs des seizieme & dix septieme siecles donnent une origine tout-à-fait différente.

En remontant la Dordogne, au confluent de la riviere de L'isle, on trouve *Libourne*, jolie ville, qui n'a été bâtie qu'en 1286, par Edouard I, Roi d'Angleterre. Auprès est située la petite ville de *Fronsac.* On prétend que l'Empereur Charlemagne y avoit un château, qu'il fit bâtir l'an 770; il n'en subsiste plus que la place; mais il y en a un autre dont la vue est très-belle. Ce n'est qu'au commencement du dix-septieme siecle que Fronsac fut érigé en Duché, d'abord pour un Comte de Saint-Paul, de la Maison d'Orléans-Longueville, & après la mort de celui-ci,

pour le fameux Cardinal de Richelieu, qui l'a fait passer à ses neveux. Belleforêt prétend que c'est auprès de Fronsac qu'étoit le château de Montauban, qui appartenoit au Comte Aymon, & au fameux Renaud de Montauban, un de ses fils. Cet Auteur remarque, avec raison, que ce ne peut pas être le Montauban en Quercy, puisque cette ville, assez moderne, est dans un pays plat, sur la riviere de Tarn, & que l'on sait que le vieux Montauban étoit sur une hauteur, près de la Dordogne. En remontant la riviere de Lisle, on trouve, au confluent de la Dromme, la petite ville de *Coutras*, qui est de la dépendance du Duché de Fronsac. La plaine des environs est remarquable par la bataille qu'Henri, Roi de Navarre, depuis Roi de France sous le nom d'Henri IV, y gagna, en 1587, contre l'armée d'Henri III. Sur les bords de la Garonne est le Comté de *Benauges*, belle & superbe Terre qui a cinq lieues de long sur autant de large, & a appartenu à la Maison de Foix-Candale; le Duc d'Epernon, qui en avoit hérité, fit bâtir à *Cadillac*, qui en est le principal lieu, un magnifique château où il tenoit souvent sa Cour; car il en avoit une, & c'étoit

le Gouverneur le plus fier & le plus fastueux qui ait été en Guienne.

En quittant la Guienne proprement dite, ou le Bordelois, & remontant la Garonne, on trouve le *Bazadois*, que ce fleuve partage en deux. Le Haut-Bazadois s'étend depuis le Duché d'Albret jusqu'à la Garonne, & le Bas entre les deux fleuves de la Garonne & de la Dordogne. Dans la premiere partie, est *Bazas*, qui prend son nom d'un ancien Peuple nommé *Vasates*. Elle a passé de bonne heure sous la domination des Gascons, & son évêché étant le premier, le plus ancien & le plus étendu de ceux établis sur ces Peuples après leur conversion, il s'appela longtemps l'*évêché de Gascogne*. Dans le Haut-Bazadois, est encore la ville de *Nerac*, qui dépend du Duché d'Albret, & qui en est le lieu le plus considérable, étant plus grand & plus riche que la ville d'Albret même; aussi les Sires d'Albret y avoient un beau château dans lequel ils faisoient souvent leur résidence, après même qu'ils furent montés sur le trône de Navarre. On voit dans l'Histoire, que les Reines Marguerite de Valois, femme d'Henri d'Albret, & Jeanne d'Albret sa fille, mere d'Henri IV, y passerent des

Le Bazadois.

années entieres ; aussi, à la fin du seizieme siecle, cette ville étoit-elle presque toute Calviniste. Le pays des environs est fertile, & abonde en gibier excellent. *Castel-Jaloux* appartient aussi au Duché d'Albret ; c'est une assez jolie petite ville, qu'il ne faut pas confondre avec une du même nom qui est dans l'Armagnac. A l'extrémité du Haut-Bazadois, sur les bords de la Garonne, est *Langon*, renommé par ses vins, les plus délicats de tous les vins blancs du *Bordelois*, que l'on appelle généralement *vins de Grave*. De l'autre côté de la Garonne, dans le Bas-Bazadois, est la *Réole*, très-jolie ville, qui prend son nom d'un monastere de l'Ordre de Saint Benoît, qui étoit autrefois si régulier, qu'on l'appeloit par excellence la *Regle* ; aujourd'hui ce n'est plus qu'un Prieuré simple d'un bon revenu. Le Pape Clément V, qui étoit Gascon & avoit été Archevêque de Bordeaux, est enterré dans une église d'un petit lieu du diocese de Bazas, nommé *Uzeste*.

L'Agenois. Toujours en remontant la Garonne sur sa rive gauche, est l'*Agenois*, province autrefois habitée par des Peuples qu'on appeloit les *Nitiobriges* ; leur capitale se nommoit *Agenum*, *Agen*, & a donné son

nom au pays, qui a été possédé à titre de Comté par des cadets des Ducs de Gascogne. Un de ces Comtes ayant été en même temps Evêque d'Agen, transmit à ses successeurs dans l'évêché, le titre de Comtes d'Agen, mais sans seigneurie réelle; le domaine passa aux Rois d'Angleterre avec le Duché de Guienne, & est revenu ensuite aux Rois de France. Sous le regne de Louis XIII, ce domaine a été engagé au Cardinal de Richelieu, & ses petits-neveux possedent à ce titre l'Agenois avec le Duché d'Aiguillon. L'autorité des Comtes d'Agenois s'étendoit autrefois sur le Condomois, & le diocese d'Agen comprenoit aussi celui de Condom. Le premier de ces évêchés subsiste depuis l'an 303, & Saint Caprais en a été le premier Evêque; celui de Condom est bien plus récent, n'étant que du onzieme siecle. La ville d'Agen est très-agréable, la situation charmante, & les promenades fort belles; mais d'ailleurs il n'y a rien de remarquable dans les bâtimens. *Clairac* & *Villeneuve d'Agenois*, situées sur le *Lot*, qui coupe l'Agenois en deux parties, sont les deux villes les plus commerçantes & les plus riches de la province. *Tonneins* & *Marmande*, situées sur la Garonne, ne

ſont que des bourgs, mais riches & commerçans. *Sainte-Foi* eſt à l'extrémité de la province, ſur la Dordogne; elle a été fameuſe du temps des guerres de religion; elle a ſoutenu pluſieurs ſiéges, & c'étoit un des boulevards des Calviniſtes; mais les fortifications en ſont entiérement raſées. On voit ſur la riviere de Lot, à cinq lieues d'Agen, le lieu de *Caſſeneuil* ou *Chaſſeneuil*; Charlemagne y avoit autrefois un palais. L'Impératrice Hildegarde y mit au monde, l'an 778, deux jumeaux, dont l'un fut l'Empereur Louis le Débonnaire, déclaré, preſque en naiſſant, Roi d'Aquitaine. C'eſt dans cette province qu'eſt ſituée la petite ville d'*Aiguillon*, à préſent chef-lieu d'un Duché; elle eſt au confluent du Lot & de la Garonne, dans un pays très-fertile & en belle ſituation. Ce Duché n'a été érigé qu'au dix ſeptieme ſiecle, & ayant paſſé par pluſieurs mains, eſt enfin reſté à un des neveux du Cardinal de Richelieu; mais il n'a rang parmi les Duchés-Pairies que de l'an 1731. Le château eſt fort ancien; il fut aſſiégé en 1346 par le Duc de Normandie, fils aîné de Philippe de Valois, & depuis Roi de France ſous le nom de *Jean*. Ce Prince ne vint point à bout de le forcer, quoiqu'il

l'eût tenu investi pendant quatorze mois, & qu'il eût employé, pour réduire cette place, une invention nouvelle; car on prétend que ce fut alors pour la premiere fois qu'on se servit du canon. C'est aussi dans l'Agenois qu'est la petite ville de *Duras*, érigée en Duché au dix-septieme siecle pour *Jacques-Henri de Durfort*, Maréchal de France, dont la postérité le possede encore. Tout le monde sait d'ailleurs combien la Maison de Durfort est ancienne & illustre en Guienne, où elle est divisée en plusieurs branches.

Le Périgord.

Au nord de l'Agenois est le *Périgord*, qui fait une partie considérable du grand Gouvernement de Guienne. Il a pour frontieres, outre l'Agenois, la Saintonge, l'Angoumois, le Limosin & le Quercy. Il est traversé par la Dordogne & par la riviere de Lisle, & borné du côté de la Saintonge par la Drome. Les anciens habitans du Périgord, du temps des Romains, s'appeloient *Petro* ou *Petricorii*. Il en est fait mention dans les Commentaires de César. Leur capitale, qui est aujourd'hui *Périgueux*, fut ruinée par les Barbares, sous l'Empire d'Honorius. Les Rois Mérovingiens conquirent cette province sur les Goths; les Carlovingiens y établirent des Comtes

qui devinrent héréditaires vèrs l'an 900. Guillaume, qui vivoit alors, étoit fils d'un Comte d'Angoulême. Sa petite-fille épousa Bozon, Comte de la Marche, qui mourut en 950. Son second fils a été la souche de l'illustre Maison qui a possédé le Comté de Périgord depuis le milieu du dixieme siecle jusqu'à la fin du quatorzieme. On les voit porter le surnom de *Taleyrand* dès le douzieme siecle, & constamment depuis le treizieme. Il y a eu cinq de ces Comtes du nom de baptême d'*Archambaud*, sept du nom d'*Elie*, & trois de celui d'*Adalbert* ou *Audebert*. Ces Comtes de Périgord étoient, à quelques égards, indépendans; cependant, du temps que les Rois d'Angleterre furent maîtres de la Guienne, ils se reconnurent leurs vassaux; mais comme les Ducs de Guienne étoient eux-mêmes vassaux des Rois de France, les Comtes de Périgord devoient l'être aussi, du moins en arriere-fief; cependant Archambaud V voulut s'y soustraire sous le regne de Charles VI; il osa soutenir la guerre contre les troupes du Roi, fut vaincu par le Maréchal de Boucicaut, fait prisonnier, & dépouillé de ses Etats en 1399. Il ne laissa point de postérité. Le Périgord fut donné par le Roi au Duc d'Orléans. Le fils de ce Prince le

vendit à un Comte de Penthievre-Bretagne, dont la petite-fille épousa Alain, Sire d'Albret; le fils de celui-ci fut Roi de Navarre, & bisaïeul d'Henri IV. Ainsi le Comté de Périgord faisoit partie des domaines de ce Monarque, lorsqu'il monta sur le trône de France, & cette province fut alors réunie à la Couronne.

Le Périgord se divise en Haut & Bas; Périgueux est la capitale du Haut. Elle est située sur la riviere de l'*Isle*, qui la partage, pour ainsi dire, en deux. L'évêché est très-ancien. Le premier Evêque s'appeloit *S. Front.* D'après les vieilles Chroniques ou Légendes, nos Auteurs prétendent que Saint Front fut un des premiers Disciples de Jésus-Christ, & vint prêcher l'Evangile d'abord à Rome, & ensuite en Périgord, où il fut envoyé par Saint Pierre. Il fit des Prosélites qui furent martyrisés, entre autres Saint Silvain, qui étoit *Bateleur* de profession. Saint Front mourut tranquillement, fut enterré à Périgueux, & eut pour successeur Saint Anien, depuis lequel on comptoit, jusques en 1600, cinquante-quatre Evêques de Périgueux. Il y a dans la ville une abbaye qui porte le nom de Saint Front; elle sert à présent de cathédrale. Il y en avoit une autre

dédiée à Saint Etienne; mais les Calvinistes l'ayant ruinée, l'Evêque & son Chapitre se sont réfugiés dans cette abbaye. On voit dans Périgueux plusieurs antiquités du temps des Romains, tels que les restes d'un amphithéatre, & la tour *Vesune*, édifice très-solide qui a plus de cent pieds de hauteur, & les murs une toise d'épaisseur; mais il n'y a ni portes ni fenêtres; on y entre par deux souterrains : on prétend que c'étoit un temple dédié à Vénus. L'Evêque est Coseigneur de la ville avec le Roi. Périgueux a de grands priviléges ; les habitans ne payent point de taille : cependant la ville n'est pas fort riche; on prétend que ses exemptions contribuent à rendre ses citoyens négligens & paresseux. D'ailleurs le pays des environs est bon & plus fertile que tout le reste de la province; le gibier & sur-tout les perdrix y sont excellens, les truffes, les meilleures du royaume, & le lard d'un très-bon goût; c'est ce qui fait que les pâtés de Périgueux sont, depuis long-temps, si estimés & si recherchés. En général, la province du Périgord ne produit guere de froment*, mais beaucoup de seigle & d'orge. Les noyers & les châtaigniers, qui y sont en abondance, pourvoient à la subsistance du

peuple, au défaut de grains. Il y a des mines de fer en grand nombre, & celui de ce pays passe pour très bon. On y recueille du vin, mais il sert principalement à faire des eaux-de-vie. A trois lieues de Périgueux est la petite ville de *Saint-Astier*, où il y a une abbaye & une collégiale. La ville de *Bourdeille* est à la même distance sur la riviere de Drome. Elle a été si long-temps dans la Maison du même nom, que tous nos Auteurs conviennent que l'on ne sait laquelle des deux a donné son nom à l'autre. La Maison de Bourdeille étoit déjà connue dès le dixieme siecle. Elle s'est séparée en plusieurs branches, dont quelques-unes subsistent encore. C'est de cette Maison qu'étoit l'Auteur des Vies des grands Capitaines, Hommes & Dames illustres de France, dont j'ai donné l'extrait dans mes précédens Volumes; il se surnommoit *Brantome*, parce que, quoique Militaire brave & galant, il possédoit en commande l'abbaye de ce nom, située assez près des Terres de sa famille, dans le Haut-Périgord. On prétend qu'elle fut fondée par Charlemagne même, sous l'invocation de Saint Pierre. L'Abbé est Seigneur du bourg, qui a près de mille habitans. Il y a eu un Cardinal de Bourdeille,

Archevêque de Tours en 1483. *Aubeterre* est à l'extrémité du Périgord, sur les confins de la Saintonge; il y a aussi une abbaye de l'Ordre de Cîteaux, & un chapitre. La Terre étoit possédée, au seizieme siecle, par des Seigneurs du nom de Bouchart; ce ne fut qu'au commencement du dix-septieme qu'elle passa dans l'ancienne Maison d'Esparbés, originaire de l'Armagnac, par le mariage de François d'Esparbés, Maréchal de France, qui épousa, en 1620, Hypolite Bouchart, Dame d'Aubeterre; leur postérité a joint le nom de Bouchart à celui d'Esparbés. A une lieue & demie de Périgueux est le bourg & l'abbaye de *Chancelade*, chef-lieu d'une congrégation de Chanoines Réguliers, qui a été éteinte de nos jours. C'est de cette congrégation que dépendoit le riche bénéfice appelé la *Domerie d'Aubrac*, dans le Rouergue. La petite ville de *Mussidan* est encore dans le Haut-Périgord, sur la riviere de l'Isle. Au seizieme siecle, c'étoit une place très-forte, qui fut plusieurs fois assiégée & prise pendant les guerres de religion; mais au dix-septieme elle a été tout-à-fait rasée. Enfin, *Bergerac* est encore du Haut-Périgord, sur la Dordogne, dans une situation avantageuse pour le commerce, & qui la rend essentielle pour la défense du pays, lorsque malheureusement

la guerre eſt portée dans l'intérieur de la France; car c'eſt un point de partage intéreſſant entre la Guienne, la Gaſcogne, le Limouſin & l'Auvergne. La riviere y ſeroit aiſée à paſſer, ſi elle n'étoit pas défendue par les fortifications & la garniſon de la place : auſſi, pendant les guerres de religion, les Calviniſtes firent-ils de Bergerac un de leurs boulevards. Elle fut priſe & repriſe pluſieurs fois, & a beaucoup ſouffert dans ces différens ſiéges, juſqu'à ce qu'enfin elle a été entiérement raſée au dix-ſeptieme ſiecle. La révocation de l'Edit de Nantes ayant fait ſortir du royaume une multitude de Proteſtans qui étoient en grand nombre dans Bergerac & aux environs, cette ville eſt aujourd'hui réduite à peu près à huit mille habitans; elle a deux paroiſſes, dont l'une eſt du dioceſe de Périgueux, & l'autre de celui de Sarlat. Bergerac a des ſtatuts & coutumes particuliers qui s'obſervent dans toute l'étendue de ſa Sénéchauſſée. Ils furent imprimés dès 1598, en latin & en françois, mêlés d'un peu de gaſcon; mais ils avoient été compoſés bien plus anciennement, puiſque l'on voit qu'ils ſont de l'an 1327, *régnant Charles le Bel, Roi de France & de Navarre*, & que ce fut *Edouard, fils aîné du*

Roi d'Angleterre, *Prince de Guienne & de Galles*, qui les publia sous le bon plaisir du Roi de France, dont il se reconnoissoit Vassal. Il paroît que le Roi Henri IV ordonna qu'on s'y conformeroit dans tout le Périgord. Au reste, cette coutume n'a rien de bien particulier. Il faut seulement observer que l'on écrivoit alors *Bragerac*, & non pas *Bergerac*.

Je ne remarquerai dans tout le Bas-Périgord que la seule ville épiscopale de *Sarlat*. C'est un des évêchés érigés au quatorzieme siecle par le Pape Jean XXII, au lieu d'une abbaye fondée par Louis le Débonnaire, qui y fit transporter les reliques de *Saint Sacerdos*, un des premiers Evêques de Limoges. Cet évêché n'est pas riche; la ville ne l'est pas non plus, étant située dans un assez mauvais pays.

Dans le diocese de Sarlat est un bourg & une abbaye nommés *Cadouin*. Dans l'église du monastere, on conservoit encore au seizieme siecle un Saint Suaire apporté de la Terre Sainte par Raymond, Comte de Toulouse. C'est peut-être de tous ceux qu'on montre dans différentes villes du Monde, celui qui a le plus d'authenticité; car les bulles de plusieurs Papes le déclarent véritable; il a été, à différentes re-

prises, transporté de Toulouse à Cadouin, & enfin est resté dans cette derniere ville.

C'est aussi dans le Bas-Périgord qu'est située la Terre de Biron, qui étoit autrefois une des anciennes Baronnies du Périgord. Elle fut érigée en Duché-Pairie en 1598, pour le second Maréchal de Biron. Ce titre s'éteignit par sa condamnation, & n'a été recréé qu'en 1723 pour son arriere petit-neveu, mort Maréchal de France, pere de M. le Maréchal de Biron d'aujourd'hui. Tout le monde sait que la Maison de Gontault est très-ancienne & très-illustre en Guienne. Celle de Hautefort en est une branche. Elie de Gontault ayant épousé, en 1388, Marthe de Born de Hautefort, en prit le nom & les armes.

Les deux provinces qui composent ce que l'on appelle la *Haute-Guienne*, sont le *Quercy* & le *Rouergue*. La premiere est entourée du Périgord, du Limousin, de l'Auvergne, du Rouergue, du Languedoc & de l'Agenois. On la divise en Haut & Bas-Quercy. La capitale du Haut est *Cahors*, sur le *Lot*, au centre de toute la province ; la capitale du Bas est *Montauban*, sur le *Tarn* & sur la frontiere du Languedoc. Le *Quercy* a eu autrefois des Comtes ; on regarde comme le premier, Rodolphe, qui vivoit l'an 900. Mais sa pos- Le Quercy.

térité perdit ce Comté soixante ans après. Robert, arriere petit-fils de Rodolphe, ayant fait la guerre à Ponce Comte de Toulouse, celui-ci le dépouilla de cette province. Mais ces Comtes ne furent pas long-temps sans être dépouillés eux-mêmes lors des guerres des Albigeois, sur la fin du douzieme siecle. Alors les bons Catholiques donnerent presque toute la seigneurie du Quercy à l'Evêque de Cahors. Cependant les Rois de France y conserverent quelques droits que Saint Louis abandonna aux Anglois. Ceux-ci en jouirent aussi long-temps que de la Guienne, & en furent enfin totalement dépossédés sous le regne de Charles VII. Malgré ces changemens, l'Evêque de Cahors est resté puissant & riche dans le Quercy, & prend toujours le titre de Comte de Cahors. Cet évêché est très-ancien, car on prétend qu'il existoit au troisieme siecle; mais les droits qu'il acquit sur le Quercy, comme je viens de le dire, ont beaucoup augmenté le lustre de cette prélature. Lorsque l'Evêque officie, on met sur la crédence, auprès de l'autel, une épée, un casque & des gantelets. Il a pour Vassaux quatre Barons, entre autres, celui de Cessac, qui est obligé, lorsqu'il fait son entrée, de conduire sa mule, une jambe chaussée & l'autre nue, & de lui servir à

boire à table ; auſſi il a pour ſes profits la haquenée de l'Evêque toute caparaçonnée, & le buffet qui a ſervi à ſon repas de cérémonie. Cahors eſt une ville fort ancienne. Elle s'appeloit, du temps des Romains, *Divona*; mais comme les Peuples des environs s'appeloient *Cadurci*, on ajoutoit *Divona Cadurcorum*, & de là eſt venu le nom de *Cahors*. On y voit encore un amphithéatre bâti du temps des Romains. D'ailleurs, à raiſon de ſon antiquité, les rues de Cahors ſont étroites, & les maiſons ne ſont point magnifiques, à l'exception de celle de l'Evêque. Elle n'eſt ni riche ni peuplée. En 1580, elle fut priſe d'aſſaut & pillée par les troupes d'Henri IV, qui n'étoit encore que Roi de Navarre. On ſait que Cahors fut la patrie du Pape Jean XXII, dont le nom étoit *Jean d'Oſſat*. Ce fut lui qui y fonda, en 1332, une Univerſité, qui n'a jamais été bien floriſſante, & qui a été ſupprimée de nos jours. Cependant le fameux Cujas y a enſeigné le Droit, mais durant peu de temps. On ſait que Cahors eſt auſſi la patrie du fameux *Clément Marot*.

La petite ville de *Figeac* eſt la ſeconde du Haut-Quercy ; c'eſt le chef-lieu d'une élection qui s'étend juſques aux frontieres

de l'Auvergne & du Limousin. Elle doit son origine à l'abbaye que le Roi Pepin y bâtit au huitieme siecle (1). Les miracles que l'on croit qui accompagnerent la fondation & la construction de son église, y attirerent un grand nombre de Pélerins, dont plusieurs s'y établirent. L'Abbé en obtint la seigneurie, & en fut presque le Souverain jusqu'au regne de Philippe le Bel : il consentit alors à en faire hommage au Roi, & à lui céder la Haute-Justice. Au seizieme siecle, les Huguenots s'en emparerent après un siége de trois mois, & la fortifierent. Elle devint une des places fortes du parti Calviniste. Les fortifications n'en furent rasées qu'au dix-septieme siecle, par ordre de Louis XIII. La ville de *Cadenac* est sur la riviere du *Lot*, sur les confins du Rouergue. Dans le seizieme siecle, elle avoit pour Seigneur Jacques Galliot de Genouillac, Grand-Ecuyer & Grand-Maître de l'Artillerie de France, dont l'héritage a passé tout entier dans la Maison de Crussol-d'Uzès. On a cru longtemps que cette ville étoit l'ancien *Uxel-*

(1) Les anciennes Légendes disent que l'église de ce monastere fut consacrée par les Anges mêmes, en présence du Pape Etienne III.

Iodanum, fameux du temps de César; mais on a reconnu que le véritable lieu où étoit située cette ancienne ville, est fort loin de là, auprès de *Martel*, sur une montagne, que l'on appelle, en langage du pays, le *Puech d'Issoudun*. L'abbaye & le chapitre de Notre-Dame de *Roquemadour* sont encore de l'élection de Figeac. L'église est journellement fréquentée par un grand nombre de Pélerins, attirés par la dévotion aux Reliques de Saint Amadour, sur lesquelles il y a des traditions fort extraordinaires; car, premiérement, on croit que le corps de ce Saint s'y conserve tout entier, sans corruption, depuis dix-sept ou dix-huit siecles; secondement, que ce Saint, qui a mené la vie d'Hermite dans le lieu même où est bâtie l'église de Roquemadour, étoit venu de Jérusalem avec Saint Martial & Sainte Véronique; que ces deux Saints & cette Sainte avoient connu personnellement Jésus-Christ, vivant sur la terre; & qu'enfin Saint Amadour étoit ce même Disciple *Zachée*, qui, suivant l'Evangile, monta sur un sycomore pour voir passer Notre-Seigneur: effectivement ceux qui ont vu le corps de Saint Amadour, disent qu'il est très-petit de taille.

Henri II, Roi d'Angleterre, fit dévotieusement le pélerinage de Saint Amadour en 1171; mais Henri son fils, désigné son Successeur, entreprit ce voyage dans une autre intention; il vouloit piller les richesses de cette église, & mourut en 1183, avant que d'y arriver.

On montre dans l'abbaye de Roquemadour une autre curiosité, qui, sans être une Relique, n'en est pas moins intéressante; c'est l'épée *Durandal*, qui a appartenu au fameux Roland. Les Moines de Roquemadour assurent qu'elle leur a été apportée de Blaye, où l'on prétend que le corps de Roland a été enterré, quoiqu'on n'y montre point sa sépulture. Mes Lecteurs se souviendront, s'il leur plaît, que l'on prétend aussi posséder en Espagne cette redoutable épée.

J'ai dit que la capitale du Bas-Quercy étoit *Montauban*. Cette ville n'est pas fort ancienne, car elle n'a été fondée qu'au milieu du douzieme siecle par un Comte de Toulouse. Elle s'agrandit aux dépens de la petite ville de *Montauriol*, qui étoit tout auprès : elle est dètruite. Depuis ce temps, les Comtes de Toulouse ont été Seigneurs de *Montauban*; après eux, nos Rois. On prétend qu'elle prend son nom

des *Saules* qui ſont en grand nombre dans ſes environs, & que l'on appelle, en langage du pays, des *aubes*. La premiere partie de ſon nom ne ſemble pas trop lui convenir, car Montauban n'eſt pas élevé; cependant il domine ſur la riviere du *Tarn*, qui ſépare preſque abſolument le Quercy du Languedoc. *Montauban* eſt partagé en trois parties; ſavoir, la vieille ville & la nouvelle, qui ſont toutes deux à la rive droite du *Tarn*, & la *ville Bourbon*, qui eſt à la rive oppoſée, & ſéparée des deux autres par un très-beau pont. C'eſt en ſortant de cette derniere qu'on entre dans le Languedoc; auſſi le dioceſe de Montauban eſt-il en bonne partie dans cette province, & l'Evêque a entrée dans les Etats. L'évêché eſt du nombre de ceux fondés par le Pape Jean XXII, au quatorzieme ſiecle; mais l'Evêque a été preſque toujours expulſé de ſon ſiége pendant le ſeizieme. Les Calviniſtes étoient alors maîtres de Montauban, & en avoient fait leur principale place d'armes; ils l'ont conſervé juſque ſous Louis XIII. Ce Monarque ne s'en empara qu'après un très-long ſiége, qu'il fut même obligé de lever d'abord. Dès qu'il en fut maître, il en fit raſer toutes

les fortifications. Pour consoler un peu la ville & la repeupler, on y a établi une Cour des Aides en 1642; ainsi je n'en dois point parler ici. Il n'y a d'ailleurs de curieux à Montauban que ses promenades le long de la riviere de Tarn; la principale s'appelle la *Falaise*. Entre la ville vieille & la nouvelle, est une belle fontaine, que l'on appelle la *fontaine Grison*.

La ville & l'abbaye de *Moissac*, dans le Bas-Quercy, sont près du lieu où le Tarn se jette dans la Garonne. On prétend que le monastere a été fondé par le Roi Clovis. Quoi qu'il en soit, l'Abbé jouit d'un revenu considérable, & l'on dit qu'autrefois il y avoit jusqu'à mille Moines. Cependant l'abbaye & la ville ont été plusieurs fois ruinées par les Normands, les Albigeois & les Calvinistes. *Negrepelisse* est une petite ville sur la riviere d'*Aveiron*, qui se jette dans le *Tarn*. A la fin du seizieme siecle & au commencement du dix septieme, elle étoit remplie de Calvinistes; mais elle a été entiérement détruite par Louis XIII, en punition de ce que les Huguenots avoient égorgé une garnison de Catholiques qu'il y avoit mise pendant qu'il faisoit le siége de Mon-

tauban.

tauban. Un peu plus haut, sur la même riviere, est la petite ville de *Bruniquel*, que l'on dit avoir pris son nom de *Brunichilde* ou *Brunehaut*, Reine de France, fameuse sous la premiere Race de nos Rois, qui étoit fille d'*Atanagilde* Roi des Visigots, & qui épousa, en 565, *Sigebert* fils de *Clotaire I.* Elle fut mere de *Childebert II*, grand'mere de *Thiery* & de *Théodebert*; & fit une fin malheureuse en 613.

Le vin de Quercy étoit autrefois en grande réputation; il est encore d'un grand débit, parce qu'il se conserve longtemps, qu'il supporte la mer, & même qu'il s'y bonnifie. François I faisoit un si grand cas de ce vin, qu'il n'en buvoit point d'autre à son ordinaire, & qu'il en avoit fait venir des plants qu'il faisoit cultiver aux environs de Fontainebleau. Le gibier, & sur-tout les perdrix du pays de Cahors passent pour les meilleurs de la Guienne. Nos vieux Auteurs disent que l'on cultive dans le Quercy des tulipes jaunes qui sont les plus belles de France. On prétend qu'il y a aussi dans cette province des mines d'or, & que l'on en a trouvé une sur les bords du Tarn, dans une Terre appartenante à l'Evêque de Cahors; mais que l'Evêque qui fit cette

découverte ne voulût pas en profiter. Les Etats de Quercy s'assembloient autrefois sous la présidence de l'Evêque de Cahors. Les Abbés de la province composoient l'Ordre du Clergé; celui de la Noblesse étoit présidé par le Sénéchal, qui prend le titre de *Gouverneur du Quercy*, quoique le pays fasse partie du gouvernement général de Guienne : le Tiers-Etat étoit composé des Députés des huit principales villes.

Le Rouergue.

Le *Rouergue* est plus grand que le Quercy, & même encore plus peuplé, quoique presque par-tout plus montagneux, froid, & souvent sec & stérile. On le divise de même en Haut & Bas; mais, pour en faire une division plus exacte, il vaut mieux le partager, 1°. en Haut-Rouergue, qui est voisin du Quercy & de l'Auvergne, & renferme toute l'élection de Villefranche; 2°. en Comté de *Rodez*, comprenant l'élection de ce nom qui occupe le milieu de la province; &, 3°. en Bas-Rouergue, contenant l'élection de *Millau*, frontiere du Languedoc & du Gévaudan. Ce pays étoit autrefois occupé par des Peuples nommés *Rutheni*, d'où est venu le nom de *Rodez*, & peut-être même celui de *Rouergue*. Au douzieme

ſiécle, il appartenoit aux Comtes de Toulouſe. L'un d'eux, en partant pour la Terre-Sainte, le vendit au fils d'un Comte de Carlat, qui forma une Maiſon de Comtes de Rodez, qui ne ſubſiſta qu'environ cent cinquante ans, & dont la ligne maſculine s'éteignit à la cinquieme génération. Henri, dernier de ces Comtes, déclara *Cécile*, ſa fille cadette, qui avoit épouſé le Comte d'Armagnac, ſon héritiere, au préjudice d'*Iſabeau*, ſon aînée, mariée au Sire de Pons. Les deux ſœurs & leurs maris plaiderent pour & contre cette diſpoſition; mais, par Arrêt du Parlement de Paris de l'an 1312, le Rouergue fut adjugé au Comte d'Armagnac. Ces provinces n'ont plus été ſéparées, ont paſſé enſemble dans la Maiſon d'Albret, ſuivi le ſort de cette Maiſon, & enfin ont été réunies au Domaine de la Couronne par Henri IV.

Le Haut-Rouergue, ou l'élection de *Villefranche*, eſt en général aſſez ſtérile. Il y a beaucoup de montagnes, entre autres une très-élevée, que l'on appelle le *Rioupeyrou*. Quelques vallées produiſent du froment, d'autres du ſeigle, & quelques côteaux du vin; mais ſur-tout de bons fruits, entre autres, des prunes que l'on

transporte par la Garonne jusques à Bordeaux, & de là dans les pays étrangers. On y exploite des mines de cuivre, & on a abandonné, on ne sait pourquoi, celles d'argent, qui existent certainement. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette partie de la province, sont les eaux minérales, entre autres celles de *Cransac* ou *Caransac*. Non seulement elles se prennent sur les lieux, tant en douches, qu'en bains & en étuves, & elles guérissent les rhumatismes les plus invétérés, la sciatique, & quelquefois les paralysies, mais on les transporte en bouteilles par-tout le royaume, & on prétend qu'elles sont excellentes pour les foiblesses d'estomac, les obstructions & les vomissemens habituels; elles sont sulfureuses & chaudes, au point que la terre des environs de *Cransac* fume pour peu qu'il pleuve; quelquefois même, dans des temps secs, on voit la flamme en sortir. Il y a lieu de croire que le foyer de ces feux souterrains n'est pas profond, car on n'y éprouve point de tremblemens de terre.

Villefranche de Rouergue est une jolie ville, dont la construction ne remonte pas plus haut que le douzieme siecle. *Saint-Antonin*, sur les confins du Quercy, a pris

son nom d'un Martyr de Mamers, dans le pays de Foix, dont la tête fut, dit-on, transportée dans le Rouergue par des aigles, & étoit précieusement conservée dans cette petite ville, avant que les Calvinistes s'en fussent rendus les maîtres ; ils l'ont été long-temps, & ce n'est que sous Louis XIII qu'elle a été absolument soumise ; les fortifications en ont été rasées. Le comté ou élection de *Rodez*, indépendamment des productions qui lui sont communes avec le reste de la province, fait un grand commerce de mules & de mulets. Ils se vendent sur-tout dans une foire qui se tient à Rodez à la mi-Carême: on en fait passer jusques en Espagne. Il y a d'ailleurs de grandes forêts dans cette partie de la province, & dans les montagnes de *Firmy*, à quatre lieues de Rodez, des carrieres de très-beaux marbres. On les transporte par le *Lot* dans la Garonne, & jusques à Bordeaux. La ville de *Rodez* n'est ni bien grande ni fort peuplée, n'ayant en tout que six mille habitans ; cependant elle est séparée en deux parties, dont l'une s'appelle la *Cité*, & l'autre le *Bourg*. La première a pour Seigneur l'Evêque, qui ne releve que du Roi, & même jouit, relativement à sa seigneurie, de beaux pri-

viléges. La seconde faisoit partie du Domaine des anciens Comtes du Rouergue, &, comme je l'ai dit, n'a été réunie à la Couronne que par Henri IV. L'évêché est très-ancien, puisque Grégoire de Tours assure que les Francs le trouverent établi depuis long-temps dans les Gaules, lorsqu'ils y entrerent. Il étoit aussi très-étendu, car on croit que c'est à ses dépens que l'on a formé les évêchés de *Lavaur* & de *Vabres*. Au seizieme siecle, il étoit encore suffragant de Bourges; mais il a été soumis à l'archevêché d'Albi, lorsque cette derniere métropole a été établie. Depuis 1501 jusqu'en 1529, Rodez eut pour Evêque *François d'Estaing*, Prélat d'une grande piété, & qui est mort en odeur de sainteté. C'est lui qui a fait bâtir la belle tour qui sert de clocher à l'église cathédrale. Les armes de la Maison d'Estaing y sont sculptées de tous les côtés. Ce clocher est en si grande réputation dans les pays circonvoisins, que l'on dit communément, *clocher de Rodez*, *cloches de Mande*, & *église d'Albi*. On conserve, dans le trésor de la cathédrale de Rodez; 1°. une couronne d'or des anciens Comtes du pays; 2°. un soulier de la Sainte-Vierge. Les habitans de Rodez ont toujours été

très-fideles à la Religion Catholique & au Roi. Il y a dans Rodez une abbaye de filles qui a de beaux droits & de gros revenus : elle s'appelle *le Monastier* ; elle a été fondée par les Comtes de Rodez. On voit les tombeaux des anciens Comtes & Comtesses dans le couvent des Cordeliers, dans le bourg de Rodez. A peu de distance de cette ville, & à l'extrémité de ce Comté même, il y avoit un autre évêché que l'on appeloit *Arsat* ou *Arsiat*. On est assuré qu'il a existé, parce que l'on voit la signature de plusieurs de ses Evêques dans les actes des Conciles ; mais il a duré peu de temps, & a été absorbé par celui de Rodez ; à peine sait-on aujourd'hui le lieu où il étoit précisément établi. Près du bourg de Marsillac, qui est à sept lieues de Rodez, on voit une caverne que Thevet dit que l'on appelle la *Bouche Roland*. On en a fermé l'entrée par une porte : on est persuadé que cette caverne pénetre si loin, tant sous terre qu'à travers les montagnes, qu'elle conduit jusques à Rodez même. Les autres lieux de l'élection sont *Saint Geniès*, *Entraigues*, *le Mur de Barrès*, & le bourg d'*Estaing*, d'où ceux de cette illustre Maison tirent leur nom. On y trouve un

assez grand nombre d'abbayes, entre autres celle de *Conques*, dont on fait remonter l'établissement jusques à Clovis. Ce Roi la fonda au cinquieme siecle, lorsqu'il pénétra dans le Languedoc, après avoir vaincu Alaric Roi des Goths. Les Sarasins ayant passé les Pyrénées au huitieme siecle, la ruinerent. Charlemagne la rétablit, & Louis le Débonnaire son fils l'enrichit considérablement, & y plaça tant de Moines de l'Ordre de S. Benoît, qu'ils envoyerent des Colonies de tous les côtés. De là vient que cette abbaye, quoiqu'elle ne soit pas des plus riches, a les nominations les plus nombreuses & les plus étendues; du moins cela étoit-il ainsi au seizieme siecle; il y avoit cent dix prieurés & cures qui en dépendoient. Ces bénéfices étoient dispersés dans tous les dioceses de France, depuis celui de Meaux, près de Paris, jusque dans ceux d'Urgel & de Pampelune.

Le plus beau bénéfice du Rouergue est, sans contredit, *la Domerie d'Aubrac*, située sur une haute montagne, mais fertile en pâturages. On prétend qu'elle fut fondée par un Comte de Flandres, qui, allant ou revenant de faire le pélerinage de Saint-Jacques en Galice, avec trente Cheva-

liers, ou guerriers de son pays, fit vœu de s'établir dans cet endroit & d'y mener une vie moitié militaire & moitié hospitaliere, en prenant soin des Pélerins, priant Dieu avec eux, &, d'un autre côté, les défendant contre les brigands des environs. Aux douzieme & treizieme siecles, ces Freres s'engagerent à suivre la Regle de Saint Augustin; mais ils refuserent toujours de s'unir aux autres Ordres militaires & hospitaliers, & ne voulurent dépendre que de leur Supérieur, qui ne prenoit ni le titre d'Abbé, ni celui de Prieur, mais celui de *Dom.* Au seizieme siecle, l'hospitalité & la régularité étoient fort mal observées dans cet établissement. A la fin du dix-septieme, on a voulu y rétablir l'ordre, en unissant cette Maison à une Congrégation de Chanoines réguliers dont le chef-lieu est à Chancelade en Périgord; mais cette réforme n'a pas duré long-temps; la Congrégation est déjà détruite, & les biens de la Domerie réunis à la belle institution de l'Ecole Royale militaire.

L'évêché de *Vabres* est dans la partie du Rouergue que l'on appelle la *Basse-Marche*; mais ce n'en est pas la principale ville, au contraire, elle est très-petite, &

ſans ſon évêché on pourroit dire que ce n'eſt qu'un village. L'Evêque ne s'y tient guere, & réſide dans un petit lieu des environs beaucoup plus agréable, qui s'appelle *Saint Izeri* : pendant le ſeizieme ſiecle, les Proteſtans l'avoient tout-à-fait chaſſé de ſon ſiége & de ſon dioceſe. Cependant il prend le titre de Comte de Vabres. C'eſt le Pape Jean XXII qui érigea cet évêché, en 1327, à la place d'une abbaye de l'Ordre de Saint Benoît, fondée par Raymond I Comte de Toulouſe.

Le véritable chef-lieu de cette partie de la province eſt *Millau*, où l'on compte encore trois ou quatre mille habitans, quoiqu'elle ait beaucoup perdu depuis que Louis XIII la prit & en détruiſit les fortifications; elle étoit, avant ce temps-là, très-peuplée de Calviniſtes, & regardée comme un de leurs plus forts remparts. On prétend qu'elle étoit connue du temps de Jules-Céſar, ſous le nom d'*Æmilianum*, & que ce fut cet Empereur qui y fit bâtir le pont que l'on y voit encore ſur la riviere du *Tarn*. Le commerce de l'élection de *Millau* n'eſt pas bien conſidérable ; cependant il y a des pâturages; on y éleve des chevaux, des moutons, & on y fait même quelque commerce de

laine & de draps. C'est de *Roquefort*, à deux lieues de Vabres, qu'on tire ces fromages qui, dès le seizieme siecle, avoient une si grande réputation que l'on en transportoit déjà dans toute la France, & même dans les pays étrangers. Dans l'élection de Millau est la petite ville de *Severac-le-Châtel*, qui, au seizieme siecle, appartenoit déjà depuis deux cents ans à la Maison d'Arpajon, Hugues III d'Arpajon ayant, au quatorzieme siécle, épousé l'héritiere de *Severac*. Hugues I d'Arpajon avoit fondé, en 1297, une abbaye de filles qui subsiste encore dans la ville de *Millau*. En 1650, la Terre de *Severac* a été érigée en Duché-Pairie pour Louis d'Arpajon; mais cette érection ne fut pas entiérement consommée. Ce Duc d'Arpajon étoit bisaïeul de Madame la Maréchale de Mouchy, héritiere de sa Maison.

Nos Cosmographes du seizieme siecle disent que le Rouergue est un pays d'Etats; effectivement il paroît que ce n'est qu'au dix-septieme siecle qu'il a été parfaitement réduit en pays d'élection. L'Evêque de Rodez présidoit aux anciens Etats du Rouergue; le Corps de la Noblesse étoit composé des principaux Seigneurs, qui y possédoient des Terres considérables, & qui

étoient la plupart originaires de la province, tels que les d'*Estaing*, les d'*Arpajon*, & les *Roquelaure*, Seigneurs de la petite ville de ce nom, située sur le Lot, à cinq ou six lieues de Rodez : elle contient environ deux mille habitans; elle a été érigée en Duché-Pairie au milieu du dix-septieme siecle, en faveur de Gaston Jean-Baptiste de Roquelaure, Marquis de Biran, Gouverneur de Guienne. Le fils de ce premier Duc de Roquelaure est mort Maréchal de France, sans enfans mâles. Au reste, la Maison de Roquelaure n'est pas absolument originaire du Rouergue, mais de l'Armagnac, où elle étoit connue dès le douzieme siecle.

La Haute & Basse-Guienne & la Gascogne ne s'étendent pas à présent plus loin que les provinces dont je viens de présenter le tableau; mais il est certain que les bornes de l'ancienne Aquitaine, ou plutôt des Aquitaines, étoient bien plus reculées, & que, même lorsque la France n'étoit divisée qu'en douze grands Gouvernemens, celui de Guienne comprenoit de plus les provinces dont je vais parler. Presque toutes ont fait partie du superbe héritage de la Reine Eléonore de Guienne. Ces provinces se joi-

gnirent encore au grand Gouvernement de Guienne, dans les assemblées des Etats généraux qui se sont tenus si fréquemment pendant le cours du seizieme siecle. Ce sont, 1°. la Saintonge; 2°. l'Angoumois; 3°. le pays d'Aunis; 4°. le Poitou; 5°. le Limousin; 6°. la Marche; 7°. l'Auvergne. Elles forment aujourd'hui six Gouvernemens généraux, & autant d'Intendances particulieres.

La Saintonge a environ ving-cinq lieues de long sur douze de large, entre la Guienne propre, le Périgord, l'Angoumois, le Poitou, le pays d'Aunis, & la mer; elle a pour capitale la ville de *Saintes*, qui tire son nom des anciens Peuples *Santones*, qui habitoient autrefois dans ses environs. D'ailleurs leur capitale avoit un nom particulier; elle s'appeloit *Mediolanum*: mais il lui est arrivé, comme à la plupart des capitales du pays des Gaules, de quitter son ancien nom pour prendre celui des Peuples des environs. On lit dans Strabon, que la ville de Milan en Lombardie étoit une Colonie de la ville de Milan des Saintongeois. Quoi qu'il en soit, cette ville étoit une des plus considérables de la Gaule Aquitanique, & le pays passoit pour si bon & si fertile, Saintonge.

que César dit dans ses Commentaires, que les Helvétiens, ancêtres des Suisses d'aujourd'hui, se trouvant trop resserrés dans leurs montagnes, voulant aller habiter un pays plus agréable, & ayant entendu parler de la Saintonge, prirent la résolution de s'y transporter. César les arrêta en chemin, les combattit, les défit entiérement, & obligea le peu qui resta de retourner sur ses pas. Il dit qu'il eût été dangereux de laisser des Peuples aussi belliqueux que les Suisses, s'établir dans un aussi beau pays que la Saintonge. Lui-même y conduisit ses légions; mais au lieu de dévaster ce beau pays, il fit alliance avec les habitans, qui lui furent d'une ressource infinie. Ils fournirent aux Romains des vivres, des commodités de toute espece, des troupes même & des vaisseaux pour aller porter la guerre dans l'Armorique, ou la Petite-Bretagne. César s'embarqua dans un port de ce pays, qui étoit fameux, & qui n'est connu que sous le nom de *Portus Santonum*. On a beaucoup disputé & on dispute encore sur le lieu où étoit ce port. Les uns ont prétendu que c'étoit la *Rochelle*, d'autres *Brouage*. Les vieux Annalistes, qui veulent absolument faire venir les François des Troyens, disent que

ceux-ci arriverent dans ce port de Saintonge, &c, étant entrés dans la Charente, trouverent qu'elle leur rappeloit le fleuve le plus considérable de leur patrie, le *Xante*, & qu'ils lui donnerent ce nom, d'où est venu celui de Saintonge, que tous nos vieux Auteurs écrivent par un *X*, *Xaintonge*. Je ne répéterois pas cette ridicule étymologie, si elle ne paroissoit pas avoir été adoptée par *Ammien Marcellin*, Historien estimé, qui avoit été Secrétaire de Julien l'Apostat; par *Ausone*, *Sidonius Apollinaris* & autres, qui font descendre les Saintongeois des Troyens. Lorsque les Francs se furent emparés de l'Aquitaine sur les Romains & sur les Goths, ils établirent des Comtes particuliers sur la Saintonge, & les Saintongeois mettent au nombre de ces Comtes le fameux *Huon de Bordeaux*, fils, disent-ils, de *Seguin*, Comte de Bordeaux, & même *Ogier le Danois*. A ces Comtes particuliers, succéderent des Ducs d'Aquitaine, tels que Hunaut & Gaïfre son fils, qui voulurent résister à nos Rois de la seconde Race; mais Pepin & Charlemagne les vainquirent. Enfin la Saintonge fit partie des pays soumis à ces Ducs de Guienne, qui, comme je l'ai dit, avoient tous adopté le nom de

Guillaume. *Guillaume tête d'étoupes* posséda la Saintonge aussi bien que le Poitou. Son petit-fils voulut la céder aux Comtes d'Anjou ; mais cette cession ne fit qu'occasionner des guerres entre les Maisons d'Anjou & d'Aquitaine. Elles se terminerent à l'avantage des Ducs, qui rentrerent si bien en possession de la Saintonge, qu'elle fit partie de l'héritage d'Eléonore de Guienne, & passa aux Rois d'Angleterre. Elle fut tantôt au pouvoir des Anglois, tantôt à celui des François, jusqu'au regne de Charles VII. Depuis cette époque, elle n'a jamais cessé d'être à la France, & n'a eu aucuns Comtes particuliers.

Pendant le seizieme siecle, elle a été, plus qu'aucune autre province du royaume, agitée par les troubles de Religion ; cependant le commerce s'y est toujours soutenu assez florissant, parce qu'effectivement elle est si abondante en denrées & en marchandises de toute espece, & a tant de facilité pour en trafiquer, qu'il est presque impossible qu'elle n'en profite pas. La Charente traverse la Saintonge dans toute sa longueur, & la partage, pour ainsi dire, en deux. Les eaux en sont bourbeuses & épaisses ; mais il en résulte, disent nos anciens

ciens Auteurs, que ses débordemens, comme ceux du Nil, rendent les terres plus fertiles. Le poisson y est en abondance & excellent. *Thevet* prétend que l'on y pêche des moules dans lesquelles on trouve quelquefois des perles aussi grosses & aussi belles que celles d'Orient. L'absynthe de Saintonge étoit en réputation dès le temps des Romains; ils la regardoient comme un spécifique contre les maux & les foiblesses d'estomac; l'angélique & le romarin, qu'on y trouve encore en grande abondance, ont les mêmes vertus. On y connoît aussi une certaine herbe ou mousse que les Botanistes appellent *crista-marina*, & le vulgaire *perce-pierre*. Elle est agréable à manger en salade quand elle est fraîche; on la transporte, confite & vinaigrée, dans des pays assez éloignés, où on lui attribue des vertus. Le vin n'y est pas par-tout également bon, une partie ne sert qu'à faire de l'excellente eau-de-vie; mais il y a une espece de raisin qui produit un vin recherché; il est noir, & s'appelle *chauchet*. D'ailleurs l'objet du plus grand commerce de la province est le sel; de tout temps on y en fabrique beaucoup. Depuis le dix-septieme siecle, le pays étant plus tranquille, on a

multiplié les marais salans à *Marennes*, à *Brouage*, &c.

La province entiere est de l'évêché de *Saintes*, qui est très-ancien & très-étendu, & l'étoit encore bien davantage avant la création de celui de la Rochelle, qui n'est que du dix-septieme siecle ; car il ne contient plus que cinq cents paroisses, & on en comptoit alors plus de sept cents. On regarde comme son Fondateur, Saint Eutrope, qui y fut envoyé de Rome, dit-on, par Saint Clément, un des premiers successeurs de Saint Pierre. Dans un des fauxbourgs de la ville, est une très-belle & riche abbaye de filles de l'Ordre de Saint Benoît. Elle fut fondée, au onzieme siecle, par Geoffroi, Comte d'Anjou, & Agnès sa femme, pendant le peu de temps que les Comtes d'Anjou furent maîtres de la Saintonge, qui leur avoit été cédée par les Ducs de Guienne. Les antiquités que l'on voit à Saintes, sont pour la plupart hors de la ville, parce que l'ancienne capitale des Saintongeois n'étoit pas précisément où est celle d'aujourd'hui. Auprès de l'église de Saint Eutrope, dans un fauxbourg, sont les restes d'un amphithéatre antique, qui, au seizieme siecle, conservoit encore sa figure ovale : on y voyoit

même très-bien marquées, non seulement les marches sur lesquelles s'asseyoient les spectateurs, mais des arcades élevées les unes sur les autres, qui faisoient juger de la hauteur des étages; aussi appelle-t-on ce monument les *arcs*. Le pont qui traverse la Charente, est d'une construction antique, & on voit dessus les ruines d'un arc de triomphe, sur lequel on lisoit encore, au seizieme siecle, une inscription qui prouvoit qu'il avoit été élevé en l'honneur d'un petit neveu de Jules César, qui est, à ce que l'on croit, Tibere. A quelque distance de la ville sont les restes d'un bel aqueduc, & ceux de quelques tours de l'ancienne ville. La plus considérable de ces tours fut abattue lorsque la ville fut prise par les Anglois; mais le plus superbe morceau étoit les restes d'un magnifique temple, que l'on appeloit le *Capitole*; il fut abattu par ordre d'Henri IV, en 1609, pour la construction d'une citadelle dont on creusa les fondemens, dans lesquels on trouva nombre d'instrumens propres aux sacrifices, ce temple étant dédié à Jupiter Capitolin. Saintes étoit la quatrieme ville des Gaules qui avoit l'honneur d'avoir un Capitole; les trois autres étoient *Toulouse*, *Nîmes* & *Autun*. La

cathédrale de Saintes eſt dédiée à Saint Pierre : on prétend qu'elle a été bâtie par Charlemagne, mais réparée &, pour ainſi dire, reconſtruite au douzieme ſiecle par un de ſes Evêques. Cet édifice, à l'exception de la tour qui ſert de clocher, a été ruiné par les Calviniſtes au ſeizieme ſiecle ; ils n'ont pas pu ou voulu en uſer de même pour l'égliſe de Saint Eutrope, hors la ville. Elle eſt antique, & partagée en deux bâtimens l'un ſur l'autre. Dans l'égliſe ſouterraine ou crypte, eſt le tombeau de Saint Eutrope, Martyr, premier Evêque de Saintes. Ce monument fut élevé par un de ſes premiers ſucceſſeurs, Saint Palais. Du temps des troubles de Religion, les reliques du Saint ont été diſperſées ; cependant les habitans de Saintes continuent à gratter la pierre de ſa tombe, en ramaſſent les raclures, & ſont perſuadés qu'en en buvant pendant neuf jours dans du vin blanc, on eſt guéri des fievres les plus obſtinées.

La ſeconde ville de la Saintonge eſt *Saint-Jean-d'Angely*, ſur la riviere de *Boutone*. Son ancien nom étoit *Angeria* ou *Angeriacum*, dont on a fait *Angery*, & puis *Angely*. Les Ducs de Guienne y avoient un château magnifique pour leur

temps, & situé au milieu d'une belle forêt. Ce qui a rendu cette ville plus illustre & plus considérable, c'est l'abbaye de Bénédictins que Pepin y fonda au huitieme siecle; elle a toujours été dédiée à Saint Jean-Baptiste; mais ce n'est que l'an 1025 que l'Abbé Hilduin, revenant de l'Orient, en rapporta un chef qu'il présenta au Duc Guillaume d'Aquitaine, surnommé le *Grand*, & l'assura que c'étoit la tête du grand Saint Jean-Baptiste. Le bon Duc Guillaume en fut si persuadé qu'il invita le Roi Robert de France & la Reine Constance, le Roi de Navarre & les plus grands Princes & Seigneurs de France à l'exaltation de cette relique, qui se fit avec les plus grandes cérémonies dans l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély. On fit de grands dons au monastere; les Pélerins y accoururent en foule, les habitans se multiplierent, & la ville s'agrandit & prit le nom de son Patron. Elle passa, avec le reste de l'Aquitaine, aux Rois d'Angleterre, fut confisquée par Philippe Auguste sur Jean Sans-Terre, plusieurs fois prise & reprise sur les Anglois: enfin, au commencement du seizieme siecle, elle étoit sous la dépendance immédiate du Roi, quoique l'Abbé fût

Seigneur particulier de la ville. Vers 1560, les habitans adopterent les nouvelles erreurs, &, pendant le reste de ce siecle, elle fut plusieurs fois assiégée, prise & reprise par les Catholiques sur les Huguenots. C'étoit un des plus forts boulevards de ce parti, & les Religionnaires en furent les maîtres jusqu'à ce que le Roi Louis XIII, l'ayant assiégée en 1621, & l'ayant prise, en fit démolir les fortifications, & la réduisit dans un triste état, au lieu qu'elle étoit auparavant très-florissante. Heureusement pour les habitans, l'abbaye subsiste; elle est riche, & les Religieux sont charitables. Les Huguenots l'ont pillée & dévastée à plusieurs reprises; mais ils n'ont ni enlevé ni brûlé le chef de Saint Jean-Baptiste. C'est de celui-là qu'un savant Critique disoit, en le baisant, que c'étoit la troisieme tête de ce grand Précurseur de Jésus-Christ qu'il avoit le bonheur de révérer.

La ville de *Pons* doit être regardée comme la troisieme de la Saintonge. Elle est à quatre lieues de *Saintes*, sur la riviere de *Seigne*, qui partage la ville en haute & basse. La premiere est sur une colline, & la seconde au pied: dans celle-ci, la Seigne se divise en plusieurs bras,

ſur leſquels il y a des ponts, dont la multiplicité, dit-on, a donné à la ville le nom qu'elle porte. Quoiqu'elle ſoit petite; elle contient trois paroiſſes, trois couvens, trois hôpitaux, & une belle commanderie de l'Ordre de Malte. Au ſeizieme ſiecle, elle avoit de fortes murailles, indépendamment d'un bon château, dont le fond étoit ancien, mais augmenté de fortifications nouvelles. Les Huguenots s'étant emparés de cette ville, l'avoient encore rendue plus forte, & en avoient fait une de leurs places de ſûreté : mais Louis XIII l'ayant aſſujettie au dix-ſeptieme ſiecle, l'a fait entiérement démanteler. Ce qui rend cette ville plus intéreſſante, c'eſt qu'elle eſt le chef-lieu d'une Terre qui a eu long-temps ſes Seigneurs particuliers, que l'on appeloit les *Sires de Pons*. Il y a cinquante-deux paroiſſes qui en dépendent, & plus de deux cent cinquante fiefs nobles qui relevent de ſon château. Le revenu eſt proportionné à l'étendue & à la mouvance de cette belle Terre. Le nom des Seigneurs de Pons eſt ſi illuſtre, que l'on n'a pas beſoin de leur ſuppoſer des chimeres; diſons pourtant en paſſant, que nos vieux Chroniqueurs remarquent que la ville de *Pons* a été fondée par *Ælius Pon-*

tius, neveu ou petit-fils du grand Pompée; un tombeau trouvé près de la ville, & quelques inscriptions semblent justifier cette opinion; mais il est difficile de croire que les Seigneurs de Pons descendent ainsi du rival de César. Il n'est pas même certain qu'ils viennent de la premiere Maison des Comtes d'Angoulême; mais on sait qu'ils étoient connus dès le douzieme siecle pour de grands & riches Seigneurs. On prétend qu'ils n'ont jamais rendu hommage aux Ducs de Guienne ni aux premiers Comtes de Poitou, mais seulement au Roi, encore étoit-ce d'une façon très-digne & très-noble, car ils ne se mettoient point à genoux : le Sire de Pons, armé de toutes pieces, la visiere de son casque baissée, s'approchant du Roi, lui disoit simplement : » Sire, je viens » vous faire hommage de ma Terre de » Pons; & vous supplier de me maintenir » dans mes priviléges «. Le Roi le recevoit en lui tendant la main, & devoit lui donner, par gratification, l'épée qu'il avoit à son côté. Les premiers Sires de Pons s'appeloient *Roald* ou *Rudel*; ils faisoient les plus grandes alliances. L'un épousa *Blanche de Lancastre*, descendante des Plantagenets, Rois d'Angleterre; un autre, *Ga-*

rimanie de Bourgogne; un troisieme, *Elisabeth de Rodez*, & disputa le Rouergue aux Comtes d'Armagnac; un quatrieme, une héritiere des Vicomtes de Turenne, & prétendit à ce Vicomté ou Principauté. Il y eut à ce sujet procès au Parlement, entre Renaud Sire de Pons, & Bernard Comte de Comminges. C'étoit sous le regne de Philippe de Valois. Le procès fut jugé suivant l'usage du temps, c'est-à-dire, que l'Arrêt de Janvier 1328 porte, que le gage de bataille est accordé à Renaud de Pons, & qu'il lui est permis, de la part du Roi, de faire ce que l'on appeloit alors *le plaid de l'épée*, c'est-à-dire, de se battre contre son Adversaire. Apparemment que Bernard de Comminges fut le plus heureux; car la Vicomté de Turenne lui demeura. La Maison de Pons a eu d'ailleurs de grandes & de fréquentes alliances avec celle de Lusignan. En 1461, Jacques Sire de Pons fut déclaré criminel de leze-Majesté, & ses Terres confisquées; mais Guy, fils du condamné, ayant épousé Isabelle de Foix, obtint de rentrer dans les biens de son pere. Au seizieme siecle, la branche aînée de la Maison de Pons étoit encore en possession de ces magnifiques Terres: Antoine Sire de Pons, Comte de

Marennes, fut compris dans la premiere promotion des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, en 1578; mais il ne laissa que des filles. L'aînée d'entre elles épousa Henri d'Albret, de la branche de Mioſſens, qui hérita de la *Sirerie* de Pons. Cette branche d'Albret-Mioſſens a fini par une fille, mariée, à la fin du dernier ſiecle, à un Prince de la Maiſon de Lorraine, à qui elle donna tous ſes biens, quoiqu'elle mourût ſans enfans. Ainſi ce Prince en hérita, & les fit paſſer aux enfans qu'il eut d'un ſecond mariage. Cependant la Maiſon de Pons n'a point été éteinte alors; elle a ſubſiſté en pluſieurs branches, telles que celles de *Mirambeau*, de la *Caſe*, *& de Rochefort*. Cette derniere n'eſt éteinte que de nos jours. MM. de *Pons-Saint-Maurice* portent les mêmes armes, & ont probablement la même origine; mais ils ſont ſéparés depuis des temps fort reculés.

Taillebourg, ſur la Charente, à deux lieues de Saintes, eſt encore le chef-lieu d'une belle Terre qui s'étend ſur plus de quarante paroiſſes relevant du château qui eſt au milieu de la ville. Elle eſt fameuſe par la bataille que Saint Louis gagna, en 1242, ſur Hugues, Comte de la

Marche, & les autres Seigneurs mécontens, qui s'étoient joints contre lui au Roi d'Angleterre Henri III. Depuis ce temps, cette ville fut unie au domaine; mais, au quinzieme siecle, Charles VII en fit présent à l'Amiral de Coétivi, Breton, dont l'héritiere épousa Charles de la Trémouille. Depuis cette époque, elle n'est point sortie de cette derniere Maison.

Brouage est une ville assez moderne, assise sur un fond marécageux que la marée couvre deux fois par jour, &, en se retirant, y dépose du sel qui passe pour un des meilleurs de la France & même de l'Europe. Le port étoit autrefois assez praticable pour que les bâtimens vinssent charger le sel jusque dans la ville même; mais depuis long-temps ils ne peuvent plus en approcher de si près. Des Savans ont prétendu que l'ancien port des Saintongeois, du temps des Romains, étoit à Brouage. En tout cas, ce ne seroit pas le premier port qui auroit été fameux & fréquenté dans ce temps-là, & qui seroit aujourd'hui impraticable. La ville, ainsi entourée de marais salans, est mal-saine, mais imprenable, & l'on a encore ajouté à ses fortifications du temps de Louis XIII & du Cardinal de Richelieu, qui se fit

donner, par son Maître, le principal revenu de ces salines. Au seizieme siecle, Brouage appartenoit encore aux Marquis de Mirambeau, cadets des Sires de Pons. Leurs aînés l'avoient fondé autrefois; l'un d'eux lui avoit même donné son nom: elle s'appeloit *Jacque-Ville*. Entre Brouage & l'embouchure de la *Seudre*, étoit *Marennes*, Comté dépendant de la Sirerie de Pons; elle est actuellement fameuse par les belles huîtres vertes que l'on fait engraisser & parquer dans les prairies voisines, arrosées journellement par l'eau de la mer; mais cette délicatesse n'étoit pas encore connue au seizieme siecle. L'embouchure de la *Seudre*, qui est au midi de Marennes, est fort large, & forme un port naturel, qui est assez bon & sûr, quoiqu'il ne soit pas bien profond. Il est défendu des vents d'ouest par l'Isle d'*Oleron*; aussi sert-il d'asile à un grand nombre de barques qui font un commerce considérable & entreprennent même des navigations assez éloignées. D'un autre côté de la Seudre, se trouve la *Tranblade*, & *Saugeon*, lieu à présent peu intéressant, dont le Cardinal de Richelieu vouloit faire un port important, en conduisant un canal de la Seudre à la

Gironde. Sur le bord de la mer & ſur la rive ſeptentrionale de Gironde, vis-à-vis le Médoc, l'on trouve *Royan*, qui étoit une ville aſſez conſidérable avant que Louis XIII la ruinât, parce qu'elle étoit fortifiée & occupée par les Huguenots; elle n'eſt plus renommée que parce que c'eſt là que l'on prend les meilleures ſardines de toute la côte. Plus haut, ſur la même rive de la Gironde, eſt la petite ville de *Tallemond.* On prétend que le nom qu'elle porte vient de ce qu'elle eſt placée dans un coude qui préſente à peu près la forme d'un talon (1). Un peu plus haut, eſt *Mortagne*, qui a auſſi le titre de Principauté, & dépend de la Sirerie de Pons, quoiqu'elle en ſoit aſſez éloignée. En rentrant dans l'intérieur des terres de la province, on trouve la petite ville de *Jonſac*, qui a près de trois mille habitans. On lit dans un ancien Auteur, nommé *Aymoin*, une anecdote remarquable ſur cette Terre. Charlemagne la

(1) Jean Bouchet, dans ſes Annales d'Aquitaine, nous apprend que c'eſt à Tallemond qu'eſt enterré Triſtan de Léonnois, Chevalier de la Table Ronde, ſi fameux par ſes exploits & par ſon amour pour la belle *Iſeulte*.

donna à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris, & quelque temps après un Abbé, trouvant ſans doute cette Terre trop éloignée de ſon monaſtere, l'inféoda à un de ſes neveux, à condition que les Seigneurs de Jonſac la tiendroient à perpétuité à foi & hommage de l'abbaye de Saint Germain, &, à chaque mutation, payeroient à l'abbaye une redevance conſiſtant en douze couteaux de table & une peau de cerf bien préparée pour couvrir les livres d'égliſe. Je ne ſais s'il reſte encore quelques traces de cette ancienne ſujétion. La Terre a été long-temps dans la Maiſon de Saint-Maure, & a paſſé par héritage à M. le Comte de Jonſac d'aujourd'hui, qui eſt de celle d'Eſparbés-d'Aubeterre.

Barbezieux eſt à neuf lieues de Saintes, ſur les confins de l'Angoumois; elle a le titre de ville, parce qu'elle a été autrefois enceinte de murailles dont on voit encore les traces. C'eſt le chef-lieu d'une belle & grande Terre, qui a porté, dit-on, autrefois le titre de Principauté, mais depuis long-temps les Seigneurs ne prennent plus que le titre de Barons ou de Marquis de Barbezieux. Il y a deux paroiſſes dans la

ville, dont l'une est dédiée à Saint Mathias, parce qu'on prétend y posséder le chef de ce Saint, qui y fut apporté par un Seigneur de Barbezieux, revenant de la Terre Sainte au douzieme siecle. La seconde est dédiée à un Saint de la ville même, que l'on appelle *Saint Imas*, & dont on raconte beaucoup de merveilles. Le couvent des Cordeliers de Barbezieux est peut-être le plus ancien de France, ayant été fondé, au treizieme siecle, par un Seigneur de Barbezieux qui revenoit d'Italie, où il avoit connu personnellement St. François d'Assise, & d'où il ramena quelques-uns de ses disciples. Au quatorzieme siecle, une héritiere du nom & des biens de la Maison de Barbezieux, fit passer cette Terre dans celle de la Rochefoucault, où elle est restée long-temps. Enfin, sous le regne de Louis XIV, le Marquis de Louvois l'acheta, & son fils, qui lui succéda dans le ministere de la guerre, en portoit le nom. Tout à l'extrémité de la Saintonge, sur la Drome, qui la sépare du Périgord, est la *Roche-Chalais*, chef-lieu d'une belle Terre qui porte depuis long-temps le titre de Principauté, parce qu'elle est en franc-aleu ; d'ailleurs elle a de beaux priviléges, & ses habitans ne payent pas

même de taille au Roi. Ces distinctions & le nom de Talleyrand que portent les Seigneurs qui la possedent, ne laissent pas lieu de douter qu'ils ne descendent des anciens Comtes de Périgord, qui portoient aussi le nom de Talleyrand, & que Chalais ne soit un partage de cadet de ces Souverains.

Tonnay-Charente est un gros bourg situé sur la riviere de ce nom. Il y a un port, où les vaisseaux du Roi se retiroient quelquefois avant l'établissement de celui de Rochefort. On y payoit de gros droits, sur-tout pour les bateaux de sel qui remontoient jusque-là, moyennant quoi cette Terre étoit d'un gros revenu pour ses Seigneurs; il y en a eu autrefois qui portoient le nom de la Terre même; mais elle est, depuis le treizieme siecle, dans la Maison de Rochechouart. Un Seigneur de ce nom en rendit, en 1365, hommage à Edouard Prince de Galles & Duc de Guienne. Comme elle a de grands droits & de beaux priviléges, MM. de Mortemar, qui la possedent aujourd'hui, s'intitulent quelquefois Princes de *Tonnay-Charente*. En descendant cette même riviere, un peu au dessous de Rochefort, mais sur la rive méridionale, par conséquent en Saintonge, est *Soubise*, chef-lieu d'une Principauté

Principauté qui est jointe à présent à la seigneurie de *Frontenay* l'*Abatu*, & qui s'étend jusque sur les côtes de la mer. Soubise étoit le domaine des anciens Seigneurs de *Parthenay*. Par une singularité généalogique bien remarquable, les aînés de cette Maison s'appeloient toujours l'*Archevêque*; mais les cadets & les filles ne portoient que le nom de Parthenay. *Frontenay* étoit déjà dans la Maison de Rohan, après avoir été possédé par celles de Thouars & d'Amboise, lorsque René de Rohan épousa, au seizieme siecle, Catherine de Parthenay, héritiere de Soubise; leurs descendans portent encore le titre de Princes de Soubise; mais c'est Frontenay qui a été érigé en Duché-Pairie sous le nom de *Rohan-Rohan*, pour le distinguer de ceux de Rohan, qui est dans la Maison de Chabot, & de Montbazon, qui appartient à la branche de Rohan-Guémené.

Il me reste, avant de quitter la Saintonge, à parler de l'Isle d'*Oleron*, qui est située en face des côtes de cette province, comme celle de *Ré* vis-à-vis de celles de l'Aunis; elle contenoit, au seizieme siecle, environ dix à douze mille habitans; elle a cinq lieues de long, deux

de large, douze de circuit; un ſeul bourg, de tout temps entouré de quelques fortifications qui ont été augmentées depuis, ſix paroiſſes placées dans autant de villages, & quelques hameaux. Le terroir y eſt très-fertile & bien cultivé; les habitans ſont grands travailleurs, bons navigateurs & fort expérimentés au fait de la mer. Ils avoient cette réputation dès le douzieme ſiecle, car ce fut alors que la Reine Eléonore, héritiere de Guienne, fit rédiger ces fameuſes loix maritimes que l'on appela *Jugemens d'Oleron*, parce qu'elles étoient compoſées des déciſions rendues par les Navigateurs d'Oleron, conformément à leurs anciens uſages. Ces loix ont été regardées comme des oracles par les Marins de tous les pays & de tous les ſiecles depuis le douzieme, & ont été comparées à celles des Rhodiens, qui avoient été adoptées par les Romains & par tous les Peuples navigateurs de l'antiquité. A l'extrémité de l'Iſle d'*Oleron*, vis-à-vis celle de *Ré*, eſt une tour que l'on appelle *tour de Chaſſiron*, où eſt un fanal fait pour éclairer les vaiſſeaux qui paſſent pendant la nuit dans ce que l'on appelle le *pertuis d'Antioche*, bras de mer par lequel il faut paſſer pour entrer tant dans

le port de la Rochelle que dans la riviere de la Charente.

Avant que de parler du pays d'Aunis, il faut dire quelque chose de l'*Angoumois*, qui est au milieu des terres entre la Saintonge, le Périgord, le Limousin, la Marche & le Poitou, d'autant plus qu'il ne forme qu'un même gouvernement avec la Saintonge. La principale riviere de cette province est la Charente; mais il y en a deux autres remarquables; l'une est la *Tardoire*, qui passe à la Rochefoucault: c'est un torrent qui quelquefois inonde tout le pays des environs, mais le fertilise, parce que ses eaux sont fort grasses, très-bonnes pour les tanneries & les papeteries; aussi fait-on dans l'Angoumois le meilleur papier de France. La seconde de ces rivieres est la *Touvre*, qui n'a qu'une lieue & demie de cours, mais qui, dès sa source, est si large & si profonde, qu'elle porte de gros bateaux, & que ses eaux grossissent prodigieusement la Charente, dans laquelle elle se jette à peu de distance d'Angoulême (1). Le terroir de l'Angou- **L'Angoumois.**

(1) C'est de la Touvre dont nos vieux Auteurs disent qu'elle est, dans tout son cours, pavée de truites, lardée d'anguilles, bordée d'écrevisses, & couverte de cignes.

mois eſt très-mêlé & propre à toutes ſortes de récoltes. Il y a des collines, des fonds, des cantons ſecs, d'autres marécageux & humides, de bonnes terres, du ſable, & une ſeule montagne, ſur laquelle Angoulême eſt ſituée. On y recueille des grains de toute eſpece, du ſafran, du vin, & toutes ſortes de fruits. Quoique le vin ſoit de bonne qualité, il eſt cependant plus propre à faire de l'eau-de-vie qu'à être bu ſans être diſtillé. Celui de Cognac ſur-tout eſt d'une eſpece particuliere, qui fait que l'eau-de-vie de ce canton paſſe pour la meilleure de toute l'Europe. Les mines de fer y ſont abondantes, & les forges en très-grand nombre & très-occupées. On y fabrique particuliérement des canons, des bombes & des boulets pour la marine. Il n'y a dans tout l'Angoumois qu'une grande & belle Sénéchauſſée, & un Préſidial établi par le Roi Henri II en 1551. On y juge conformément à une coutume particuliere à l'Angoumois. D'ailleurs le Maire & les Echevins d'Angoulême ont la juſtice criminelle & celle de police dans la ville & dans la banlieue. Les Angoumoiſins paſſent en général pour être aimables & ſpirituels; mais ils ont le défaut des Gaſcons, d'être un peu *van-*

tars & légers. La ville d'*Angoulême*, qui donne à présent son nom au pays, n'étoit, du temps d'Ausone, qu'un château nommé *Engolisma* ou *Angolisma* : les habitans des environs ne portoient point de nom qui ressemblât à celui-là ; aussi n'étoit-elle ni cité ni capitale de province. Honorius la céda aux Goths. Ceux ci ayant été vaincus par Clovis, nos Rois de la premiere Race en furent les maîtres. Ils y placerent des Comtes à vie, qui tantôt dépendirent des Ducs d'Aquitaine, & quelquefois furent indépendans & se formerent un district aux environs d'Angoulême, qui étoit alors une ville & avoit un Evêque. Les Goths, qui étoient Ariens, en avoient placé un qui professoit les erreurs de cette Secte ; mais Clovis en substitua un Catholique. Le premier de tous ces Evêques fut Saint Ausone, que l'on croit, dans le pays, y avoir été placé de la main de Saint Martial de Limoges. S'il étoit vrai que Saint Martial eût été Disciple de Jésus-Christ, ces Evêques seroient du premier siecle de l'Eglise ; mais c'est tout au plus s'ils sont du troisieme. Pour revenir aux Comtes d'Angoulême, il est certain qu'un de ceux-ci, nommé *Ulgrin*, rendit son Comté héréditaire

ſous le regne de Charles le Chauve, vers 870. Il joignit beaucoup de Terres, entre autres le Périgord, à l'Angoumois; elles furent partagées entre ſes enfans. *Alduin*, fils d'Ulgrin, mourut, diſent nos Chroniqueurs du ſeizieme ſiecle, par punition divine, pour avoir gardé un reliquaire que les Moines de Charroux avoient mis en dépôt à Angoulême, dans l'eſpoir de le ſauver de la fureur des Normands. Le Comte ne voulut pas le rendre, & il fut attaqué d'une maladie qui devint même contagieuſe dans ſon pays; c'étoit la *fringalle* ou *faim canine*. La récolte, le gibier, les beſtiaux ne pouvant ſuffire à l'appétit d'un Peuple qui en étoit auſſi vivement tourmenté, les Angoumoiſins ſe mangeoient les uns les autres. Le Comte fit enfin ceſſer cette déſolation en renvoyant le reliquaire. On ne ſait pas bien ce qu'il contenoit; mais c'étoit Charlemagne qui l'avoit donné, & on l'appeloit *la Sainte Vertu*, tant il opéroit de prodiges (1). Ce fut le fils de ce Comte qui mérita que l'on

(1) Je trouve dans un de nos anciens Coſmographes, que ce reliquaire contenoit un petit morceau de chair rouge & encore ſanglante de Jéſus-Chriſt, d'où l'abbaye avoit pris le nom de *Charroux*, *caro rubra* (chair rouge).

ajoutât à son nom de *Guillaume* le surnom de *Taille-fer*, fondé sur ce que, combattant contre un Capitaine Normand, il le fendit depuis le haut de la tête jusqu'au ventre, ce qui ne pouvoit se faire qu'en coupant l'armure de fer dont le Normand étoit revêtu. Quoique les successeurs de *Guillaume Taille-fer* n'aient pas tous fait de si grands exploits, ils ont pourtant continué à porter le même nom pendant trois cents ans. Au treizieme siecle, *Isabelle* ou *Elisabeth*, fille unique d'*Aymar IV Taille-fer*, étant devenue héritiere du Comté d'Angoulême, épousa d'abord malgré elle le Roi d'Angleterre *Jean Sans-Terre*, dont elle eut le Roi *Henri III*, & en secondes noces, *Hugues de Lusignan*, qu'elle aimoit. Le fils qu'elle eut de celui-ci forma une seconde branche des Comtes de la Maison de Lusignan, qui réunirent les Comtés d'Angoulême & de la Marche. Ceux-ci ne se surnommerent plus Taille-fer, mais ils porterent le nom de *Lebrun*; apparemment que celui d'entre eux qui épousa l'héritiere d'Angoulême, étoit un beau brun, & quoique les autres fussent peut-être blonds, ils n'en conserverent pas moins le nom. En 1307, le Roi Philippe le Bel dépouilla de

ces Comtés Guy de Lusignan, dit le Brun, & les réunit à la Couronne (1). Cependant Louis X, fils de Philippe le Bel, n'ayant eu qu'une fille qui devint héritiere de la Couronne de Navarre, mais non pas de celle de France, on lui fit épouser Philippe Comte d'Evreux, Prince du Sang; on lui donna en dot le Comté d'Angoulême, dont son fils Charles hérita, aussi bien que de la Navarre. Celui-ci fut surnommé *Charles le Mauvais*, & mérita bien, par ses trahisons & ses noirceurs, l'indignation du Roi Jean, & d'être dépouillé des biens qu'il possédoit en France dans la mouvance de cette Couronne. Le Roi Jean donna le Comté d'Angoulême à Charles d'Espagne, Connétable de France. Le Roi de Navarre le fit assassiner; mais la postérité de ce mauvais Roi ne conserva pas pour cela ce Comté. Il fut cédé aux Anglois par le traité de Brétigny, & suivit le sort du reste de la Guienne sous le regne de Charles V. Sous celui de Charles VI, il fit partie de l'apanage du Duc d'Orléans, frere de ce

(1) Il y a encore dans le royaume, des Gentilshommes du nom de *Taille-fer*, qui ont la prétention, peut-être bien fondée, de descendre de la premiere Maison des Comtes d'Angoulême.

Monarque, & fut le partage de Jean, ſecond fils de Louis, Duc d'Orléans. François, petit-fils de Jean, monta ſur le trône ſous le nom de *François I*, & réunit ainſi encore une fois l'Angoumois à la Couronne, pour n'en être plus ſéparé.

Cependant la ſimple ſeigneurie paſſa, au dix-ſeptieme ſiecle, entre les mains de pluſieurs enfans naturels des Rois Henri II & Charles IX. Enfin Angoulême, qui avoit été érigé en Duché pour Marie de Savoie, mere de François I, a fait partie de l'apanage du Duc de Berri, petit-fils de Louis XIV, & eſt entré dans celui de Monſeigneur Comte d'Artois, frere du Roi.

Nous ne manquons point de détails ſur la ville d'Angoulême; elle avoit déjà, au ſeizieme ſiecle, nombre d'Hiſtoriens, tels qu'*Aymar de Chabanois*, Moine de Saint Cybard, *François Corlieu*, d'Angoulême, mort en 1575, & qui a écrit exprès l'Hiſtoire de ſon pays; enfin, *André Thevet*, un des Coſmographes que j'extrais, a fait honneur à ſa Patrie; il a même employé juſques aux fables pour l'illuſtrer; en voici la preuve tirée de ſa Coſmographie imprimée en 1563. Il prétend que Tarquin le Fier, c'eſt-à-dire le Superbe, Roi de

Rome, envoya un Consul, c'est-à-dire un Général Romain, avec six Légions dans les Gaules, que ces troupes pénétrerent dans le Limousin, y bâtirent d'abord la ville de *Tulle*, en l'honneur de *Tullie* femme de Tarquin, & que, s'étant avancés plus loin, ils jeterent les fondemens de la ville d'*Angoulême*. Cette prétendue anecdote fait plus d'honneur au zele de Thevet pour sa Patrie qu'à son érudition. Au reste, Angoulême avoit déjà produit, au seizieme siecle, des gens d'une doctrine plus éclairée ; tels étoient les deux freres *du Tillet*, dont l'un fut Evêque de Meaux, & l'autre, Greffier en chef du Parlement de Paris. Les Livres que nous avons d'eux justifient la réputation & la grande considération dont ils jouissoient sous le regne de François I.

On comptoit, à la fin du seizieme siecle, huit ou dix mille habitans dans Angoulême ; le Corps de Ville étoit composé d'un Maire, de douze Echevins, d'autant de Conseillers, & de soixante-quinze Bourgeois que l'on appeloit *Pairs*, qui composoient en tout un Conseil de Ville de cent personnes. Le Roi Charles V leur accorda de beaux priviléges, lorsqu'ils se soumirent à lui, en se soustrayant à la do-

mination des Anglois; il assura la noblesse au Maire & aux Echevins. Lorsque François I monta sur le trône, non seulement il confirma ces priviléges aux habitans de son ancien apanage, mais il leur en accorda encore de nouveaux, entre autres, pour tous les Bourgeois, l'exemption du ban & arriere ban, celle du droit de franc-fief, & deux foires franches par an. Ce n'est qu'au milieu du dix-septieme siecle que ces Magistrats municipaux ont perdu cet avantage. En 1568, les Huguenots, sous la conduite de l'Amiral de Coligny, s'étant emparés d'Angoulême, y commirent de grands désordres. Ils ruinerent, entre autres, la cathédrale, les deux abbayes dont je vais parler, & tous les couvens de la ville. L'Evêque fut quelque temps expulsé de son siége. Louis XIII ayant enfin dompté les Protestans de son royaume, on commença à rebâtir la cathédrale, & les Religieux & Religieuses rentrerent dans leurs cloîtres. L'ancienne abbaye d'hommes, qui est dans un des fauxbourgs d'Angoulême, sur le bord de la Charente, s'appelle *Saint Cybard.* Sa fondation remonte à l'année 876, sous le regne de Charles le Chauve. Le Saint à qui elle est dédiée, étoit fils d'un Comte de Périgueux, qui

vivoit sous la premiere Race de nos Rois, au sixieme siecle. Les Angoumoisins l'appellent *Saint Chipart*. S'étant converti au Christianisme, il se retira dans un hermitage, au pied de la montagne sur laquelle est bâtie Angoulême. Il y vécut pendant quarante-quatre ans, n'étant occupé que de prieres & de bonnes œuvres. Il y fit grand nombre de miracles même de son vivant. Un des plus singuliers est la résurrection d'un pendu, dont les circonstances sont racontées par Grégoire de Tours, qui l'avoit appris de la bouche même du Comte d'Angoulême. Saint Cybard, étant très-charitable, s'intéressoit toujours pour les gens condamnés à mort, & venoit demander leur grace au Comte d'Angoulême. Ce Seigneur en accorda plusieurs au saint Hermite; mais enfin, voulant que justice fût faite, il en envoya un au supplice malgré ses intercessions. Le Saint se retira doucement, laissant pendre son protégé; mais il savoit bien le moyen de le tirer d'affaire. Il envoya un de ses disciples assister à l'exécution. Dès qu'elle fut faite & que le peuple se fut retiré, le frere rappela le criminel à la vie par l'ordre de son supérieur, & le mena au Saint, qui le présenta au Comte, en lui

disant que Dieu avoit été plus indulgent que lui, & avoit accordé la grace qu'il avoit refusée. Après la mort de Saint Cybard, il se fit de grands miracles à son tombeau. Les saints Evêques, Germain de Paris & Grégoire de Tours, dont je viens de parler, furent chargés de les constater sur les lieux; ils s'y rendirent, & ne laisserent à ce sujet aucun doute. Leur procès-verbal fut regardé comme une canonisation complette, d'après laquelle le tombeau du Saint fut honoré: on bâtit dessus une église, qui fut dans la suite changée, comme je l'ai dit, en une riche abbaye. Les Comtes d'Angoulême choisirent leur sépulture dans cette église, & on y voyoit les tombeaux de plusieurs des *Taille-fer* & des *Lebrun-Lusignan*; mais dans les guerres de Religion, les reliques du Saint & les cendres des Comtes ont été également dispersées. L'abbaye de filles d'Angoulême est dédiée à *Saint Ausone*, premier Evêque de cette ville. On en rapporte la fondation à un miracle opéré par ce Prélat en la personne de *Caliaga*, sœur de *Garullus*, Gouverneur d'Angoulême. Cette Demoiselle étoit possédée du Démon; Saint Ausone l'exorcisa, & la guérit. Elle voulut vivre en re-

traite avec d'autres pieuses filles; elles formerent ainsi un monastere, & cinq cents ans après, Charlemagne en fit une belle & riche abbaye. Les Comtes & Comtesses d'Angoulême, les Rois & les Reines de France s'empresserent de la doter, & la firent rebâtir toutes les fois que les Normands, les Anglois & les Hérétiques y causerent quelques dommages. La destruction qu'elle éprouva en 1568, fut la plus complette de toutes; cependant Louis XIII donna ordre que l'on rebâtît l'église & le couvent.

La seconde ville de l'Angoumois est *Cognac*, fameuse par ses eaux-de-vie; la situation en est charmante, & le paysage des environs très-agréable. Les Comtes d'Angoulême de la branche d'Orléans, y avoient fait commencer un superbe château dans lequel naquit le Roi François I : le bâtiment n'a point été achevé; mais le parc passoit pour un des plus beaux de la France; il étoit orné de belles eaux, de bassins, d'étangs & de canaux. Marguerite de Valois, Reine de Navarre, sœur de François I, continua de l'occuper quelquefois depuis que son frere fut monté sur le trône. Cognac est du diocese de Saintes, & faisoit autrefois partie de la Sain-

tonge. Il n'a été joint à l'Angoumois que ſous le regne de *Jean Sans-Terre*, Roi d'Angleterre, premier mari d'*Iſabelle Taille-fer*, héritiere d'Angoulême.

En remontant la Charente, deux lieues au deſſus de *Cognac*, eſt le bourg de *Jarnac*, fameux par la bataille qui ſe donna dans ſon voiſinage en 1569, entre les Huguenots, & les Catholiques commandés par le Duc d'Anjou, depuis Henri III. C'eſt le chef-lieu d'une belle Terre qui a autrefois appartenu à la Maiſon de *Craon*, qui prétendoit deſcendre de Charlemagne, au moins par les femmes, & du côté paternel, des anciens Rois d'Arles & de Bourgogne. *Guillaume Sire de Craon* n'eut que deux filles, qui partagerent les grandes Terres qu'il poſſédoit dans pluſieurs provinces, entre autres, en Angoumois. L'aînée épouſa *Guy de la Rochefoucault*, & eut *Marſillac*; la cadette fut mariée à *Louis de Chabot*, & eut *Jarnac*, qui eſt encore poſſédé par ſes deſcendans, dont les aînés ont hérité du Duché de Rohan.

Il y a dans l'Angoumois trois Terres qui ont été érigées en Duchés-Pairies au dix-ſeptieme ſiecle. Actuellement ces trois Duchés ſont éteints; un ſeul a été rétabli en faveur d'une autre branche de la même

Maison ; c'est celui de la *Rochefoucault* : le chef-lieu est une petite ville qui contient environ deux mille habitans, dont la plupart sont Tanneurs, les eaux de la petite riviere qui y passe étant très-propres pour cette sorte de manufacture. Cette Terre est la plus ancienne baronnie de l'Angoumois; elle fut érigée en Comté par François I en 1515; & environ cent ans après en Duché, en faveur de François de la Rochefoucault, cinquieme du nom. Il y a un vieux château qui étoit autrefois très-beau ; on y remarquoit un superbe perron ou escalier découvert. Mais ce n'est pas la plus belle habitation qu'aient eue au seizieme siecle les Comtes de la Rochefoucault ; c'est *Verteuil*, ou, pour mieux dire, le château de *Vaugay*, situé dans la petite ville de Verteuil, où l'on compte mille à douze cents habitans. Elle est dans une situation très-agréable, sur la riviere de la Charente ; le château domine sur la ville & sur le cours du fleuve qui serpente dans cet endroit. L'Empereur Charles-Quint, traversant la France, passa par Verteuil ; y séjourna, & fut, disent nos vieux Auteurs, émerveillé de la beauté du château de Vaugay. La Haute-Justice du Comté de la Rochefoucault s'étendoit déjà alors sur

treize paroiſſes, & il y avoit plus de ſoixante Terres nobles qui en relevoient. Quelques-uns de nos vieux Coſmographes & Annaliſtes font venir les Seigneurs de la Rochefoucault, de Hugues I de Luſignan, qui, à la fin du dixieme ſiecle, donna la Terre de la Roche à un de ſes fils : celui-ci s'appeloit *Foucault*, & ce nom fut joint à celui de la Roche, pour diſtinguer cette Terre de quelques autres qui ſe nommoient de même. Ce qui confirme cette origine, eſt non ſeulement la tradition preſque immémoriale, mais l'uſage conſtant où eſt la Maiſon de la Rochefoucault de porter les mêmes armes que celle de Luſignan, chargées de quelques chevrons que l'on peut regarder comme une briſure, & de placer pour cimier au deſſus de ſes armes, la Meluſine, encore plus fameuſe dans les Romans que dans l'Hiſtoire, & qui appartient ſûrement de préférence ſur toute autre Maiſon à celle de Luſignan. On ſait que la Maiſon de la Rochefoucault eſt partagée en un grand nombre de branches, la plupart très-illuſtrées. Alexandre, Duc de la Rochefoucault, deſcendant au cinquieme degré de François V, premier Duc de la Rochefoucault, étant mort en 1752 ſans enfans mâles, & la Pairie s'é-

tant éteinte en sa personne, elle a été rétablie pour son petit-fils, descendant, du côté paternel, de la branche de la Rochefoucault-Roucy-Roie, sortie d'un oncle du premier Duc.

La Terre de *Villebois*, située à quatre lieues d'Angoulême, fut érigée en 1622 en Duché Pairie, sous le nom de *la Valette*, pour le fameux Duc d'*Epernon* qui avoit été favori d'Henri III. Cette Pairie s'est éteinte avec la postérité de ce grand & arrogant Seigneur.

Montausier est à huit lieues d'Angoulême. C'étoit une ancienne baronnie qui passa dans la Maison de Sainte Maure au commencement du quatorzieme siecle; elle fut érigée au dix-septieme, d'abord en Marquisat, puis en Duché-Pairie en faveur du fameux Duc de Montausier, Gouverneur du Dauphin, fils unique de Louis XIV. Cette Pairie s'est éteinte à sa mort, & a passé par héritage dans la Maison de Crussol d'Uzès. Cependant la Maison de Sainte Maure subsiste en d'autres branches.

La Terre de *Ruffec* est une des plus belles de l'Angoumois; le chef-lieu est une petite ville qui a près de deux mille habitans; il y a une très-belle forêt qui en dé-

pend : elle a appartenu dabord à des Seigneurs de ſon nom., & a paſſé au quatorzieme ſiecle dans la Maiſon de *Volvire* ; elle en eſt ſortie au dix ſeptieme : mais cette Maiſon n'a pas été éteinte alors, & ſi elle l'eſt, c'eſt depuis peu.

Chabanois eſt une ſi belle Terre & qui a de ſi grands priviléges, que ſes Seigneurs étoient en poſſeſſion de prendre le titre de Princes. Une branche de la famille *Colbert* la poſſede par héritage de la Maiſon d'*Eſcoubleau de Sourdis*. Le chef-lieu eſt une petite ville où l'on compte environ quinze cents habitans.

Le Comté de *Confolans* a appartenu autrefois aux mêmes Seigneurs, & ces deux Terres réunies formoient un ſuperbe domaine ; mais elles étoient ſéparées dès le ſeizieme ſiecle.

La *Roche-Beaucourt* eſt ſur les confins du Périgord, & poſſédée depuis longtemps par les Seigneurs de *Gallard de Braſſac*. La Maiſon de Gallard prétend, avec grande apparence de fondement, deſcendre des anciens Comtes du Condomois. Au quatorzieme ſiecle, il y avoit de ce nom un Grand-Maître des Arbalêtriers de France, dont les freres ont formé pluſieurs branches qui ſubſiſtent encore ; les

principales font celles de *Terraube* & de *Braffac.* Sous les regnes de Charles VII & de Louis XI, Hector de Gallard avoit la plus grande réputation parmi les Militaires de France; c'eft lui que l'on prétend avoir été repréfenté dans les jeux de cartes fous le nom d'*Hector.*

L'Aunis. Je viens au *pays d'Aunis*, dont l'étendue n'eft pas grande, mais qui eft intéreffant par fon grand commerce, les ports & les places maritines & militaires qu'il contient. Il a à l'occident la mer, à l'orient le Poitou, il eft au feptentrion féparé de cette même province par la riviere de Sevre, & au midi, de la Saintonge, par la Charente. Cette province a fept à huit grandes lieues, tant dans fa plus grande longueur que dans fa largeur. L'étymologie du nom d'*Aunis* a donné lieu à plufieurs favantes differtations. Il paroît bien plus fimple de le faire venir du Latin *Alnifium*, qui veut dire une *Aulnaie*, parce qu'il y avoit beaucoup d'*aulnes* dans les forêts, fur les côtes & le long des rivieres de cette province naturellement humide & marécageufe. Quoi qu'il en foit, c'eft fous ce nom d'*Alnifium* que l'*Aunis* eft connu dans les plus anciens titres. On ne voit point qu'aucun Peuple

ait porté, du temps des Romains, un nom semblable; selon toute apparence, ceux qui habitoient l'Aunis faisoient partie des *Santones* : aussi a-t-on cru que la Rochelle étoit l'ancien *Portus Santonum*; c'étoit l'opinion de Belleforêt & de nos Cosmographes du seizieme siecle; mais les Modernes les plus éclairés croyent qu'ils se sont trompés. On voit que, sous la seconde Race de nos Rois, l'Aunis avoit ses Seigneurs particuliers; mais il paroît qu'ils étoient toujours dépendans des Ducs d'Aquitaine & de Guienne, ou des Comtes de Poitou, que jamais l'Aunis n'a formé un Comté séparé, & qu'on le distinguoit seulement sous le titre de pays d'Aunis. Ainsi toute cette suite de Ducs d'Aquitaine qui porterent le nom de *Guillaume*, eurent l'Aunis dans leur mouvance, jusqu'à ce que la Reine Eléonore, leur héritiere, le porta aux deux époux qu'elle eut successivement, l'un Roi de France, & l'autre Roi d'Angleterre. Il resta à ces derniers aussi long-temps que le Poitou & la Saintonge. Ils le perdirent, le reprirent, & le disputerent de même à nos Rois pendant les treizieme & quatorzieme siecles : enfin, au quinzieme, sous Charles VII, il devint sans

retour province de France, & totalement séparée du Poitou & de la Saintonge. En 1514, on rédigea une coutume particuliere pour le pays d'Aunis, qui y est encore exactement observée. En 1551, Henri II ayant, pour la premiere fois, commencé à établir les Siéges Présidiaux dans son royaume, il en mit un à la Rochelle, qui eut tout le pays d'Aunis dans son ressort. Quant à la *Rochelle*, puisqu'elle n'est point l'ancien *Portus Santonum*, on ne peut pas lui accorder une grande antiquité; il faut convenir qu'elle ne fut fondée que sous le dernier Duc d'Aquitaine ou de Guienne, pere de la Reine Eléonore. C'étoit un petit château, comme l'indique son nom, *Rupecula*, & une petite bourgade dépendante de *Chastel-Aillon*; ils parurent assez avantageusement situés pour faire un port de commerce & une place de sûreté sur la côte. Guillaume VIII s'en empara, y attira des habitans auxquels il accorda des priviléges. Cet établissemeut prospéra, & bientôt on ne douta plus qu'il ne devînt considérable. *Eléonore* voyoit ses fils assis sur le trône d'Angleterre; mais elle continuoit de gouverner par elle-même l'héritage de ses peres. Les anciens Seigneurs, sur le terri-

toire desquels on avoit bâti la Rochelle, lui remontrerent que le Duc Guillaume leur avoit fait tort en leur enlevant leur fief : elle se crut obligée de réparer les injustices de son pere, du moins elle voulut les dédommager, & leur accorda la seigneurie de *Benon*, & aux Rochelois, de nouveau priviléges, qui furent toujours confirmés par nos Rois lorsqu'ils furent maîtres de la Rochelle. C'étoient les *Mauléon*, dont la famille possédoit les seigneuries de Chastel-Aillon, de Rochefort, de Tallemont, & l'Isle de Ré, à l'exception des terres qui appartenoient dans cette Isle aux monasteres. La belle Terre de *Benon* augmenta encore la considération de ces Seigneurs : s'il y a encore en France des Gentilshommes qui en descendent, ils peuvent se vanter d'avoir la plus belle origine, car ils faisoient remonter la leur jusqu'à *Arnold*, frere d'*Ebles*, Comte de Poitou & Duc d'Aquitaine. *Arnold* eut la Vicomté de Thouars, & fit bâtir le château de *Mauléon*, dont sa postérité prit le nom. *Savary de Mauléon*, qui demanda la restitution & obtint du-moins des dommagemens pour la Rochelle, étoit aussi illustre par ses talens que par ses exploits guerriers. Il est

cité parmi les anciens & les meilleurs Poëtes François du douzieme siecle. On sait qu'il y en avoit autant de Poitevins que de Provençaux. Il nous reste quelques fragmens de ses vers & de ses chansons. L'on voit qu'il étoit le Virgile & le Mecene de son temps, assez voisin de celui du fameux Comte de Champagne, Roi de Navarre. peut-être que les talens de *Mauléon* contribuerent à lui concilier les bontés de la Reine *Eléonore*, qui, quoiqu'elle ait vécu fort vieille, s'est toujours ressouvenue d'avoir été galante dans sa jeunesse. Revenons à la Rochelle : la chartre d'Eléonore, accordée, en 1199, à la Commune de cette ville, a toujours fait depuis la base de ses privileges. Cette Commune étoit composée d'un Maire (*Major*), de vingt-quatre Echevins, & de soixante-quinze Pairs Bourgeois, ou Conseillers, en tout cent Magistrats municipaux. Le Maire jugeoit en premiere instance toutes les causes civiles & criminelles de la ville ; il en étoit le Gouverneur né, & faisoit serment au Sénéchal du Roi de la garder fidélement pour le Monarque, à condition que celui-ci feroit également serment de conserver ses priviléges.

En 1371, le Roi de France Charles V, s'occupant de faire rentrer sous son obéissance les provinces que son pere avoit été obligé de céder aux Anglois par le traité de Brétigny, s'étoit déjà emparé de Poitiers & d'Angoulême; il parvint enfin à enlever la Rochelle à ses ennemis. Ce fut à la faveur d'une ruse assez singuliere qu'employa *Jean Cordier*, ou, selon d'autres Auteurs, *Boudré*, Maire de la Rochelle. La ville étoit alors commandée par une espece de citadelle dont la base étoit l'ancien château qui lui avoit donné son nom. Les Anglois y tenoient une garnison assez considérable; heureusement que le Commandant, que l'on appeloit le *Capitaine Manceau*, étoit également bête & ignorant. Le Maire l'invita à dîner, en lui disant qu'il avoit reçu d'Angleterre des lettres & de l'argent pour payer *les montres*, c'est à-dire, la solde, tant des troupes bourgeoises de la ville que de celles Angloises de la garnison; que pour cet effet il assembleroit le lendemain les siennes sur la grande place, & que, si les Anglois vouloient aussi sortir & se joindre à eux, ils seroient tous payés. Le sot Commandant ajouta d'autant plus de foi à ces promesses, que, d'un côté, on lui montra un grand coffre plein d'argent, &

de l'autre, on fit ſemblant de lui faire lecture d'un parchemin écrit qui traitoit de toute autre choſe. Comme il ne ſavoit ni lire ni écrire, il crut que c'étoit l'ordre du Roi d'Angleterre. Il s'empreſſa de ſortir avec tous ſes gens, car il ne s'en trouva aucun qui ne voulût être payé, & le château ne fut pas plus tôt vuide que les Rochelois s'en emparerent, & ſe trouverent encore aſſez forts pour chaſſer la garniſon Angloiſe hors de la ville. Cependant le Maire étant libre, ne voulut ſe ſoumettre au Roi qu'à des conditions très-honorables. La premiere fut, qu'on démoliroit le château, avec promeſſe de ne jamais le rebâtir, pour que la ville ne fût point bridée; la ſeconde, que la ville & le diſtrict de la Rochelle ſeroient réunis au domaine, ſans pouvoir jamais en être ſéparés (même à titre d'apanage); la troiſieme, que les Rochelois pourroient frapper de la monnoie d'or & d'argent, mais aux coins & armes de France. Ces trois points furent accordés par Charles V, qui y ajouta même, que le Maire & les vingt-quatre Echevins *jouiroient des droits & priviléges de nobleſſe, avec pouvoir de parvenir aux grades de Chevalerie, tout ainſi que s'ils euſſent été*

nobles de race. A ces conditions, le Connétable du Guesclin prit possession de la ville au nom du Roi. Ce ne fut qu'au milieu du seizieme siecle que le Calvinisme s'étant introduit dans la Rochelle, cette ville se révolta & refusa d'ouvrir ses portes aux troupes du Roi. Elle ne voulut plus souffrir l'exercice de la Religion Catholique, &, abusant de ses priviléges, s'érigea en Réblique, qui n'étoit jamais en paix que lorsque les Huguenots étoient contens & tranquilles; mais au contraire toujours en guerre contre le Roi, aussi-tôt que ceux-ci se soulevoient. En 1578, le Duc d'Anjou, depuis Henri III, fut obligé d'en former le siége; il dura plus de six mois. Ce Prince se hâta de le terminer, ayant appris son élection à la couronne de Pologne. La capitulation fut mal observée, & la ville resta aussi & plus Huguenote qu'avant le siége. Elle causa encore bien de l'embarras à nos Rois, jusqu'à ce que Louis XIII, ou plutôt le Cardinal de Richelieu, commença, en 1627, ce fameux siége qui ne se termina qu'à la fin de 1628. Depuis ce moment, la Rochelle est soumise, & la Religion Catholique y est tout-à-fait dominante & même unique depuis la révocation de l'Edit de Nantes. Elle s'est fort embellie, & son commerce

a prospéré & s'est étendu en Europe, en Afrique & en Amérique; c'est l'abord le plus facile & le plus ordinaire des vaisseaux venant des Isles Antilles. Cependant nous devons observer que les restes de cette fameuse digue que le Cardinal de Richelieu fit construire en 1628 pour brider le port de la Rochelle, quoiqu'elle n'ait jamais été achevée, lui a fait tort, parce qu'ils contribuent à le combler de vase & de sable. On a été obligé depuis cent ans de le curer deux fois avec beaucoup de difficultés. L'érection d'un évêché à la Rochelle est postérieure au siecle dans lequel écrivoient les Auteurs que j'extrais; car ce ne fut qu'en 1649 que le Pape Innocent X y transféra l'évêché de *Maillezais*, érigé en 1317 par le Pape Jean XXII, au lieu d'une abbaye fondée beaucoup plus anciennement par les premiers Ducs d'Aquitaine, Comtes de Poitou. Quoique Maillezais soit en Poitou, c'est ici le lieu d'en parler. On n'y voit plus que des ruines & des masures. Ce fut en 990 que Guillaume II, Duc d'Aquitaine, fils de Guillaume Tête d'Etoupes, poursuivant des sangliers dans ce canton couvert de bois fangeux, en apperçut un qui s'enfonçoit sous la voûte d'une vieille église

ruinée : il ne voulut point l'y forcer, par respect pour cette retraite. Ayant rendu compte de cette aventure à sa femme, cette Princesse & lui penserent que c'étoit un avertissement du Ciel pour relever cette église : ils s'y employerent, y firent bâtir un monastere, & y établirent des religieux ; ils y transporterent beaucoup de reliques, & firent à ce pieux établissement des dons considérables, entre autres celui du château, qui étoit la maison de chasse des Comtes de Poitou, Ducs d'Aquitaine. On prétend même que Guillaume II y passa ses derniers jours en habit de Moine. L'abbaye, pendant les siecles suivans, continua de s'embellir & de s'enrichir ; elle figuro dans l'Histoire du Poitou & de l'Aunis, & a eu un de ses Moines pour Historien ; il se nommoit *Pierre de Maillezais* ; son Ouvrage a été imprimé en latin, par les soins du Pere Labbe, au dix-septiéme siecle. Lorsque l'abbaye fut érigée en évêché, les Moines conserverent leurs regles & leur habit, quoiqu'ils servissent de Chapitre à la cathédrale ; ils n'ont été sécularisés qu'après que l'évêché a été transféré à la Rochelle.

Rochefort, qui est actuellement un port important & considérable, n'étoit, au sei-

zieme siecle qu'un village & un château qui avoient appartenu aux Seigneurs de Mauléon, dont j'ai déjà parlé. Ils passerent ensuite, où par vente ou par héritage, dans différentes Maisons; enfin, cette seigneurie étoit dans la possession d'un simple Gentilhomme, lorsque Louis XIV, en 1666, y forma le grand établissement de marine qui subsiste encore aujourd'hui. Comme il est bien postérieur au seizeme siecle, je n'entrerai à ce sujet dans aucun détail; je me contenterai de remarquer que les premieres idées de Louis XIV ne se porterent pas sur cet endroit, & qu'il pensa à la petite ville de *Soubise*, placée un peu plus bas, sur la même riviere, ou à *Tonnay-Charente*, qui est plus haut; mais Messieurs de Rohan-Soubise & de Mortemar, possesseurs de deux belles seigneuries, titrées l'une & l'autre de Principautés, ne voulurent pas renoncer à leurs droits, & Louis XIV, prétendant être unique Seigneur dans l'établissement qu'il projetoit, se détermina pour Rochefort: malheureusement on ne trouve pas dans ce lieu la salubrité d'air qui y seroit convenable; car dès le seizieme siecle on convenoit que pendant les mois d'Août, Septembre & Octobre, le séjour en est dangereux.

Le lieu de *Chastel-Aillon*, dont j'ai déjà

parlé, & dont les Seigneurs avoient des droits sur le château & le terrein de la Rochelle, s'appeloit anciennement, selon les uns *Castrum Allionis*, selon d'autres *Castrum Aquilæ*, parce que les Légions Romaines s'y étoient établies & y avoient élevé leurs aigles. En conséquence, les Seigneurs du lieu prirent pour armes un château d'or surmonté d'un aigle, & l'on croit qu'il doit se nommer *Chastel-Aiglon.* J'ai dit qu'il avoit eu autrefois ses Seigneurs; ceux-ci, après avoir renoncé à leur jurisdiction dans la ville de la Rochelle, ont prétendu en retenir une qui s'étendoit jusqu'aux portes de la ville: mais tous ces droits sont éteints. On a inséré dans la Coutume d'Aunis, que nul n'avoit droit que le Roi dans la ville de la Rochelle & dans la banlieue. Chastel-Aillon a été abandonné & détruit, au point que du temps de Thevet il n'en restoit déjà plus qu'une vieille tour qui a tout-à-fait été abattue par la mer dans ce siecle-ci. Cependant ce fief, qui s'étoit arrogé, comme beaucoup d'autres du pays, le beau titre de Principauté, avoit passé de la Maison de *Mauleon* dans celle de *Parthenay-l'Archevêque.* Il fut confisqué par le Roi, & donné au Comte de Dunois; il demeura quelque temps dans la Maison de

Longueville, fut vendu, au dix-septieme siecle, à un Gentilhomme nommé *Grain de Saint-Marceau*, qui prétend que sa famille est originaire d'Ecosse, & que son vrai nom est *Gréen*; enfin, en dernier lieu, il a été échangé contre une autre Terre du pays d'Aunis, nommée *Dompierre*.

La Terre de *Benon*, que les Sires de Mauleon eurent en échange de celle de la Rochelle, est une magnifique seigneurie dont relevent quatre baronnies, l'une desquelles est *Surgeres*. *Benon* a passé, par les Maisons de Thouars & d'Amboise, dans celle de la Trimouille. *Surgeres* a pour chef-lieu un bourg assez riche, à cause des foires qui s'y tiennent. Il y a un château & une église paroissiale; ces édifices sont antiques, mais beaux; la Terre a passé dans une branche de la Maison de la Rochefoucault; mais il existe encore une ancienne Maison descendante des Seigneurs de Surgeres, d'où étoit apparemment issue Hélène de Surgeres, fille d'honneur de la Reine Catherine de Médicis, Dame des pensées du célèbre Poëte Ronsard, dont il a célébré les perfections par un grand nombre de vers, & qu'il a cru

rendre

rendre immortelle, en lui composant une belle épitaphe.

La petite ville ou bourg de *Marans* est riche & peuplée, parce qu'on y fait un grand commerce de bled; cependant l'air y est mal-sain, étant entouré de marécages. Le bourg de *Siré* est assez considérable; il entra au quatorzieme siecle dans la Maison de *Culant*, qui étoit déjà regardée au treizieme, sous le regne de Philippe Auguste, comme illustre & ancienne. Pendant le cours du quinzieme, cette Maison a eu un Grand-Maître de la Maison du Roi, un Gouverneur de Paris, un Amiral & deux Maréchaux de France; mais depuis ce temps, elle a cessé d'être illustrée. Cependant on assure qu'elle subsiste encore, même en plusieurs branches. Ces Seigneurs sont originaires de Berri, & ont pour armes d'azur au lion d'or, l'écu semé d'étoiles de même.

L'*Isle de Ré* est une partie des plus importantes du pays d'Aunis, distante de trois lieues en mer de la Rochelle, mais beaucoup plus près de la côte, vis-à-vis de la pointe de Semblanceau; son ancien nom est *Ratis* ou *Radis*, que l'on fait venir de ses rades, ou plutôt de *Reta* ou *Retia*, parce que les habitans sont

tous Pêcheurs, & se servent de filets. Il y avoit très-anciennement un monastere de l'Ordre de Cîteaux, qui fut détruit au seizieme siecle par les Protestans : les bâtimens n'ont pu être rétablis, & une partie des biens a été donnée par Louis XIV aux Peres de l'Oratoire de Paris; une autre partie des terres de cette Isle est dépendante de celles de l'abbaye de *Saint-Michel en l'herm* (hermitage), sur la côte de Poitou; le reste a toujours eu des Seigneurs particuliers, des Maisons d'Amboise, de la Trimouille & de Beuil-Sancerre. Elle n'a que quatre à cinq lieues de long & une demie seulement de large; mais elle est très-peuplée, quoiqu'elle ne produise ni bled, ni foin, ni presque aucun arbre, mais seulement un peu de vin, qui a un goût tout-à-fait particulier, car il est salé & sent le fenouil. On en fait de l'eau-de-vie agréable, connue sous le nom de *fenouillette*. L'Isle est divisée en cinq paroisses; le principal lieu s'appelle *Saint-Martin*; il a été fortifié de tout temps, & dans le siecle dernier on y a ajouté une citadelle. On y trouve encore une petite place que l'on nomme le fort de la *Prée*, & deux forts ou redoutes, dont l'un s'appelle *Sem-*

blanceau, & l'autre le *Martrai*. A l'extrémité de l'Isle, au septentrion, sont deux petites Isles, mais à peine détachées de la grande; l'une s'appelle l'Isle de l'*Oie*, parce qu'elle semble avoir la forme de cet oiseau; l'autre contient le fief d'*Ars*, qui a donné son nom à une ancienne Maison de Saintonge. Tout le côté de l'Isle qui est bordé par la grande mer, est si rempli d'écueils, qu'il est impossible d'en approcher; aussi l'appelle-t-on la mer sauvage. A la pointe septentrionale, est une tour que l'on nomme des Baleines, avec un gros fanal destiné à empêcher les vaisseaux de se perdre sur cette côte.

Il me reste seulement à remarquer qu'à l'embouchure de la Charente, du côté de l'Aunis, est la petite Isle d'*Aix*, dans laquelle étoit autrefois un couvent de Moines, qui a été détruit pendant les guerres de Religion. Cette Isle a été déserte pendant quelque temps; mais à la fin du dix-septieme siecle on a commencé à la fortifier, ce qui étoit d'autant plus nécessaire, que sa rade est excellente & sert au port de Rochefort.

Le Poitou est une grande & belle province qui forme seule à présent un Gouvernement général considérable; car il a Le Poitou.

soixante dix lieues de long & trente de large; l'Intendance ou Généralité est de la même étendue, & renferme deux diocèses, dont le premier (Poitiers) est un des plus vastes du Royaume, ayant plus de 750 paroisses. Cependant le Poitou faisoit encore, au seizieme siecle, partie de l'immense Gouvernement de Guienne. Charles IX est le premier de nos Rois qui lui ait donné un Gouverneur; encore, dans tous les Etats Généraux qui se tinrent pendant le reste du seizieme siecle, la Noblesse & le Tiers-Etat du Poitou continuerent-ils à se ranger avec ceux de la Guienne & de la Gascogne. La source de cette grande extension du Gouvernement de la Guienne, se trouve dans l'ancienne division des Gaules, du temps des Romains. Il est certain que l'Aquitanique renfermoit le Poitou & toutes les autres provinces entre celle-ci & les Pyrénées. Lorsqu'on distingua deux Aquitaniques, le Poitou, l'Auvergne, le Limousin & le Berri (1) furent compris dans la premiere. Ce fut à cause de cela que les premiers Comtes héréditaires de Poi-

(1) Il ne faut pas d'autre preuve que le Berri appartenoit à l'Aquitaine, que la prétention ancienne des Archevêques de Bourges d'être Primats d'Aquitaine, & les titres qu'ils produisent pour l'appuyer.

tou prirent le nom de Ducs d'Aquitaine & de Guienne, & ce fut de ces provinces qu'ils partirent pour étendre leur domination du côté des Pyrénées. Au bout de quelques générations, ces Ducs devinrent maîtres de Bordeaux; & l'un d'eux ayant épousé l'héritiere de Gascogne & fait plusieurs autres alliances & conquêtes, leurs possessions s'accrurent à tel point que l'héritage de la Reine *Aliénor* ou *Eléonor*, fille de leur dernier Duc, fut le plus beau qu'aucun Souverain de l'Europe pût alors recueillir. J'ai déjà dit plusieurs fois comment il échappa à Louis le Jeune, Roi de France, & passa au Roi d'Angleterre. J'ai aussi parlé des ancêtres d'Eléonor, en les considérant comme Ducs de Guienne: je vais dans ce moment-ci les présenter de nouveau comme Comtes de Poitou. Il me sera d'autant plus aisé de rassembler sur ces Princes & sur cette province, des anecdotes curieuses, que nos Cosmographes nous en fournissent beaucoup, parce qu'il y avoit déjà plusieurs Livres écrits sur cette matiere avant la fin du seizieme siecle. Les principaux sont les Annales d'Aquitaine, par Jean Bouchet de Poitiers, mort en 1550; l'Histoire des Comtes

de Poitou, Ducs d'Aquitaine, publiée par Jean Befly, Avocat du Roi, à Fontenay-le-Comte. Ce Livre n'a paru qu'au dix-feptieme fiecle, mais il a été certainement compofé au feizieme. Il eft précieux par la quantité de titres & de chartres qu'il renferme, & qui font le fruit des plus grandes recherches faites dans le Poitou & les pays circonvoifins.

Bouchet prétend que les premiers ancêtres des Poitevins ont été des *Scythes Agathirfes*, ainfi nommés parce qu'ils fe teignoient les cheveux & le vifage d'une couleur rouge. Ils pafferent, dit-il, dans la Grande-Bretagne, où on les appela fimplement *Pictes*, & de là dans les Gaules, où ils s'établirent dans un canton qu'ils nommerent *Pictavium*, d'où l'on a fait depuis le nom de *Poitou* & de *Poitiers*. Il faut paffer légérement fur ces temps fabuleux, pour arriver à celui où les Romains foumirent cette partie de la Gaule qu'ils appelerent *Aquitaine*, & dans laquelle étoit compris *Poitiers*. Ce Poitiers-là n'étoit point fitué au même lieu où l'on voit celui d'aujourd'hui; mais à environ deux lieues de Châtelleraut, fur les bords du *Clain*, dans un hameau que l'on appelle encore le *vieux Poitiers*.

Ce n'est qu'au temps de l'empire de *Claude* que l'on rapporte la fondation du nouveau Poitiers, & c'est alors que les vieilles chroniques veulent que la Religion Chrétienne ait été établie en Aquitaine. Elles portent, que Saint-Martial & Saint-Amateur, envoyés directement par Saint-Pierre, en ont été les premiers Apôtres, & les font accompagner par quelques Chevaliers Romains, dont elles font descendre les Rochechouart & les la Rochefoucault; elles veulent que ce soit Saint-Martial même qui ait dédié à Saint-Pierre la premiere & la plus ancienne église de Poitiers, qui est encore aujourd'hui la cathédrale, mais qui a été rebâtie plus grande & plus belle, sous l'empire de Charlemagne. Il paroît que Poitiers s'agrandit & devint de plus en plus considérable, jusqu'au temps de Gallien, qui étoit Empereur au milieu du troisieme siecle, & passa une partie de son regne dans la Gaule Aquitanique. On montre à Poitiers, comme à Bordeaux, les ruines d'un palais qui porte son nom. Près de là sont celles d'un amphithéatre que l'on nomme à Poitiers les *Arènes*, & enfin hors de la ville, de grandes arcades qu'on appelle les *Arceaux de Perigni*, & qui

ſont les reſtes d'un aqueduc qu'on ne peut douter qui ne fût deſtiné à conduire des eaux dans la ville & dans le palais. Tout le monde ſait que *Conſtantin* fut le premier Empereur Romain Chrétien, & que l'Impératrice *Hélene*, ſa mere, eut le bonheur de trouver la vraie Croix, enterrée ſur le mont Calvaire, près de Jéruſalem. Mais ce que tout le monde ne ſait pas, c'eſt qu'Hélene avoit laiſſé dans les Gaules un autre fils nommé *Lucius*, qui, n'étant ni ambitieux ni guerrier, aima mieux mener la vie d'Hermite dans l'Aquitaine, que de ſuivre ſon frere Conſtantin à Rome & à Conſtantinople (1). Hélene voulut lui envoyer une portion de la vraie Croix. Elle chargea de ce préſent une ſervante ou confidente, que nos vieux Ecrivains nomment *Sainte-Loubette*; elle étoit boiteuſe & contrefaite. Elle trouva apparemment des difficultés dans ſa commiſſion; car lorſqu'elle fut arrivée à Poitiers, elle s'y arrêta avec les reliques dont elle étoit chargée. Elle demanda permiſſion à l'Evêque de

(1) C'eſt à ce *Lucius* que l'on attribue la fondation du monaſtere de *Luçon*, qui eſt devenu enſuite une riche abbaye, & enfin un évêché.

les dépoſer dans une égliſe. Loin qu'elle lui fût refuſée, le Prélat engagea le Comte, ou, pour mieux dire, le Gouverneur de Poitiers pour l'Empereur, de lui faire bâtir une égliſe, & même d'y joindre un terrein ſuffiſant pour la conſtruction d'un monaſtere. Le Comte, quoiqu'il fût Païen, n'oſa ſe refuſer à cette demande, d'autant plus que, depuis le regne de Conſtantin, on étoit obligé de ménager les Chrétiens. Il conſentit donc à donner à *Loubette* quelque terrein, mais ſeulement ce qu'elle pourroit en parcourir en deux heures de temps : comme elle étoit boiteuſe & infirme, il crut qu'elle ne feroit pas beaucoup de chemin ; mais, par l'effet d'un miracle, elle parcourut dans le temps preſcrit un eſpace fort étendu, & procura ainſi à ſon futur couvent de grandes poſſeſſions. L'égliſe fut appelée *Saint-Pierre-le-Puellier*, à cauſe de la pucelle qui l'avoit fait bâtir, qui y eſt enterrée dans une égliſe ſouterraine, & révérée comme Sainte. Dans la ſuite, les Reliques de la vraie Croix, apportées par la Fondatrice, ont été tranſportées dans le beau monaſtere de Sainte-Croix de Poitiers, dont je parlerai dans un moment. A peu près dans le même temps & ſous

le regne de Conſtantin, brilla à Poitiers *Saint Hilaire*; mais il ne fut sûrement point le plus ancien Evêque de cette ville. Les ſentimens ſont partagés ſur le nombre & les noms de ſes prédéceſſeurs. Il y a lieu de croire que le premier d'entre eux fut *Saint-Nectaire.* Quant à Saint-Hilaire, il étoit sûrement né en Aquitaine, aſſez près de Poitiers. Bouchet prétend que ſa famille ſubſiſte encore ſous le nom de *le Mureau.* Il étudia à Poitiers même, & devint bientôt ſi habile, qu'il fut choiſi pour Evêque, quoiqu'il fût marié. On ignore le nom de ſa femme; mais l'on ſait que ſa fille a été canoniſée ſous le nom de *Sainte-Afre.* Il alla au Concile de Nicée en Bithynie, contribua à y faire triompher la doctrine catholique, & applaudit à l'audace du grand Saint-Nicolas, Evêque de Mire, qui donna en plein Concile un grand ſoufflet à l'Héréſiarque Arius. La façon de penſer de la Cour de Conſtantinople ayant changé ſous Conſtance fils de Conſtantin, l'héréſie d'Arius, qui avoit été condamnée, reprit faveur. Saint-Hilaire, qui étoit bien éloigné de renoncer à ſes ſentimens orthodoxes, fut alors perſécuté & paſſa quatre ans en exil dans la Phrigie; mais il

revint mourir en paix au milieu de ſon troupeau en 368. Les Œuvres de ce ſaint Pere ſont connues & admirées. Il y en a de belles éditions, & on en a traduit en françois quelques morceaux. Poitiers regarde Saint-Hilaire comme ſon principal Patron ; l'on trouve dans la ville pluſieurs égliſes qui lui ſont conſacrées, & d'autres qu'il a fait bâtir. La principale eſt l'égliſe collégiale, qui porte ſon nom. Le Chapitre de celle-ci a été pendant quelque temps régulier, & a eu un Abbé; les Rois de France lui ont fait l'honneur de prendre cette qualité par la ſuite. Le Chapitre a été ſéculariſé, & a pour chef un tréſorier, après le Roi qui veut bien conſerver le titre de premier Chanoine. Au reſte, ſi l'égliſe doit ſa premiere fondation à St. Hilaire qui la fit élever ſur les ruines d'un temple de Diane, & la dédia à S. Jean & S. Paul, elle doit ſes grands biens & ſon édifice actuel au Roi de France Robert, fils de Hugues Capet. On remarque dans cette égliſe le mauſolée où repoſe le cœur de la Reine Eléonor, un autre tombeau de marbre blanc, orné de bas-reliefs curieux; c'eſt celui de *Gilbert de la Porée*, Evêque de Poitiers, fameux par ſon érudition. Der-

riere le chœur eſt un grand ſépulcre, à préſent toujours vuide; il eſt d'une eſpece de marbre brut ou pierre calcinée: on prétend qu'il avoit la propriété de conſumer en vingt-quatre heures les cadavres que l'on y dépoſoit; mais il falloit pour cela qu'il pût ſe fermer exactement, & il eſt à préſent caſſé; enfin, dans une petite chapelle auprès de l'égliſe, on montre le berceau de S. Hilaire. C'eſt une vieille ſouche creuſée, dans laquelle on faiſoit autrefois coucher les fous, pour les guérir, ou du moins les ſoulager de cette terrible infirmité. Il y a dans Poitiers une autre égliſe de Saint-Hilaire, que l'on nomme de la *Celle*. Elle eſt bâtie ſur le lieu où étoit la cellule dans laquelle ſe retiroit le Saint, & où il mourut; ſes reliques ont été long-temps conſervées dans cette égliſe; mais, en 1572, elles furent diſſipées par les Proteſtans. Ce que l'on a pu en raſſembler a été mis dans une châſſe que l'on expoſe à la vénération des Fideles ſur le grand autel de la collégiale de ſon nom. On attribue encore à Saint Hilaire la fondation de l'égliſe Notre-Dame-la-Grande, qu'il avoit d'abord dédiée à ſon ancien ami Saint-Nicolas. Elle a été rebâtie; mais

on y montre encore une ſtatue de Conſtantin, que l'on prétend être du temps de ſa fondation.

Saint Maixent étoit diſciple de Saint Hilaire; après ſa mort, il ſe retira dans un hermitage ſur la Sevre, à neuf ou dix lieues de Poitiers. La réputation qu'il s'étoit faite par la ſainteté de ſa vie, & les miracles qui s'opérerent à ſon tombeau après ſa mort, donnerent lieu à la fondation d'un monaſtere & d'une abbaye qui fut richement dotée & rebâtie par Louis le Débonnaire. Inſenſiblement il s'eſt formé autour de ce couvent une ville aſſez conſidérable. Comme elle eſt au centre de la province, il s'y fait un grand commerce de bled; les marchés en ſont abondamment fournis.

Les Romains perdirent le Poitou ſous l'empire d'Honorius, qui, comme je l'ai déjà dit tant de fois, eut la foibleſſe de céder l'Aquitaine aux Barbares ; ce fût aux Viſigots qu'elle reſta; mais ce ne fut qu'après que ceux-ci l'eurent diſputée pendant aſſez long-temps aux Vandales & aux Huns : ces deux derniers Peuples pillerent, à deux repriſes différentes, la ville de Poitiers. Enfin Clovis vainquit les Viſigots : la bataille déciſive qu'il gagna en cette occa-

ſion, ſe livra dans le Poitou ; mais on a long-temps diſputé ſur le lieu où elle ſe donna. On l'appelle communément la bataille de *Vouillé*, parce qu'on croyoit généralement au ſeizieme ſiecle, que c'étoit à *Vouglé* ou *Vouillé*, village ſitué à une lieue à l'occident de Poitiers, que s'étoit donnée cette fameuſe bataille, dans laquelle Clovis tua Alaric II, Roi des Goths ; mais les monumens que l'on a trouvés depuis, près de *Civaux*, ſur la riviere de Vienne, entre *Chauvigny* & *Luſſac*, prouvent que c'eſt là que ſe paſſa cette action. Clovis y arriva après avoir paſſé la *Vienne* un peu au deſſus de *Senon*, dans un lieu que l'on appelle encore le *pas de la Biche* ; c'eſt un gué qui fut reconnu, parce qu'une biche qui étoit pourſuivie, traverſa la riviere dans cet endroit. Cette circonſtance parut miraculeuſe, ou du moins d'un heureux augure ; effectivement les ſuites de cette victoire, remportée en 507, furent ſi conſidérables, que Clovis ſe trouva maître de toute l'Aquitaine juſques au pied des Pyrénées. Il y avoit déjà dix ans que Clovis étoit Chrétien, s'étant converti après avoir livré la bataille de Tolbiac aux Allemands, en 496. *Clotaire* I ſuc-

céda à toute la puiſſance de ſon pere Clovis, & voulut d'abord faire reconnoître Roi d'Aquitaine ſon fils *Chramme*. Mais cet enfant ingrat ſe révolta, obligea ſon pere à le pourſuivre, & à lui livrer bataille. Le rebelle fut vaincu & brûlé avec ſa femme & ſes enfans dans une maiſon où il s'étoit réfugié. Clotaire laiſſa quatre autres fils qui partagerent la France. Ils avoient tous des meres différentes, car Clotaire avoit eu juſques à ſix femmes; mais il ne paroît pas que celle dont je vais parler ait eu des enfans, ou du moins qu'ils aient régné; c'eſt *Sainte Radegonde*. Elle ne vécut que ſix ans avec ſon époux: au bout de ce temps, ſon mari s'en laſſa, & lui permit de ſe retirer dans un couvent. Elle choiſit pour ſa retraite la ville de Poitiers, & y fit bâtir un beau monaſtere qu'elle dédia à Sainte-Croix. Elle s'y retira vers l'an 560, mais n'y finit ſes jours qu'en 590. Ce fut de là qu'elle vit tranquillement les troubles qui agiterent la France depuis l'an 562, que mourut le Roi ſon époux. Elle ſe trouvoit ſans doute plus heureuſe dans ſa ſolitude, que *Fredegonde* & *Brunehaud*, qui faiſoient dans les Cours des enfans de Clotaire, aſſaut de crimes & de trahiſons. Radegonde avoit raſſemblé autour

d'elle plus de deux cents Religieuſes Françoiſes & filles de qualité. Elle les inſtruiſoit dans la piété & même dans les Lettres, car elle étoit ſavante; elle écrivoit aux Rois ſes beaux-fils, des épîtres pour les porter à la paix. Nous avons même des lettres d'elle à Juſtin Empereur de Conſtantinople, & à l'Impératrice Sophie. Elle compoſa un Poëme ſur la ruine du pays de Thuringe, qui étoit ſa patrie, & ſur pluſieurs autres ſujets. *Fortunat*, Evêque de Poitiers, l'aidoit dans ſes compoſitions latines; de ſon côté, elle lui fourniſſoit des idées & des penſées tendres & délicates, qu'il plaçoit à propos dans ſes Livres d'Hiſtoire & dans ſes Sermons. L'un & l'autre en conviennent, & ſe font des complimens dans leur correſpondance qui nous eſt reſtée. Saint *Grégoire de Tours* faiſoit auſſi ſouvent ſa cour à cette ancienne Reine, & ce fut lui qui préſida à ſes funérailles. Deux Auteurs ont publié la vie de Sainte Radegonde; l'un eſt l'Evêque Fortunat; l'autre une Abbeſſe ou Religieuſe de Sainte-Croix de Poitiers, nommée *Bandominie*; Jean Bouchet, Annaliſte de l'Aquitaine & du Poitou, nous en a donné la traduction, & y a joint tout ce qu'il a pu raſſembler d'anecdotes

ſur

ſur Sainte Radegonde. Les égliſes qu'elle avoit fait bâtir à Poitiers (1) étoient belles & riches pour leur temps. Clotaire en mourant avoit laiſſé à l'abbaye de Sainte Croix de grands biens, entre autres, la Terre de *Vouillé*; cependant ces égliſes eurent beſoin d'être rétablies, & le furent magnifiquement ſous la ſeconde Race de nos Rois. On voit dans l'une d'elles le tombeau de Sainte Radegonde, & l'on montre dans le monaſtere ſon ancienne cellule, à la porte de laquelle on remarque une pierre que l'on appelle le *Pas-Dieu*, à cauſe de l'empreinte d'un pied que l'on prétend être celui de J. C. même, qui daignoit quelquefois (dit la Religieuſe *Bandominie*) viſiter en perſonne Sainte Radegonde.

Il ne ſe paſſa rien de bien particulier en Poitou pendant le reſte de la durée de la premiere Race de nos Rois. Vers l'an 730, Charles Martel chaſſa les Saraſins, qui avoient trouvé moyen de pénétrer juſque dans l'intérieur du royaume; il défit entiérement leur armée; mais malheureuſement ce ne fut qu'après qu'ils eurent fait

(1) Il y en a deux, celle de l'abbaye, & une collégiale qui porte le nom de *Sainte Radegonde*.

de grands ravages dans le Poitou & à Poitiers même. Charles Martel fut aussi obligé de combattre Hunauld Duc des Gascons; Pépin son fils, premier de nos Rois de la seconde Race, fit de même la guerre au Duc Gaiffre, fils d'Hunauld; Charlemagne porta ses armes en Espagne, & pour cet effet il se rendit plusieurs fois en Aquitaine, séjourna à Poitiers, fit rebâtir les anciennes églises ruinées, & ordonna d'en construire d'autres; plusieurs abbayes du Poitou le regardent comme leur Fondateur & leur Restaurateur. Il établit des Comtes en différentes provinces, entre autres en Poitou. Il permit même à quelques-uns de prendre le titre de Ducs d'Aquitaine ou plutôt en Aquitaine: mais ces titres n'étoient point héréditaires; au contraire, Charlemagne fit reconnoître pour Roi d'Aquitaine, presque au moment de sa naissance, le Prince Louis son fils, qui vint au monde au château de Chasseneuil, en Angoumois ou en Poitou. Ce titre attacha le jeune Prince, qui fut depuis Empereur, à la province qui l'avoit vu naître & l'avoit d'abord reconnu pour maître. Aussi pendant sa vie répandit-il ses bienfaits sur le Poitou, où il fit grand nombre de fondations pieuses, telles que celle de l'abbaye de *Noaillé*, en latin *No-*

biliacum. Deux Princes du nom de *Pepin*, fils & petits-fils de Louis le Débonnaire, porterent le titre de Rois d'Aquitaine; & après eux il fut porté par Charles, fils de Charles le Chauve, & par Louis le Begue, qui monta sur le trône en 867. Ce fut sous le regne de ce dernier Empereur que commencerent les Comtes héréditaires de Poitou, qui prirent le titre de Ducs d'Aquitaine, lorsqu'ils eurent réuni plusieurs provinces & Comtés, tels que l'Auvergne, le Berri & le Limosin; ils se rendirent plus puissans à mesure que les descendans de Charlemagne devinrent plus foibles. *Guillaume*, surnommé *Tête d'Etoupes*, comme je l'ai déjà dit, parce qu'il portoit de beaux cheveux blonds, fit la guerre d'abord avec gloire, mais ensuite avec peu de succès. Vers le milieu du dixieme siecle, las de la vie guerriere & agitée qu'il avoit menée, il se retira dans l'abbaye de *Saint-Maixent*, y prit l'habit de Moine & y mourut en 964. Il y est enterré (1). Le fils de Guil-

(1) Il y a différens sentimens sur l'abbaye où se retira & mourut Guillaume Tête d'Etoupes; j'adopte, dans ce moment-ci, celui de Besly, qui me paroît le mieux fondé. On varie de même sur le nombre des Ducs d'Aquitaine du nom de Guillaume; les uns comptent Tête d'Etoupes pour le IIIe, d'autres pour le IIe, d'autres enfin l'appellent Guil-

laume Tête d'Etoupes fut surnommé *Fier-à-Bras*; il mérita principalement ce titre, à cause, dit *Belleforêt*, qu'il tint tête à *Hugues Capet*, & lui écrivit dans les termes les plus hardis. Le Roi vint assiéger Poitiers, & enfin força le Duc d'Aquitaine à se soumettre. Ce fut lui qui fonda l'abbaye de *Maillezais*, & l'on assure qu'il mourut Moine, soit dans cette abbaye même, soit à Saint-Maixent, comme son pere. On prétend aussi qu'il eut un frere puîné qui passa en Dauphiné & fut la tige de l'illustre Maison de *Poitiers*, qui ne s'est éteinte que dans le siecle présent. L'on pourroit croire que c'est par flatterie pour la fameuse Diane de Poitiers que les Auteurs du seizieme siecle ont imaginé d'établir cette descendance; mais on doit observer que la Maison de Poitiers, de Dauphiné, pouvoit,

---

laume I, suivant que l'on fait entrer dans la suite de ces Ducs d'Aquitaine, d'autres Guillaumes dont j'aurai occasion de parler, tels que celui surnommé le *Pieux*, qui prenoit effectivement le titre de Duc; il possédoit l'Auvergne, mais non le Poitou; & un autre dont l'existence est tout-à-fait incertaine. A cette occasion, qu'il me soit permis d'observer, une fois pour toutes, que mon intention n'est point de remplir cet Ouvrage-ci de dissertations sur des points d'Histoire très-anciens, & souvent très-douteux; je voudrois n'avancer que des faits constans, ou du moins les conjectures les plus probables, tirées d'un seul d'entre les Auteurs les plus estimés que j'ai sous les yeux.

par ſon ancienneté & ſes illuſtrations, ſe paſſer de cette brillante chimere.

Le fils de Fier-à-Bras, toujours du nom de *Guillaume*, fut ſurnommé *le Grand*. Je ne puis m'empêcher de dire en paſſant, d'après Bouchet & d'autres, que ce fut un Prince fort ſavant dans un ſiecle de parfaite ignorance; il fut lié avec tous les habiles gens de ſon temps. Les Guerriers l'appelerent *Grand*, parce qu'il augmenta conſidérablement ſes Etats par ſes conquêtes & ſes alliances; les Moines le ſurnommerent le *Pieux*, d'autant qu'il rétablit beaucoup d'égliſes ruinées, les Savans, croyant lui faire honneur, l'appeloient le *Grammairien*, parce qu'il fonda des écoles, & qu'il s'occupa du ſoin d'inſtruire ſes ſujets. Sa fille *Agnès*, qui épouſa l'Empereur *Henri III*, étoit également ſavante. Ses trois fils lui ſuccéderent l'un après l'autre; le premier ſe nomma *Guillaume le Gras*; le ſecond, *Eude*, qui, du chef de ſa mere, réunit la Gaſcogne à ſes Etats; le troiſieme, encore *Guillaume*: celui-ci eut un fils qui étoit fort inſtruit, homme d'eſprit & brave, mais dont les mœurs n'étoient rien moins que pures, & les principes peu ſcrupuleux. Il compoſoit des vers, des chanſons & des fabliaux. Il nous en reſte encore quelques-uns

dans ces précieux Recueils d'anciennes poésies, dont les originaux sont à la Bibliotheque du Roi ; feu M. de Sainte-Palaye en possédoit des copies qui ont été en partie traduites & extraites il y a quelques années. Quelques-uns des fabliaux du Duc d'Aquitaine sont charmans, mais presque tous sont très-libres, & plusieurs scandaleux ; car il y attaque les Prêtres & les Moines. Un Auteur Anglois (Guill. de Malmesbury) accuse ce Prince d'avoir eu une idée singuliere ; c'est celle de fonder une abbaye de belles Dames & de jolies Demoiselles, plus galantes que dévotes, & de leur donner des réglemens convenables à leurs mœurs. Il ne se cachoit pas de vouloir mettre à leur tête *Maubergeone*, *Vicomtesse de Châtelleraut*, qu'il entretenoit publiquement, & pour laquelle il abandonna sa femme *Hildegarde* : celle-ci en porta ses plaintes au Pape, & les Evêques le forcerent à la reprendre & à vivre avec elle. Ce fut sans doute pour éluder cet ordre & cependant réparer ses premiers scandales, qu'il se croisa & passa en Orient. Ses troupes y furent maltraitées, & lui-même, quoique très-brave, revint dans ses Etats en très-mauvais ordre. Il fut pere du dernier Guillaume, Duc d'Aquitaine de la Maison des anciens Comtes de Poi-

rou. J'ai déjà dit un mot des singulieres aventures qu'on suppose lui être arrivées ; voici quelques détails de plus à ce sujet. Guillaume, que les uns appellent *VIII*, d'autre *IX*, & enfin *X* d'Aquitaine, étoit sans doute naturellement dévot; aussi commença-t-il son regne par faire beaucoup de bien aux églises ; ce fut lui qui fit bâtir celle de Poitiers, que l'on appelle *le Moutier-neuf*; il fit faire une châsse magnifique dans laquelle il renferma une relique bien précieuse que Saint Hilaire avoit autrefois rapportée de Rome ; ce sont deux os de la mâchoire & une grande partie de la *barbe de Saint Pierre*, Prince des Apôtres. Guillaume étoit ami intime du Pape Urbain II, qui avoit été autrefois Abbé de Cluni, & qui revint en France, pendant son Pontificat, tenir un Concile à Clermont en Auvergne. Le Duc entreprit, par amitié pour *Robert d'Arbrissel*, de perfectionner le grand & bel établissement de l'abbaye de Fontevrault. Jusque-là il ne méritoit que des éloges & des remercîmens de la part du Clergé ; mais malheureusement il s'avisa de prendre parti pour un prétendant à la Papauté, nommé *Anaclet*, contre le Pape *Innocent II*. Le fameux *Saint Bernard*,

qui protégeoit celui-ci & l'avoit fait reconnoître par le Roi Louis le Gros, & dans plusieurs Conciles qui s'étoient tenus en France, ne voulut point laisser à Anaclet un partisan & un protecteur aussi puissant que Guillaume. Pour le lui enlever, il employa un moyen qui devoit nécessairement réussir à un homme de l'esprit & de l'éloquence de S. Bernard, sur-tout au commencement du douzieme siecle. L'Abbé de Clairvaux se rendit à Poitiers : on ne pouvoit manquer de recevoir avec honneur un Religieux que tous les Souverains de l'Europe vénéroient & respectoient; on lui proposa de dire le lendemain la Messe dans l'église cathédrale; il y consentit. Le Duc voulut y assister ; c'est ce que le Saint désiroit. A l'endroit de la Messe que l'on appelle l'*Agnus Dei*, Bernard se retourne en tenant la sainte hostie à la main ; & adressant la parole au Prince avec cette éloquence foudroyante & cet enthousiasme dévot dont la religion & la vérité peuvent tirer un si grand parti, il l'adjure (ce sont les expressions de nos Historiens) de reconnoître le Pape légitime, de cesser de protéger le schisme, de rétablir les Evêques qu'il avoit exilés de leurs résidences, comme partisans du Pape Inno-

cent, & de chasser ceux qu'il avoit intrus à leurs places. Il le menace de la colere du Ciel, & le déclare frappé de la foudre de l'excommunication, s'il n'obéit. Guillaume, étourdi & effrayé, promet tout. Le lendemain il veut éluder sa promesse; mais les menaces du Saint commencent à avoir leur effet. L'Evêque qu'il avoit intrus sur le siége de Limoges, tombe de dessus sa mule, se casse la tête, & meurt; celui que l'on avoit intrus à Poitiers, tombe malade, &, dans un accès de fievre chaude, se coupe la gorge avec un rasoir: c'en étoit assez pour faire abandonner le schisme au Duc d'Aquitaine. Il y renonça si bien, qu'il se crut obligé de faire une austere pénitence, pour expier la faute qu'il avoit commise de le soutenir pendant quelque temps. Après y avoir bien réfléchi, il jugea à propos d'aller consulter Saint Bernard même, se rendit à Clairvaux & y passa quelque temps, vivant avec les Moines & observant leurs regles. Il y a lieu de croire que ce fut en conséquence des conseils ou plutôt des ordres de Saint Bernard, que, dès qu'il fut revenu à Bordeaux, il annonça qu'il partiroit incessamment pour le pélerinage de Saint Jacques en Galice. Il s'y rendit en effet avec une suite de vingt

personnes ſeulement, dont trois principales; ſavoir, ſon Maître d'hôtel, ſon Valet de chambre, & ſon Secrétaire. Après avoir ſatisfait pendant quelques jours à ſa dévotion dans l'égliſe de Compoſtelle, il appelle auprès de lui les trois Officiers que je viens de nommer, & leur fait promettre, ſous les plus grands ſermens, d'exécuter ſes ordres avec fidélité & ſecret; il leur remet en mains ſon teſtament, & les charge de le porter au Roi *Louis le Gros*. Le Duc ne leur cacha pas les diſpoſitions qu'il contenoit; il léguoit ſes immenſes poſſeſſions en Aquitaine à ſa fille aînée *Eléonor*, priant le Roi de lui ſervir de Tuteur & de lui faire épouſer ſon fils *Louis le Jeune*. Il ne laiſſoit à ſa fille cadette, que les uns nomment *Alix*, & les autres *Peronelle*, que les Terres qu'il avoit en Bourgogne. Les ſerviteurs de Guillaume trouverent ces diſpoſitions fort ſages; mais ils ne concevoient pas pourquoi il ſe preſſoit de les déclarer, puiſqu'il ſe portoit encore très bien & n'étoit point dans un âge avancé. Ce fut alors qu'il leur apprit qu'il vouloit abſolument paſſer pour mort & aller vraiment finir ſes jours dans la pénitence & les auſtérités. Nos Hiſtoriens aſſurent que ces fideles domeſtiques employerent toute

leur éloquence pour l'en dissuader & l'engager à retourner dans ses Etats. Rien ne put le détourner de son projet. Enfin les confidens exécuterent parfaitement la triste comédie qu'on leur avoit ordonné de jouer; les autres Officiers de sa suite furent les premiers trompés. D'abord on leur fit croire que le Duc étoit malade; ensuite on leur persuada qu'il étoit mort : ils lui éleverent un tombeau à St. Jacques de Compostelle, tandis qu'embarqué secrétement, il traversoit les mers pour se rendre à Jérusalem. Son testament fut remis à Louis le Gros, reçu avec larmes, & exécuté dans tous ses points. Guillaume, arrivé à Jérusalem, s'adressa au Patriarche. Soit qu'il se fît connoître de lui ou non, le Prélat lui assigna auprès du saint sépulcre une cellule dans laquelle il passa neuf années. On ne sait trop pourquoi, après ce temps-là, il repassa en Europe, retourna à Compostelle, où il visita son propre mausolée, & se rendit ensuite en Italie. Une autre énigme assez difficile à expliquer, c'est que l'envie de faire la guerre lui reprit alors. Ayant su que la ville de Luques étoit assiégée, il servit en qualité de simple volontaire dans les troupes destinées à la défendre, & suivit cette expédition sans être reconnu de personne. Mais à peine fut-

elle finie, qu'il sentit qu'il avoit à se reprocher un véritable écart. Il prit le parti de se rendre à Rome, s'adressa à ce même Pape Innocent II, contre lequel il s'étoit autrefois déclaré. Le Saint Pere, sans le connoître, consentit à l'entendre en confession, & fut bien étonné d'apprendre que le Pélerin étranger qui se présentoit à lui, étoit l'ancien Duc d'Aquitaine. C'étoit sans doute un triomphe pour Innocent, mais il n'en jouit qu'en secret; & pour répondre aux pieuses intentions du Prince pénitent, il l'envoya au milieu des montagnes de Toscane, dans une solitude que le bruit des vertus de l'Hermite Guillaume remplit bientôt d'admirateurs & d'imitateurs de ses austérités. Il en pratiquoit une particuliere, qui ne convenoit pas à tous ses Disciples, & qui prouvoit qu'il avoit été autrefois Militaire & même Chevalier. Sa tête étoit continuellement chargée d'un casque de fer sans ornemens, mais d'une grande pesanteur; son corps revêtu d'une double & lourde cuirasse, par-dessous laquelle étoit encore une *jacque* ou *jacquette de mailles de fer*; ses reins étoient entourés d'une ceinture armée de pointes qui lui entroient dans la chair. Il passa plusieurs années dans cet équipage,

qu'il ne quittoit ni jour ni nuit. Albert, ſon Secrétaire, qui l'avoit accompagné à Compoſtelle & avoit porté ſon teſtament à Louis le Gros, étoit (peut-être par révélation divine) venu le retrouver en Toſcane. C'étoit le ſeul qui le connût, & ce ne fut qu'au moment de la mort du bon Duc, en 1157, que ſon ſecret fut révélé par ce fidele confident : alors non ſeulement le myſtere ceſſa, mais on eut les preuves les plus certaines de ce qu'avançoit Albert. Le Pape Innocent II, qui vivoit encore, vint lui-même reconnoître le corps du Saint, & l'ayant canoniſé par ſon propre témoignage, le fit enlever & mettre dans une châſſe. Ses reliques reſterent dans l'égliſe du lieu où il étoit décédé, & y opérerent de grands miracles. Trois ans après, en 1160, Adrien, ſucceſſeur d'Innocent II, approuva les regles d'une congrégation d'Hermites, Diſciples du Duc Guillaume ; on les appela de ſon nom, *Guillemins*. Le bon Albert en conduiſit quelques-uns en France, où le Roi Louis le Jeune leur accorda une égliſe & une maiſon dans Paris. Comme ils portoient des manteaux blancs, cette maiſon fut nommée *des Blancs-Manteaux* : elle ſubſiſte encore ; mais l'Ordre des Guillemins s'eſt

éteint, du moins en France, & le monastere qu'occupoient les Hermites sous la regle de Saint Augustin, est aujourd'hui rempli de Bénédictins de la congrégation de Saint Maur. On célebre avec éclat dans plusieurs diocèses de France, & particuliérement dans ceux de Poitiers & de Bordeaux, la fête de Saint Guillaume Duc d'Aquitaine; elle est marquée sur tous les calendriers au 16 de Janvier.

Quelque circonstanciée que soit l'Histoire que je viens de raconter, & sur quelque grand témoignage qu'elle paroisse être appuyée, tous les Auteurs, même du seizieme siecle, ne conviennent point de la vérité des derniers faits, &, si j'ose m'exprimer ainsi, de la seconde vie du dernier Duc d'Aquitaine. Besly soutient contre Bouchet, qu'il mourut effectivement en 1136, même avant que d'arriver à Compostelle; que son corps fut porté dans cette ville & y est véritablement enterré. Pour expliquer cette contradiction des Auteurs, au sujet de sa vie & de sa mort, il faudroit supposer que les *Guillemins* ou *Guillemetins* de Toscane ont eu pour Fondateur un Guillaume qui apparemment avoit été Chevalier & s'étoit revêtu d'une armure qui lui servoit de haire & de cilice; que ce

ſaint Solitaire étant mort ſans que l'on ſût au juſte ce qu'il étoit & ce qu'il avoit fait dans le monde, ſes Diſciples forgerent cette fable par une pieuſe fraude, s'en firent un titre pour obtenir la canoniſation de leur Fondateur, former une congrégation & des établiſſemens conſidérables, & tranſporter des Colonies dans la Guienne & à Paris même. Cependant leur fauſſe Légende a été généralement adoptée; mais elle ne mérite pas, dit Beſly, plus de foi que bien d'autres.

Depuis l'extinction des Ducs d'Aquitaine, l'Hiſtoire du Poitou & celle de la Guienne ſont les mêmes, à un très-petit nombre de circonſtances près; je vais les relever en parcourant les principales villes du Poitou. Vers l'an 1161, Henri II, Roi d'Angleterre, ſecond mari d'Eléonor, fit agrandir la ville de Poitiers; mais il laiſſa ſubſiſter la tour de *Maubergeon*, qui eſt le monument civil le plus reſpectable de Poitiers; c'eſt de cette tour que relevent tous les fiefs anciennement dépendans des Comtes de Poitou. Le nom qu'elle porte a pour étymologie un mot de la baſſe latinité, *Mallobergum*, dérivé du Celtique. L'on ſait que, dans cette ancienne Langue, *Bergum* ſignifioit une montagne ou une

hauteur, & *Mallus* une aſſemblée, ou le lieu où elle ſe tenoit. C'eſt dans la tour de Maubergeon que les anciens Comtes conſultoient leurs Barons & aſſembloient leurs Vaſſaux; c'eſt un reſte de leur palais: auſſi tout releve en Poitou de la Tour de Maubergeon, comme dans la France proprement dite, de la Tour du Louvre. L'agrandiſſement de l'enceinte de la ville de Poitiers ne lui a pas été fort utile, car elle n'a jamais été peuplée à proportion de ſon étendue.

On convient qu'il y a en Poitou ſept Vicomtés qui relevent de la tour de Maubergeon : les Auteurs varient ſur le nom de quelques-unes; mais tous ſont d'accord que celle de *Thouars* eſt la premiere : c'eſt aujourd'hui un Duché-Pairie, érigé au ſeizieme ſiecle pour MM. de la *Trimouille*: cette belle Terre leur eſt venue par héritage de la Maiſon d'Amboiſe, qui avoit recueilli celui des anciens Vicomtes de Thouars. Ceux ci deſcendoient des premiers Comtes du Poitou, par Arnould, fils de Ranulphe, qui mourut l'an 900. Une ſi illuſtre origine, ſoutenue par l'audace, & l'on peut dire par la méchanceté des premiers Sires de Thouars, leur procura des biens

conſidérables,

considérables, & à leurs Terres les plus beaux priviléges. Leur ville étoit fortifiée, & ils y avoient construit un beau château au même lieu où l'on en voit encore un, qui a été plusieurs fois rebâti & embelli. Dans la cour même, est une église collégiale de la fondation des anciens Seigneurs; de plus, dans la ville il y a un autre Chapitre, trois couvens de Moines mendians, deux de filles, un Hôtel-Dieu, & un hôpital, tous fondés par les Seigneurs du lieu, & l'on compte jusqu'à dix-sept cents fiefs qui en relevent.

La seconde Vicomté est celle de *Chatellerault*, jolie ville sur la Vienne, à cinq lieues de Poitiers, dans le canton le plus agréable & le plus fertile, avec une mouvance très-étendue. Chatellerault prend son nom d'*Ayrault*, son Fondateur. Les anciens Vicomtes se prétendoient presque indépendans des Comtes; mais ils se soumirent à Philippe Auguste, lorsque ce Roi confisqua le Poitou sur Jean Sans-Terre. La Maison des anciens Vicomtes, descendans d'Ayrault, s'étant éteinte au quatorzieme siecle, les Princes de la Maison d'Anjou, qui monterent sur le trône des deux Siciles, l'acheterent; & Louis XI ayant hérité d'eux, Chatellerault fut érigé

en Duché-Pairie, en 1514, en faveur de François de Bourbon-Montpensier. Les biens du Connétable de Bourbon, qui en avoit hérité, ayant été confisqués, ce Duché fut donné, en 1548, à un Seigneur Ecossois de la Maison d'Hamilton, Tuteur de la jeune Reine d'Ecosse Marie Stuart. Les circonstances ayant changé, on le retira de la Maison Hamilton; en 1585, il rentra dans la Maison de Bourbon-Montpensier; mais les Hamilton n'ont jamais cessé de conserver des prétentions sur ce Duché, & en ont toujours porté le titre. Ils ont fait souvent leurs protestations dans plusieurs traités de paix; on les a admises, mais sans leur rendre autrement justice. Enfin, le Duché d'Hamilton en Ecosse ayant passé dans la Maison de Douglas, celui qui le possede & qui est aussi Duc de Brandon en Angleterre, conserve toujours le titre de Duc de Chatellerault en France. Cependant les Seigneurs de la Maison de la Trimouille ont acheté le Duché de Chatellerault de M. le Duc d'Orléans, qui en avoit hérité de Mademoiselle de Montpensier.

On convient généralement que la troisieme Vicomté du Poitou est celle de

Rochechouart; il y a long-temps qu'elle eſt ſortie de la famille des Seigneurs de ce nom, mais c'eſt d'elle qu'ils le tiennent. Il eſt fait mention d'eux dans les titres du dixieme ſiecle, où l'on trouve les ſignatures des Seigneurs de Rochechouart immédiatement après celles des Comtes, & de leur famille. J'ai parlé de la vieille tradition qui les fait deſcendre d'un Chevalier Romain, venu dans l'Aquitaine avec St. Martial. Sans s'arrêter à cette fable, & quand même on ne regarderoit pas comme certaine l'opinion qui leur donne pour auteurs les anciens Comtes du Limoſin, il eſt conſtant que leur Maiſon a toujours été conſidérée comme une des plus anciennes & des plus illuſtres du Poitou. En 1478, Anne ou Agnès de Rochechouart, héritiere de la branche aînée, épouſa Jean de Pontville, & fit paſſer dans cette Maiſon la Vicomté, avec l'obligation pour MM. de Pontville de porter le nom de Rochechouart; mais il exiſtoit déjà alors pluſieurs autres branches, ſéparées de l'aînée très-anciennement. Celle de Mortemar a conſervé la Principauté de Tonnay-Charente, ancien domaine de ſa Maiſon. C'eſt en faveur de celle-ci que le Marquiſat de Mortemar en Poitou a été érigé en Du-

ché-Pairie l'an 1650; celle de Chandenier, sortie de la précédente au quinzieme siecle, s'est séparée en plusieurs rameaux. Le plus ancien de ceux qui existent, a porté pendant quelque temps le nom de *Rochechouart-Faudoas*, un de leurs auteurs ayant épousé, en 1517, une héritiere de l'illustre Maison de Faudoas-Barbasan, en Languedoc. La Vicomté de Rochechouart est sortie de la Maison de Pontville-Rochechouart, en 1640.

La quatrieme Vicomté est actuellement possédée par les Evêques de Poitiers, & s'appelle *Chauvigni*; le chef-lieu est situé sur la Vienne. Les opinions varient sur les noms des grands Fiefs, Vicomtés ou Baronnies du Poitou : on cite les Terres d'*Aunai*, de *Brosse* & de *Bridiers*; mais il vaut mieux s'arrêter à celles de *Parthenay* & de *Mauléon*. La premiere est située dans un canton nommé la *Gatine*, qui est un des plus fertiles & des meilleurs de la province; il est très-boisé; son nom, en langage du pays, veut dire *forêt*. J'ai parlé, à l'article de la Saintonge, & à l'occasion de la Principauté de Soubise, de l'ancienne Maison de Parthenay-l'Archevêque, dont une branche de la Maison de Rohan a hérité. La Terre de *Parthenay* ayant été confisquée sur un de ces

Seigneurs au quinzieme siecle, elle passa dans la Maison de Longueville; par la suite, elle a été vendue, & a fait partie du Duché de la Meilleraye, érigé en 1663 pour le Maréchal qui portoit ce nom, mais dont le vrai nom de famille étoit La Porte; son fils prit le nom de Mazarin, en épousant une niece du Cardinal, premier Ministre. Ce n'est que de nos jours que sa postérité masculine s'est éteinte.

Mauléon, situé dans le Bas-Poitou, ne portoit que le titre de Baronnie, lorsqu'il a été érigé, en 1736, en Duché-Pairie, pour un dernier rejeton de la grande Maison de Châtillon-sur-Marne, sous le nom de *Châtillon*. Cette Terre avoit été possédée par une ancienne Maison, qui, selon toute apparence, ne subsiste plus, & elle avoit été vendue à MM. de la Trimouille, qui l'ont revendue au nouveau Duc de Châtillon; malheureusement ce Duché, destiné à faire revivre le nom le plus illustre, s'est éteint dans la personne du fils de son premier possesseur.

L'Evêque de Poitiers a quatre Barons auxquels appartient le droit de le porter en cérémonie sur leurs épaules depuis la porte Joubert jusqu'à la cathédrale le jour de son entrée. C'est à cette condition que

les Evêques leur ont autrefois inféodé les principaux offices de leurs Maisons. Le Sire de Lusignan est le premier de ces Barons, & Grand-Ecuyer de l'évêché. Lorsqu'il porte l'Evêque, il prend pour son droit le cheval ou la haquenée blanche sur laquelle l'Evêque doit arriver jusqu'à la porte de la ville. Il faut remarquer que les Sires de Lusignan n'étoient point Vicomtes de Poitou, mais seulement Barons de l'Evêque de Poitiers, & qu'ils ne rendoient hommage qu'à celui-ci. Le Sire de Parthenay, second Baron de l'évêché, en est Grand-Bouteillier ou Echanson. Il lui sert à boire, & a pour son droit la coupe d'argent dans laquelle a bu le Prélat, & de plus toutes les nappes & serviettes. Les deux Barons que je viens de nommer portent la chaise de l'Evêque par-derriere, les deux suivans la portent par-devant; ce sont le Vicomte de Chatellerault & le Baron du Fief l'Evêque. Etant arrivés à l'évêché, le premier, à titre de Grand-Chambrier, lui donne à laver, & emporte le bassin & l'aiguiere d'argent; l'autre, comme Grand-Sénéchal, sert sur table deux grands plats d'argent, qui, à la fin du dîner, lui appartiennent.

En 1240, le Roi Saint Louis déclara

Comte de Poitiers, Alphonse son frere, qui d'ailleurs hérita du Comté de Toulouse, ayant épousé la fille du Comte. Ce Prince ne mourut que trente ans après, en 1271. Il ne laissa point de postérité; ainsi cet apanage revint à la Couronne.

En 1356, les environs de Poitiers servirent de théatre à la bataille peut-être la plus désastreuse qu'aient jamais perdue les François. Ce ne fut qu'à quatre jets de pierre de la ville de Poitiers (disent quelques-uns de nos anciens Auteurs, d'autres disent à deux lieues), près du village de Maupertuis, qu'elle se livra. L'on sait que le Roi Jean y fut fait prisonnier, après avoir perdu la fleur de la Noblesse Françoise. On en voit de tristes monumens dans les cloîtres de deux couvens de la ville; l'un des Freres Prêcheurs ou Jacobins, l'autre des Freres Mineurs ou Cordeliers. Ce fut dans les églises de ces deux couvens, & dans de grandes fosses faites exprès dans leurs cimetieres & jardins, que l'on enterra les Chevaliers François de quelque distinction qui périrent dans cette journée; les bons Peres ont conservé les noms de tous ceux que l'on put reconnoître, & cette liste est consignée dans

les Livres de Bouchet & de Belleforêt. Elle est très-longue; mais je vais en tirer un petit nombre de noms qui peuvent être regardés comme des titres d'honneur pour plusieurs anciennes & nobles familles. Auprès du grand autel des Freres Prêcheurs, à droite, est enterré le Duc de *Bourbon* (Prince du Sang de France, descendant de Saint Louis); *Jean de Clermont*, Maréchal de France, est du côté gauche. Au milieu du chœur, *Jean*, Vicomte de *Rochechouart*; plus loin, *Aymard de la Rochefoucault.* Dans une chapelle, près du mur, *Thibaut de Laval*; dans le cloître, *Jean de Chambes* (de la famille des Seigneurs de *Montsoreau*); *Olivier de Saint-Georges* (de ceux de *Verac*); *Guillaume de Digoine*, le Seigneur de la *Fayette*, *Jean de Croy Sire de Boulainvilliers*, &c. Dans l'église des Cordeliers, *Gaultier de Brienne* Duc d'*Athenes* & Connétable de France; *René Chauveau*, Evêque de Châlons (qui périt dans la bataille, étant à la suite du Roi comme son Aumônier); *Hue de Mailly*, *Adam de Bauvilliers*, *Raoul de Lezay* (Lusignan), *Guichard de Chatillon*, *le Borgne de Prie*, & un grand nombre d'autres.

Poitiers ne resta au pouvoir des Anglois

qu'aussi long-temps qu'il fut impossible à ses légitimes Souverains de le recouvrer; mais en 1371 le Roi Charles V trouva moyen d'y rentrer. Le Roi, satisfait du zele qu'avoit témoigné dans cette occasion le Corps de ville de Poitiers, accorda, en 1372, la Noblesse aux Maire, Echevins & Jurés (ou Conseillers de ville), à leurs successeurs, & à leur postérité. Depuis ce temps, on conserve exactement à Poitiers la liste de ceux qui ont été revêtus de la charge de Maire, & l'on remarque qu'elle a été la source de la Noblesse pour plusieurs familles, qui, depuis ce temps-là, ont joui dans le monde d'une certaine considération. Celui qui étoit Maire en 1372, s'appeloit *Jean Rouaut*; en 1393, ce fut *Denis Gillier* (1); en 1498, on trouve *Joachim Tudert*; en 1535, *Jean de Brillac*; & en 1579, *Gaucher de Sainte-Marthe*, dont la famille s'est illustrée, pour avoir produit grand nombre de savans hommes.

Sur la fin des regnes de Charles V &

(1) Un de ses descendans est parvenu, dans le courant du siecle dernier, à la dignité de Maréchal de France, sous le nom de Maréchal de *Clairambaut*. Cette famille est à présent éteinte.

Charles VI, le Poitou faisoit partie de l'apanage du Duc de Berri, frere du premier, & oncle du second; mais ce Duc étant mort en 1416, Poitiers revint encore une fois au domaine de la Couronne. Dans les momens les plus désastreux du regne de Charles VI, le Dauphin, depuis Charles VII, s'y refugia : ce fut de là & du Berri qu'il disputa la couronne qui lui étoit due, aux Anglois qui l'avoient usurpée; en 1418, il établit son Parlement à Poitiers, & ce souverain Tribunal y resta jusqu'en 1436, que Charles VII, se trouvant paisible possesseur de son royaume, le ramena à Paris.

Ce fut en 1431 que fut établie l'Université de Poitiers. Suivant l'usage de ce temps-là, le Roi eut recours au Pape pour cet établissement. Eugene IV donna une Bulle, en vertu de laquelle la nouvelle Université jouit des mêmes priviléges que celle de Paris, & fut réglée sur le même pied. Il y eut de même quatre Facultés, de Théologie, de Droit, de Médecine, & d'Arts, & cette derniere fut partagée entre quatre Nations. Par la suite, la Faculté de Droit a prévalu sur les autres, & c'est celle dont les Ecoles sont, depuis long-temps, le plus fréquentées.

Pendant plus d'un ſiecle après cet établiſſement, Poitiers & tout le Poitou ont été fort tranquilles, ſe trouvant placés au centre du royaume, éloignés des frontieres, & par conſéquent des guerres étrangeres: durant cet heureux temps, pluſieurs Poitevins ſe diſtinguerent dans les Sciences & dans la Littérature même agréable. C'eſt à Poitiers que les premiers Myſteres, écrits en vers, furent repréſentés avec éclat. *Jean Blanchet*, le meilleur Auteur & Acteur de ces Pieces, étoit de Poitiers. *Jean Bouchet*, Hiſtorien du Poitou, compoſoit auſſi & jouoit lui-même des Myſteres, & faiſoit beaucoup de vers. J'ai parlé de lui dans un des premiers Volumes de cet Ouvrage-ci, en traitant des Poëtes du ſeizieme ſiecle. La liſte de ſes Ouvrages eſt immenſe. Le plus important ſont les Annales d'Aquitaine, que j'ai actuellement ſous les yeux. Bouchet étant mort en 1550, a eu un Continuateur & un Critique dans la perſonne de *Jean de la Haye*, qui a pouſſé l'Hiſtoire du Poitou juſque vers 1560, mais en s'écartant ſouvent des opinions de Bouchet. *Beſly* eſt un Hiſtorien plus ſage & plus exact que les deux précédens; il étoit à peu près leur compatriote,

étant de Fontenay-le-Comte & beau-frere du ſavant & malheureux Barnabé Briſſon, dont le Poitou peut ſe faire honneur. Si ce Préſident fit une fin tragique, La Haye en fit une bien plus horrible, puiſqu'elle étoit méritée; il ſe faiſoit ſurnommer le *Baron des Couteaux*. Il étoit Lieutenant-Général de la Sénéchauſſée de Poitou; mais, moitié Magiſtrat, moitié Militaire dans ces temps de troubles, il paroît qu'il commandoit les troupes bourgeoiſes de la ville & les milices du pays. Il forma, en 1575, une conſpiration pour livrer la ville de Poitiers aux Huguenots : convaincu de ce forfait, il fut condamné, par une Commiſſion extraordinaire, à avoir la tête tranchée. Ce jugement ne fut exécuté qu'en effigie dans Poitiers : mais peu de temps après, le Gouverneur du Poitou envoya des troupes pour le prendre dans ſa maiſon de campagne; il ſe défendit, & fut tué les armes à la main. Il étoit auſſi Poëte; & tant s'en faut que tous les beaux Eſprits du Poitou fuſſent auſſi méchans que lui. *Jean d'Auton*, Hiſtorien de Louis XII, étoit un Poëte très-aimable pour ſon temps, & un très-honnête homme. Il mourut en 1528. Les deux Dames *des Roches*,

mere & fille, *Scevole de Sainte-Marthe* & plusieurs autres beaux esprits du Poitou étoient également estimables.

Le Poitou a sa Langue particuliere, & nous avons d'assez jolis Recueils de poésies dans cet idiome. Le principal est intitulé *la Gente Poitèvine.* On y trouve des Dialogues pastoraux, des Epigrammes & des Chansons faites sur les airs de ces branles de Poitou que l'on dansoit autrefois à la Cour même. C'est sur-tout par sa naïveté que plaît la Poésie Poitevine. On en voit encore un échantillon dans une petite inscription de quatre vers placés au dessous de l'horloge de l'Hôtel-de-Ville de Poitiers, construite en 1448, sous la Mairie de Thomas Boisleve; les voici :

Qui ou qui ce orloge fit faire,
Est Thomas Boisleve lou Maire,
A cause que les pouvre geant
Ne savoient à quel heure ils digniant.

Ce fut en 1562 que commencerent les malheurs de Poitiers; les Huguenots s'en étant emparés, le Maréchal de Saint-André vint les y assiéger, & prit la ville qu'il fit piller. Il s'y commit alors bien des désordres : les Catholiques en resterent

les maîtres. En 1569, l'Amiral de Coligni l'assiégea ; mais il ne vint point à bout de la prendre ; & peu de temps après, se donna la bataille de Moncontour en Poitou, que l'on sait qui fut gagnée par Henri III sur l'armée des Huguenots.

Montmorillon est du ressort de l'Election de Poitiers, quoiqu'il en soit à dix lieues. Cette petite ville est située dans un vallon, au bord de la petite riviere de Gartempe. Le pays des environs est mauvais ; cependant il y a dans ce lieu une collégiale & beaucoup de couvens, entre autres un hôpital d'un très-gros revenu, actuellement desservi par des Augustins. L'histoire de cet établissement charitable est très-curieuse ; il y auroit des réflexions à faire sur les moyens de le rendre plus utile qu'il ne l'est aujourd'hui. Encore un peu plus loin que Montmorillon, sur les frontieres du Berri, est la Terre *de la Trimouille*, ancienne possession de la Maison de ce nom, mais qui ne fait point partie du Duché-Pairie de Thouars, situé à l'autre extrémité de la province.

Le lieu le plus intéressant de l'Election de Poitiers, après la capitale, est certainement *Lusignan*, situé sur la petite

riviere de *Vonne*, qui se jette dans le Clain, à *Vivonne*. J'ai déjà dit que c'étoit un ancien fief dépendant de l'évêché de Poitiers. La ville est fort petite; le château, qui étoit situé sur la hauteur, passoit pour très-fort & très-magnifique; il a été rasé & détruit en 1574 : mais on ne peut en voir la place sans se rappeler l'Histoire ou plutôt le Roman de *Mélusine*. Je pourrois m'étendre fort longuement sur cet article, & rassembler tout ce qu'il y a de vrai ou de faux dans cette merveilleuse Histoire, si je ne me souvenois d'avoir déjà entretenu mes Lecteurs de ce sujet curieux & intéressant dans plusieurs Volumes de ces Mélanges, & même encore plus anciennement dans un autre Ouvrage: je me contenterai donc de faire aujourd'hui un petit nombre de remarques sur la généalogie de la Maison de Lusignan. On convient généralement que la derniere branche qui ait subsisté, est celle de *Lezai*, qui fait remonter son origine jusqu'à *Simon*, l'un des fils de Hugues de Lusignan, septieme du nom, qui vivoit au douzieme siecle, sous le regne de Louis le jeune. Simon eut en partage la Terre de Lezai, qui n'est qu'à deux ou trois lieues de Lusignan. Sa descendance

se divisa, au commencement du quatorzieme siecle, en deux rameaux, dont le second subsiste encore dans M. le Comte de *Lusignan Lezai*. Le premier, qui avoit conservé la Terre de Lezai, s'est éteint en 1384, & cette Seigneurie a passé, par différentes alliances, dans une branche de la Maison de *Montmorency-Laval*, qui après avoir porté long-temps le nom de Lezai, l'a quitté, se trouvant l'aînée de la Maison de Montmorency-Laval. M. le Duc de Laval est de cette branche. Les Lusignan-Lezai n'ont jamais partagé les hautes destinées des autres branches de leur Maison. Ils étoient séparés d'elles avant ses plus brillantes époques; car elles ne commencent qu'à Hugues VIII du nom, frere aîné de Simon. Ce Seigneur eut plusieurs fils; le premier fut *Comte de la Marche & d'Angoulême*; le second, Sire de *Vouvant*, du chef de sa femme *Eustachine Chabot*, héritiere de cette Seigneurie; le troisieme, *Roi de Chypre*; le quatrieme, *Roi de Jérusalem*; & le cinquieme, *Comte d'Eu*, par sa femme.

J'ai sous les yeux un Livre imprimé en 1586, dont l'Auteur s'intitule Frere *Etienne de Chypre*, *de la royale Maison de Lusignan*, & de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

Prêcheurs. Cet Ouvrage contient la généalogie de soixante-sept Maisons, partie de France, partie étrangeres, issues de Merouée, de Clovis, & de Thierri II. Roi d'Austrasie : c'est de celui-ci qu'il fait venir, entre autres, les Sires de Lusignan. Je me garderai bien de suivre l'Auteur dans le détail de la généalogie de ces soixante-sept Maisons ; toutes ont produit beaucoup de branches, & les filles en ont passé dans une infinité de familles ; il en résulte, que le nombre des Gentilshommes qui appartiennent à la Maison de Lusignan, est, pour ainsi dire, immense : tous les Princes de l'Europe y sont compris. L'Auteur insiste sur les Seigneurs de *Sanzai*. On convient généralement qu'ils descendent d'*Albon*, Comte de Poitou, par un de ses fils nommé *Arnaud*, qui vivoit au neuvieme siecle, sous Charlemagne. Tous les Historiens du Poitou parlent de cette Maison de Sanzai, comme de la plus grande & de la plus illustre de la province ; malheureusement elle est éteinte. La Terre dont ils prenoient leur nom, est peu éloignée de Lusignan ; il y en a dans la même province une autre du même nom, qui est depuis long-temps possédée par

d'anciens Gentilshommes du nom de *Turpin de Crissé*; quelques-uns de ces derniers ont porté le nom de Sanzai; mais leur naissance n'ayant pas besoin d'une illustration équivoque, ils l'ont quitté, pour n'être pas confondus avec les Sanzay dont je viens de parler. Selon le Pere Etienne de Chypre, les Ducs d'Aquitaine, & par conséquent les anciens Vicomtes de Thouars qui en étoient issus, avoient une souche commune avec ceux de Lusignan; les Comtes de Toulouse, ceux de Carcassonne, de Foix & de Béarn; les Dauphins de Viennois & d'Auvergne avoient la même origine. Le Prince, Moine & Généalogiste ne compte pas pour une seule Mélusine, mais il nous en fait connoître jusqu'à quatorze, en assurant cependant qu'elles descendoient toutes d'une premiere; que celle-ci étoit sœur d'un Comte de Poitou, & que Raimond ou Hugues de Lusignan, qu'elle avoit épousé, étoit de la même Maison que sa femme. Il reconnoit pour *Lusignans*, MM. de *Saint-Gelais Lansac*, qui se sont cependant contentés long-temps de porter ces derniers noms. Il admet aussi dans cette descendance les Seigneurs de la Rochefoucault, ceux de Parthenai, de Pons &

de Couhé. Il fait au long l'Hiſtoire des Rois de Chypre, de Jéruſalem & d'Arménie, & celle des Princes de Galilée & de Tripoli. Par un ſyſtême aſſez nouveau, il établit que la Maiſon Impériale de Luxembourg, dans toutes ſes branches, deſcend de celle de Luſignan, de même que les Sires de Croy, par conſéquent les Ducs d'Arſchot & les Princes de Chimay. Quant aux Maiſons de Saſſenage & de Montbrun, il eſt aiſé de comprendre comment elles tiennent à celle de Luſignan, & pourquoi elles portent en cimier ſur leurs écus la figure de Méluſine; c'eſt parce que celle de Poitiers, en Dauphiné, tiroit ſon origine de celle des Comtes de Poitou, en Aquitaine.

La Maiſon de Chabot n'a que des alliances avec celle de Luſignan; mais elle ſont ſi anciennes & ſi bien prouvées, que ces deux Maiſons doivent aller, pour ainſi dire, de pair. Depuis le dixieme ſieclee, on voit le nom de Chabot ſouſcrit dans toutes les chartes du Poitou, & leur filiation, depuis cette époque, eſt parfaitement bien établie.

Il me reſte à parler encore de quelques Villes & Terres du Poitou. *Meſle* eſt la ſeconde de l'Election de Saint-Mai-

xent; il y a des Auteurs qui ont prétendu en tirer le nom de *Mélusine*, en supposant que cette prétendue Fée étoit Dame de Mesle, & qu'ayant apporté cette seigneurie en dot à un Seigneur de Lusignan, on avoit fait des deux noms un seul.

Niort est le chef-lieu d'une Election qui s'étend sur cent cinquante paroisses. La ville est assez considérable & assez bien fortifiée, avec un bon château. Il croît aux environs une plante dont le goût est agréable & à laquelle on attribue des vertus; c'est l'angélique. On en fait des confitures & du ratafia; c'est pour la ville de Niort un petit objet de commerce, mais moins considérable que n'est celui des viperes pour l'Election de Poitiers. On y prend beaucoup de ces animaux, dont la préparation est aussi utile au genre humain, que leur morsure est dangereuse pour ceux qui s'y exposent. On transporte les viperes du Poitou non seulement dans toutes les provinces de France, mais jusque dans des pays bien plus éloignés. On prétend que l'on en embarque pour Venise, & qu'après un long trajet par mer, elles y arrivent encore vives & bien portantes. L'Election de *Fontenay-*

le-Comte est voisine de celle de Niort. L'une & l'autre confinent à un pays marécageux & mal-sain, qui s'étend jusques au bord de la mer. Cependant à Fontenay-le-Comte même, l'air est encore assez bon & assez sain; la ville est fort jolie. Les fauxbourgs sont plus grands que la ville même, & encore plus agréables à habiter: Fontenay étoit déjà fameux au seizieme siecle, pour avoir produit beaucoup de gens savans. J'ai déjà parlé de Barnabé Brisson & de Jean Besly; il faut y ajouter Jean Tiraqueau, grand Jurisconsulte & très-érudit. Fontenay est du diocese de Luçon, & Luçon, du ressort de l'Election de Fontenay.

J'ai déjà eu occasion de dire que cette ville épiscopale étoit anciennement une abbaye dont les vieilles légendes rapportoient l'institution à un prétendu *Lucius*, frere de l'Empereur Constantin. Le Pape Jean XXII érigea l'abbaye en évêché, l'an 1317. L'Evêque en est le Seigneur temporel; son principal revenu consiste dans des marais desséchés, mais qui ne le sont point encore assez pour mettre les habitans tout-à-fait hors du danger du mauvais air. Tout le monde sait que c'est de ce petit évêché qu'a été

autrefois revêtu le grand Cardinal de Richelieu.

L'Election la plus maritime & la plus commerçante du Poitou est celle des *Sables d'Olonne.* Le port des Sables est assez bon, & le seul considérable de la côte du Poitou, le reste, depuis l'embouchure du Lay jusqu'à celle de la Sevre, qui sépare le Poitou de l'Aunis, étant marécageux & de difficile abord. Au seizieme siecle, il y entroit déjà des vaisseaux du port de cent cinquante tonneaux ; aussi de tout temps le commerce y a été assez florissant. Les habitans ont été des premiers à la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve ; ils continuent de s'y adonner ; ils pêchent aussi sur leurs propres côtes beaucoup de sardines ; enfin il y aborde des vaisseaux étrangers qui importent & exportent différentes sortes de marchandises, comme du bray, de la résine, des sels, des bleds, des vins. Les autres petits ports de la côte font le même commerce, mais moins considérable ; ces ports sont le *Jard*, *la Tranche*, *Saint Benoît*, *S. Gilles*, *Beauvoir*, & ceux des Isles dont je parlerai dans un moment. Le port des Sables d'Olonne étoit fortifié au seizieme siecle, &

défendu par un château qui a été démoli à la fin du dix-septieme, apparemment de peur que les ennemis ne s'en emparassent & n'en fissent une place d'armes sur les côtes de France. Cependant cette crainte n'est pas trop fondée, car les gros vaisseaux ne peuvent pas entrer dans le port, le débarquement seroit très-difficile sur cette côte, & il n'y a pas de bonne rade pour que les gros vaisseaux puissent s'y tenir à portée de favoriser une descente. *Les Sables* dépendent de la belle Terre d'*Olonne*; la ville de ce nom est un peu au dessus dans les terres; elle est ancienne, mais elle a été abandonnée pour le port. Le nom de ces deux lieux est au fond le même; car tous les anciens titres appellent Olonne, *Oppidum Sabulonense*. Elle a été long-temps possédée par les anciens Seigneurs de la Maison de Mauléon. Elle est passée de ceux-ci aux Vicomtes de Thouars, & Messieurs de la Trémouille en ayant hérité, elle est entrée dans le partage d'une branche cadette de cette Maison, dont l'héritiere épousa le second fils du Grand-Maréchal de Montmorency-Luxembourg: ses descendans la possédent encore. En 1600, la terre d'Olonne fut érigée en Comté pour Gilbert de la Tré-

mouille : quoiqu'elle soit très-belle, elle n'a jamais été Duché ; cependant ses possesseurs ont quelquefois pris le titre de Ducs d'Olonne ; mais c'est parce que eux ou leurs peres possédoient d'autres Duchés. C'est dans l'Election des Sables que se trouvent, 1°. la petite Principauté de la *Roche-sur-Yon*, possédée depuis très-long-temps par des Princes de la Maison de Bourbon de différentes branches, dont quelques-uns en ont porté le nom ; 2°. celle de *Talmont*, qui est aussi depuis long-temps dans la Maison de la Trémouille. Il ne faut pas confondre cette Terre avec la petite ville de ce nom, située en Saintonge sur les bords de la Gironde. Dans le Talmont dont il s'agit ici, est une abbaye de Bénédictins, fondée dès le onzieme siecle : 3°. les Isles de *Noirmoutier*, de *Bouin*, & l'Isle d'*Yeu*. L'ancien nom de *Noirmoutier* étoit *Her* ou *Herio* ; & l'on s'est accoutumé à lui donner le nom qu'elle porte, à cause d'un couvent de Bénédictins vêtus de noir, qui y étoit très-anciennement établi, puisqu'il fut détruit par les Normands lors de leur premiere irruption au neuvieme siecle. L'abbaye fut réduite en un petit prieuré ; cependant le monastere a été depuis assez bien rétabli ; c'est par

une espece d'opposition qu'on a fondé de l'autre côté de l'Isle une abbaye de Moines de Cîteaux, habillés de blanc, qu'on appelle l'*abbaye blanche*. L'Isle est assez étendue, mais les côtes sont difficiles à aborder, étant entourées de bancs de sable; dans l'intérieur, il y a des marais salans & des terres de différens rapports: les habitans, exempts de taille & d'autres impositions, y vivent assez tranquillement; la seigneurie en appartient depuis long-temps à la Maison de la Trémouille, & une branche qui ne s'est éteinte que dans ce siecle-ci, en a porté le nom. Une pointe de l'Isle de Noirmoutier est vis-à-vis de la Bretagne, & une autre en face du Poitou. Dans la même position, mais plus près de la côte, est l'*Isle Bouin*, toute remplie de marais salans; Bouchet prétend que c'est dans cette Isle que les Normands, en 820, firent leur premiere irruption. Tout-à-fait vis-à-vis du Poitou, mais plus avant dans la mer, est la petite Isle qu'on appelle communément *Isle Dieu*, comme on prononce le nom de Dieu, mais qui doit s'écrire d'*Yeu*, puisque son ancien nom est *Oya*; tous ses habitans sont pêcheurs. Il y avoit autrefois des Moines qui furent chassés par les Normands.

En entrant dans l'intérieur de la province du Poitou, on trouve l'élection de *Mauléon*; elle n'est pas fort fertile, quoiqu'étendue. J'ai déjà eu occasion de dire que la petite ville de ce nom étoit une ancienne baronnie, qui, dans ce siecle-ci, a été érigée en Duché, déjà éteint. C'étoit le patrimoine des anciens Seigneurs de Mauléon; elle a passé dans la Maison de Thouars, puis dans celle de la Trémouille, & a été achetée par le Comte, depuis Duc de Châtillon. La ville étoit forte, & la preuve, c'est qu'elle a été souvent assiégée; elle le fut pour la derniere fois en 1587 par les Huguenots : la ville fut prise, & le château & l'abbaye qui y sont renfermés, cruellement dévastés; c'est probablement alors que les titres de la Maison de Mauléon furent perdus.

Les terres de l'Election de *Thouars* sont bien meilleures que celles de la précédente Election; on y fait un assez grand commerce. J'ai parlé de la ville & du Duché de Thouars; il y a une petite ville qui en est à trois lieues, & qu'on appelle *Bressuire* : les vitres de son église & sa tour étoient fameuses au seizieme siecle; mais il y a environ cinquante ans que le tour-

nerre a presque entiérement détruit cette église & son clocher. C'est dans cette Election que se trouve le Comté d'*Argenton*; le *château* de ce nom est situé sur la petite riviere d'Argentonne; c'est l'ancienne possession de la derniere branche de la Maison de Châtillon sur Marne, dont j'ai déjà fait mention.

Le *Loudunois* & le *Mirebalais* forment actuellement une des Elections de la Généralité de Tours; mais tous les Auteurs du seizieme siecle regardent ce canton comme faisant partie du Poitou; ainsi j'en vais parler d'après eux. La ville de *Loudun* est ancienne; néanmoins on ne sait sur quel fondement on en fait remonter l'antiquité jusques à Jules César; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est jolie, & située dans un canton fertile & sous un climat doux & sain. Le Loudunois a eu jadis ses Seigneurs particuliers; les Ducs d'Anjou des différentes Maisons l'ont ensuite possédé: étant revenu au Roi Louis XI, ce Monarque & ses successeurs en ont engagé le domaine à differens Seigneurs: sous le régne d'Henri III, il fut érigé en Duché pour Françoise de Rohan, Dame de la Garnache; mais ce Duché s'éteignit avec elle; c'est actuellement M. le Duc de

la Trémouille qui en est engagiste : ce domaine a les plus beaux droits ; car il y a dix châtellenies, cinquante-deux paroisses, & soixante-douze Terres nobles qui en relevent. Nos Auteurs du seizieme siecle ne tarissent point sur les louanges de Loudun & du Loudunois ; ils prétendent qu'il n'est pas étonnant qu'un si beau pays ait vu naître tant de gens d'esprit ; effectivement, il y en a eu un grand nombre, tant avant que depuis le seizieme siecle. Il y a plusieurs couvens dans la ville de Loudun ; les Auteurs que j'extrais n'ont pas pu parler du monastere des Urselines, qui n'existoit pas encore, & qui depuis est devenu fameux par la prétendue possession de ses Religieuses & la malheureuse Histoire d'Urbain Grandier. Le Loudunois a une coutume particuliere qui a été érigée en 1518.

Ce qui forme actuellement la ville de *Richelieu*, chef-lieu d'un Duché-Pairie, n'étoit, au temps dont nous parlons, qu'un village & un médiocre château appartenant à une famille de bons Gentilshommes du nom de Duplessis. La faveur & la puissance du Cardinal, premier Ministre, en a fait un aussi beau lieu que l'ingratitude du terrein a pu le per-

mettre ; on y a formé une Election tirée de celle de Loudun, & qui fait de même partie de la Généralité de Tours.

Assez près de Richelieu, est *Champigni*, petite ville qui dépend de la Terre de *Coudrai - Montpensier*. Cette Terre a appartenu autrefois aux Princes des différentes Maisons d'Anjou ; elle a passé ensuite dans celle de Beauveau, & a été portée dans celle de Bourbon par le mariage d'Isabelle de Beauveau avec Jean de Bourbon, Comte de Vendôme. Au dix-septieme siecle, elle fut laissée par Mademoiselle (de Montpensier) à la Maison d'Orléans. Elle appartient actuellement à Monsieur le Maréchal de Richelieu. Le château, qui passoit pour beau, est détruit depuis long-temps ; mais la Sainte Chapelle subsiste ; on y conserve de précieuses reliques.

La ville de *Mirebeau* est la capitale du petit pays ou canton de *Mirebalais* ; celui-ci est fameux par la beauté & la force de ses mulets & de ses ânes, dont la renommée étoit déjà établie au seizieme siecle, comme on le voit dans les Œuvres de Rabelais. Il y avoit encore, il y a deux cents ans, à Mirebeau un ancien château, connu par la retraite qu'y fit la Reine Eléonore, persécutée & pour-

ſuivie par ſes enfans. Ce château a été détruit au dix-ſeptieme ſiecle. La Terre a paſſé du domaine des Ducs d'Anjou, dont elle a fait autrefois partie, à une fille naturelle du Roi Louis XI, qui épouſa un Amiral de France du nom de Bourbon, enſuite dans pluſieurs autres familles : elle a enfin été achetée par le Cardinal de Richelieu, & réunie à ſon Duché Pairie.

Fontevrault eſt à l'extrémité du Loudunois, ſur les confins de l'Anjou & de la Tourraine, mais dans le dioceſe de Poitiers. Ce lieu eſt principalement fameux par l'abbaye chef d'Ordre qu'il renferme. Ce fut l'an 1099, que Robert d'Arbriſſelle, Prêtre, natif du village de ce nom, dans le dioceſe de Rennes, entreprit cette grande inſtitution, dans laquelle des Religieux ſont ſoumis à des Religieuſes & ont une femme pour Supérieure. Le lieu qu'il choiſit s'appeloit *Fons Ebraldi*, c'eſt-à-dire, *Fontaine* d'*Ebrald* ou *Evraut*. C'étoit un fief qui appartenoit à une Dame nommée *Adelais*, qui l'accorda à Robert, avec la permiſſion de ſa mere, de ſon mari, des Seigneurs de qui elle relevoit, & enfin de l'Evêque de Poitiers. Ce Prélat avoit de l'eſtime & de l'amitié pour *Robert*; il lui procura l'agrément du Pape Paſcal II pour l'inſtitution de ſon Ordre, & des

dons considérables de Guillaume, dernier Duc d'Aquitaine pour l'édification de son monastere. La premiere Supérieure ne porta que le titre de Prieure; mais la seconde, qui étoit fille de grande qualité & se nommoit *Pétronille de Craon de Chemillé*, prit celui d'Abbesse. Elle survécut à Robert, qui mourut en 1117 dans le diocese de Bourges; son corps fut transporté à Fontevrault; on lui a élevé un monument auprès du grand autel de l'église. On a de la peine à concevoir pourquoi il n'est pas canonisé, & n'est traité, dans son épitaphe, que de vénérable. Les difficultés que sa canonisation a éprouvées, autorisent les soupçons que l'on a voulu jeter sur ses liaisons avec les plus jeunes & les plus jolies de ses Religieuses, quoique les lettres d'un Auteur contemporain & estimé (Geoffroi de Vendôme) disent que ces familiarités apparentes n'étoient que des arrangemens faits pour préparer des triomphes à sa vertu. On a peut-être pensé que le Fondateur d'un Ordre dans lequel les hommes sont soumis aux femmes, devoit être plus galant qu'il ne convient à un Saint. Cependant cet Ordre a été approuvé, & conserve encore l'esprit de son institution. Les premiers bienfaiteurs de l'abbaye furent les Sei-

gneurs de Montreuil Bellay, dont la ville est en Anjou, mais peu éloignée de Fontevrault, & ceux de Montsoreau, qui en est encore plus près, sur le bord de la Loire. L'Abbesse Pétronille ayant été remplacée, en 1149, par une Princesse de la Maison des Comtes d'Anjou, Fontevrault acquit des protecteurs d'autant plus puissans qu'ils monterent sur le trône d'Angleterre. On ne peut douter de leur attachement pour ce monastere, en voyant dans le chœur des Religieuses les tombeaux de plusieurs Rois & Reines d'Angleterre, & en lisant l'inscription qui annonce que ces mausolées renferment les corps d'*Henri II* Roi, d'Angleterre & Comte d'Anjou, mort en 1189; de la Reine *Éléonore* son épouse, héritiere du Duché de Guienne & du Comté de Poitou, morte en 1204; du Roi *Richard*, leur fils aîné, surnommé *Cœur de Lion*, tué, en 1199, au siége de Chalus en Limousin; d'*Isabelle d'Angoulême*, veuve de *Jean Sans-Terre*, Roi d'Angleterre (mort en 1216). Cette Reine, après la mort du Roi son premier mari, épousa Hugues V, Comte de la Marche, qui mourut en 1249. Alors elle prit l'habit de Religion dans l'abbaye de Fontevrault, &

y

y mourut; de *Jeanne* d'*Angleterre*, sœur des deux Rois, Richard & Jean, femme en premieres noces de Guillaume Roi de Sicile, en secondes, de Raymond Comte de Toulouse; elle mourut aussi dans cette abbaye, revêtue de l'habit de Religieuse de Fontevrault : enfin, dans cette même église, est le cœur du Roi Henri III, fils de Jean Sans-Terre, & d'Isabelle d'Angoulême, mort en 1272. Un monastere qui contient de si beaux monumens ne pouvoit manquer d'être de plus en plus embelli & orné, d'acquérir de grandes richesses, & l'Ordre dont il étoit le chef-lieu, de s'étendre, dans un siecle où les Chevaliers se piquoient d'être si soumis aux Dames; aussi les bâtimens de Fontevrault étoient-ils déjà très-beaux & très-vastes au seizieme siecle; l'abbaye valoit & vaut encore cent mille livres de rente; & l'Ordre s'est multiplié au point de former soixante maisons, à la tête de chacune desquelles il y a une Prieure, qui a sous ses ordres non seulement des Religieuses, mais aussi un Supérieur & un certain nombre de Moines, le tout ressortissant à Madame l'Abbesse générale de Fontevrault, dont la maison

est ordinairement remplie par cent cinquante Religieuses & soixante Religieux.

La Marche. Après avoir épuisé, pour ainsi dire, la matiere, relativement au Poitou, je vais continuer de parcourir, toujours avec nos anciens Cosmographes, les provinces du royaume qui ont fait autrefois partie de l'Aquitaine & du grand Gouvernement de Guienne, en commençant par celle de *la Marche*, qui est entourée du Poitou, de l'Angoumois, du Limosin, du Berri & du Bourbonnois. Je me propose de revenir par la suite sur ces deux dernieres provinces. *La Marche* n'est pas d'une grande étendue, cependant on lui donne vingt-deux lieues de l'occident à l'orient, & huit ou dix du septentrion au midi. Son nom veut dire, comme tout le monde le sait, dans l'ancienne Langue des Francs, *Frontiere*; aussi l'est-elle de plusieurs grandes provinces; & nos anciens Auteurs l'appellent toujours *Marche de Limosin* ou *Marche de Poitou*. Elle a eu autrefois ses Comtes particuliers. Le premier dans la famille de qui le Comté soit devenu héréditaire, est Boson, premier du nom, qui vivoit, dit-on, en 927, sous les descendans de Charlemagne. Il eut plusieurs enfans,

dont l'un, nommé aussi *Boson*, fut Comte de la Marche, & l'autre hérita du Périgord par sa mere. C'est la tige des Comtes de Périgord qui ont adopté par la suite le nom de Talleyrand. Bernard, neveu de Boson second, eut une fille nommée *Almodis*. Elle épousa Hugues V, Sire de Lusignan en Poitou, & en eut un fils, Hugues VI, que ses ennemis surnommerent *le Diable*. Sa femme & ses enfans, voulant adoucir cette épithete, l'appelerent *le Brun*, & ce dernier surnom devint héréditaire & patronimique au moins aux aînés de sa Maison. Il partit pour la Terre Sainte en 1101, & y fut tué en 1110. Son fils, Hugues VII, eut pour fils Hugues VIII, pere de Hugues IX, Comte de la Marche, de Guy, & d'Amaury, qui furent Rois de Chypre & de Jérusalem. La femme de Hugues VII est une de celles que l'on a supposé être l'Héroïne du fameux Roman de Mélusine; mais j'ai déjà dit que le Pere Etienne de Chypre comptoit jusqu'à quatorze Princesses auxquelles on a appliqué ce nom & les merveilleuses aventures que l'on y attache. Cependant il y a apparence qu'il faut remonter beaucoup plus haut que le temps où vivoit celle-ci,

pour trouver la véritable. Hugues X de Lusignan, & Comte de la Marche, eut le bonheur d'épouser enfin Elisabeth ou Isabelle, héritiere d'Angoulême, dont il étoit amoureux depuis long-temps, & qui l'aimoit, mais que le Roi Jean Sans-Terre lui avoit enlevée. Jean en avoit eu Henri III, qui lui succéda à la Couronne d'Angleterre. Isabelle eut encore de son second mari un fils nommé *Hugues XI*; celui-ci hérita des Comtés de la Marche & d'Angoulême. Son frere utérin ne lui disputa pas cet héritage de sa mere; mais Guy, fils cadet de Hugues XII, & qui succéda à son frere Hugues XIII, le perdit, ayant eu l'imprudence de se brouiller avec le Roi Philippe le Bel, & l'audace de lui faire la guerre. Il fut vaincu & dépouillé eu 1307. On ne sait ce qu'il devint. Comme il ne laissoit point d'enfans, le Roi, après s'être accommodé de leurs droits avec la Comtesse de Sancerre & la Dame de Pons, ses sœurs, réunit à sa Couronne la Marche & l'Angoumois. Philippe le Bel donna la Marche en apanage à son troisieme fils, Charles, qui, étant monté sur le trône, disposa de ce Comté en faveur de Louis de Bourbon, petit-fils de Saint Louis, en échange du Comté de Clermont en Beauvoisis.

Le Comté de la Marche resta dans la Maison de Bourbon jusques en 1417, que Jacques II de Bourbon, dont les aventures sont fort singulieres, qui fut l'un des maris de la Reine Jeanne de Naples, & qui, de chagrin & de dépit, se fit Cordelier à Besançon, l'abandonna à sa fille unique Eléonore de Bourbon. Celle-ci épousa Bernard, Comte de Pardiac, second fils de Bernard d'Armagnac, Connétable de France, & en eut Jacques III d'Armagnac, Comte de la Marche. La fin de ce Comte fut très-tragique; Louis XI lui fit couper la tête, & confisqua toutes ses terres : cependant on en rendit une partie à son fils, qui fut tué à la bataille de Cerignoles, dans le royaume de Naples. Alors Louis XI donna le Comté de la Marche à Pierre de Bourbon, que l'on appeloit alors le Sire de Beaujeu, & lui fit épouser Madame Anne de France, sa fille aînée. Ces deux époux ne laisserent qu'une fille qui fut mariée au Connétable de Bourbon. Elle n'en eut point d'enfans, & le procès qu'eut Louise de Savoye, mere de François premier, avec le Connétable, pour sa succession, & que le Connétable perdit, fut la cause ou le prétexte de sa

révolte. Tous ses biens furent confisqués, & depuis cette époque le Comté de la Marche n'a point été séparé de la Couronne. Cependant plusieurs Princes de la Maison de Bourbon, particuliérement de la branche de Conti, ont pris le titre de Comtes de la Marche, en mémoire de la possession qu'en a eue assez long-temps la Maison de Bourbon.

La Marche est toute entiere du diocese de Limoges, mais du ressort du Parlement de Paris. La Haute-Marche est de l'Intendance de Moulins, & la Basse, de celle de Limoges. Le principal bénéfice de cette province est l'abbaye de *Grammont*, dans la Haute-Marche. Elle étoit ci-devant chef d'Ordre d'une Congrégation de Chanoines réguliers, qui a été éteinte de nos jours : son Fondateur étoit homme de qualité, Seigneur de Muret ; son nom étoit Etienne de Thiers. Il se retira dans cette Terre, située au milieu des montagnes du Limosin, y mena une vie très-pénitente & très-austere, & y mourut en 1164. Son corps fut transporté à Grammont, dans la Marche, & sa Congrégation s'y forma en 1167. En 1318, le Prieur général obtint le titre & les honneurs d'Abbé.

L'abbaye de Grammont reçut de grands dons des Rois de France, des Comtes de la Marche & des Rois d'Angleterre, pendant qu'ils furent maîtres du Limosin. Elle n'existe plus.

La ville de *Gueret* est regardée comme la capitale de la Haute-Marche; elle est à la source de la *Gartempe*, dans une situation très-désagréable entre deux montagnes; aussi, quoiqu'elle soit décorée de toutes les Jurisdictions & de tous les avantages que peut avoir la capitale d'une province, à un évêché près, elle n'est pas fort peuplée, & ne compte guere plus de deux mille habitans. On prétend qu'elle doit son origine à un monastere fondé au huitieme siecle pour *Saint Pardoux*; mais il est détruit, & le bénéfice réduit à un prieuré simple. Il n'y a dans la ville qu'une seule paroisse, un couvent de Mendians, un collége, & un hôpital soigné par des Religieuses hospitalieres. Je n'ai rien à dire des autres villes de la Haute-Marche, si ce n'est qu'*Aubusson* est plus peuplé que Gueret, sur-tout depuis qu'on y a établi des manufactures de tapisseries & de tapis, qui ont un assez grand débit; mais la situation n'en est pas plus belle. Cette ville avoit des Vicomtes avant l'an

1000. MM. d'Aubusson, dont la Maison s'est partagée en plusieurs branches, qui, je crois, ne sont pas toutes éteintes, se font honneur de descendre de ces anciens Vicomtes. Cette Maison étoit, dès le seizieme siecle, illustrée, pour avoir produit Pierre d'Aubusson, Grand Maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui défendit l'Isle de Rhodes contre Mahomet II, & le força d'en lever le siége en 1480: il mourut Grand-Maître & Cardinal en 1503. Dans le siecle dernier, une autre branche de la Maison d'Aubusson, celle des Comtes de la Feuillade, a eu deux Ducs, Pairs & Maréchaux de France, pere & fils. Le dernier est mort, en 1725, sans enfans. Les aînés de la Maison d'Aubusson possedent, presque de temps immémorial, la baronnie de la *Borne*, qui est la premiere de la Marche. Louis XIV accorda, par échange, au premier Maréchal de la Feuillade le domaine royal de la Châtellenie entiere d'Aubusson, y compris *Felletin*, jolie petite ville où l'on fait, comme à Aubusson, des tapisseries & des tapis.

La Basse-Marche est bien plus fertile, & offre un pays plus agréable que la Haute; cependant le commerce n'y est pas considérable, du moins ne l'étoit-il pas

aux seizieme & dix-septieme siecles, parce que les chemins y étoient mauvais, & les communications avec les provinces qui entouroient celle-ci, très-difficiles. *Bellac* en est regardée comme la principal ville, & est le siége de la Sénéchaussée ; elle est à cinq lieues de Limoges, & contient environ trois mille habitans. Cette ville tire son origine d'un château que les anciens Comtes de la Marche firent bâtir au dixieme siecle.

La seconde ville est le *Dorat*, un peu moins considérable. *Bourganeuf* ou *Bourgneuf* contient une magnifique Commanderie de l'Ordre de Malte ; c'est la résidence du Grand-Prieur d'Auvergne. On y voit une grande & belle tour, fort élevée, revêtue de pierres taillées en pointe de diamans. On prétend qu'elle a été construite par l'ordre du malheureux Prince Ottoman *Zizim*, frère aîné du Grand Seigneur *Bajazet II*, & fils, comme lui, de Mahomet II. Ce fut le Grand-Maître d'Aubusson qui le fit prisonnier, & l'envoya en France dans cet endroit, où il passa plusieurs années. L'Histoire de Zizim est très-intéressante ; elle a fourni matiere à un bon Roman historique, & pourroit être écrite

conformément à la vérité de l'Histoire, sans être moins touchante. Les circonstances de sa mort, arrivée en 1495, ajoutent à la mauvaise opinion que l'on peut avoir du Pape Alexandre VI. La tour, dont je viens de parler, est élevée de six étages, on y monte par un escalier fait en limaçon; elle est couverte d'une terrasse ou plate-forme, & l'on y remarque encore des bains à la Turque, qui servoient à Zizim pour les ablutions prescrites par la loi de Mahomet. Avant que de quitter la province de la Marche, il faut observer que ce n'est point un pays de gabelles, quoiqu'elle y ait été sujette autrefois; mais elle s'est rachetée de cette vexation, comme quelques autres provinces du royaume, sous le regne d'Henri II. Il n'en couta à la province entiere de la Marche que quatre cent cinquante mille livres une fois payées.

Limosin. Le *Limosin* est une province fort étendue, dont les productions, le commerce & l'histoire sont assez intéressans pour que nos Cosmographes du seizieme siecle eussent pu s'étendre considérablement sur cet article; cependant ils le traitent succinctement, & il paroît que c'est faute de matériaux. Effectivement, de leur temps, on

avoit très-peu de Mémoires ſur cette province; aujourd'hui même nous n'en avons pas une Hiſtoire bien complette ; ainſi, pour parler de cette province avec autant d'étendue que des autres, je ſerai obligé d'emprunter le ſecours de quelques Auteurs plus modernes que le ſeizieme ſiecle.

On donne au Limoſin vingt-cinq lieues de long & un peu moins de large ; mais ces lieues ſont infiniment plus grandes que celles des environs de Paris ; & dès le ſeizieme ſiecle, on convenoit qu'elles en valoient bien quarante de celles-là. On le diviſe en Haut & Bas. Le Haut-Limoſin eſt montueux, chargé de bois, & ne produit point de froment, fort peu de grains propres à faire du pain, & point de vin. Le climat du Bas-Limoſin eſt meilleur. On y recueille du ſeigle, du bled noir ou ſaraſin, & du vin ; il en vient même d'aſſez bon aux environs de Brives. La principale nourriture des gens du pays ſont les châtaignes & les groſſes raves : on fait des premieres une bouillie dont le goût eſt aſſez agréable ; mais elle eſt fort peſante, & incommode ceux qui n'y ſont pas accoutumés. Les prairies du Bas-Limoſin ſont bonnes ; on y nourrit beaucoup de gros bétail, tel que des bœufs & des chevaux.

Les forêts du Haut-Limosin sont remplies de hêtres, de chênes, & sur-tout de châtaigniers. Il y a de très-beaux arbres de cette derniere espece, & qui seroient excellens pour la construction, s'il étoit aisé de les transporter dans les autres provinces. Mais aux seizieme & dix-septieme siecles la difficulté des chemins y mettoit des obstacles insurmontables, d'autant qu'aucune des rivieres de cette province n'est navigable qu'après en être sortie. C'est ce qui réduit, ou du moins réduisoit au seizieme siecle, le commerce extérieur à celui des bœufs, des chevaux & des mulets. On conduit les premiers jusqu'a Paris, & ils servent beaucoup à la consommation de cette capitale. La race des chevaux Limosins est estimée, & est d'une grande ressource pour la remonte de la cavalerie. Il y a beaucoup de mines de fer, mais elles sont inférieures à celles de l'Angoumois, sur-tout pour les gros ouvrages. Cependant, comme le fer en est doux, cela a mis l'épinglerie & sur-tout les cloux de Limoges en grande réputation. En général, on doit observer que le Limosin étant au centre du royaume, quand les chemins seront praticables, ce sera un grand entrepôt pour le commerce par terre. Ce pays

tire ſon nom des anciens Peuples Gaulois qui l'habitoient, & que l'on appeloit *Lemovices*. La capitale avoit autrefois un nom particulier; mais à la fin elle a pris, comme bien d'autres, le nom des Peuples du canton. Lorſqu'une grande partie de la Gaule méridionale reçut le nom d'*Aquitaine*, le Limoſin y fut compris ; & quand il y eut deux Aquitaines, il fit partie de la premiere. Il fut, comme le reſte, d'abord abandonné & aſſervi aux Goths, & enſuite conquis ſur eux par Clovis, & ſoumis aux Rois de France de la premiere Race. La Foi fut prêchée dans le Limoſin, à ce que l'on croit dans le pays, par Saint Martial : mais dans quel temps a vécu cet Apôtre de l'Aquitaine? J'ai déjà parlé des légendes qui le font Diſciple de Jéſus-Chriſt, & envoyé par Saint Pierre même en Aquitaine. Elles ne ſont point admiſes par les Hiſtoriens eccléſiaſtiques les plus raiſonnables; on doute même qu'il ait vécu au troiſieme ſiecle, & qu'il ait été le premier Evêque de Limoges. Celui dont l'Hiſtoire fait le plus anciennement mention, eſt *Ruricius*, auquel Saint Sidoine Apollinaire adreſſa une lettre qui nous reſte. Il paroît que l'évêché de Limoges, dans quelque temps

qu'il ait commencé, a toujours été soumis à l'archevêché de Bourges, qui étoit la métropole tant ecclésiastique que civile de la premiere Aquitaine. Dès que l'Aquitaine eut des Ducs, le Limosin leur fut soumis : quand ces Ducs se révolterent, & que nos Rois de la premiere & de la seconde Race furent obligés de les châtier, ils reprirent sur eux cette province. Mais quand les Ducs d'Aquitaine devinrent héréditaires, le Limosin fut compris dans l'étendue de leurs grands fiefs; ainsi tous ces Ducs d'Aquitaine du nom de *Guillaume*, dont j'ai tant parlé, qui posséderent d'abord le Berri, l'Auvergne, le Poitou, ensuite Bordeaux, & même la plus grande partie de la Gascogne, furent aussi Comtes du Limosin, & il fit partie du grand héritage de la Reine Aliénor. Il passa aux Rois d'Angleterre, fut confisqué sur Jean Sans-Terre, rendu par Saint Louis aux Anglois, qui en furent dépouillés par Charles V, & ne purent même y rentrer sous Charles VI, cette province étant, avec le Berri, le Poitou & la Marche, restée fidelle à Charles VII. Mais, indépendamment de ses vrais Comtes, qui étoient les Ducs de Guienne, il paroît qu'elle avoit plusieurs

Vicomtes ; que nos Historiens appellent quelquefois improprement *Comtes*, mais qui du moins n'avoient d'autorité que dans différentes parties de la province : ainsi l'on distinguoit les Vicomtes de Limoges, ceux de Comborn, ceux de Turenne. Ils releverent des Ducs de Guienne tant qu'il y en eut, & ceux-ci faisoient hommage au Roi. Quand la Guienne fut réunie à la Couronne, les Vicomtes en releverent immédiatement, en conservant de très-beaux droits, dont la Vicomté de Turenne nous a fourni le dernier exemple ; puisqu'elle n'a été réunie au domaine que depuis environ trente ans. On fait remonter la chronologie de ces Vicomtes jusqu'au dixieme siecle. Il paroît qu'au douzieme, une héritiere de la premiere Maison de ces Seigneurs, Brunisinde, d'autres l'appellent *Humberge*, épousa le Vicomte de Comborn, qui fut l'Auteur d'une seconde race qui réunit les deux Vicomtés. Aymar ou Emery, cinquieme du nom, vivoit en 1199. Il avoit trouvé ou amassé un grand trésor dans son château de Chalus. Richard Cœur de Lion, Roi d'Angleterre, fils aîné d'Eléonor, voulut s'en emparer. Il vint assiéger le château, mais il fut tué à l'assaut. La postérité d'Emery

s'éteignit, à la fin du treizieme siecle, dans la personne de Marie, qui avoit épousé Artus Comte de Richemont, qui fut Duc de Bretagne. La Vicomté de Limoges passa, en 1331, à sa petite-fille Jeanne, surnommée la *Boiteuse*. Elle avoit épousé Charles de Blois, de la Maison de Châtillon-sur-Marne; elle disputa, avec assez de raison, le Duché de Bretagne à Jean Comte de Montfort. Cependant celui-ci l'emporta, & les descendans de Jeanne la Boiteuse furent obligés de se contenter du Duché de Penthievre en Bretagne, & de la Vicomté ou du Comté de Limoges. Enfin, Françoise, arriere-petite-fille de Jeanne, épousa Alain, Sire d'Albret, bisaïeul de Jeanne d'Albret, mere d'Henri IV, & le domaine des anciens Vicomtes ou Comtes de Limoges revint à la Couronne, lorsqu'Henri monta sur le trône. Il faut même observer qu'il ne le fut pas constamment d'abord; car Henri IV avoit rendu une Déclaration par laquelle il entendoit conserver la libre disposition de ses anciens domaines, & pouvoir les aliéner tout à-fait & à perpétuité: mais sous Louis XIV on a admis un principe directement contraire; on a décidé que le patrimoine des Rois, quand ils

ils en avoient avant que de monter sur le trône, s'incorporoit si bien avec le domaine de la Couronne, qu'il ne pouvoit plus en être détaché par aucune aliénation complette, mais seulement par engagement, sur lequel le Roi pouvoit toujours revenir.

Le Peuple du Haut-Limosin est naturellement grossier & pesant, mais laborieux, soigneux de ses affaires, & économe; au fond, les Hauts-Limosins sont bonnes gens. Ceux du Bas sont plus spirituels, aussi intéressés, plus adroits à conduire leurs affaires. Ils sont capables d'intrigues. En général, les Limosins sont très-attachés à la Religion Catholique, le Protestantisme n'a pas fait de progrès dans ce pays-là. Le Peuple a sur-tout une dévotion excessive pour les deux grands Saints de la province, Saint Martial & Saint Léonard: il n'auroit pas fait bon, il y a quelques années, de révoquer en doute les circonstances de la Légende de ces deux Saints, que les Critiques les plus éclairés n'admettent pourtant pas. J'ai déjà parlé de la fondation de l'évêché de Limoges; au quatorzieme siecle, il étoit très-étendu, &, pour ainsi dire, immense. Le Pape Jean

XXII en a enlevé tout ce qui forme le diocese de Tulle; cependant il lui reste encore tout le Haut-Limosin, une portion du Bas, toute la Marche Haute & Basse, & une partie de l'Angoumois. L'évêché de Limoges peut se vanter d'avoir été occupé dans les premiers siecles par plusieurs Saints, tels que *Saint Ferreol*, *Saint Loup*, *S. Sacerdos*, *S. Cessator*, sans compter *S. Martial*; ensuite par de grands Seigneurs, freres ou proches parens des Ducs d'Aquitaine; aussi avoit-il des revenus considérables. Il possédoit entre autres domaines, la châtellenie d'*Allezat*, sur laquelle il faut remarquer que les *Vicomtes de Comborn* exercent un droit vraiment régalien, car, pendant la vacance de l'évêché de Limoges, la Justice se rend en leur nom dans cette Terre: ils y jouissent de tous les droits honorifiques & en tirent tout le revenu. On prétend que dès le temps de Saint Louis il y a eu un arrêt du Parlement qui a confirmé ce droit de régale aux Vicomtes de Comborn. Leur Vicomté étoit une des plus magnifiques Terres du royaume; elle égaloit en droits & en étendue celle de Turenne. Ces deux Terres ont été dans la même Maison; mais la derniere est restée jusqu'à nos jours

dans son intégrité, au lieu qu'Archambaud, dernier des Vicomtes de Comborn, n'ayant point d'enfans de ses deux femmes, vendit & démembra son Vicomté au commencement du seizieme siecle; & à la fin du dix-septieme il ne restoit que l'ancien chef-lieu, situé à huit ou dix lieues de Limoges, possédé par un Gentilhomme du nom de *Saillant*.

La ville de *Limoges* n'est pas belle, quoiqu'assez grande. On la partage en deux parties, dont la plus haute est la plus ancienne, & s'appelle la Cité. Il y a dans celle-ci une belle & abondante fontaine que l'on appelle la fontaine d'Egoulene, & deux petits étangs. L'eau en découle par plusieurs tuyaux jusque dans la ville basse. La descente d'une ville à l'autre est assez rude; les rues sont étroites & inégales, les maisons assez mal bâties. La plupart sont de bois de châtaigniers, mais il y en a quelques-unes dont les façades sont de pierres, d'un goût que l'on reconnoît pour être celui des Anglois des treizieme & quatorzieme siecles. L'air de Limoges est bon & sain, & l'on y vit long-temps. L'édifice le plus remarquable est la cathédrale. La construction est gothique; l'architecture légère dans ce

genre, & admirée des connoiſſeurs. L'édifice n'a jamais été tout-à-fait achevé. La collégiale de Saint-Martial eſt encore un aſſez beau bâtiment gothique; il a été brûlé & puis rétabli. La dévotion que l'on a au Patron de cette égliſe, a beaucoup contribué à la faire enrichir par les Rois de France & d'Angleterre, les Vicomtes & les autres Seigneurs du Limoſin. On y révère les Reliques du Saint, ſans trop ſavoir quand elles y ont été apportées, ni le temps où il a vécu. Les bons Limoſins admirent depuis long-temps, comme une merveille, l'horloge dans laquelle on voit une figure de la Mort qui frappe toutes les heures. Ce qui nous paroît à préſent, & à Paris, fort ſimple, étoit très-merveilleux il y a trois cents ans, & à Limoges. On doit encore remarquer une belle abbaye de Bénédictines, que l'on appelle *la Regle*; elle a été fondée dès le neuvieme ſiecle: elle eſt bien bâtie, en belle ſituation, & aſſez riche. On compte dans Limoges environ quinze mille habitans. Quoiqu'on croie cette ville fort ancienne, on n'y voit cependant aucunes marques d'antiquité; ſeulement le grand cimetiere s'appelle encore les *Arènes*, ce qui ſuppoſe qu'il y avoit autrefois un amphitéatre.

La petite ville de *Saint-Léonard* est à quatre lieues de Limoges ; elle n'a guere que deux mille cinq cents habitans. C'est encore son Patron qui a donné lieu à son établissement, l'église collégiale, dans laquelle on conserve les Reliques de Saint-Léonard, étant un pélérinage très-fréquenté. C'étoit autrefois une abbaye de Chanoines réguliers ; elle est à présent desservie par des Chanoines séculiers, qui ont cependant à leur tête un Prieur Commendataire. On en fait remonter la fondation jusqu'au sixieme siecle. Le Roi & l'Evêque de Limoges sont par moitié Seigneurs de la petite ville, & nos Monarques ont eu si fort à cœur de favoriser les habitans de ce lieu de dévotion, qu'ils les ont exemptés de taille. Il en a résulté, comme cela arrive ordinairement, qu'ils ont été long-temps paresseux & ont négligé le travail ; à la fin il s'y est établi une manufacture de draps. L'ancien nom de la ville de Saint Léonard étoit *Nobiliacum*, *Noblac*. C'est Saint-Léonard lui-même qui lui avoit donné ce nom, en ayant été investi comme d'un fief noble par un fils de Clovis, apparemment Clotaire premier. On croit que ce Saint étoit Franc d'origine, Seigneur, Général ou

du moins Officier de Clovis. Il fonda dans ſa Terre de Noblac une eſpece de monaſtere, où l'on accourut de toutes parts, les uns pour ſuivre la vie cénobitique, d'autres pour écouter ſes prédications ou être guéris de quelques infirmités, par ſon interceſſion. On célébre ſa fête au mois de novembre. Sa légende eſt, comme tant d'autres, pleine de faits & de miracles extraordinaires.

Pierre Buffiere eſt une aſſez petite ville, ſur le chemin de Limoges à Brive ; ſes Seigneurs prétendoient être les premiers Barons du Limoſin. Leur Maiſon, qui étoit des meilleures de la province, eſt (dit-on) à préſent éteinte. Un peu plus loin eſt la ville de *Saint-Yriès*. Le Saint dont elle porte le nom, fut le premier Abbé de ce lieu, qui s'appeloit *Atane* au ſizieme ſiecle. Il y a une collégiale.

C'eſt encore dans le Haut-Limoſin qu'eſt *Chaſlus*, petite ville & château dont j'ai déjà eu occaſion de parler, en diſant que Richard Cœur-de-Lion, Roi d'Angleterre, avoit été tué en l'aſſiégeant. C'étoit un ancien domaine des Vicomtes de Limoges, qui a ſuivi le ſort du reſte du pays, juſqu'à ce qu'Henri d'Albret, Roi de Navarre, l'abandonna à Charlotte d'Al-

bret sa tante. Celle-ci épousa le fameux César Borgia, Duc de Valentinois, Héros de Machiavel. Ils n'eurent qu'une fille, qui se maria en 1530 à Philippe de Bourbon Busset, & c'est à ce titre que les Seigneurs de ce nom possédent, depuis le seizieme siecle, le Comté de Chaslus. Tout le monde sait que MM. de Bourbon Busset descendent d'un Prince de la Maison Royale de France, de la branche de Bourbon, qui étoit Evêque de Liége sur la fin du quinzieme siecle. Il se tient à Chaslus de grandes & belles foires, dans lesquelles se vend une quantité considérable de chevaux & de bestiaux.

La ville épiscopale de *Tulle* est la capitale du Bas-Limosin; son nom latin est *Tutela Lemovicum*; ce qui prouveroit qu'autrefois c'étoit une forteresse, ou plutôt un camp retranché. En tout cas, s'il y a eu une ancienne *Tulle*, elle n'étoit pas placée où est celle d'aujourd'hui; ce seroit plutôt à quelques milliers de pas plus loin, dans une Terre que l'on appelle *Tintiniac*. On y voyoit encore au seizieme siecle quelques ruines, entre autres celles d'un amphitéatre, dont il reste à peine aujourd'hui quelques traces, que l'on appelle encore les *Arènes de Tintiniac*. Quant à la

ville actuelle, elle ne s'est formée qu'à l'occasion d'une abbaye de Bénédictins, établie au septieme siecle par *Saint-Chafre.* Elle fut ruinée par les Sarasins & par les Normands, & rétablie au dixieme; elle devint assez riche & assez considérable, pour que le Pape Jean XXII l'érigeât en évêché en 1317. Au reste, cet évêché est peu riche, & la ville n'est pas fort peuplée; elle n'a qu'environ cinq mille habitans: l'Evêque en est Seigneur, & prend le titre de Comte de Tulle.

Une ville bien plus agréable que celle dont je viens de parler, est celle de *Brive*, surnommée *la Gaillarde*, c'est-à-dire, en vieux françois, *la Jolie*, *la Délicieuse*. Effectivement elle est dans un vallon entouré de côteaux fertiles, couverts de vignes & de châtaigniers. Les maisons sont presque toutes bâties de pierres & couvertes d'ardoises; il y a environ quatre mille habitans. C'est dans cette ville que fut reconnu & proclamé Roi un imposteur, nommé *Gondebaud*, qui se disoit fils de Clotaire I, & par conséquent petit-fils de Clovis. Grégoire de Tours nous apprend qu'il fut élevé sur un grand pavois, & promené par toute la ville, suivant l'ancienne maniere d'inaugurer ou couronner les Rois des Francs.

Il y avoit autrefois, dit Belleforêt, dans le Limosin une ville nommée *Bré*; elle fut ruinée de fond en comble par les Anglois qui l'avoient assiégée. On prétend que c'est de là qu'avoit pris son nom, *Brennus*, fameux Général Gaulois, qui pensa se rendre Maître de Rome.

Uzerche est à onze lieues de Limoges, sur le chemin de Brive. On y compte environ mille habitans, & l'on y voit une abbaye dont l'Abbé est Seigneur de la ville. La situation de cette place la rend très-forte; elle domine sur les environs, & on la croit imprenable; aussi a-t elle soutenu autrefois plusieurs siéges, & l'on dit vulgairement dans le pays, *Qui a maison à Uzerche, a château en Limosin.* On prétend que ce fut Pepin qui fit fortifier Uzerche, lorsqu'il vint en Limosin faire la guerre à Gaifre, fils de Hunaud, qui se prétendoit Duc de Guienne & de Gascogne. Ce fut aussi là qu'il fit couper la tête à *Leocharie*, Maire de son palais, qu'il soupçonnoit de vouloir se révolter, & on y montre encore une tour que l'on appelle *Tour de Leocharie*. L'église de l'abbaye est du sixieme siecle; mais le monastere n'a été donné aux Bénédictins & érigée en abbaye qu'au dixieme. On y conserve plusieurs

reliques précieuſes, entre autres, la nappe ſur laquelle N. S. fit la Cêne & inſtitua le Saint Sacrement de l'autel ; & deux corps ſaints auxquels on attribue des vertus particulieres pour la guériſon des fous ; ils s'appellent *Saint Léon* & *Saint Coronat*.

Uſſel eſt encore dans le Bas-Limoſin ; c'eſt une petite ville qui a deux mille habitans & eſt le chef-lieu du Duché de *Ventadour*, érigé en 1578, & déclaré Pairie en 1590, en faveur d'une branche de la Maiſon de Levis, qui avoit hérité de l'ancienne Maiſon des Vicomtes de Ventadour, éteinte à la fin du quinzieme ſiecle. Ventadour, ſitué à quelques lieues d'Uſſel, étoit une des plus anciennes & des plus belles Terres du Limoſin ; elle avoit été érigée en Comté au quatorzieme ſiecle. Ce Duché s'eſt éteint en 1717. Les biens de la Maiſon de Ventadour ont paſſé dans celle de Rohan-Soubiſe.

Il y a dans le Limoſin un bourg & un ancien monaſtere, aujourd'hui ſimple prieuré, qui s'appellent *Lartige*. Ce couvent étoit autrefois chef d'un Ordre qui a été anéanti il y a aſſez long-temps. On prétend que les Religieux de cette congrégation faiſoient toujours maigre, & avoient une obſervance ſinguliere ; c'eſt que non ſeulement

il n'entroit rien de gras dans leur maison, mais encore que quand ils alloient dans celle des autres, il ne falloit pas qu'il y en eût, sans quoi ils étoient obligés d'en sortir, pour peu qu'ils apperçussent des os ou de la graisse. Une pareille abstinence étoit trop rigoureuse & trop minutieuse pour que des Religieux qui y étoient assujettis ne fussent pas incommodes & fort gênés eux-mêmes par-tout où ils pouvoient aller. On peut bien dire qu'ils *portoient le Carême trop haut.*

La Terre de *Noailles* est entre Brive & Turenne, & forme avec quelques autres châtellenies, dont la principale est celle d'Ayen, un Duché-Pairie érigé en 1663. *Ayen* a eu le titre de Comté dès la fin du seizieme siecle. Il avoit été acquis en 1561 par François de Noailles, Evêque de Dax, fameux par son talent pour les négociations, dont il donna des preuves dans ses ambassades en Turquie, à Rome, à Venise & en Angleterre. Messieurs de Noailles possédoient plus anciennement la baronnie de *Montelar*, & dès le treizieme siecle les Terres de *Noailles* & de *Noaillac.*

La Terre & le château d'*Escars* donnent à présent leur nom à une des plus illustres

Maisons du Limosin, qui les possede depuis très-long-temps, l'un d'eux en ayant épousé l'héritiere, quitta l'ancien nom de famille qui étoit *Peirusse*. Une noblesse antique, les plus belles alliances, & des illustrations multipliées depuis plusieurs siecles justifient la considération dont jouissent MM. d'Escars en Limosin. Ils sont divisés en plusieurs branches.

Deux autres grandes Maisons du Limosin sont actuellement éteintes. L'une est celle de *Lastours*, qui disputoit à Messieurs de Pierre Buffieres d'être premiers Barons du Limosin. La derniere branche de Lastours est tombée dans la Maison de la *Douze*, en Périgord. L'autre est celle de *Pompadour*. Elle subsistoit depuis le douzieme siecle, & avoit eu, entre autres illustrations, un Grand-Aumônier de France. L'héritiere de la derniere branche n'est morte que de nos jours, veuve du Marquis de Courcillon. La Terre, qui est une des premieres baronnies du Limosin, fut achetée il y a environ quarante ans, & a servi de titre à une Dame qui a eu le plus grand crédit sous le regne de Louis XV.

Il ne me reste plus à parler que du Vicomté de *Turenne*, Terre encore plus respectable sous ce titre que sous celui de

Principauté, qu'on lui donne quelquefois; il est situé sur les confins du Querci, & en partie même dans cette province. Sa capitale étoit connue dès le huitieme siecle comme une place forte. Le Roi Pepin la prit sur le Duc Gaifre, l'an 767. On croit qu'Aymar, fils d'un Comte de Querci, en fut le premier Vicomte, avec des droits aussi beaux & aussi étendus que ceux dont jouissoient les Vicomtes de Limoges; car il faisoit battre monnoie. Il mourut en 950; son fils & son petit-fils lui succéderent; mais le dernier n'ayant point eu d'enfans mâles, Turenne passa par une fille dans la Maison des Vicomtes de Comborn. Le premier de cette seconde Race des Vicomtes de Turenne fut Archambaud, dit *Jambe pourrie*, parce qu'il avoit eu une jambe fracassée en assiégeant le château de Turenne contre des parens qui le lui disputoient. La postérité d'Archambaud posséda Turenne pendant plus de trois siecles. On a des monnoies de ces Vicomtes; ils s'intituloient *Seigneurs par la Grace de Dieu*, ne faisoient au Roi de France qu'un simple hommage sans en rendre à aucun autre Souverain, & n'avoient point d'intermédiaires entre le Roi & eux.

D'ailleurs ils jouissoient de tous les droits régaliens dans toute l'étendue de leur Vicomté, & on n'appeloit de leurs jugemens à aucun Tribunal supérieur. Le Vicomte Raymond VII, dernier Seigneur de Turenne, de la Race des Comborn, étant mort en 1304, sa fille Marguerite lui succéda. Elle avoit épousé un Comte de Comminges, & pendant près de cinquante ans le Vicomté fut disputé entre les Maisons de Comminges & de Pons. Enfin, Cécile de Comminges le vendit, en 1350, cent quarante-cinq mille florins d'or à Guillaume Roger de Beaufort, neveu du Pape Clément VI. On sait que ce souverain Pontife enrichit considérablement sa famille. Environ cent ans après, Pierre, dernier Vicomte de Turenne, de la Race de Beaufort, mourut, ne laissant que deux filles, dont l'aînée, Anne, lui succéda. Elle avoit épousé Anne de la Tour d'Oliergue, descendant des anciens Comtes d'Auvergne. C'est ainsi que le Vicomté de Turenne est entré dans la Maison des Ducs de Bouillon d'aujourd'hui, qui l'ont conservé jusques en 1738, que M. le Duc de Bouillon (Charles Godefroi de la Tour d'Auvergne) a jugé à propos de le vendre au Roi, & a ainsi mis fin aux

priviléges dont jouissoit encore ce Vicomté, & a détruit le dernier monument qui subsistoit du pouvoir de ces grands Feudataires de la Couronne, qui étoient autant & peut-être plus Souverains chez eux que ne le sont les Princes d'Allemagne & d'Italie. Ils rendoient, à la vérité, hommage au Roi, & en recevoient l'investiture de leurs fiefs; mais d'ailleurs ils y étoient absolument les maîtres; toutes les impositions étoient à leur profit; ils y faisoient battre monnoie, & il n'y avoit qu'un très petit nombre de cas royaux, dans lesquels on pût appeler de leurs jugemens au Parlement de Paris. Les derniers Vicomtes de Turenne, Ducs de Bouillon, usoient si bien de tous ces droits, qu'au commencement de ce siecle, non seulement ils levoient la taille sur tous leurs sujets roturiers, mais qu'ils assembloient assez souvent les petits Etats de leur Vicomté, & demandoient aux corps du Clergé & de la Noblesse, des dons gratuits qui ne leur étoient jamais refusés. Ils avoient même établi, à l'imitation de ce qui se pratique dans le Royaume, le papier timbré, le contrôle des exploits; enfin, ils travailloient le pays de Turenne (comme l'on dit) en Finance. Malgré cela, les habitans se sont crus très-malheureux, lorsqu'ils ont été

ſoumis à la pleine & directe domination du Roi. Depuis quelque temps, les Ducs de Bouillon n'uſoient plus du droit de battre monnoie, ni de créer des Nobles & des Chevaliers, comme faiſoient leurs prédéceſſeurs. Il faut obſerver que le fameux Vicomte de Turenne portoit ce titre, parce que cette Terre étoit dans ſa Maiſon; d'ailleurs elle ne lui a jamais appartenu, mais au Duc de Bouillon ſon frere aîné, & à ſon neveu. On compte dans le Vicomté de Turenne ſix villes & plus de quatre-vingts bourgs ou villages. Le principal lieu, après Turenne, s'appelle *Saint Céré*; c'eſt là que naquit, en 1544, *Jean de la Barriere*, Inſtituteur de l'Ordre des Feuillans. Il fut Abbé de l'abbaye de ce nom, en 1505, & mourut à Rome en 1600.

L'Auvergne.

Paſſons à l'*Auvergne*, certainement une des plus grandes provinces entre toutes celles qui compoſoient la premiere Aquitaine; elle eſt bornée à l'occident par le Limoſin & la Marche, au nord par le Bourbonnois, à l'orient par le Forez, & au midi par le Velay, le Gevaudan & le Rouergue. On compte qu'elle a environ quarante lieues du midi au ſeptentrion, & trente du levant au couchant; on la diviſe

divise en Haute & Basse ; cette derniere contient, entre autres cantons, celui de la *Limagne*, qui est un des plus beaux, des plus délicieux & des plus fertiles du Monde. Grégoire de Tours assure que le Roi Childebert désiroit finir ses jours dans le délicieux pays de la Limagne, qu'il appeloit le *chef-d'œuvre de la Nature*, & *une espece d'enchantement*. Sidoine Apollinaire dit que les étrangers qui y sont une fois entrés n'en veulent plus sortir. La Haute Auvergne est beaucoup plus montueuse, par conséquent plus seche; cependant elle renferme, tant dans ses vallons que sur la plus grande partie de ses montagnes, de très beaux pâturages, dans lesquels on éleve une prodigieuse quantité de bestiaux qui font la richesse du pays, soit par la vente de ces animaux, dont les uns servent au labourage, les autres à la nourriture d'une partie du royaume, soit par le débit des beurres & des fromages qui, étant salés, se distribuent dans toute la France, & vont même par delà : le climat est différent dans les deux parties de l'Auvergne; celui de la Basse est beaucoup plus chaud & plus doux; celui de la Haute plus froid & sujet aux orages & aux vents; mais, disent nos vieux

Auteurs, avec une telle variation, que les vents changeant à tout moment, il est impraticable d'y faire aucun usage des moulins à vent. La riviere la plus considérable de la province est l'*Allier*, qui prend sa source dans le Gevaudan, & traverse la Basse-Auvergne dans toute sa longueur, entre dans le Bourbonnois, & se jette auprès de Nevers dans la Loire, qu'elle grossit considérablement. Quoique cette riviere soit en tout temps assez grosse, elle a tout l'inconvénient des torrens, s'enflant considérablement comme eux par la fonte des neiges, & faisant les plus grands ravages. Dans les temps ordinaires, elle n'est navigable qu'au centre de la province du côté du pont du château, & quelquefois beaucoup plus bas. Les mines d'or & d'argent de l'Auvergne étoient autrefois en grande réputation: lorsque les Romains y entrerent, ils trouverent les Rois Gaulois de cette province si riches, qu'un d'entre eux avoit coutume de se promener en cérémonie dans un char tout doré, &, qui plus est, rempli de pieces d'or & d'argent qu'il jetoit au peuple qui couroit en foule sur ses pas. Thierri, l'un de nos Rois de la premiere Race, voulant engager ses soldats à le suivre en Auvergne, leur annonçoit

que ce pays étoit rempli d'or & d'argent; cependant ce que l'on connoît aujourd'hui d'or dans cette province, se réduit à des paillettes qui se trouvent dans l'Allier & dans de plus petites rivieres ou des torrens qui coulent des montagne. Il y a des mines d'argent à Pontgibaut, à quatre lieues de Clermont; mais, après avoir essayé de les exploiter, on les a abandonnées, trouvant que les frais surpassoient le profit. L'exploitation des mines de cuivre n'a pas eu plus de succès. On travaille à une mine de fer & à une autre de plomb; mais on s'attache davantage à faire valoir deux ou trois mines d'antimoine, & celles qui fournissent non seulement des minéraux très-brillans, mais même des pierres précieuses, telles que des améthistes, des topases, de petites hyacinthes, de petits grenats, & du sable très-propre à faire du cristal. Les mines de charbon de terre, dont les meilleures sont à Brassac, près de Brioude, forment un objet de commerce pour la province : on transporte ce charbon par l'Allier. Il y a bien d'autres curiosités d'Histoire Naturelle dans l'Auvergne. On y trouve quelques carrieres de marbres & d'ardoise, des pierres à plâtre de différentes couleurs, du talc qui, étant

écraſé, forme un enduit très-brillant, & dans pluſieurs cavernes, des criſtalliſations ſingulieres & éclatantes. Tous nos vieux Auteurs parlent beaucoup de la fontaine de la Pierre, & de ſa ſource qui eſt dans l'enclos de l'abbaye de Saint Allyre, à la porte de Clermont. L'eau en eſt ſi chargée de bitume & de ſucs pierreux, qu'elle revêt d'une croute tout ce qu'on y jette. Il eſt même arrivé qu'une planche ayant été lancée d'un bord à l'autre, & l'eau l'ayant couverte, elle s'eſt trouvée chargée d'une croute pierreuſe, de ſorte qu'elle a formé un pont qui a l'air d'être de pierre. Le puits de la Poix, à une lieue de Clermont, eſt une ſingularité très-remarquable. Au bas d'un rocher d'environ trente pieds de haut, eſt un baſſin rempli d'eau, du fond duquel ſort de la poix qui forme une croute que l'on enleve & qui ſe reproduit toujours. Des fentes du rocher, il ſort auſſi de la poix, mais plus difficile à recueillir, parce qu'elle eſt plus ſeche. Encore un peu plus près de Clermont, ſont deux baſſins qui produiſent auſſi du bitume, très-puant, qui écarte tous les animaux; la poix de l'autre baſſin eſt plus douce, les oiſeaux s'en approchent, & s'y prennent comme dans de la glu.

Il n'y a guere de province dans le royaume qui ait autant d'eaux minerales que l'Auvergne. La liste de ses fontaines de ce genre est très-longue; les unes sont froides & les autres chaudes. Dans le siecle dernier & encore plus dans celui-ci, on en a fait l'analyse; & elles se trouvent avoir assez de qualités différentes pour pouvoir guérir toutes sortes de maux. Nos vieux Auteurs nous indiquent jusques à quarante de ces sources; mais il paroît que celles qui étoient à la mode autrefois, ne sont pas celles que l'on fréquente aujourdhui davantage; les plus en vogue à présent sont celles du *Mont d'Or*, au pied de la montagne de ce nom, auprès d'un village nommé les *Bains*, parce que l'on s'y baigne effectivement dans un bassin préparé pour cet effet au fond d'une grotte taillée dans le roc. Il y a apparence que c'est un ouvrage des Romains, ou même plus ancien, d'autant plus qu'on voit au dessus quelques restes d'un vieux bâtiment qu'on appelle encore *le Panthéon*, & qui étoit sûrement un temple. L'eau est fort chaude & a à sa source une odeur de soufre; cependant elle est dès lors supportable en bain; plus bas elle est froide & sans odeur: on prend

actuellement ses eaux en boisson, ce qu'on ne faisoit pas autrefois.

Il faut compter parmi les eaux minérales de l'Auvergne, celles de Vichy, quoique le bourg dépende du Bourbonnois ; mais il touche à l'Auvergne & en est même entouré. Ces eaux ne sont bien connues que depuis le dix-septieme siecle; elles sont très-salutaires.

Les montagnes de l'Auvergne sont en grand nombre; les principales sont *le Puy de Dôme*, *le Mont d'Or*, la montagne *de Vassiviere* & le *Cantal*. La premiere n'est qu'à une lieue de Clermont; elle a 810 toises d'élévation ; la seconde a 1030 toises de hauteur. Les plantes médicinales & vulnéraires se trouvent en abondance sur ces deux montagnes; & elles sont, à cause de cela, très-connues & souvent visitées par les Botanistes & les Apothicaires. La montagne *de Vassiviere*, autrement *de Besse*, est fameuse par une chapelle ou église dédiée à la Sainte Vierge, & appelée N. D. de Vassiviere. Il y a différentes opinions sur l'étymologie de ce nom ; la plus singuliere est celle fondée sur le propos tenu par les Auvergnats à ceux qui paroissent douter des miracles qui s'opérent dans cette chapelle : *Par y*

creire, vas y veire. Nous avons une Histoire particuliere de cette dévotion, écrite par un Religieux Bénédictin, dédiée aux Chanoines de l'église collégiale de la petite ville de *Besse*, située sur la montagne : mais l'Historien ne nous instruit point du tout sur son origine; à peine est-il assuré qu'elle existoit en 1369. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'elle étoit entiérement ruinée en 1547, qu'elle a été relevée alors à l'occasion d'un miracle opéré sur la personne d'un Bourgeois de Besse, qui se moqua de ce que quelques uns de ses compatriotes & compagnons alloient révérer sur la montagne l'image de Notre Dame, qui n'est que de bois & toute noire. Le railleur perdit tout-à-coup la vue, & ne la recouvra qu'après avoir fait des prieres & des vœux à la sainte image. On alla la chercher processionnellement; & on la transporta à Besse; mais dès le lendemain elle se retrouva sur la montagne : alors on prit le parti de lui dresser dans le lieu même un oratoire convenable. Il fut commencé en 1550 par l'Evêque de Clermont, Guillaume Duprat, fils du Chancelier Cardinal de ce nom : il ne fut achevé & bénit qu'en 1555. Mais depuis ce temps jusqu'à la fin du

ſeizieme ſiecle, la liſte des miracles qui s'y étoient opérés, étoit déjà très-longue.

Le Cantal eſt la derniere des quatre grandes montagnes de l'Auvergne; elle a à peu près mille toiſes de haut, comme le Mont d'Or. C'eſt la montagne de l'Auvergne où l'on fait le meilleur fromage, & celui qui ſe conſerve le plus long temps; d'ailleurs toute la montagne eſt couverte de beaux pâturages, d'arbres verdoyans, & de fontaines dont les eaux ont différentes qualités. Belleforêt prétend qu'il y en a une qui ſe glace pendant les plus grandes chaleurs de l'été, & ſe dégele quand l'hiver eſt le plus violent; qu'alors il en ſort des fumées & des exhalaiſons chaudes, comme d'une fournaiſe. Le même Auteur dit que ſur le Mont-d'Or il y a un lac dont on n'a jamais pu trouver le fond, mais que lorſqu'on y jette une pierre, il s'éleve tout à coup un orage effroyable, avec pluie, grêle & tonnerre; qu'auprès du château *de la Queuille*, il y a une fontaine que l'on appelle vineuſe, parce qu'elle a la couleur & la force du vin; mais quelques-uns en trouvent le goût déſagréable.

Le caractere des habitans de l'Auvergne eſt, pour ainſi dire, en propor-

tion renversée de la fertilité du pays. Les habitans des montagnes sont vifs & naturellement industrieux, mais paresseux: on prétend même que ceux du côté de Saint-Flour sont malins. Au contraire ceux de cette charmante & délicieuse Limagne sont pesans, grossiers & sans industrie; dans un autre canton, ils sont, disent nos Auteurs, doux, sociables, mais un peu simples.

Les sentimens sont fort partagés sur l'étymologie du nom de *Limagne*. Les uns le font venir du mot *Limon*, parce que dans certains endroits le pays est gras & limonneux; mais Belleforêt soutient qu'il y avoit autrefois une riviere nommée *Limana* ou *Limania*, qui lui a donné son nom; il cite à ce sujet un passage de Grégoire de Tours, qui parle du débordement de cette riviere: il dit qu'elle s'appelle actuellement *la Limone*. Ce ne peut être qu'une petite riviere qui passe auprès de Mercœur & arrose un petit canton que l'on appelle particuliérement *le Fromental*, parce qu'il y vient beaucoup de grains & de bled. Il y a tel canton dans la Limagne, entre Gannat & Clermont, dont les terres produisent tous les ans deux récoltes abondantes, sans

qu'on les laiſſe jamais repoſer. Depuis Clermont juſqu'à Iſſoire & Brioude, elles ne ſont pas ſi bonnes, mais ne laiſſent pas que de produire des denrées de toutes eſpeces : on trouve dans la Limagne entiere beaucoup de noyers. Les payſans font la ſoupe & accommodent tous leurs légumes avec l'huile de noix, & la trouvent très bonne, parce qu'ils y ſont accoutumés ; d'ailleurs elle n'a point de mauvais goût quand elle eſt fraîche : on en fait paſſer beaucoup hors de la province. Le bled ne ſort pas communément de l'Auvergne, mais il y en a toujours ſuffiſamment pour la conſommation du pays. Les fruits de toutes eſpeces y ſont excellens, ſur-tout ceux à noyaux. Il y a long-temps qu'on les envoye ſecs & en pâte à Paris & même plus loin. On fait auſſi des pâtes de pommes de calville ; ce ſont les meilleures de l'Auvergne. Les vins d'Auvergne avoient de la réputation dès le temps des Romains & ſous le Bas Empire. On trouve des vignobles dans toute la Baſſe-Auvergne, depuis les confins du Bourbonnois juſqu'à Langeac. Les vins qui avoient le plus de réputation, étoient ceux de Ris, de Bouraſſoles, & ſur-tout ceux de Cler-

mont. On prétend que les plants des vins d'Orléans sont venus originairement d'Auvergne; en effet, le raisin de ce pays s'appelle encore Auvergnat; mais, disent nos vieux Auteurs, quoique les vins d'Auvergne soient plus forts & plus fumeux, ils sont plus légers que ceux d'Orléans; on y cultive beaucoup de chanvre, dont on fait des toiles. Aux seizieme & dix-septieme siecles, il sortoit une grande quantité d'ouvriers qui alloient faire les recoltes en Espagne, & en rapportoient de l'argent; aujourd'hui, dit-on, il y en a moins. Il vient à Paris beaucoup de Montagnards qui s'occupent à scier des planches & des poutres, & que l'on appelle scieurs de long. Mais c'est sur-tout de chaudronniers que l'Auvergne fournit toute la France. Elle est une des premieres provinces où l'on ait travaillé ce que l'on appelle le point de France, & fait des dentelles de fil. Depuis long-temps on y fabrique des étamines, des cadis, & des burats ou camelots grossiers. La quincaillerie & la coutellerie de Thiers & des environs étoient en réputation au seizieme siecle, & l'on en portoit jusqu'aux Indes Occidentales. Il y avoit dès-lors des fabriques considérables de pa-

pier, dont il se faisoit un grand débit en Auvergne. On lui a depuis préféré celui de Hollande, mais on en est revenu aux nôtres, parce que les eaux de l'Auvergne ont une qualité particuliere, propre à cette fabrique. Enfin, les chevaux & les mulets y forment un grand article de commerce. Les mulets sur-tout y ont la plus grande réputation. C'est dans un canton nommé *La Planeze*, entre Murat & Saint Flour, au pied du Cantal, que sont établis depuis long-temps les haras qui produisent ces animaux.

Les Députés de l'Auvergne aux Etats généraux du royaume se rangeoient autrefois avec ceux du grand Gouvernement de Guienne, ainsi que ceux du Poitou & du Limosin. Ce n'est qu'à la fin du seizieme siecle, ou même au dix septieme, que l'Auvergne a formé un Gouvernement général ; on a établi ensuite deux Lieutenans-Généraux de la province, l'un pour la Haute, l'autre pour la Basse.

Avant le regne de Louis XIII, il y avoit plusieurs châteaux & places fortes, telles que Montpensier, Usson, & Nonnette ; mais sous le ministere du Cardinal de Richelieu, ils ont été rasés, comme la plupart de tous ceux de l'intérieur du

royaume, pour ôter aux rebelles les moyens de se défendre : cependant il y a toujours eu peu de Protestans en Auvergne.

Quoique la province soit tout entiere dans le ressort du Parlement de Paris, on y suit cependant différens Droits. La Haute-Auvergne est pays de Droit écrit ou Romain, & la Basse est régie par une Coutume composée d'anciens usages qui ont été rédigés, au commencement du seizieme siecle, par le fameux Antoine du Prat, Auvergnat, alors premier Président du Parlement de Paris, & qui fut depuis Chancelier & Cardinal. Il y a d'ailleurs dans l'Auvergne une grande quantité de petites Coutumes locales, qui different de la grande en quelques articles. Les Justices royales consistent en cinq Bailliages, deux Sénéchaussées & trois Présidiaux, indépendamment de la Cour des Aides, qui a été établie à Montferrand par le Roi Henri II en 1557. En 1630, lorsque cette ville a été unie à celle de Clermont, cette Cour y a été transférée. La Généralité ou Bureau des Finances est à *Riom*. L'Auvergne ayant été, au seizieme siecle, agitée de beaucoup de troubles, & beaucoup d'abus s'y étant glissés, on y a envoyé, à plusieurs repri-

ſes, de ces Commiſſions extraordinaires, que l'on appeloit les *Grands Jours*. Celle de ces Cours paſſageres qui a fait le plus de réforme, réprimé plus de déſordres, & puni plus de malverſations, a été tenue en 1581, ſous le regne d'Henri III. La derniere eſt de 1665, ſous Louis XIV. Nous avons les procès-verbaux de ces Commiſſions; ce ſont des pieces également intéreſſantes pour les Amateurs de notre Hiſtoire & ceux de notre Juriſprudence.

L'Hiſtoire de l'Auvergne eſt très-intéreſſante, mais je la trouve compliquée & embarraſſée dans les deux Auteurs ſur leſquels je travaille. Je vais tâcher de la débrouiller en peu de mots. Lorſque les Romains entrerent en Gaule, ils trouverent que les Auvergnats y étoient très-puiſſans; ils dominoient ſur pluſieurs provinces qui ne leur appartiennent plus. Ils prétendoient deſcendre des Troyens; du moins quand ils furent ſoumis aux Romains, ſe firent-ils honneur de cette origine, qui leur étoit commune avec eux. Le Poëte Lucain fait mention de cette opinion fabuleuſe, Sidonius Apollinaris & bien d'autres la répetent ſouvent, & Belleforêt remarque qu'en même temps que l'on fait deſcendre ceux

de Clermont & du reste du pays, des Troyens, ceux de Riom ont la prétention opposée de tirer leur origine des Grecs; ce qui est peut-être cause, dit-il, de la haine des Riomois contre les Clermontois. Les Auvergnats avoient des Rois électifs. Tite-Live & Florus nous en font connoître quatre; savoir, *Ambigatus*, *Luerius*, qui étoit si riche qu'il jetoit l'argent à pleines mains; *Bituitus*, qui fut vaincu par Fabius-Maximus, & enfin, *Vercingentorix*., qui résista si long-temps à César & obligea ce Conquérant à lever le siége de Gergovie. Mais César ayant formé celui d'Alexie, l'emporta enfin, prit Vercingentorix, & l'envoya prisonnier à Rome. L'Auvergne fut réduite en Province Romaine, & demeura dans cet état pendant cinq cents ans. Au cinquieme siecle, elle fut abandonnée aux Goths, sur lesquels Clovis la reprit au sixieme. Sous les Rois de la premiere & de la seconde Race, elle eut des Comtes, ou dépendit des Ducs de la premiere Aquitaine, qui résidoient à Bourges. Pepin fut obligé de la conquérir sur Eudes, Duc des Gascons, qui s'en étoit emparé, & elle continua d'être soumise à ceux de la famille de Charlemagne qui porterent le titre

de Rois d'Aquitaine. Enfin, quand les grands fiefs commencerent à devenir héréditaires, lors du déclin de cette seconde Race de nos Rois, il y eut des Comtes d'Auvergne, dont quelques-uns furent Comtes de Poitiers, & prirent le titre de Ducs d'Aquitaine. Enfin, l'Auvergne resta affectée à une branche cadette de ces Ducs, qui reconnoissoit dans ceux-ci une sorte de supériorité, sans préjudice de celle du Roi sur les Ducs. *Acfred*, qui vivoit au dixieme siecle, eut deux fils qui lui succéderent l'un après l'autre dans le Comté d'Auvergne. Guillaume IV, selon d'autres Auteurs VII, eut, au milieu du douzieme siecle, procès & guerre avec son oncle Guillaume V, ou VIII, qui, protégé par le Roi Louis le Gros, le chassa & le dépouilla de l'Auvergne. On laissa cependant quelques Terres à son fils, qui porta le nom de *Dauphin*, & est la souche des Dauphins d'Auvergne. La postérité de Guillaume V posséda presque tout le pays jusqu'à *Gui*, qui fut dépouillé de la plus grande partie par le Roi Philippe Auguste, & réduit à une portion très-médiocre, dont la capitale étoit *Vic le-Comte*. Les descendans de Gui conserverent
cependant

cependant le titre de Comtes d'Auvergne, plus en vertu de leurs prétentions que de leurs possessions actuelles. Le véritable Comté & le plus étendu fut donné en apanage par Saint-Louis à son frere Alphonse Comte de Poitiers. Celui-ci étant mort sans enfans, il revint à la Couronne, & fut encore donné, à titre de Duché-Pairie, à Jean Duc de Berri, second fils du Roi Jean. Après la mort de ce Prince, Charles VI le laissa à Marie de Berri sa fille, qui épousa Jean Duc de Bourbon: ce fut ainsi qu'il entra dans cette branche de la Maison Royale, qui l'a possédé jusqu'à la mort de Suzanne de Bourbon, femme du Connétable. Elle mourut sans enfans, & voulut instituer son mari pour son héritier. Mais Louise de Savoie, mere de François I, disputa cette succession au Connétable, & son crédit, tout puissant dans les Tribunaux de son fils, lui fit gagner sa cause. Tout le monde sait que ce fut-là l'occasion de la défection du Connétable. Le Duché d'Auvergne étant revenu à François I après la mort de sa mere, est resté inséparablement uni au Domaine. Pendant ce temps-là, le Comté étoit toujours possédé par les descendans de Gui, que j'ai dit y avoir été réduits au

commencement du treizieme siecle. Les descendans de Dauphin possédoient aussi une petite partie de la province, que l'on appeloit *Daüphiné d'Auvergne*; ainsi elle étoit partagée en trois, Duché, Comté & Dauphiné. La postérité de Gui continua à jouir du Comté d'Auvergne pendant tout le cours du treizieme & jusqu'à la fin du quatorzieme siecle. L'un des premiers de ces Comtes ou Princes avoit hérité du Comté de Boulogne en Picardie, en vertu des droits de sa mere; ainsi ils possédoient deux fiefs bien séparés l'un de l'autre; leur Maison finit par des filles. Marie, qui étoit l'aînée, épousa Bertrand de la Tour-d'Auvergne, Seigneur de Montgascon, dont le petit-fils fut en pleine possession du Comté d'Auvergne en 1437. Le petit-fils de ce dernier ne laissa que deux filles, dont l'une fut mariée à Jean Stuart Duc d'Albanie, mais n'eut point d'enfans; la cadette avoit épousé Laurent de Médicis Duc d'Urbin; leur fille unique, Catherine, hérita des Comtés d'Auvergne & de Boulogne, & ayant épousé le Duc d'Orléans, depuis Dauphin & Roi sous le nom d'*Henri II*, l'Auvergne passa à son second fils, qui fut Henri III, & enfin à Marguerite de Valois, sœur de ce Mo-

narque, qui le laissa à sa mort au Dauphin, depuis Louis XIII. Au dix-septieme siecle, la meilleure partie a été engagée au Duc de Bouillon, en échange de la Principauté de Sedan. On peut même remarquer que cet abandon auroit été beaucoup plus considérable, si le Gouverneur & les Etats du pays n'eussent fait de fortes représentations, d'après lesquelles cette cession a été très-restreinte; effectivement les prétentions que M. le Duc de Bouillon avoit de descendre des anciens Seigneurs de la province, pouvoient, dans ces temps-là, rendre dangereux la possession d'un aussi grand domaine remis entre ses mains.

J'ai dit que le Dauphiné d'Auvergne fut le partage de Dauphin, fils de Guillaume IV, dépossédé de la plus grande partie de l'Auvergne par son oncle Guillaume V. Dauphin prit le nom & les armes de son oncle maternel, Guignes, Dauphin de Viennois; mais sa postérité resta en Auvergne, & ne se confondit point avec les Dauphins du Dauphiné. Elle a subsisté jusqu'en 1426, que Jeanne, Dauphine d'Auvergne, épousa Louis de Bourbon Comte de Montpensier, & lui laissa son bien, quoiqu'elle n'en eût point d'en-

que Pepin, dont cet Auteur étoit contemporain, allant faire la guerre à Gaifre en Aquitaine, s'empara du château de Clermont, & campa avec son armée sur les ruines de la cité des Auvergnats. Insensiblement il se forma une nouvelle ville autour & sous la protection de ce château: dans le dixieme siecle, elle devint la capitale de l'Auvergne, & les Comtes qui y furent établis sous les Rois de la seconde Race, y firent leur résidence, & s'appelerent quelquefois *Comtes de Clermont.* Etant devenus héréditaires, ils en resterent Seigneurs, jusqu'à ce que Philippe Auguste dépouilla, comme je l'ai dit plus haut, le Comte Gui de la plus grande partie de l'Auvergne. Alors ce malheureux Comte remit, pour ainsi dire, en dépôt la ville de Clermont entre les mains de l'Evêque, d'autant plus volontiers que celui d'alors étoit son frere. Ces Prélats en resterent Seigneurs, sous la Souveraineté immédiate du Roi, pendant trois cents ans, c'est-à-dire jusques au regne de Catherine de Médicis. Cette Reine, qui étoit Comtesse d'Auvergne de son chef, comme héritiere de sa mere, intenta procès aux Evêques de Clermont, & eut le crédit de les faire dépouiller de cette Sei-

gneurie, par un Arrêt du Parlement. Le véritable lieu où étoit *Gergovie*, est une montagne que l'on appelle encore *Gergoie*, fort près de Clermont : on remarque que le plateau n'est pas assez vaste pour avoir jamais contenu une ville; mais il y a apparence qu'elle s'étendoit au pied & autour de la montagne. Entre le mont Gergoie & Clermont, est une monticule que l'on appelle à présent *Montrognon*. On prétend que ce nom n'est qu'une corruption du mot latin *Mons Romanorum*; que c'étoit là que les Romains avoient leur camp lorsqu'ils assiégeoient *Gergovie* : on donne de même des étymologies à tous les villages qui sont autour des lieux que je viens de nommer. *Romagnac* vient encore des Romains, suivant nos anciens Auteurs; *Clemensac* de la clémence de César envers une troupe de Gaulois qu'il ne tenoit apparemment qu'à lui de détruire; *Obier* & *Perignac* viennent de ce qu'un grand nombre (*obiere*) moururent, (*periere*), périrent dans ces endroits-là. Quoi qu'il en soit, on trouve beaucoup de monumens du temps des Romains, médailles, inscriptions, &c. depuis Gergoie jusques à Clermont même; ce qui prouve que l'ancienne ville des Auvergnats étoit

fort étendue de ces côtés-là. L'église cathédrale est un ancien édifice, très-vaste, bâti dans le goût gothique, auquel on trouve de la ressemblance avec l'église Notre-Dame de Paris. Les bonnes gens & les vieux Auteurs s'imaginent toujours qu'elle a été bâtie par Saint Martial, au premier siecle de l'Eglise; mais ce n'est pas même par Saint Austremoine, premier Evêque de Clermont, au troisieme; car celui-ci en bâtit une autre qui subsiste encore dans Clermont; mais elle est très-petite & très-pauvre; c'est une collégiale qui est dédiée à S. Pierre. Grégoire de Tours nous apprend que ce fut *Saint Namace*, neuvieme Evêque de Clermont, qui fit bâtir la cathédrale environ l'an 460; il y plaça les reliques des Saints *Vital* & *Agricole*, qu'il fit venir de très-loin. Quant à lui, il fut enterré dans une petite église élevée par sa femme, car ce S. Prélat étoit marié. Cette cathédrale de Clermont acquit bientôt une si grande réputation, tant de beauté que de sainteté, qu'on l'appeloit par excellence l'*Eglise d'Auvergne*, quelquefois la *Mere Eglise*, parce qu'on en avoit bâti une infinité d'autres sur son modele. Au seizieme siecle on y révéroit encore une relique d'une espece

assez singuliere; c'étoit la chasuble de *St. Bonet*, trentieme Evêque de Clermont, qui vivoit à la fin du septieme siecle, sous le regne de Thiéri II. Cette chasuble étoit, à ce que dit Vincent de Beauvais, d'un tissu si admirable, qu'on ne pouvoit douter qu'elle n'eût été travaillée par une main divine, & envoyée du Ciel à Saint Bonet par la Sainte Vierge. Aussi voit-on encore de vieux bréviaires, tant manuscrits qu'imprimés, faits pour le diocese de Clermont, à la tête desquels est une miniature ou gravure grossiere, représentant la ville de Clermont, & au bas ces quatre vers :

Clermont elle est appelée,
En son église est gardée
La chasuble à Saint Bonet,
Qu'on ne voit si fête il n'est.

Effectivement on ne la montroit qu'aux bonnes fêtes de l'année. Belleforêt nous a donné un ancien plan de la ville de Clermont, dans lequel on remarque auprès de la cathédrale la tour de la monnoie. C'étoit un vieux édifice, dans lequel les Evêques & le Chapitre de Clermont faisoient autrefois frapper de la monnoie, en vertu de la cession que leur

avoit faite de ce droit, Guillaume III, Comte d'Auvergne, qui vivoit en 1100. Nous avons encore des pieces de cette monnoie frappée par ordre des Evêques de Clermont. Elles portent d'un côté ces mots en l'honneur de la Sainte Vierge: *Ave Maria*; de l'autre, une croix avec ceux-ci: *Urbs Arverna*, ville des Auvergnats, c'est-à-dire, *Clermont*. Cette tour s'est écroulée en 1727, & a écrasé plusieurs maisons du voisinage. Il s'est tenu à Clermont différens Conciles, dont le premier est de l'an 535; trois autres dans le même siecle, & cinq dans le onzieme & le douzieme. Le plus fameux de tous est celui dans lequel Philippe I, Roi de France, fut excommunié pour avoir quitté Berthe sa femme légitime, afin de vivre plus à son aise avec Bertrade de Montfort, femme du Comte d'Anjou. Le Pape Urbain II présidoit à ce Concile; il y avoit treize Archevêques, & deux cent vingt Evêques. Ce fut aussi dans cette assemblée que fut résolue la premiere croisade, sur les vives représentations de Pierre l'Hermite. La plus belle église de Clermont, après la cathédrale, est l'abbaye de Saint Allyre, hors la ville. C'est à cause de cette position qu'elle est fortifiée comme une cita-

dèlle antique. D'ailleurs l'architecture de l'église est lourde, & l'intérieur fort sombre. Le cloître est orné d'une grande quantité de petites colonnes de marbre de différentes couleurs, mais de mauvais goût. L'abbaye est fort ancienne, & l'église s'appeloit autrefois *Notre-Dame d'entre Saints*, parce qu'effectivement on y conservoit un nombre considérable de corps saints. Ils avoient été donnés à cette église par le Roi Clovis : on en comptoit jusqu'à six mille deux cents, *dont Dieu sait les noms*; *Quorum nomina Deus scit*, dit l'ancienne Chronique des églises de Clermont, imprimée par les soins de Savaron. *Saint Allyre*, quatrieme Evêque de Clermont, qui mourut l'an 385, y ayant été enterré, & ayant fait plus de miracles que tous les autres, l'église & l'abbaye ont pris son nom; elles furent ruinées par les Normands au dixieme siecle, rétablies quelque temps après, & les bâtimens que l'on y voit à présent sont du commencement du douzieme. On remarque dans cette église un mausolée que l'on appelle *le Tombeau des deux Amans*. Grégoire de Tours nous en fait l'histoire. » Ils » étoient Chrétiens; le mari s'appeloit » *Injuriosus*, & la femme *Scolastique*. Ils

» s'aimoient & s'épouserent. La premiere
» nuit des noces, au moment où le mari
» s'applaudissoit de son bonheur, sa femme
» lui déclara qu'elle avoit fait le vœu de
» chasteté le plus complet. Le sage époux
» respecta cette pieuse résolution; ils vécu-
» rent plusieurs années ensemble dans la
» plus parfaite union, mais en même
» temps dans la plus scrupuleuse conti-
» nence. Scolastique étant morte la pre-
» miere, le mari, suivant l'usage de ces
» temps-là, accompagna le convoi de sa
» femme, & le suivit jusque dans l'église.
» Au milieu de la cérémonie, animé d'un
» zele dévot, il s'écria : O mon Dieu! je
» te rends ce précieux trésor aussi pur que
» tu me l'avois confié. Alors, par un mi-
» racle, la morte relevant la tête, ouvrant
» les yeux & adressant la parôle à son
» mari : Taisez-vous, homme de Dieu,
» lui dit-elle, & ne révélez point le se-
» cret de ce qui s'est passé entre nous. A
» ces mots elle rentra dans sa biere : le
» mari, frappé d'étonnement & de confu-
» sion, mourut presque aussi-tôt; il fut
» enterré auprès de sa femme, & leur sé-
» pulture est honorée comme celle de
» deux Saints «. L'abbaye de Saint Allyre
est occupée aujourd'hui par des Bénédic-

tins de la Congrégation de Saint Maur. C'eſt dans leur jardin que l'on voit la fontaine pierreuſe & le pont de bois incruſté de pierres dont j'ai parlé.

Chamailleres eſt un bourg très près de Clermont, dans lequel eſt une égliſe collégiale, autrefois monaſtere, où l'on conſerve, entre autres reliques, le corps de *Sainte Thecle*, Diſciple de l'Apôtre Saint Paul, & que l'on regarde comme la premiere Vierge Chrétienne qui ait embraſſé la vie religieuſe.

La ville de *Montferrand* n'eſt qu'à un quart de lieue de Clermont. C'étoit une citadelle ou un château bâti, à ce que l'on croit, par un nommé *Ferrand*; il y avoit déjà une petite ville formée autour, lorſque Philippe le Bel en fit l'acquiſition. Depuis ce temps elle a fait conſtamment partie du domaine de nos Rois; & comme la ville de Clermont même reconnoiſſoit l'Evêque pour Seigneur, les Rois accorderent de grands priviléges à celle de Montferrand; on y établit des juriſdictions royales, entre autres la Cour des Aides. Nos Rois accorderent des diſtinctions à l'égliſe principale & collégiale, qui porte le titre de *Notre-Dame de Proſpérité*. Mais le Roi s'étant retrouvé Seigneur de Cler-

mont, après la mort de Catherine de Médicis & de Marguerite de Valois, on a changé de systême, & l'on a tout réuni dans Clermont; on a même formé une union des deux villes en une seule, sous le nom de *Clermont-Ferrand*; ce qui a fait absolument abandonner l'ancien Montferrand.

Il y eut, sous le regne de Louis XI, un citoyen de Montferrand qui fit une fortune étonnante & une chute aussi éclatante. Il s'appeloit *Jean Doyac*. Apparemment qu'il avoit imaginé quelques moyens pour augmenter la puissance & les revenus du Roi dans l'Auvergne. Louis XI, qui étoit avide, peu scrupuleux sur les moyens, & peu délicat sur les sujets qu'il employoit, le déclara Gouverneur de la province, avec les pouvoirs les plus étendus. Doyac parut dans sa patrie avec toute l'insolence d'un Parvenu sans mérite réel. Il exerça des concussions épouvantables, & apparemment s'enrichit plus lui-même qu'il n'apporta de profit au Roi; car toute la province ayant porté des plaintes contre lui, Louis XI voulut en faire justice & exemple. Il le rappela à Paris, & lui ayant fait faire sommairement son procès, il fut condamné, l'an 1484, à être fouetté par la

main du Bourreau, à avoir la langue percée & les oreilles coupées; ce qui fut exécuté. On juge bien que tous ses biens furent confisqués, & qu'on ne rendit rien au peuple. Pour compléter sa punition, on le renvoya dans sa ville même, où il vécut encore long-temps & assez paisiblement. On prétend même que, sous le regne suivant, il rendit des services à Charles VIII; apparemment qu'il avoit encore dérobé quelques biens à l'avidité de Louis XI.

Riom est sans contredit la seconde ville de l'Auvergne, la plus belle & la plus agréablement située dans le délicieux canton de la Limagne. Il y a deux cents ans qu'elle étoit aussi la plus riche & la plus peuplée. Elle fut enlevée aux anciens Comtes, avec la plus grande partie de la province, à l'époque que j'ai déjà plusieurs fois citée; & comme Clermont resta aux Evêques, Riom devint la capitale de l'Auvergne royale, ou Duché d'Auvergne, & les Princes du Sang Royal, qui l'eurent en apanage, firent de Riom leur résidence. On y voit encore leur ancien palais, auquel est jointe une sainte chapelle qui est collégiale; tout auprès sont de vieilles maisons qui ont retenu les noms des principaux Officiers des Ducs de Berri & d'Au-

vergne. On les appelle *Hôtels de Blot*, de *Montboiſſier*, de *Chazeron*, &c. La Sénéchauſſée de Riom eſt la plus conſidérable de l'Auvergne, & ſon Préſidial le plus étendu. On y a établi un hôtel & une fabrique de monnoie, pour empêcher les Evêques de Clermont d'uſer du droit qu'ils avoient d'en frapper dans leur ville. La Maîtriſe des Eaux & Forêts, le Grenier à ſel, & enfin le Bureau des Tréſoriers de France y ont été auſſi placés; moyennant cela, l'Intendant devroit faire ſa réſidence à Riom, qui eſt le chef-lieu de la Généralité; mais depuis que le Roi eſt unique Seigneur de Clermont, il paroît que tout conſpire à ruiner Riom, de même que Montferrand. Comme les deux villes ne ſont pas éloignées, & que le chemin de l'une à l'autre eſt beau, les habitans aiſés & ceux qui ont des charges, ont tranſporté leur domicile ordinaire d'une ville à l'autre. Riom n'a aucuns monumens d'antiquité; ce qu'elle contient de plus ancien eſt l'égliſe collégiale de *Saint Amable*, que ce Saint, qui étoit Curé de Riom, alors ſimple village, avoit autrefois dédiée à Saint Benigne. Mais y ayant été enterré & ſes reliques y ayant opéré une prodigieuſe quantité de miracles, l'égliſe a pris ſon

son nom, & a été enrichie de grands dons par les Comtes & Ducs d'Auvergne, & Saint Amable a été reconnu pour le patron & protecteur de la ville.

Aigue-Perse, à trois lieues de Riom, du côté du Bourbonnois, est la capitale du Montpensier. Le château, qui a donné son nom à ce Duché, est à une demi lieue plus loin. Aigue-Perse ne consiste qu'en une longue, mais belle rue, & n'est remarquable que par deux églises collégiales, dont l'une a le titre de Sainte-Chapelle; elle fut fondée en 1575 par les Princes de la Maison de Bourbon. Aigue-Perse étoit la patrie du célebre Chancelier de l'Hôpital, né en 1505, mort en 1573. Il avoit attiré à Paris un de ses compatriotes, nommé *Marillac*; ce fut un des plus fameux Avocats du seizieme siecle: ses petits-fils parvinrent, au dix-septieme, l'un à être Garde des Sceaux, l'autre Maréchal de France. Ce dernier fut une des victimes de la justice sévere, ou plutôt de la politique du Cardinal de Richelieu. Le château de Montpensier, avantageusement situé sur une montagne, étoit autrefois très-fortifié. Le Roi Louis VIII, pere de Saint-Louis, y mourut

en 1226. Ce château, comme la plupart de ceux de l'Auvergne, fut démoli en 1634; il n'en reste plus de vestiges. La seigneurie de Montpensier avoit appartenu autrefois à une Maison de ce nom; Humbert, Sire de Beaujeu, en ayant épousé l'héritiere en 1200, son fils Guichard en hérita. Ce fut en 1400 que le dernier des descendans des Comtes de Beaujolois & de Montpensier fit donation de ses Terres & de la Principauté de Dombes à Louis II, Duc de Bourbon, qui lui avoit rendu service dans une mauvaise affaire que le Comte de Beaujolois s'étoit attirée, pour avoir fait jeter par les fenêtres de son château un Huissier du Parlement qui étoit venu l'y ajourner. Montpensier fut le partage d'un petit-fils cadet du Duc de Bourbon que je viens de citer. Il forma une branche dont étoit le fameux Connétable. Après lui, cette seigneurie, érigée en Duché-Pairie en 1538, passa dans la branche de la Roche-sur-Yon, qui en prit le nom, & s'éteignit avec la mere de la fameuse Mademoiselle de Montpensier. La Maison d'Orléans ayant été en partie son héritiere, le Duché de Montpensier lui appartient aujourd'hui, ainsi que le

Dauphiné d'Auvergne & le petit pays de Combrailles, qui n'eſt qu'une Baronnie : celui-ci fut acheté, au commencement du quinzieme ſiecle, par le même Duc de Bourbon qui acquit Montpenſier, & en a ſuivi le ſort. La capitale ſe nomme *Evaux*, & s'écrit *Evaon.* C'eſt une petite ville qui n'a qu'environ huit cents habitans. Elle eſt le chef-lieu d'une Election, & eſt ſituée dans un canton très fertile en grains, & fort à l'écart, ſur les frontieres de la Marche & du Berri. C'eſt dans le Combrailles que ſe trouve le château de la *Roche-Aymon*, qui a donné ſon nom à une ancienne Maiſon, dont eſt ſorti un Cardinal, Archevêque de Reims & Grand Aumônier de France, mort en dernier lieu. Quant au Dauphiné d'Auvergne, j'ai dit comment il entra dans la Maiſon de Bourbon au commencement du quinzieme ſiecle : ſa capitale s'appelle *Vodablé* ; c'eſt une petite ville fort près d'Iſſoire ; il y avoit un château qui a été raſé en 1634.

Thiers eſt une des villes des plus peuplées & des plus commerçantes de l'Auvergne ; j'ai déjà parlé de ſes manufactures de papier & de coutellerie ; elle a eu autrefois ſes Seigneurs, & l'on prétend

que Saint-Etienne, fondateur de l'Ordre de Grammont, qui vivoit au douzieme ſiecle, étoit fils de l'un d'entre eux. Cette ſeigneurie a enſuite paſſé dans la Maiſon de Bourbon-Montpenſier : à la fin du ſiecle dernier, Mademoiſelle en fit don à M. le Duc de Lauzun, qui la vendit à M. Crozat; un des fils de ce dernier en portoit le nom. *Ambert* eſt auſſi une ville riche, commerçante, & connue par ſes manufactures de papier & ſes foires où il ſe vend beaucoup de beſtiaux. La petite ville du *Pont-du-Château* eſt ſur l'Allier, entre Thiers & Clermont; elle a appartenu aux Dauphins du Dauphiné & de l'Auvergne. Au quinzieme ſiecle, elle eſt entrée par ſucceſſion dans la Maiſon de Montboiſſier-Canillac : on y fait une pêche conſidérable de ſaumons qui remontent & deſcendent l'Allier, & qu'on arrête dans des eſpeces d'écluſes placées au pied du château, au même endroit où l'on prétend qu'étoit autrefois un pont bâti par les légions de Jules Céſar, dans le temps qu'il vint aſſiéger Gergovie.

Iſſoire eſt une jolie ville, ſituée dans un canton dont les environs ſont agréables & fertiles en grains, en bled, &c. On accuſe ſes habitans d'être pareſſeux &

plaideurs : autrefois elle étoit forte & a ſoutenu des ſieges ; mais on en a raſé les fortifications : il y a une abbaye de Bénédictins, où l'on prétend qu'eſt enterré Saint Auſtremoine, Apôtre de l'Auvergne ; l'Abbé eſt Seigneur de la ville. Iſſoire eſt ſur-tout fameuſe pour avoir produit pluſieurs grands perſonnages qui ont fait beaucoup de bruit au ſeizieme ſiecle; l'un, fut *Antoine Boyer*, qui trouva le moyen de devenir Cardinal, quoiqu'il ne fût que le frere d'un Tréſorier. Il contribua beaucoup à la fortune d'*Antoine Duprat* ſon neveu & ſon filleul. L'adreſſe, l'habileté, la politique de celui-ci le firent aller infiniment plus loin que ſon oncle ; car de ſimple Avocat au Parlement de Paris, il parvint à être Avocat-Général au Parlement de Toulouſe, Préſident à Mortier, Premier Préſident du Parlement de Paris, & enfin Chancelier. Françoiſe de Veny d'Arbouze, ſa femme, étant morte en 1507, il embraſſa l'état eccléſiaſtique, & eut ſucceſſivement pluſieurs abbayes, les Evêchés de Meaux, d'Albi & l'Archevêché de Sens : il fut Cardinal en 1527, Légat en France en 1530, & mourut en 1535, âgé de ſoixante-douze ans. Son fils aîné,

Seigneur de Nantouillet, fut Prévôt de Paris. C'est de lui que descendent MM. de Barbançon d'aujourd'hui. Son second fils fut Evêque de Clermont, grand protecteur des Jésuites, auxquels il donna le collége de Clermont, à Paris. Anne d'Alegre, veuve de l'aîné, ayant épousé Georges de Clermont-Galerande, donna à son second mari tout son bien, au préjudice de ses enfans du premier lit. Cette libéralité excessive & déplacée fut cause que l'on rendit, en 1560, le fameux Edit des secondes noces, par lequel il est défendu aux veuves de donner à leurs seconds maris plus qu'une part d'enfant. Le Cardinal Légat & Chancelier Duprat avoit un Secrétaire nommé *Jean Barillon*, qui étoit d'Issoire comme lui. Il est l'auteur d'une famille qui a produit plusieurs personnages distingués dans la Magistrature & les Négociations.

La ville *de Brioude*, sur le Haut-Allier, est principalement connue par son chapitre noble. On la distingue en deux villes, dont l'une s'appelle la *Vieille Brioude*, dans laquelle on remarque un pont de pierre bâti d'une seule arche, que l'on croit généralement avoir été construit du temps de César; l'autre s'ap-

pelle *Brioude-Eglise*. C'est là qu'est l'église de *Saint Julien*, que l'on nomme ainsi, parce que l'on y conserve les reliques de ce Saint, dont la légende est fort singuliere. Le chapitre a été fondé, dit-on, par Guillaume le Pieux, Comte d'Auvergne & Duc d'Aquitaine au neuvieme siecle. Besly prétend qu'indépendamment des Chanoines, le Duc y établit vingt-cinq Chevaliers, qui ensuite sont devenus Chanoines & ont eu les premiers rangs. Ils font les mêmes preuves que les Chanoines de Lyon, &, depuis quelque temps, s'intitulent aussi Comtes, parce qu'ils sont Seigneurs de Brioude-Eglise. Malgré leur noblesse, ces Chanoines étoient, il n'y a pas long-temps assez pauvres; mais depuis peu ils ont été enrichis. La ville est le chef-lieu d'une Election assez opulente.

La petite ville & le château d'*Usson* sont à quatre lieues de Brioude, & *Nonette* étoit un autre château vis-à-vis d'Usson; l'un & l'autre ont été rasés. Marguerite de Valois, premiere femme d'Henri IV, a passé vingt ans de sa vie dans le premier de ces châteaux. Elle y menoit une vie assez triste à l'extérieur, mais, à ce que l'on prétend, assez douce

dans le particulier. Elle ne revint à Paris qu'après avoir consenti à la dissolution de son mariage, & n'y est morte que cinq ans après Henri IV, en 1615.

Cusset est une petite ville, située par delà l'Allier, du côté du Bourbonnois; elle fut augmentée & fortifiée par ce Jean Doyac dont j'ai parlé, & qui fut, pendant quelque temps, favori de Louis XI. Il y a une abbaye de filles qui n'est ni ancienne ni considérable. L'Evêque de Clermont est Seigneur de la ville de *Billon*, qui n'est remarquable que par une relique très-précieuse; ce sont quelques gouttes du précieux sang de Jésus-Christ. Il y a eu quelques dissertations, & même des Livres entiers faits pour prouver l'authenticité de cette relique.

Ardes est la capitale du Duché de *Mercœur*; le château de ce nom est tout auprès. Il y a eu autrefois des Seigneurs de Mercœur, dont l'héritiere ayant épousé Louis II de Bourbon, en 1371, fit passer cette seigneurie dans la branche de Montpensier; lors de la confiscation des biens du Connétable de Bourbon, elle fut abandonnée à sa sœur Renée, qui avoit épousé Antoine, Duc de Lorraine. Mercœur fut le partage d'un Prince cadet de cette derniere

Maiſon. Il fut érigé en Duché-Pairie pour l'un d'eux, en 1576. La Maiſon de Vendôme a hérité des biens de celle de Lorraine-Mercœur; & celle de Bourbon-Condé, de la Maiſon de Vendôme. Enfin, M. le Prince de Conti eſt aujourd'hui Duc de Mercœur.

Vic-le-Comte eſt le chef-lieu du petit Comté d'Auvergne, ſeul territoire qui reſta aux Comtes après qu'ils eurent été dépouillés du reſte de leurs grandes poſſeſſions dans la province. C'eſt actuellement peu de choſe; M. le Duc de Bouillon en eſt Seigneur.

La petite ville de *Langeac* a eu autrefois ſes Seigneurs particuliers, qui prétendoient être de la famille de Saint-Allyre. L'héritiere de la branche aînée de cette Maiſon épouſa Jacques de la Rochefoucault, & lui porta cette ſeigneurie, que MM. de la Rochefoucault-Langeac ont vendue depuis peu : celle de *Herment* eſt le lieu d'origine d'une famille illuſtre, celle de MM. Arnaud, d'Andilly & de Pomponne.

La Chaiſe-Dieu n'eſt fameuſe que par ſon abbaye, fondée, vers 1050, par Saint Robert, que l'on prétend être iſſu des Comtes de Poitiers, par conſéquent de

la même famille que Saint Geraud d'Aurillac. Le Pape Clément VI, dont le vrai nom de famille étoit Pierre Roger, avoit été Moine à la Chaise-Dieu ; ce qui l'engagea à rebâtir magnifiquement cette église, dans laquelle il est enterré. La seigneurie de cette abbaye est assez étendue, & le revenu en est bon.

Passons à présent aux villes de la Haute-Auvergne, quitte à revenir ensuite sur les châteaux de la Basse qui ont quelque chose de remarquable. Je commence par *Saint-Flour*, à cause que cette ville est épiscopale ; car d'ailleurs elle n'est ni la capitale ni la plus considérable de la Haute-Auvergne. Elle est située sur une montagne assez voisine du Cantal. Le nom de Saint-Flour lui vient d'un prieuré dépendant de l'abbaye & de l'Ordre de Cluni, qui fut fondé l'an 1004. En 1317, le Pape Jean XXII érigea le prieuré en évêché. Les Moines y servirent quelque temps de chapitre ; mais ils furent sécularisés en 1476, & les offices claustraux furent transformés en dignités. L'Evêque est Seigneur de la ville, & y exerce la justice ; mais pour les cas royaux, on appelle au Présidial d'Aurillac. L'histoire de cet évêché & la vie de son Pa-

tron, ont été imprimées dès le seizieme siecle. On y voit que le Fondateur du premier prieuré s'appeloit *Amblard de Brezons*. Il étoit d'une ancienne famille noble d'Auvergne, qui a subsisté jusqu'au dix-septieme siecle. Ayant eu le malheur, dit l'acte de fondation, de commettre un parricide, il fit le voyage de Rome pour obtenir son pardon. Le Pape lui donna pour pénitence de bâtir une église & un monastere dans son pays; ce qu'il exécuta. Il trouva que l'on révéroit déjà dans ces montagnes le corps de *Florus*, dit vulgairement *Saint-Flour*, qui avoit été le premier Evêque de Lodéve, & qui, après avoir prêché l'évangile en Languedoc, s'étoit rendu dans la Haute-Auvergne, y avoit opéré grand nombre de conversions, & enfin y étoit mort. Ses reliques étoient déposées dans une petite chapelle, où cependant les Pélerins accouroient en foule; ce fut autour de cet oratoire qu'Amblard bâtit son église & son monastere.

La véritable capitale de la Haute-Auvergne est *Aurillac*. Les uns disent qu'elle doit son nom à l'avantage que la petite riviere sur laquelle elle est située, a de rouler des paillettes d'or; d'autres préten-

dent que ſon Fondateur s'appeloit *Aurelien.* Quoi qu'il en ſoit, elle n'a point été connue avant le neuvieme ſiecle ; mais vers 894 ou 895, l'un de ſes Comtes, nommé *Geraud*, y fonda une abbaye ſous l'invocation de Saint-Pierre. Le Fondateur fut lui-même canoniſé & enterré dans l'égliſe qu'il avoit fait élever. Ses reliques y opérerent des miracles, qui furent cauſe que l'on accourut de toutes parts pour les viſiter. La ville s'agrandit, l'abbaye devint riche & conſidérable. On y établit un noviciat, une bibliotheque & des études ; & il en ſortit de très-habiles gens, entre autres le fameux Gerbert, qui fut Pape ſous le nom de *Silveſtre II*, & Guillaume d'Auvergne, qui fut Evêque de Paris au quatorzieme ſiecle. En 1562, les Moines furent ſéculariſés & transformés en Chanoines, & le monaſtere en chapitre. Cependant le chef a toujours conſervé le titre d'Abbé Commendataire. En 1567, les Huguenots prirent la ville, la pillerent, ravagerent l'abbaye, & diſperſerent les reliques de Saint Geraud & toutes les autres qu'ils y trouverent. Quoique l'Abbé ſoit Seigneur de la plus grande partie de la ville, cependant le Roi y conſerve un château, & y

a établi la premiere Sénéchaussée de la Haute Auvergne, & un Présidial.

La ville de *Mauriac* est le chef-lieu d'une Election de la Haute-Auvergne qui n'est pas fort étendue, & n'est riche que du commerce qui s'y fait de poulains & de chevaux. Elle contient une abbaye actuellement sécularisée & réduite en chapitre. C'étoit un des plus anciens monasteres du royaume, puisqu'il fait remonter sa fondation au temps de Clovis. Il reconnoît pour son Patron, Saint Marius, disciple de Saint Austremoine, qu'il précéda en Auvergne. Après y avoir prêché la Foi avec succès, il se retira dans un hermitage au milieu des montagnes. Il y eut des révélations, des extases, & opéra des miracles. Ces merveilles ayant fait du bruit, il voulut, par modestie, changer de retraite. Il fut tranquille dans la derniere. Mais se sentant près de sa fin, Saint Austremoine fut averti par une voie surnaturelle, du lieu où étoit Marius. Il vint l'assister à la mort, vit son ame s'envoler au ciel, & prit soin de ses funérailles; il fit même élever une chapelle sur son tombeau qui étoit d'abord dans les montagnes, à quelques lieues de *Mauriac*; mais ensuite son corps fut trans-

porté dans ce lieu même : ce fut, dit-on, par les soins de Clovis & de Théodechilde fille de ce Monarque. Cette Princesse avoit suivi son pere en Auvergne, & y étoit restée tandis que Clovis alla combattre Alaric. Le Roi des Goths étant vaincu, celui des Francs repassa triomphant par l'Auvergne, &, de concert avec Théodechilde, il fonda le monastere de Mauriac, & le soumit à une abbaye bien éloignée de là, car ce fut à Saint *Pierre le Vif*, à la porte de *Sens*. Telle est l'Histoire peu vraisemblable de l'origine de la ville & de l'abbaye de Mauriac en Auvergne. Je demande pardon à mes Lecteurs, si je suis obligé de raconter souvent de pareilles Histoires; mais on ne peut donner une description géographique & historique de la France, sans trouver, pour ainsi dire à chaque pas, des traces de l'antique dévotion de nos peres. Après tout, on voit que cette dévotion n'a pas toujours été nuisible, ni même inutile à la culture & à la population de nos provinces; elle a donné lieu à la formation de plusieurs établissemens civils, politiques & religieux. En enrichissant les Moines, elle a enrichi le pays, encouragé l'industrie, excité les Peuples à la vertu, &

les Tyrans au repentir de leurs fautes.

Le *Carladès* est un canton particulier, qui forme, pour ainsi dire, un petit pays à part, partie dans la Haute-Auvergne & partie dans le Rouergue; il appartient par conséquent autant à cette derniere province qu'à la premiere. Deux petites villes se disputent l'honneur d'en être la capitale; l'une est *Carlat*, & l'autre *Vic en Carladès*. Elles sont toutes deux en Auvergne; mais *Mur-de-Barrez* & son district sont dans le Rouergue. Le Vicomté de *Murat* en Auvergne est un arriere-fief du Carladès, qui lui-même portoit autrefois le même titre. Les Vicomtes de Carlat sont très-anciennement connus dans l'Histoire de nos provinces méridionales. La premiere famille de ces Seigneurs finit par une héritiere qui, en 1073, épousa Bérenger Comte de Rodez. Tout au commencement du quatorzieme siecle, Geoffroi, Sire de Pons, épousa Isabeau, fille d'Henri Comte de Rodez. Au milieu de ce même siecle, Renaud de Pons, leur fils, vendit Carlat à Jean de France, Duc de Berri & d'Auvergne, qui acheta en même temps le Vicomté de Murat. Bonne de Berri, fille de ce Duc, épousa le Connétable Bernard

d'Armagnac, qui fut assassiné à Paris par la faction des Bourguignons, en 1418. Leur petit-fils, Jacques d'Armagnac, Comte de Pardiac, eut un sort aussi malheureux. Il eut la tête tranchée en place de Grêve en 1477. Le Carladès & Murat furent confisqués ; cependant Pierre de Bourbon, gendre de Louis XI, transigea avec les héritiers de Jacques, pour les droits qu'ils pouvoient conserver sur ces Terres ; elles entrerent ainsi dans la Maison de Bourbon. L'on sait comment Louise de Savoie trouva moyen de s'approprier la plus grande partie des biens de cette Maison. A sa mort, le Roi hérita des Vicomtés de Carlat & de Murat ; ils ont été depuis toujours compris dans les domaines accordés à plusieurs Reines pour douaire. Enfin, en 1641, le Roi Louis XIII donna le Carladès avec le Duché de Valentinois au Prince de Monaco, pour le dédommager des biens qu'il avoit perdus en prenant le parti de la France contre l'Espagne. *Carlat* étoit autrefois une place très-forte ; mais le château a été entiérement démoli au commencement du dix-septieme siecle. *Vic en Carladès* est également fort, par sa situation sur un rocher ;

mais

mais il n'eſt point fortifié par l'Art. *Monſalvy* eſt encore une petite ville du Carladès, dans laquelle étoit autrefois une abbaye, ou du moins un monaſtere, aujourd'hui ſécularifé; le Prévôt eſt le chef du chapitre, & Seigneur de la ville, mais relevant des Comtes de Carladès. *Murat* n'a point été donné au Prince de Monaco avec le Carladès; il a eu des Engagiſtes à part. Il y avoit un château fort à Murat; mais il a été détruit au dix-ſeptieme ſiecle, comme pluſieurs autres en Auvergne. J'ai dit que *Murat* avoit eu autrefois ſes Seigneurs particuliers. Il ſubſiſte encore en Auvergne une Maiſon qui prétend en deſcendre.

Il ne me reſte qu'à parler de quelques autres châteaux des deux Auvergnes, Haute & Baſſe, qui ont donné leurs noms à pluſieurs Maiſons illuſtres de cette province. *Saint Ilpize* appartenoit autrefois à une branche puînée des Dauphins d'Auvergne. Après avoir paſſé dans différentes Maiſons, elle eſt enfin parvenue dans une branche de la Maiſon de la Rochefoucault, dont eſt M. le Cardinal de la Rochefoucault, Archevêque de Rouen. *Langeac*, qui eſt ſur les frontieres du Gevaudan, au

bord de la riviere d'Allier, a donné son nom à une illustre Maison qui prétend déscendre des Comtes de Gevaudan & du Forez. Savaron nous apprend qu'ils ont aussi la prétention d'être de la famille de Saint Allyre, un des premiers Evêques d'Auvergne, dont j'ai parlé plus haut. La branche aînée est tombée dans celle de la Rochefoucault, qui a aussi hérité de la Terre de Saint Ilpize. Une branche cadette subsiste. La Baronnie d'*Apchon*, dans la Haute-Auvergne, a eu ses Seigneurs particuliers, dont l'héritiere épousa, au commencement du quinzieme siecle, Artaud de Saint-Germain, dont la postérité a pris le nom d'Apchon. Elle s'est divisée en plusieurs branches, dont une au moins subsiste encore. Apchon est la premiere Baronnie de la Haute-Auvergne. *Lastic* est dans les montagnes, sur les confins de la Haute-Auvergne & de la Basse. Cette Maison a donné un Grand-Maître à l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, en 1437. La branche de Saint Jal est établie en Limosin, celle de Sioujac est restée en Auvergne. La Maison de *Senectere* est regardée en Auvergne comme également ancienne & illustre. Savaron, Historien de la ville de Clermont, a publié une généalogie de cette

Maiſon, dans laquelle il la fait remonter jusqu'à Saint Nectaire, Cor-Evêque d'Auvergne, compagnon de Saint Auſtremoine, & qui vivoit au plus tard au troiſieme ſiecle. Il eſt plus naturel de croire que le nom de Meſſieurs de Senectere vient du lieu où a été enterré ce Saint, & dont ils ont été Seigneurs. Au quatorzieme ſiecle, on leur voit faire de grandes alliances avec la Maiſon de l'Eſpinaſſe, tombée dans celle de Montier la Fayette, & avec celle de Montmorin. Au ſeizieme ſiecle, Nectaire de Senectere épouſa Marguerite d'Etampes, Dame de la Ferté-Nabert. Leur poſtérité hérita de la Terre de la Ferté, & en porta ſouvent le nom; cette Maiſon a eu quatre Chevaliers des Ordres du Roi, deux Maréchaux de France, indépendamment d'un grand nombre d'Evêques & d'Abbés en Auvergne. La branche de la Ferté qui avoit été élevée au rang de Duc, a fini en 1703. Celle qui ſubſiſte, portoit, avant que d'être l'aînée, le ſurnom de *Brinon*. Le château d'*Apchier* a donné ſon nom à une des plus anciennes Maiſons établie en Auvergne, mais eſt originaire de Languedoc; elle deſcend de celle de *Château-Neuf de Randon*. Il en exiſte encore au moins une

branche, & peut-être deux. Celle de *Montier la Fayette* tire aussi son nom de son château, & a sa sépulture dans l'église des Jacobins de Clermont en Auvergne. La branche aînée de cette Maison a eu un Maréchal de France sous le regne de Charles VII. J'ai déjà eu occasion de dire ailleurs que la Maison d'*Alegre*, qui tiroit son nom d'un beau château situé dans les montagnes d'Auvergne, sur les confins du Velay, s'étoit fondue en 1409 dans celle de *Tourzel*, aussi d'Auvergne, & qui y possédoit de belles Terres. La postérité de la Maison de Tourzel-Alegre a eu plusieurs Chevaliers des Ordres, un Maréchal de France, & a contracté les plus belles alliances. La Maison de *Chabannes*, sans prétendre descendre des Comtes de Bigorre, est certainement très-ancienne & très-illustre ; elle a de grandes Terres dans l'Auvergne & dans le Bourbonnois. La branche de Curton, qui possede cette Baronnie depuis le regne de Charles VII, descend de Gilbert de Chabannes, Baron de Curton, & de Françoise de la Tour-d'Auvergne. Leur arriere-petit-fils fut fait Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit en 1583. Après l'avénement d'Henri IV au trône, il prit son parti contre le reste des Ligueurs, les

battit, & les força de lever le siége d'Issoire. Il fut fait, pour cette action, Lieutenant Général de la province d'Auvergne; sa Terre étoit déjà érigée en Marquisat.

Le château de *Montboissier* est au centre de la Basse-Auvergne, & la Roche-Canillac tout à l'extrémité de la province, près du Rouergue, & en partie dans le Gevaudan. C'est du premier de ces châteaux que l'illustre Maison de Montboissier tire son nom. On ne fait aucun doute dans la province, qu'elle ne descende de Hugues-Maurice, Seigneur de Montboissier, surnommé le *Décousu*, qui fut, en 966, sinon Fondateur, au moins un des premiers bienfaiteurs de la riche abbaye de la Cluse en Piémont, & y attacha quelques prieurés qu'il avoit fondés dans ses Terres d'Auvergne. Son arriere petit-fils, *Pierre Maurice*, eut six enfans, dont le dernier, nommé *Heraclius*, fut Archevêque de Lyon; l'aîné, connu sous le nom de *Pierre le Vénérable*, fut Abbé de Cluni, & eut pour disciple le grand *Saint Bernard*. *Eustache* se maria, & perpétua sa race, qui contracta les plus belles alliances, jusqu'à ce que, en 1511, *Jacques Roger de Beaufort*, Marquis de *Canillac*, institua son héritier *Jacques de Montboissier*, son petit-neveu,

à condition de joindre le nom de *Beaufort Canillac* au sien. Jacques de Beaufort étoit le dernier d'une Maison illustrée pour avoir produit le Pape Clément VI, dont le nom de famille étoit *Rogier* ou *Roger*. Le Roi Philippe de Valois donna, en 1340, au frere de ce Pape la Terre de Beaufort en Anjou ; sa postérité en prit le nom, mais abandonna ensuite cette seigneurie pour celle de Canillac en Auvergne, qui a passé, comme je viens de le dire, dans la Maison de Messieurs de Montboissier.

Le château de *Montmorin* est aussi dans la Basse-Auvergne, & même dans la Limagne ; il a donné son nom à une des plus anciennes Maisons de la province. Elle étoit si considérée à la fin du quatorzieme siecle, que les Etats d'Auvergne ayant été assemblés à Clermont en 1392, par ordre du Roi, sous la présidence du Maréchal de Boucicaut, le Sire de Montmorin y tint une des premieres places dans le Corps de la Noblesse, après le Dauphin d'Auvergne. La même chose arriva encore en 1510, lorsque Louis XII fit de nouveau assembler les Etats pour la rédaction de la coutume. Jean de Montmorin avoit combattu à la bataille de Poitiers, & fut fait prisonnier avec le Roi

Jean. Au quinzieme siecle, la Terre de Saint-Herem entra, par héritage, dans une branche cadette de la Maison de Montmorin, qui est à présent l'aînée, & de qui descendent Messieurs de Montmorin d'aujourd'hui.

Il y a bien d'autres anciennes & illustres Maisons & familles établies en Auvergne; mais les terres & les châteaux qui leur ont donné leurs noms ne se sont point présentés à moi dans les anciens Livres que j'extrais.

Le *Languedoc* est une des plus belles provinces & des plus grands Gouvernemens de France; c'est peut-être même le plus étendu & le plus riche, sur-tout depuis que celui de Guienne a été partagé. Il est borné au septentrion par le Querci, le Rouergue, l'Auvergne, le Haut-Forez & le Lyonnois; à l'orient par le Rhône, qui le sépare du Dauphiné, du Comtat d'Avignon & de la Provence, au midi par la mer Méditerranée & les Pyrénées, & à l'occident par la Garonne, qui le sépare presque entiérement de la Guienne. Sa longueur & sa largeur sont fort inégales dans certains endroits; elle a jusqu'à quarante lieues de l'orient à l'occident, & trente du nord au midi. Languedoc.

Mes Lecteurs peuvent se rappeler que dans un Volume précédent, en parlant de la Gaule, j'ai dit que le Languedoc avoit d'abord été occupé par les *Volsques-Tectosages*, qui avoient pour capitale Toulouse, & par les *Arecomiques*, qui habitoient les environs de Nîmes. Les Romains s'étant rendus maîtres de toute la Gaule, & l'ayant réduite en Provinces Romaines, érigerent *Narbonne* en capitale d'une d'entre elles, qu'ils appelerent *Narbonnoise*. Elle fut d'abord plus étendue que n'est le Languedoc d'aujourd'hui ; mais ensuite il y eut deux *Narbonnoises*, & une *Viennoise*. Le Languedoc ne contient que la premiere Narbonnoise, quelques parties de la Viennoise & de l'ancienne *Aquitanique*. L'Empereur Honorius ayant eu la foiblesse de laisser les Goths s'établir dans cette belle partie des Gaules, elle prit le nom de *Gothie* & celui de *Septimanie*, parce que les Goths la diviserent en sept cités ou cantons, dont Narbonne étoit toujours la principale. Clovis vainquit ces Goths, & tua leur Roi Alaric au commencement du sixieme siecle. Il conquit sur eux une partie de la Septimanie ; mais ce nom subsista encore, aussi bien que celui de Gothie, & les descendans de Clovis

ne purent même l'éteindre entiérement. Les Goths se retirerent seulement dans la Catalogne & au pied des Pyrénées. Leurs compatriotes régnoient en Espagne, & pouvoient par conséquent aisément les soutenir. Mais au commencement du huitieme siecle, les Mahométans envahirent l'Espagne; ils passerent même les Pyrénées, & Charles Martel ne put les arrêter que lorsqu'ils étoient déjà très-avancés dans le royaume. Cependant il les repoussa: mais la gloire de les chasser entiérement étoit réservée à son fils Pepin, premier Roi de la seconde Race. Les restes des Romains & des Visigots livrerent à ce Monarque Narbonne & Toulouse; & Pepin ayant vaincu d'un autre côté les Ducs des Gascons, *Hunaud* & *Gaifre* son fils, il forma le grand royaume d'Aquitaine, dont l'ancienne Septimanie faisoit partie. Ce royaume passa à Charlemagne, à Louis, qui, par la suite, fut surnommé le *Debonnaire*, & aux deux Pepins, fils & petits-fils de Louis. Ces Rois d'Aquitaine avoient sous eux des Ducs & des Comtes. Les plus considérables d'entre les premiers furent les Ducs de Guienne ou d'Aquitaine, dont j'ai déjà tant parlé,

& entre les Comtes, ceux de *Toulouse*, qui, depuis le commencement du neuvieme siecle jusqu'à la fin du douzieme, possédérent la plus grande partie du Languedoc. Il y avoit aussi des Comtes à *Carcassonne*, à *Nîmes* & à *Beziers*.

Vers la fin du neuvieme siecle, il s'établit dans l'ancienne province, nommée, du temps des Romains, la *Viennoise*, un nouveau royaume qui fut possédé par des Princes descendans de *Bozon*, beau-frere de l'Empereur Charles le Chauve. Ils prirent le titre de *Rois d'Arles*, ou quelquefois *Rois de la Bourgogne Transjurane*. Leur domination s'étendoit principalement dans le Dauphiné & dans la Provence ; mais quelques parties du Languedoc leur étoient aussi soumises. Les derniers d'entre eux furent Empereurs, & descendoient de cette Maison de Souabe qui porta long-temps la couronne impériale, après qu'elle fut enlevée à la Maison de Charlemagne. Enfin, au milieu du treizieme siecle, la Maison fut éteinte, & il ne fut plus question des Rois d'Arles & de Bourgogne ; à peine les Empereurs de Germanie ont-ils conservé sur nos provinces méridionales de France, de

vains titres & de légeres prétentions. Les Comtes de Toulouse finirent aussi à peu près dans le même temps. Les derniers d'entre eux eurent de cruelles guerres à soutenir, ayant été accusés de favoriser les Hérétiques Albigeois. On prêcha contre eux la croisade, & des armées de zélés Catholiques leur firent la guerre la plus sanglante. Raymond VII, le dernier d'entre eux, fut trop heureux de faire sa paix, à condition de donner sa fille & héritiere à Alphonse Comte de Poitiers, frere de Saint Louis. Ce Prince hérita ainsi des grandes possessions du Comte de Toulouse en Languedoc; sa femme & lui moururent sans enfans, & le Roi Philippe le Hardi, fils de Saint Louis, lui succéda. Les Comtes de Carcassonne s'étoient rendus héréditaires, comme ceux de Toulouse, à la fin du neuvieme siecle. Au commencement du onzieme, une héritiere avoit fait passer ce Comté dans la famille de *Trincavel*, qui possédoit déjà celui de Beziers. La race des Trincavel, après avoir encore réuni le Comté de Nîmes, s'éteignit enfin, au commencement du treizieme siecle, dans la personne de Raymond Roger. Il fut attaqué, sous prétexte qu'il favorisoit les

Albigeois, & vaincu par Simon de Montfort. Ce Général des Croisés posséda d'abord ces Comtés, & les transmit à son fils Amaury; mais celui-ci sentit bientôt qu'il étoit trop foible pour les conserver; il les céda au Roi Saint Louis, qui les fit passer, avec le Comté de Toulouse, à son frere Alphonse, & Philippe le Hardi en hérita. Le dernier des Comtés du Languedoc qui fut réuni à la Couronne, fut celui de Montpellier. Il n'avoit commencé que l'an 1100, en la personne de Gui. Cent ans après, sa postérité mâle finit avec Guillaume IV, dont la fille épousa un Roi d'Aragon. Pendant cent cinquante ans, ces Rois, & ceux de Majorque qui en descendoient, furent aussi Comtes de Montpellier: enfin, en 1350, Dom Jaime ou Jacques IV vendit ce Comté au Roi Philippe de Valois, & tout le Languedoc fut ainsi réuni à la Couronne. Depuis ce temps, cette belle province a suivi le sort général de la Monarchie. Après la funeste bataille de Poitiers & la prise du Roi Jean, les Anglois firent bien des maux en France, & le Languedoc n'en fut point exempt. Cependant les Rois d'Angleterre n'en furent jamais maîtres à aucun titre particulier, comme de la

Guienne & de quelques autres provinces; aussi fut-elle plus aisément soumise au Roi Charles VII, qu'aucune autre. Dès que ce Monarque fut paisible possesseur du royaume, il s'occupa sérieusement des intérêts du Languedoc. Il perfectionna l'établissement du Parlement de Toulouse, que l'on prétend qui avoit commencé dès le temps de Philippe le Bel. Il donna naissance à la Cour des Aides & Chambre des Comptes de Montpellier. Ce fut sous son regne que l'assemblée des Etats prit une forme réguliere, qu'il y eut en Languedoc des Gouverneurs fixes & résidens. Enfin toutes les branches de l'administration ecclésiastique, civile, militaire & commerçante du Languedoc, se réglerent d'autant plus aisément, que l'autorité du Roi n'y étoit affoiblie ni partagée par aucun Seigneur ni grand Feudataire de la Couronne; elle ne pouvoit être contredite que par d'anciens priviléges & des libertés communes à toute la province, d'autant plus aisées à concilier, que la composition des Etats est sagement entendue, & qu'il est presque impossible que l'intérêt public ne soit toujours la base de leurs délibérations.

Le Languedoc éprouva, au seizieme

à fait en sûreté du côté de la mer. Je nommerai par la suite les principaux de ces étangs; ils ont quelques inconvéniens pour la salubrité de l'air, mais d'ailleurs quelques avantages, car il y en a qui fournissent une pêche abondante, d'autres forment des marais salans; mais les salines sont presque réduites à présent à celles de *Peccais* & de *Sigean*. Les principales rivieres de la province sont le *Rhône* & la *Garonne* qui la bordent à l'orient & à l'occident, le *Tarn* au septentrion, l'*Arriege* qui roule beaucoup de paillettes d'or, le *Gardon* qui a le même avantage; & l'*Aude*, la *Loire* & l'*Allier* prennent leurs sources dans le Languedoc. Ces rivieres & plusieurs autres ont contribué de tout temps à la fertilité de la province & à son commerce; mais celui-ci a été fort augmenté par la construction du canal royal du Languedoc, pour la jonction des deux mers, qui n'a été exécutée qu'à la fin du dix-septieme siecle, quoiqu'on se fût occupé long-temps auparavant de cet établissement; car on assure qu'on y a pensé dès le temps de Charlemagne & sous le regne de François premier; sous celui d'Henri IV, en 1598, on s'en occupa sérieusement: mais enfin l'honneur en

étoit

étoit réservé au beau siecle de Louis XIV; il fut commencé en 1666, & terminé en 1681.

Il y a beaucoup de montagnes en Languedoc, sur-tout dans le Haut; la partie montagneuse s'appelle en général du nom de *Cevennes* ou *Sevennes*; ce mot, pris dans son sens le plus étendu, peut comprendre le *Vivarais*, le *Gevaudan* & le *Velay*. D'un autre côté de la province, sont d'autres montagnes que l'on appelle les *Basses-Pyrenées*, parce qu'elles tiennent effectivement à la grande chaîne de montagnes de ce nom, mais ne sont pas si élevées.

On connoît dans la province un grand nombre d'eaux minérales & salutaires; les unes se boivent, les autres se prennent en bains; celles dont on fait le plus d'usage à présent, sont les eaux de *Vals* dans le Vivarais, & celles de *Balaruc* sur le chemin de Montpellier à Toulouse. La fontaine de *Gabian*, dans le diocese de Beziers, à quatre lieues de la ville, fournit de l'*huile petrole*, curiosité naturelle, remarquable & utile; j'ai eu occasion d'en parler en extrayant les Ouvrages de Physique du seizieme siecle.

La fertilité du sol n'est pas égale dans

toute la province; mais il n'y a aucun canton qui n'ait son objet de culture & de commerce particulier, qui s'est toujours trouvé capable d'occuper ses habitans, & même de les enrichir, lorsque la province est exempte de troubles, & assez tranquille pour que la population, le travail des habitans & le transport des marchandises ne rencontrent point d'obstacles. Presque par-tout les montagnes sont abondantes en pâturages, & nourrissent des bestiaux & quantité de bêtes à laine. Les côteaux produisent du vin, & les plaines toutes sortes de grains, & des fruits en abondance & excellens; les meilleurs bleds viennent dans le diocese de Narbonne. Le peuple se nourrit de millet dans les dioceses de Toulouse, de Saint Papoul, & de Saint Pons. Les vins de Languedoc sont de différentes qualités; il y en a de foibles qui se consomment dans le pays, & d'autres qui ont plus de corps; ceux-ci se transportent par le Tarn & la Garonne jusqu'à Bordeaux, où on les vend pour vins de Bordeaux même. D'autres de la même espece passent, partie par eau, partie par charrois, jusque dans la Bourgogne, où l'on prétend qu'ils servent à donner de la couleur & de la force au vin de Bourgogne. On en transf-

porte par mer, & en descendant le Rhône, à Gênes & à Livourne. Les meilleurs vins blancs du Languedoc sont ceux de *Tavel*, dans le diocese d'Uzès ; les vins muscats de *Beziers*, de *Frontignan* & de *Lunel*, dans le diocese de Montpellier, passent pour délicieux. Il y a des raisins que l'on fait sécher, & que l'on transporte en cet état dans des caisses ; on les appelle *raisins picardans*. Enfin, il y a quelques vins du Languedoc que l'on trouve du profit à convertir en eau-de-vie. On les vend en pays étrangers, soit sans autre apprêt, soit après en avoir composé des ratafias, en les mêlant avec des fruits, des fleurs & des plantes aromatiques. Comme le climat du Languedoc produit beaucoup de ces plantes odoriférantes, il y a long-temps que l'on compose à Montpellier des eaux de senteur de toute espece, aussi bien que des liqueurs.

La récolte des olives est intéressante pour la province ; elle ne se fait qu'au mois de Décembre, par conséquent il y a de certains cantons où elle est quelquefois prévenue & détruite par les gelées. Les figues y sont excellentes, & on en transporte de séchées comme les raisins, aussi bien que des prunes & des amandes.

Le Languedoc a été la premiere province du royaume où l'on a cultivé les mûriers. On dit que c'est sous la régence de Catherine de Médicis que ces établissemens ont été formés & encouragés; mais depuis le seizieme siecle, ils ont si bien prospéré, que le commerce de la soie est devenu considérable en Languedoc; il ne le cede qu'à celui de la laine: ce dernier est d'autant plus intéressant, qu'il fournit la matiere aux Manufactures de draps. Mais ce ne sont pas les laines du Languedoc que l'on emploie pour fabriquer les draps les plus fins; ceux-là se font avec les laines d'Espagne. Si les brebis qui paissent dans les montagnes & les vallons du Gevaudan, ne fournissent que de la laine médiocre, du moins fait-on avec leur lait d'excellens fromages. On éleve dans ces mêmes montagnes d'assez bons chevaux, & il y a des haras dans les dioceses de Toulouse & de Montauban, le long du Tarn & de la Garonne. Les environs de Montpellier fournissent beaucoup de simples & de plantes médicinales, des arbustes & des racines propres à la teinture & aux Arts; entre autres, le *pastel* ou *guede*, qui sert à teindre en bleu; le *salicot*, qui est aussi propre que la soude à faire du bon savon. C'est dans les bruye-

res du Bas-Languedoc que l'on trouve le petit arbrisseau sur lequel on recueille la *graine d'écarlate* ou *kermès*. Il sert à faire une très-belle teinture, & une drogue médicinale très-estimée, que l'on appelle *confection d'alkermès*. Le *tournesol* ou *maurelle* est encore une plante très-utile pour la teinture, que produit cette province. Une espece de Manufacture très-anciennement usitée en Languedoc, est celle du *verdet* ou *verd-de-gris*, & du cristal, sel ou *crême de tartre*, qui se ramasse dans les tonneaux qui ont renfermé du vin ou des liqueurs. Ces dernieres petites branches de commerce sont une preuve de l'industrie des habitans du Bas-Languedoc, dirigée d'ailleurs par les Physiciens, Naturalistes & Chimistes de l'Université de Montpellier.

On pêche sur les côtes de la Méditerranée du thon, de l'esturgeon, & sur-tout grand nombre de sardines que l'on sale, & dont on fait un débit assez considérable.

On exploite dans plusieurs dioceses du Languedoc, des mines de fer, quelques-unes de cuivre & de plomb. On prétend qu'il y en a d'étain & d'argent dans le Gevaudan, mais elles sont négligées. On

s'attache au contraire à celles de soufre natif & de vitriol, d'antimoine, de cobalt & d'alun. On trouve dans le Velay & dans le diocese de Castres, des turquoises, & même des saphirs. On sait que le Bas-Languedoc a des carrieres de marbre très-abondantes. Le plus commun est d'un rouge pâle, mêlé de blanc; les plus beaux sont les *breches* ou *cervelas*, quelquefois mêlés de couleurs très-brillantes; le plus recherché est celui que l'on appelle *portor*; il est communément noir, avec quelques veines ou filets brillans de couleur d'or. D'ailleurs on trouve dans toutes les grottes & montagnes du Languedoc, beaucoup de pétrifications, congélations & cristallisations, & dans le Bas-Languedoc, des quantités prodigieuses de coquillages fossiles, qui donnent lieu de croire que la mer s'est autrefois étendue jusque sur ces plaines. En un mot, il n'y a point de province dans le royaume aussi abondamment fournie de curiosités d'Histoire naturelle, que le Languedoc.

Le Languedoc est pays de gabelles, quoique l'on ait fait, presque de toute ancienneté, du sel dans cette province même. Les principales salines sont, comme je l'ai déjà dit, à Peccais & à Sigean. On fait

remonter l'établissement de la gabelle dans le Languedoc, jusqu'au regne de Philippe de Valois. On est du moins bien sûr qu'elle y étoit établie sous le regne de Charles V, puisque l'on a des Lettres-Patentes de Jean de France, Duc de Berri, fils de ce Monarque & Gouverneur du Languedoc, qui ordonnent l'exécution de ce qui avoit été réglé par le Roi à cet égard. Depuis ce temps-là, la fabrique du sel en Languedoc se fait pour le compte du Roi, & ce sont les Fermiers de Sa Majesté qui le vendent à ses sujets.

Si les productions, soit intérieures, soit extérieures du sol du Languedoc, ont toujours enrichi cette belle province dans les temps même les plus malheureux, il n'en est pas de même des Manufactures. Leur établissement & leurs progrès n'étoient pas compatibles avec les troubles & les révoltes ; aussi n'ont-elles commencé à être florissantes en Languedoc qu'au dix-septieme siecle, après que Louis XIII eut forcé les Huguenots à la soumission & au repos. Comme nos Auteurs du seizieme siecle n'ont pas vu le Languedoc dans cette heureuse situation, ce n'est pas d'après eux que je peux parler des Manufactures de draps de cette pro-

vince, qui lui procurent aujourd'hui de si grandes richesses; je me contenterai donc de les indiquer. Les plus belles de ces Manufactures sont à Carcassonne & à Lodeve. C'est sur-tout dans le Levant qu'il s'en fait un débit considérable; d'ailleurs il s'en consomme beaucoup en France; toutes les troupes du Roi en sont habillées, & on en envoie à Paris de toutes les couleurs, de différens degrés de finesse, & par conséquent de différens prix. On fait aussi en Languedoc des futaines, des serges, des crépons, & quelques étoffes de soie, indépendamment de la soie en nature qui passe à Lyon.

Le commerce du Languedoc de toute espece, se fait principalement aux foires. Il y en a plusieurs très-considérables, anciennement établies, telles que celles d'Anduze & de Pézenas; mais la plus fameuse de la province, & peut-être de tout le royaume, est celle de Beaucaire. Elle a été établie dès l'an 1217, par Raymond VI, Comte de Toulouse, & ses privilèges ont été confirmés par tous nos Rois depuis le treizieme siecle jusqu'au dix-septieme; elle doit durer trois jours sans compter les fêtes, mais elle en dure toujours six; car elle commence le jour de Sainte

Magdeleine, & les fêtes de Saint Jacques & de Sainte Anne arrivent avant ſa clôture. Dès le ſeizieme ſiecle, on y voyoit accourir des Marchands de toutes les Nations. Au dix-ſeptieme ſiecle, on comptoit qu'il s'y faiſoit, pendant les ſix jours, pour ſix millions d'affaires. Je parlerai plus bas du local

Examinons à préſent quels étoient en général, au ſeizieme ſiecle, le gouvernement & l'adminiſtration eccléſiaſtiques, civils, politiques & militaires du Languedoc. J'ai déjà eu occaſion, dans d'autres Volumes, de dire quelle étoit l'étymologie du mot *Languedoc*; il étoit déjà appliqué à toute la province ſous le regne de Philippe le Bel: on traduiſoit ce mot en latin par *Occitania*, & dans le langage du pays *Lingua-doc*. On le diviſe, preſque depuis le même temps, en Haut & Bas. Chacune de ſes parties comprend différens diſtricts ou cantons, & ont des noms particuliers; mais la diviſion la plus ſimple, & d'après laquelle on peut le mieux connoître tout le Languedoc, eſt celle par dioceſes. Elle peut ſervir également à connoître l'adminiſtration eccléſiaſtique du Languedoc, & l'économique, puiſque la répartition des charges & des impoſitions

de la province se fait toujours par dioceses. Depuis le quatorzieme siecle, il y en a toujours eu ving-trois ; au seizieme, deux seulement étoient archevêchés, & vingt-un évêchés. Au dix-septieme, l'évêché d'Alby a été érigé en métropole ; mais cette érection n'a rien changé au nombre. Deux des Evêques qui ont entrée aux Etats, ont leur résidence hors de la province ; ce sont ceux de Comminges & Montauban. Mais la partie de leur diocese qui est dans le Languedoc, est regardée comme un entier. En parcourant chacun de ces dioceses en particulier, j'expliquerai depuis quand ils sont établis, & je ferai en peu de mots leur histoire.

Le caractere des Languedociens est en général très-vif. Ils ont communément de l'esprit, sur-tout dans le Bas-Languedoc. Ils sont industrieux, ardens à suivre les projets de fortune qu'ils conçoivent aisément ; il s'ensuit qu'ils sont très-propres au commerce, qu'ils cultivent avec succès les Arts & les Sciences, & sur-tout la Littérature agréable. Les Poëtes & les Chansonniers aimables sont moins rares en Languedoc qu'ailleurs, d'autant plus que la Langue du pays est propre à la Poésie. Ils

ne ſont pas moins braves, & le Languedoc a produit un nombre infini d'excellens Militaires. La vivacité, l'eſprit & les graces des Languedociennes ſont généralement reconnus & admirés. Il eſt difficile de défendre ſon cœur contre elles, quoiqu'elles paſſent pour être communément plus ardentes que conſtantes, plus ſenſibles que délicates; c'eſt ainſi, à quelques expreſſions près, que nos anciens Auteurs s'expliquent ſur leur compte.

Ce n'eſt point en vertu d'aucuns priviléges poſitifs, mais en conſéquence d'un uſage cónſtant & immémorial, établi depuis les Comtes de Toulouſe, que le Languedoc a des Etats, entre les mains de qui l'adminiſtration économique de la province eſt remiſe. Le dernier Comte de Toulouſe, Raymond VII, Alphonſe, frere de Saint Louis, Philippe le Hardi, & même Charles VII ont reconnu qu'ils ne devoient exiger des ſubſides des Languedociens que de leur conſentement. Il falloit donc bien les aſſembler pour les y faire conſentir. Mais on ne ſait pas bien quelle étoit la compoſition de ces Etats ſous les anciens Comtes. Par la ſuite, leur conſtitution, leur forme & leurs droits ont été fixés & réglés par nos Rois en différens

temps. Tout s'y passoit déjà, au seizieme siecle, à peu près comme aujourd'hui; on n'y a ajouté depuis que quelques degrés de perfection. On a toujours distingué dans ces Etats les trois Ordres, du Clergé, de la Noblesse & du Tiers-Etat. L'Archevêque de Narbonne est, depuis 1630, en pleine & incontestable jouissance de la Présidence du Clergé, & par conséquent des Etats entiers; mais il y a nombre d'exemples anciens que cette Présidence lui étoit disputée par l'Evêque diocésain du lieu où s'assembloient les Etats : ce n'est que depuis le dix-septieme siecle qu'ils s'assemblent toujours à Montpellier. Auparavant, c'étoit tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. François I ordonna même qu'ils se tiendroient alternativement dans les trois grandes Sénéchaussées de la province, qui sont Toulouse, Carcassonne & Nîmes, & ne décida rien sur la Présidence. Tous nos anciens Cosmographes disent qu'en 1441 le Roi Charles VII ayant convoqué les Etats du Languedoc à Montauban, quoique cette ville soit dans le Querci, ce fut l'Evêque diocésain qui y présida. Mais enfin la regle établie à présent, est que les Etats se tiennent toujours à Montpellier. Ils ne duroient autrefois que quinze jours; de-

puis, il a été décidé qu'ils dureroient un mois entier, & que le mois suivant on arrêteroit les *assiettes particulieres*, c'est-à-dire, la distribution des impositions dans chaque diocese. L'ordre des séances est réglé de la maniere suivante : l'Archevêque de Narbonne, Président, occupe la premiere place ; il a à sa droite les deux Archevêques & ensuite les Evêques rangés suivant l'ancienneté de leurs sacres. Les Evêques qui ne peuvent y assister, envoient à leurs places un Vicaire général, qui ne prend place qu'après tous les Evêques assistant en personne. L'Ordre de la Noblesse se place à la gauche du Primat Président, par conséquent du côté opposé aux Evêques, mais à la même hauteur. Ce second Ordre est composé d'un seul Comte, qui est celui d'*Alais* ; je ferai l'Histoire de ce Comté en parlant de la ville qui est située dans les Cevenes ; d'un Vicomte, qui est celui de *Polignac* ; je parlerai aussi de cette belle & ancienne Terre, située dans le Velay, & de la Maison à laquelle elle a donné son nom ; d'un Baron de *Tour* pour le *Vivarais*, & d'un pour le *Gevaudan* ; j'expliquerai quels sont ces Barons, en parlant des dioceses de *Viviers* & de *Mende* ; & enfin de dix-huit autres

Barons dont les Terres sont situées dans différens dioceses. Ceux-ci n'observent point d'ordre entre eux. Ces représentans de la Noblesse ayant séance en vertu de leurs Terres, on n'exigeoit d'eux, au seizieme siecle, que de prouver qu'ils en étoient possesseurs, pour avoir entrée aux Etats; mais depuis le dix-septieme, on exige qu'ils fassent des preuves de noblesse de quatre générations, sans quoi ils ne peuvent assister aux Etats en personne; mais, quelques raisons qui les en empêchent, ils peuvent charger de leur procuration un autre Gentilhomme. Le Tiers-Etat est composé de soixante-sept Députés des villes & dioceses, qui sont placés sur des siéges au dessous du Clergé & de la Noblesse. Les Etats ont d'ailleurs pour Officiers trois Procureurs Syndics, des Secrétaires Greffiers, & un Trésorier de la province. Le Roi convoque les Etats par lettres adressées à tous les Evêques, aux Barons & aux villes, y envoie toujours des Commissaires, dont le premier est le Gouverneur, ou en son absence un des Lieutenans-Généraux de la province, ou enfin le Commandant en chef, toujours Officier Général de la premiere distinction. Les Commissaires font, de la part

du Roi, la demande d'un don gratuit, &, ſuivant les circonſtances, des demandes extraordinaires plus ou moins fortes. Les Etats déliberent ſur ces demandes, & après avoir fixé les impoſitions conformément à leurs délibérations, avoir mis ordre à différentes demandes particulieres & arrangemens que le Préſident fait examiner dans différens bureaux, les Etats dreſſent des cahiers des repréſentations qu'ils croient devoir faire à la Cour, & les y envoient par des Députés, qui ſont chargés de rendre compte aux Etats ſuivans, de l'égard que la Cour veut bien y avoir. Après cela ils ſe ſéparent. Les Commiſſaires du Roi aſſiſtent à la clôture comme à l'ouverture; mais pendant le cours des délibérations, ils ne doivent point les gêner par leur préſence; c'eſt ce que les Etats ſurent bien remontrer au Grand Connétable de Montmorenci & à ſon fils, quoique ces Seigneurs fuſſent Gouverneurs de la province, & y jouiſſent de la plus haute conſidération. Le *Velay*, le *Vivarais* & le *Gevaudan* ont de petits Etats qui obſervent en raccourci les mêmes formes que les grands Etats de la province; j'en parlerai. Au reſte, les impoſitions & charges du Languedoc ſe diſtinguent en deux

classes; il y en a de fixes, que les Etats ne sont chargés que de répartir avec égalité, mais qu'il ne dépend point d'eux d'accorder ou de refuser; & d'autres incertaines ou variables, qui résultent du don gratuit, des dettes de la province & des différentes communautés. Il seroit trop long de détailler ces différentes especes d'impositions, & la façon dont elles se répartissent & se perçoivent. Il y a en Languedoc, indépendamment de l'administration des Etats, des Cours & des Bureaux chargés de veiller à la direction du domaine & des finances, & à l'exactitude de la comptabilité. La principale est la Chambre des Comptes, Aides & Finances de Montpellier. Dès l'établissement du Parlement de Toulouse, il y a eu des Généraux des Aides qui y ont été joints; ils en ont été ensuite séparés & fixés à Montpellier en 1520. Ce n'est qu'en 1552 que l'on y a joint la Chambre des Comptes, qui existoit depuis 1437: ces deux Compagnies ont été réunies par un Edit de François Premier. Il y a de plus en Languedoc deux Bureaux de Trésoriers de France ou Généralités, dont l'un est à Montpellier, & l'autre à Toulouse: tous deux ont été établis en 1551.

1551. Ils ont les mêmes attributions, fonctions & prérogatives que ceux du reste du royaume, &, dans certains cas, la même dépendance de la Chambre des Comptes, & Cour des Aides de Montpellier.

La Justice civile du Languedoc a pour Tribunal supérieur ou (pour me servir des termes employés par nos anciens Auteurs) *Souverain*, le Parlement de Toulouse, dont le ressort s'étend sur toute la province & sur quelques autres voisines, telles que le Querci, le Rouergue, le pays de Foix, une partie de l'Armagnac & de la Gascogne. Tout le monde sait que ce Parlement a la prétention d'être aussi ancien que celui de Paris, & d'avoir été de même rendu sédentaire par Philippe le Bel. On pourroit cependant former à ce sujet bien des doutes, élever des questions & faire des dissertations qui paroîtroient intéressantes à certaines gens, mais n'amuseroient pas la plupart de mes Lecteurs. Ce n'est que depuis le quinzieme siecle que le Parlement est véritablement fixé à Toulouse. Le Parlement de Bordeaux a été, en 1462, formé aux dépens d'une partie de celui de Toulouse; mais ni cette Cour, ni aucune autre ne peut enlever à Tou-

louse la gloire de posséder le second Parlement du royaume. Sa composition est la même que celle du Parlement de Paris : on y distingue également la Grand-Chambre, la Tournelle, trois Chambres des Enquêtes & une des Requêtes. En 1579, on y avoit établi une septieme Chambre ; c'étoit celle de l'Edit, mi-partie de Catholiques & de Huguenots, pour juger les affaires des Religionnaires. En 1595, cette Chambre fut transférée à Castres. Un peu plus tard elle le fut à Castelnaudari ; enfin elle a été tout-à-fait supprimée lors de la révocation de l'Edit de Nantes. Les Juges d'appel du Parlement de Toulouse sont les Sénéchaussées auxquelles ressortissent les Vigueries. Il n'y avoit anciennement que trois grandes Sénéchaussées dans le Languedoc ; au seizieme siecle, elles ont été multipliées jusqu'à huit, auxquelles on a joint autant de Présidiaux. La Jurisprudence qui est suivie dans ces Tribunaux & dans le Parlement de Toulouse, est ce que l'on appelle communément en France le *Droit écrit*, ainsi nommé, parce qu'il est fondé sur les Loix Romaines, écrites dès le temps de la République & des Empereurs, & par opposition au Droit coutumier ou françois, qui n'a pour base que des coutumes & des

usages qui n'ont été rédigés que fort tard, & sur des Ordonnances de nos Rois, écrites bien postérieurement aux Loix Romaines. Il y a des Auteurs qui ont écrit que c'étoit un privilége du Languedoc de se gouverner suivant les Loix Romaines; mais ce n'est qu'un usage constant, qui a été confirmé par nos Rois même long-temps avant l'établissement du Parlement de Toulouse. Il est certain que la Gaule Narbonnoise se gouvernoit suivant les Loix Romaines, & que lorsque les Barbares s'en furent emparés, elle fut soumise aux Loix Gothiques. Le Droit Romain fut même alors perdu, pour ainsi dire, pendant plusieurs siecles; mais le corps de ces Loix, dressé par ordre de l'Empereur Justinien au seizieme siecle, ayant été retrouvé au douzieme, & ayant été enseigné dans l'Université de Toulouse au treizieme, les Sénéchaux jugerent à propos d'oublier les Loix Barbares, pour ne s'attacher qu'à celles-là. Le Parlement, dans les cas d'appel, adopta les mêmes principes; en conséquence, il n'a été rédigé aucune Coutume générale pour le Languedoc. On n'y suit le Droit commun de la France que dans les cas que le Droit Romain n'a pas prévus, au lieu que

dans le reste du royaume, le Droit Romain ne s'applique qu'aux cas qui n'ont pas été prévus par les Coutumes. On compte cependant en Languedoc un petit nombre de Coutumes locales, particulieres à quelques Sénéchaussées & à quelques Vigueries; mais elles portent sur un petit nombre d'objets. Il y a, par rapport aux fiefs en Languedoc, un principe opposé à l'axiome établi dans tout le reste du royaume, que *nulle terre sans Seigneur*; c'est-à-dire, que toute terre doit dépendre d'un autre fief, ou du moins de la Couronne, s'il n'y a un titre positif qui l'en exempte; mais, au contraire, en Languedoc on regarde comme franche, toute terre dont aucun Seigneur ne peut prouver la sujétion à son fief. D'après cela, il devroit y avoir en Languedoc beaucoup de francs-aleux nobles; cependant il n'y en a guere de cette espece, tant parce qu'on trouve dans les archives du Languedoc des titres contre presque toutes les terres, que parce que celles qui ne sont assujetties à aucune féodalité sont regardées comme roturieres, & ne jouissent d'aucuns droits de justice, ni d'aucuns titres de dignité, qu'on ne peut tenir que du Roi, & qui entraînent l'hommage; d'ailleurs les impositions de la province étant réparties par les Etats dans chaque diocese, il est aisé d'obliger les pos-

sesseurs des terres en franc-aleu, à y contribuer comme les autres.

Il y a dans le Languedoc deux Universités; celle de Toulouse, qui fut établie, en 1228, par Raymond VII, dernier des Comtes Dès son origine, on y enseigna le Droit civil Romain, & depuis elle a toujours été en grande réputation pour ce genre d'enseignement. Les plus grands Jurisconsultes de l'Europe y ont étudié ou professé la Jurisprudence. La Théologie y a été aussi enseignée avec gloire. Quatre Papes y ont pris leurs licences, y ont fondé des collèges, & se sont empressés, ainsi que leurs successeurs & nos Rois mêmes, à accorder les plus beaux privilèges à cette Université; cependant, au seizieme siecle, l'Université de Toulouse n'étoit composée que de trois Facultés. Celle de Médecine étoit abandonnée à l'Université de Montpellier, dans laquelle elle s'enseignoit depuis long-temps; car l'étude de cette Science a commencé, dit-on, à Montpellier dès l'an 1180. Guillaume, qui en étoit Comte alors, recueillit un grand nombre d'excellens & célebres Médecins Arabes, chassés d'Espagne; leur doctrine fut admirée, leur Ecole très-fréquentée alors; & depuis cette époque, la gloire de la Faculté de Médecine

de Montpellier s'eſt conſtamment ſoutenue juſqu'à nos jours. Les autres Facultés exiſtent pourtant dans l'Univerſité de Montpellier. Il y a même eu un temps où celle du Droit civil a eu de la réputation.

Haut-Languedoc.

Je vais enfin parcourir, les uns après les autres, les différens dioceſes du Languedoc, & remarquer, toujours d'après nos vieux Coſmographes, ce qu'ils offrent de plus intéreſſant. Celui de Toulouſe eſt le plus conſidérable du Haut-Languedoc; *Toulouſe* en eſt la capitale, & particuliérement celle d'un petit pays que l'on appelle le *Toulouzain*, & qui comprend, outre le dioceſe de Toulouſe, celui de Rieux, & la partie du dioceſe de Montauban qui appartient au Languedoc.

Il y a des Auteurs qui font remonter la fondation de Toulouſe à l'an 3916 de la création du Monde, ſix cents ans avant la fondation de Rome, & qui regardent comme ſon Fondateur, *Tolus*, deſcendant de Japhet au ſoixante-douzieme degré. Ce ne fut pas, dit-on, au lieu où eſt actuellement Toulouſe, que la vieille Toulouſe fut bâtie, mais ſur un côteau plus éloigné de la Garonne, & aſſez élevé pour n'être pas ſujet aux

inondations. Ce côteau s'appelle le *Puy-David*, & Belleforêt prétend que de son temps on y voyoit encore quelques ruines. Nicolas Bertrand, Auteur des Gestes des Toulousains, imprimés en 1527, & Noguier, Auteur de l'Histoire Tolosaine, imprimée en 1559, disent qu'on le croyoit habité par des Fées, & qu'il y apparoissoit des fantômes. Quoi qu'il en soit, quelques siecles après l'époque de cette prétendue fondation, Toulouse se trouve être la capitale des Volsques Tectosages, Peuples Gaulois, qui habitoient ce qui forme aujourd'hui le Haut Languedoc. Ces Peuples étoient braves; ils devinrent conquérans & voyageurs, & se signalerent par des exploits vraiment étonnans. S'étant embarqués, au nombre de trois cent mille, sous la conduite de Brennus, ils débarquerent dans la Grece, pénétrerent jusque dans la Phocide, & entreprirent de prendre & de piller le temple de Delphes. Ici les sentimens des Auteurs sont partagés; les uns prétendent qu'ils réussirent dans leur entreprise, & qu'ils rapporterent de grandes richesses dans leur pays; d'autres, qu'ils furent vivement repoussés, que Brennus fut tué avec une partie des siens, que le reste se dispersa; quelques-uns s'é-

tablirent dans la Thrace ; & fonderent des colonies, desquelles sont venus les Galates ; d'autres s'arrêterent dans l'Asie-Mineure, & y bâtirent la ville d'Ancyre. Très-peu revirent leur patrie. On place cette expédition environ deux cent cinquante ans avant Jésus-Christ ; mais le siecle suivant, Annibal & son armée Carthaginoise, voulant passer d'Espagne en Italie, traverserent le pays des Volsques Tectosages. Ceux-ci furent bien étonnés de voir des Africains au milieu d'eux. Ils voulurent d'abord les arrêter : mais trouvant la chose impraticable, ils s'arrangerent avec eux pour leur donner un libre passage. Noguier a prétendu nous conserver les harangues d'Annibal au Sénat de Toulouse, & la réponse des Toulousains. A la fin, les Carthaginois passerent sans combat en Italie ; mais lorsqu'après plusieurs guerres & bien des batailles, ils en furent chassés, les Romains à leur tour pénétrerent dans le pays des Volsques & les assujettirent ; cependant ils traiterent toujours, dit-on, les Toulousains avec distinction. Nos vieux Auteurs veulent même nous faire croire que la République de Rome écrivoit à celle de Toulouse, & la traitoit de sœur & d'égale ; peut être fut-ce avec ces procédés

amiables que les Romains vinrent à bout de faire de Toulouse une place forte, & d'y établir une garnison Romaine. Cette ville étoit alors au même endroit où nous la voyons ; on montre encore les lieux qu'occupoient deux châteaux bâtis par les Tectosages. Ils sont aux deux extrémités de la ville ; l'un à la porte que l'on appelle de *Basacle*, près de la Garonne. Il y a actuellement dans cet endroit de très-beaux moulins à eau, auxquels on fit de grandes réparations à la fin du seizieme siecle. On découvrit alors quelques ruines d'un de ces anciens châteaux bâtis par les Tectosages, & d'un temple, peut-être dédié à Pallas ; car on remarquoit des chouettes sculptées sur ses pierres. Le second château a subsisté bien plus long-temps que le premier, puisqu'il n'a été démoli qu'au seizieme siecle. Nous ignorons le nom qu'il portoit à son origine ; mais il s'appeloit, sous les Goths & les Comtes de Toulouse, le *Château Narbonnois*. Les Proconsuls & Gouverneurs, quelquefois les Empereurs Romains l'ont habité. Les Rois Visigots trouverent cette demeure charmante & délicieuse, les Rois d'Aquitaine, les Ducs, & enfin les Comtes de Toulouse, jusqu'à

leur extinction, y ont demeuré, & chacun de ces hôtes illustres s'attacha à l'embellir dans le goût de son temps. Depuis l'établissement du Parlement de Toulouse, C'est dans ce château que ce respectable Tribunal s'est toujours assemblé. Mais au seizième siecle, on le trouva trop antique & trop gothique; d'ailleurs il étoit très-solide, car on eut toutes les peines imaginables à le démolir. Nicolas Bertrand, qui avoit vu ce château dans son entier, & Noguier & Belleforêt qui l'avoient vu démolir dans leur jeunesse, nous en ont laissé des descriptions & même quelques dessins, entre autres celui d'une des portes, chargée de trophées & d'ornemens d'architecture d'assez bon goût. Au milieu du château étoit une tour fort élevée, qu'on appeloit la tour de l'*Aigle*, parce qu'on voyoit s'élever au dessus un aigle doré, qui servoit de girouette. Ce fut un Architecte nommé *Bachelier*, qui fut chargé de la démolition & de la reconstruction du château; il paroît qu'il se servit de quelques anciennes fondations qu'il eût été difficile d'arracher, parce qu'elles étoient composées de pierres énormes, si bien liées, qu'elles ne sembloient faire qu'une seule masse.

Au milieu de la ville, étoit, du temps des Tectosages, un fameux temple dédié à Apollon; c'étoit là qu'on conservoit les trésors dont il est question dans les Ouvrages de Justin, de Strabon & de plusieurs autres anciens Auteurs, sous le nom *d'or de Toulouse*; mais ils sont partagés sur la premiere source de ces trésors; quelques-uns croient qu'ils venoient originairement du pillage du temple de Delphes; mais il est sûr que cette entreprise échoua. De quelque part que vînt cet or, la masse en étoit considérable, tant dans le temple d'Apollon même, que dans un lac qui y touchoit, & où les Toulousains avoient jeté une partie de leurs richesses, pour les mieux cacher; elles ne consistoient point en pieces frappées d'aucun coin, mais en lingots. Ce trésor échappa pendant quelque temps à l'avidité des Romains. Enfin le Consul Cépion, qui vint commander dans la Gaule Narbonnoise, trouva un prétexte pour s'en emparer. Les Toulousains favoriserent les Cimbres qui s'avançoient du fond du Nord à dessein d'envahir l'Italie; ils chasserent de leur ville la garnison Romaine. Cépion, au lieu de poursuivre les Barbares, tomba sur Toulouse, s'en empara, & livra la ville au pillage. Les tré-

ſors furent enlevés, tant ceux du temple d'Apollon que ceux du lac. Le malheureux Cépion & ſes ſoldats n'en tirerent aucun profit; ils furent vaincus par les Cimbres ou par les Tectoſages mêmes, qui les pourſuivirent & leur reprirent une partie du butin qu'ils venoient d'enlever; mais la peſte ſe mit dans Toulouſe; & de là eſt venue l'expreſſion, *or de Toulouſe*, pour indiquer quelque choſe qui porte malheur, parce qu'on avoit remarqué que tous ceux qui avoient touché à cet or avoient éprouvé des déſaſtres.

Cependant, après la défaite des Cimbres par Marius, les Romains rentrerent dans Toulouſe; Céſar y rétablit la garniſon Romaine, & s'en ſervit comme d'un point d'appui pour ſes conquêtes ultérieures. Elle fut très-favoriſée du temps des premiers Empereurs: une Colonie Romaine y fut envoyée, à ce qu'on croit, ſous l'empire de Galba; il y eut alors des écoles fameuſes. Nos vieux Auteurs ignorans diſent que Virgile y étudia, que le Poëte Stace étoit de Toulouſe, &c. Ils croient auſſi que Saint Martial y prêcha la Foi dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, ainſi que dans toute l'Aquitaine; mais les Hiſtoriens raiſonnables & inſtruits conviennent

qu'on ne ſait rien touchant l'établiſſement du Chriſtianiſme à Toulouſe avant le martyre de Saint Saturnin, que les Toulouſains appellent *Saint Sernin*. Il y vint prêcher la Foi, l'an 250 de notre Ere, ſous l'empire de Décius. Les actes de ſon martyre diſent qu'il étoit obligé de traverſer le Capitole pour ſe rendre à la petite égliſe où s'aſſembloient ſecrétement les Chrétiens. Cet édifice avoit été bâti à l'inſtar du fameux Capitole de Rome : on voyoit au milieu un temple dédié à Jupiter Capitolin, où les Prêtres Païens faiſoient leurs ſacrifices & rendoient les Oracles de leur fauſſe Divinité. Un jour que Saturnin traverſoit le Capitole & le temple, les Prêtres s'apperçurent que ſa préſence faiſoit taire leurs Dieux; ils exciterent contre lui le peuple, qui ſaiſit le ſaint homme & le lia à un taureau fougueux, deſtiné aux ſacrifices, qui l'entraîna dans ſa courſe, & ſe briſa avec lui dans une rue de la ville. Ses reliques furent heureuſement ramaſſées par des femmes pieuſes. On a bâti dans le même endroit où le Saint expira, une égliſe qu'on nomme *Sainte Marie*, ou *Saint Sernin du Taur* ou *Taureau*; c'eſt encore une des paroiſſes de Toulouſe.

Au quatrieme siecle, la conversion de l'Empereur Constantin fit triompher la Religion Chrétienne du Paganisme dans Rome même ; cependant les temples des idoles ne furent pas encore alors absolument détruits. L'église cathédrale de Toulouse, dédiée à Saint Etienne, fait remonter son antiquité jusqu'à ce temps ; mais on n'y trouve plus aucun monument de cette époque ; elle a été entiérement rebâtie, peut-être même plusieurs fois ; elle est vaste, belle & ornée ; au seizieme siecle, elle n'étoit pas encore entiérement achevée ; au contraire, les églises de la Daurade & de Saint Sernin renfermoient dès-lors les monumens les plus précieux des premiers temps du Christianisme, & même quelques traces de celui du Paganisme ; car elles avoient été toutes deux des temples d'idoles, & ce n'est que sous l'empire d'Honorius qu'elles furent consacrées au vrai Dieu. Nous avons un Volume entier, composé au seizieme siecle & imprimé au commencement du dix-septieme, qui contient l'Histoire de *Notre Dame de la Daurade* : ce Livre est aujourd'hui d'autant plus curieux, que depuis cinquante ans l'ancieene église est absolument détruite & rebâtie. L'Auteur

y établit fort bien qu'il y avoit autrefois dans cet endroit un temple dédié à Minerve ou Pallas, & qu'une partie des murailles, le chevet & le fond de l'église de la Daurade étoient encore, au seizieme siecle, les mêmes qui avoient servi au temple; que les caveaux placés sous le grand autel avoient été employés pour les oracles, & que les ornemens d'architecture & les colonnes de pierres annonçoient que cet édifice avoit été construit avant les siecles d'ignorance & de barbarie qui préparerent la chute de l'Empire Romain. Honorius ayant ordonné, l'an 399 de notre Ere, que les temples païens qui subsistoient, fussent tous convertis en églises Chrétiennes, celui de Pallas eut ce sort. Ce fut Saint Exupere, alors Evêque de Toulouse, qui présida à cette transformation, aidé de la protection de Placidie, sœur des Empereurs & femme d'Ataulphe Roi des Visigots, qui faisoit sa résidence à Toulouse. On substitua le nom de la Sainte Vierge à celui de Pallas; & Placidie, voulant donner une nouvelle preuve de son zele & de sa dévotion, s'empressa d'ajouter à cette église tout ce qui pouvoit la décorer & l'embellir. Ce fut elle qui fit incruster l'intérieur de ce

temple, de mosaïques qui représentoient Jésus-Christ, la Sainte Vierge, les Apôtres & les Anges; le dessin en étoit à la vérité assez grossier; mais l'ouvrage étoit exécuté avec art, & de maniere à durer bien des siecles : aussi ces incrustations se sont-elles soutenues autant que le bâtiment même; & comme les dorures y étoient très-multipliées, très-vives & très-belles, c'est ce qui a fait donner à cette église le nom de la *Daurade*. Ce fut peut-être alors que l'on y plaça une statue de la Sainte Vierge, que l'on y révere encore, & que l'on appelle *Notre-Dame la Noire*. L'affluence du peuple Catholique de Toulouse fut bientôt d'autant plus grande à la Daurade, que cette image fut regardée comme miraculeuse; il fallut agrandir la nef; on fit de nouveaux murs pour la prolonger, sans détruire tout-à-fait l'ancien édifice du temple de Pallas. Cette construction fut ordonnée par la Reine Ragnachilde, femme (suivant nos anciens Auteurs) du Roi Visigot, Théodoric II. On a vu jusqu'en 1727 le tombeau de cette Reine en pierre, placé sur une porte latérale de l'église. Chabanel, Auteur de l'Histoire de la Daurade, prétend que cette Reine fut celle que l'on surnomma *Pedauque*,

Pedauque, c'eſt-à-dire, *Pied-d'oie*, ſurnom très-ſingulier, qui lui fut donné, non qu'elle eût les pieds faits comme un canard, quoiqu'elle ait ſouvent été repréſentée avec cet attribut ridicule, mais parce qu'elle faiſoit un uſage journalier des bains, & qu'on diſoit qu'elle avoit preſque toujours les pieds dans l'eau comme les oies. On montre encore à Toulouſe les ruines de ces bains; ils ne ſont pas loin du château Narbonnois qu'habitoient les Rois Goths, & qui étoit lui-même aſſez près de la Daurade, pour que Théodoric & ſa femme puſſent aiſément y aller prier Dieu. On croit qu'ils y ſont enterrés, parce qu'on y voyoit un tombeau briſé, ſur lequel on remarquoit les lettres *Theodo*.... ce qui a fait penſer à quelques ignorans que le tombeau de l'Empereur Théodoſe étoit dans l'égliſe de la Daurade à Toulouſe. La Reine Ragnachilde ayant fait cette augmentation de bâtiment à la Daurade, les autres Rois Goths de Toulouſe, ſes deſcendans, continuerent de fréquenter cette égliſe & de l'embellir. Nos Rois de la premiere Race la prirent également ſous leur protection; les Rois & les Ducs d'Aquitaine l'agrandirent encore, & l'augmenterent, en y faiſant ajouter de groſſes colonnes

très-massives. Ils y établirent une collégiale ou chapitre de Chanoines; mais ceux-ci s'étant fort relâchés & ayant négligé le Service divin, Guillaume IV, Comte de Toulouse, donna, l'an 1077, cette église à Hugues, Abbé de Cluni, qui y envoya des Religieux capables d'y rétablir la discipline ecclésiastique. Cependant à la longue les Moines se relâcherent aussi; on les sécularisa. La Daurade redevint collégiale & paroissiale. A la fin on l'a rendue, au dix-septieme siecle, aux Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur. Pendant le temps qu'elle étoit entre les mains des Moines de Cluni, il s'étoit formé tout auprès un établissement remarquable; c'étoit un cimetiere destiné particuliérement aux Comtes de Toulouse. Le Pape Urbain II, par sa bulle de l'an 1088, accorda à ce cimetiere un privilége assez singulier; c'est que tous ceux qui y seroient enterrés auroient plein pardon & absolution de tous leurs péchés. Les termes sont positifs; les voici : *Omnes qui in eodem loco religionis gratiâ optaverint sepeliri, per beati Petri gratiam ab omnibus absolvimus vinculis delictorum.* De ce moment, les Comtes de Toulouse résolurent de se faire tous enterrer dans ce lieu

ſacré, & ils s'en réſerverent le droit excluſif. On y voyoit autrefois les épitaphes de pluſieurs Comtes; mais on n'y remarquoit plus, en dernier lieu, que le tombeau d'Alphonſe, ſurnommé *Jourdain*, qui prenoit auſſi le titre de Marquis de Provence. Il mourut dans le même pays où il étoit né, c'eſt-à-dire, en Paleſtine, & ſon cadavre fut rapporté à Toulouſe. Son tombeau de pierres étoit dans le cimetiere, mais appuyé contre les murs de l'égliſe, & chargé de mauvais vers latins qui rappeloient le privilége du cimetiere. Ce tombeau s'eſt ſans doute conſervé, à cauſe de la ſituation où il ſe trouvoit, & les autres peuvent avoir été détruits pendant les troubles & les ravages qui furent les ſuites & les triſtes conſéquences de l'héréſie des Albigeois. Celui du malheureux Raymond VI n'y a jamais été; car ce Prince, dépouillé de ſes Etats pour avoir favoriſé les Albigeois, eut beau paroître s'en repentir & ſe ſoumettre au Pape, il n'obtint pas d'abſolution complette, peut-être parce qu'elle auroit entraîné la néceſſité de lui reſtituer ſes Etats. Il mourut en 1222, & jamais le Pape ne voulut permettre qu'il fût enterré en terre ſainte; il le fut dans le jardin des Chevaliers de l'Ordre

de Saint Jean de Jérusalem (à présent dit de Malte). Noguier, un des vieux Historiens de Toulouse, dit avoir vu gravés sur une pierre qui lui servoit de tombe, ces deux vers Languedociens :

No hia hom sur terra per gran senhor que fus,
Quem gettes de ma terra se laglesa nos fus.

(*C'est-à-dire, selon Noguier*)

Il n'est homme si grand en ce monde, qui m'eût
De mon pays jeté si l'église ne fût.

Raymond VII, le dernier des Comtes de Toulouse, & fils de Raymond VI, est enterré à Fontevrault auprès de Jeanne d'Angleterre sa mere.

Dans le dernier état des choses, les Bénédictins de Saint Maur occupent un beau monastere auprès de l'église de la Daurade, mais comme il est entouré de maisons, & qu'il ne peut y avoir de jardin, on a pratiqué au haut du bâtiment une terrasse sur laquelle les Religieux se promenent, & que l'on appelle l'*Amirande*, parce que l'on a de là une très-belle vue sur la Garonne & les environs de la ville.

Après avoir dit ce qu'est devenu le temple de Pallas à Toulouse, je ne dois pas oublier ce que nos vieux Auteurs nous

apprennent concernant celui d'Apollon & le lac voiſin, qui renfermoient ce fameux tréſor dont j'ai déjà parlé. Au quatrieme ſiecle, le temple fut converti en une égliſe, qui eſt aujourd'hui celle de l'abbaye de Saint Sernin. Ce fut Silvius, un des premiers Evêques de Toulouſe, qui fit ce changement vers l'an 380. Il entreprit même d'augmenter l'édifice, & de l'étendre ſur une partie du lac. Son ſucceſſeur, Saint Exupere, voulut ſuivre ce projet au commencement du cinquieme ſiecle; mais l'irruption des Vandales qui ravagerent les Gaules & prirent même Toulouſe, en retarda l'exécution. Ce plan ne put être ſuivi que beaucoup plus tard, ſous les Rois Viſigots, par l'un de leurs Ducs ou Généraux, qui s'appeloit *Launebode*, & par *Beretrude* ſa femme; probablement les Rois Goths protégerent cette conſtruction, & Clovis & ſes deſcendans la trouverent tout-à-fait achevée, lorſqu'après avoir détruit l'empire des Viſigots, ils furent maîtres de l'Aquitaine & de Toulouſe; car il eſt fait mention de cette égliſe dans Grégoire de Tours & dans les Lettres de Sidoine Apollinaire : on voit que les Abbés & les Religieux Bénédictins de S. Sernin étoient, dès ce temps-

là, de ſaints & ſavans perſonnages. Succeſſivement les reliques les plus précieuſes s'accumulerent dans cette égliſe. Charlemagne en donna beaucoup ; les Rois d'Aquitaine & les Comtes de Toulouſe groſſirent encore ce tréſor ſacré. Enfin, juſques au ſeizieme ſiecle, il eſt étonnant combien de corps ſaints y furent raſſemblés, & combien de richeſſes furent employées pour conſtruire & orner leurs châſſes & leurs chapelles. S'il y a un Livre conſacré uniquement à faire l'Hiſtoire de l'égliſe & du monaſtere de Notre-Dame de la Daurade, il y en a un pareil qui ne contient que la deſcription de l'égliſe S. Sernin, & quelques oraiſons propres à être récitées devant les reliques que cette égliſe renferme. Je vais en indiquer ſeulement les principaux articles, en obſervant que quoiqu'elle conſerve toujours le nom d'abbaye & ait un Abbé Commendataire qui jouit d'un gros revenu, elle n'eſt plus occupée par des Moines ; au onzieme ſiecle, elle fut donnée à des Chanoines réguliers ; plus récemment ces Chanoines ont été tout-à-fait ſécularisés. Nicolas Bertrand, le plus ancien Auteur qui ait écrit l'Hiſtoire de Toulouſe en notre Langue, a bien raiſon de dire que ſi le temple d'Apollon & le lac de

Toulouse renfermoient, du temps de Cépion, des trésors profanes immenses, l'église de Saint Sernin n'en renferme pas moins de sacrés. On est frappé, en entrant dans ce vaste édifice (qui au dehors a l'air d'une citadelle & est surmonté d'un clocher d'une prodigieuse élévation), de voir dans les chapelles, à droite & à gauche, des armoires qui contiennent des châsses que l'on découvre & que l'on montre dans les grandes occasions. Il paroît qu'elles ont toutes échappé à la fureur des hérétiques, tant Albigeois que Calvinistes.

Pour commencer par les reliques les plus anciennes, on montre à Saint Sernin le corps de la chaste *Susanne*, dont l'ancien Testament fait mention : on sait qu'elle fut accusée injustement par deux vieillards, & déclarée innocente par le jeune Daniel. Ses reliques furent, dit-on, apportées de Jérusalem à l'Empereur Charlemagne, lorsqu'il étoit à Toulouse. Comme il étoit difficile de concevoir comment elles avoient pu être découvertes si long-temps après la mort de la Sainte, qui avoit été enterrée à Babylone, & non à Jérusalem; aussi fallut-il bien des miracles & des révélations pour éclaircir ce problême: on en trouve le récit dans les anciens Anna-

listes de Toulouse. Suivant l'usage de l'église de Saint Sernin, le corps & la tête de la Sainte sont dans deux châsses différentes, mais dans la même chapelle qui lui est dédiée. On voit dans une grotte souterraine sept chapelles, dans l'une desquelles est une des épines de la couronne de J. C., & dans les autres les corps de six Apôtres; savoir, 1°. ceux de *Saint Philippe* & de *Saint Jacques le Mineur*; la tête de Saint Philippe est à part dans une autre châsse; mais pour celle de Saint Jacques, nos vieux Auteurs conviennent qu'elle est à Saint Jacques de Compostelle en Galice. 2°. Les corps de *Saint Simon* & *Saint Jude*; ils étoient depuis très-long-temps conservés, mais sans éclat, dans l'église de Saint Sernin. En 1511, Nicolas Bertrand, Capitoul & Historien de Toulouse, fit, de l'agrément du Parlement & aux dépens du Corps Municipal, placer ces corps saints dans de belles châsses, & les têtes furent mises dans d'autres, aux frais de l'Abbé de Saint Sernin. 3°. Les reliques de *Saint Jacques le Majeur* ont été de même mises en honneur en 1386, par l'ordre de Jean, Duc de Berri, second fils du Roi Charles V, qui a fait orner de pierreries les deux châsses, dont l'une contient

le corps, & l'autre la tête. 4°. La châsse qui renferme la tête de *Saint Barnabé*, est de 1504; mais ce n'est qu'au dix-septieme siecle qu'a été faite celle dans laquelle repose son corps. En remontant dans l'église, on voit dans la chapelle de Saint Etienne une des pierres avec lesquelles ce Saint fut martyrisé. Parmi le grand nombre de corps de Martyrs & de Saints étrangers que l'on trouve dans cette église, indépendamment des Evêques de Toulouse, on doit remarquer celui de *Saint George*, apporté de la Grece, en 1187, par Guillaume Comte de Toulouse; ceux de *Saint Cyr*, enfant de quatre ans, & de *Sainte Julite*, sa mere, martyrisés dans les premiers siecles de l'Eglise, & placés à Saint Sernin depuis le quinzieme siecle. Mais ce n'est que depuis le siecle suivant que l'on croit y posséder le corps de *Saint Edmond*, Martyr, Roi d'Angleterre; j'ignore comment il peut y avoir été apporté. Enfin on y montre les reliques de cinq des premiers Evêques de Toulouse. Tous ont des chapelles particulieres & de superbes châsses & reliquaires; le premier est *Saint Sernin*; le second, *Saint Honoré* son successeur; le troisieme, *S. Silve*; le quatrieme,

ce grand *Saint Exupere*, ſur les vertus & les miracles duquel nos anciens Annaliſtes ne peuvent tarir; & le cinquieme, *S. Hilaire* de Toulouſe. Il faut encore y joindre *Saint Papoul*, Collegue ou Cor-Evêque de Saint Sernin, Fondateur d'une abbaye qui a été érigée en évêché; & *Saint Gilles* & *Saint Gilbert*, Abbés en Aquitaine. Quoique cette liſte de Saints & de reliques puiſſe paroître nombreuſe, ce n'eſt cependant pas, à beaucoup près, le catalogue complet des tréſors ſacrés de l'abbaye de Saint Sernin.

J'ai dit que le troiſieme temple de Toulouſe étoit dans le Capitole, dédié à Jupiter, qui y étoit repréſenté, dit-on, ſous la figure d'un belier, comme dans le temple de Jupiter Hammon. Lors de la converſion des édifices païens en égliſes Chrétiennes, celui-ci fut transformé en chapelle, dédiée à Saint Quintin, Sénateur Romain, martyriſé pour la Foi. Cette chapelle exiſte encore aſſez près du lieu où eſt à préſent l'hôtel-de-ville, que l'on appelle toujours le *Capitole*. On conſerve encore dans ce Capitole, dont la conſtruction eſt moderne, tout ce qui peut conſtater l'ancienne gloire de Tou-

loufe, & prouver même qu'elle n'a point dégénéré; un coup-d'œil fur le dedans de cet édifice peut en convaincre.

Les Capitouls ou Magiftrats Municipaux de Touloufe exiftoient déjà fous la domination des Comtes; mais ils augmenterent beaucoup de confidération, lorfque Touloufe fut réuni à la Couronne, fous le regne de Philippe le Hardi, en 1271. Ils furent les premiers à prêter ferment de fidélité au Roi. Ils obtinrent alors les plus beaux privileges, & la Jurifdiction civile & criminelle dans toute la ville; ils en jouiffent encore, du moins en premiere inftance, & ont fur-tout la police & la voirie dans Touloufe & fa banlieue. Ils ont été autrefois au nombre de dix, & on les appeloit les *Décemvirs*. A compter de 1285, époque depuis laquelle leurs regiftres font bien en regle, jufqu'en 1438, on en voit la plupart du temps douze; on les trouve enfuite réduits à huit, la difpofition des quartiers de la ville ayant changé alors; car il y a toujours autant de Capitouls que de quartiers; les quartiers mêmes s'appellent *Capitoulats*. Ce qui diftingue principalement les Capitouls de Touloufe, c'eft le droit d'acquérir la nobleffe en entrant en place, & de la tranfmettre à leurs defcen-

dans. Quelques Auteurs croient qu'ils sont en possession de cette distinction depuis l'an 1280; d'autres reculent cette époque de quelques années, & quelques-uns ont voulu la fixer au regne de Charles VII, vers le commencement du quinzieme siecle: mais il paroît que la noblesse des Capitouls fut seulement alors mieux reconnue & constatée. Bertrand avance que les quatre premiers Capitouls avoient sous leurs ordres chacun cent hommes d'armes *prêts à batailler, si besoin en étoit*; que ces Capitouls ne devoient point par conséquent être Clercs, encore moins *gens mécaniques*, mais nobles & militaires; aussi quelques-uns d'entre eux prenoient-ils le titre de Chevaliers, preuve qu'ils avoient déjà été à la guerre. Jusqu'au seizieme siecle, plusieurs bons Gentilshommes se faisoient honneur d'être Capitouls de Toulouse, parce que ces places leur procuroient des distinctions dans la ville, & peut-être quelques profits; mais ce n'étoit sûrement pas pour acquérir la noblesse, car leurs Maisons étoient souvent illustres; d'ailleurs les Capitouls ont toujours été Juges des citoyens; mais ils n'étoient presque jamais Jurisconsultes; on leur donnoit des Assesseurs gradués, pour les aider dans

l'examen & le jugement des procès, & c'eſt ce qui ſe pratique encore.

C'étoit un vieux proverbe généralement reçu au quatorzieme ſiecle, que,

De grand nobleſſe prend titoul,
Qui de Toulouſe eſt Capitoul.

Vers 1280, on voit parmi les noms des Capitouls, celui de *Pierre de Toulouſe*, avec cette épithete, *Damoiſeau*. La Faille prétend que ce Capitoul deſcendoit de *Bertrand*, fils cadet de *Raymond VI* Comte de Toulouſe. Le fils de Bertrand épouſa l'héritiere de *Lautrec*. MM. de *Toulouſe-Lautrec* doivent aſſurément ſe faire honneur d'être de la même Maiſon, puiſque, dans ce cas, ils ſeroient vraiment deſcendans des anciens Comtes de Toulouſe, comme Borel & La Faille, Auteurs eſtimés, paroiſſent le croire.

En 1301, on trouve encore parmi les Capitouls de Toulouſe, *Guillaume Adhemar*, Chevalier. La Faille dit qu'il étoit deſcendu de Hugues Adhemar, dont le frere, Evêque du Puy, fut Légat du Saint Siége, lors de la premiere croiſade, à la fin du onzieme ſiecle.

Enfin on trouve dans la liſte des Capitouls des treizieme & quatorzieme ſie-

cles, les meilleurs noms des provinces voisines du Languedoc, tels que ceux de *Durfort*, de la *Barthe*, *d'Espagne*, de *Nogaret*, de *Montault*, de *Lescure*, de *Barbasan*, & de *Noé*.

Les salles où s'assemblent les Capitouls s'appellent *Consistoire*: on remarque dans la plus grande un monument élevé à la gloire de la fameuse *Clémence Isaure*; c'est sa statue en marbre blanc, avec une belle & longue inscription qui explique toutes les obligations que lui a Toulouse, tant pour avoir fait présent à la ville de plusieurs bâtimens ou terreins qui servent à des usages publics & utiles, que pour avoir contribué à la construction de l'hôtel-de-ville, & enfin pour avoir été la premiere Institutrice des fameux *Jeux Floraux*. Ces Jeux sont une espece d'Académie composée à l'imitation de celles d'Italie. Les Académiciens ne s'assemblent point pour disserter ni composer aucun Ouvrage en commun; mais ils distribuent des Prix de différentes valeurs à ceux qui font les meilleures Pieces de poésie légere en différens genres. On fait remonter l'institution de ces Jeux à l'an 1323; elle fut renouvelée en 1585. Les cinq Prix qu'elle distribue sont en forme de fleurs. Le pre-

mier eſt une *amaranthe* d'or, deſtinée à une Ode; le ſecond, une *aiglantine* auſſi d'or, pour un Diſcours en proſe ſur un ſujet donné. Les trois derniers ſont des fleurs d'argent, pour une Eglogue, une Elégie & un Sonnet. L'Académie des Jeux Floraux a encore reçu au dix-ſeptième ſiecle quelques degrés de perfection. Au dix-huitieme, on a établi à Toulouſe des Académies de Sciences & de Belles-Lettres, de Peinture, de Sculpture & de Deſſin; mais ce n'eſt pas ici le lieu d'en parler. Il faut convenir que l'exiſtence de *Clémence Iſaure* eſt actuellement fort conteſtée; il y a eu ſur cet article des diſſertations ſavantes; l'une & l'autre opinion ont pour elles de grandes probabilités. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ſur le fondement que l'Académie des Jeux Floraux a été fondée par une Dame, que les Dames y furent admiſes dès la fin du ſeizieme ſiecle, en faiſant les preuves convenables d'eſprit, de goût & de talens. Pluſieurs de celles qui ont eu cet honneur, auroient pu y ajouter encore celles de nobleſſe. Le portrait de Clémence Iſaure eſt auſſi dans le petit conſiſtoire des Capitouls; il eſt ſans doute fait de fantaiſie, & forme un tableau très-hiſtorié. Au dix-ſeptieme ſiecle, on

a placé dans cette ſalle ceux des plus grands hommes de Lettres & des Savans de Toulouſe, en réſervant les Théologiens pour les égliſes & les monaſteres; ces portraits ſont au nombre de trente, à commencer au temps le plus floriſſant de l'Empire Romain. On remarque dans cette ſuite ceux des deux *Theodoric*, Rois des Goths, qui régnerent à Toulouſe & favoriſerent les Lettres & les Savans; de *Raymond de S. Gilles* & de *Bertrand*, Comtes de Toulouſe; ce dernier fut un uſurpateur, mais on prétend qu'il étoit ſavant; de *Jacques Cujas*, reconnu pour le plus grand Juriſconſulte qui ait exiſté depuis la renaiſſance du Droit Romain. Il étoit de Toulouſe, mais éprouva des injuſtices de la part de ſes concitoyens; on lui préféra pour une Chaire de Droit, un homme qui ne le valoit pas; il en fut très-piqué, & promit de ne jamais rentrer dans ſa patrie, qui lui a fait, pour ainſi dire, des excuſes en plaçant ainſi ſon portrait. On trouve enſuite ceux des deux *Dufaur*, *Pibrac* & *Saint Jory*. Le premier eſt bien connu par ſes Quatrains; ils étoient tous deux gens de grand mérite. Après eux, eſt le portrait du premier Préſident *Jean Étienne Duranti*, qui fut tué dans une émeute populaire

une émeute populaire en 1589. Les circonstances de sa mort sont tragiques & touchantes; on peut les lire dans l'Histoire. Le dernier des illustres Toulousains représentés dans le petit consistoire, & qui vivoit au seizieme siecle, est *Auger Ferrier*, Médecin & Astrologue de Catherine de Medicis. Les portraits que l'on voit après celui-là, sont des personnages du dix-septieme & du dix-huitieme siecle, & par conséquent ils sortent de mon sujet. Ce qu'il est intéressant de voir dans cette salle, & dont on peut obtenir la communication, ce sont les registres ou annales de l'hôtel-de-ville, tous en très-bon ordre, depuis l'an 1285. Ils sont contenus dans plusieurs grands livres manuscrits sur vélin, ornés de très-belles miniatures, dont quelques-unes représentent au naturel ceux qui ont exercé le capitoulat depuis ce temps-là, & plusieurs belles & grandes cérémonies, entre autres, les entrées des Rois Charles VII, Louis XI, Louis XII, François premier, & Charles IX. Ces annales ont été imprimées en 1687 & 1701, par les soins de *Germain La Faille*, qui les a accompagnés de notes, remarques, preuves & titres, & d'un abrégé clair & bien fait de l'ancienne

Hiſtoire de Toulouſe. La belle édition de cet Ouvrage eſt en deux grands volumes *in-folio*. Le premier imprimé en 1687, & le ſecond en 1701.

Il me reſte encore à parler de quelques égliſes de Toulouſe. J'ai oublié de dire qu'il y avoit dans le clocher de la cathédrale une cloche d'un poids énorme, car elle peſe cinq cents quintaux, c'eſt-à-dire cinquante mille livres : on l'appelle *la Cardaillac*, parce qu'elle a été donnée par *Jean de Cardaillac*, Patriarche titulaire d'Alexandrie, & l'un des premiers Archevêques de Toulouſe, mort en 1390. L'égliſe des Carmes eſt belle & vaſte. On y voit avec intérêt un ancien tableau repréſentant le Roi Charles VI, incliné devant une image de la Sainte Vierge; il eſt accompagné de ſept Seigneurs, armés comme lui de pied en cap, hors la tête; il paroît que ce ſont de vrais portraits; les noms de ceux qu'ils repréſentent ſont à leurs pieds : on y lit du moins ceux du Duc de Bourbon & d'Olivier de Cliſſon; tous portent des bandelettes ſur leſquelles eſt écrit le mot *eſpérance*. L'on ſait que ce tableau fut placé dans cette chapelle à l'occaſion d'un vœu que fit Charles VI, après s'être égaré en chaſſant dans la forêt de Bouconne près

de Toulouse. Il passa toute la nuit sans savoir où il étoit, & fort inquiet; dans cette situation, il eut recours à *Nôtre-Dame de Bonne-Espérance*, à laquelle étoit apparemment dédiée une chapelle de cette église des Carmes. A la pointe du jour, les Seigneurs de sa suite & ses gens l'ayant rejoint, il accomplit son vœu, & forma une espece d'Ordre de l'*Espérance*, qui n'a pas subsisté.

L'église des Dominicains est une des plus vastes & des plus élevées de Toulouse, & la plus ancienne de cet Ordre, puisque c'est là que Saint-Dominique en jeta les premiers fondemens, tout au commencement du treizieme siecle : on montre encore dans le couvent qui en est voisin, l'ancienne cellule du Saint, qui a été convertie en une chapelle. On peut dire que c'est là que l'Inquisition a aussi commencé, ou du moins qu'elle a reçu sa forme, par les soins de Saint Dominique. Depuis le temps où ce Saint a vécu, l'administration de ce févere Tribunal a toujours été confiée aux Religieux de son Ordre. Il commença à la fin du douzieme siecle, en conséquence des décrets du Concile général de Latran, tenu en 1179. Et ce fut contre les Vaudois & les Albigeois

que ſa rigueur s'exerça d'abord. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de ſuivre l'hiſtoire des progrès de cet établiſſement ; il ſuffit de dire que, dès le ſeizieme ſiecle, il étoit réduit dans Toulouſe à un vain titre de Grand Inquiſiteur que l'on accordoit encore à un Dominicain, avec de modiques appointemens. La ſeule fonction qui reſtoit à ce Religieux il y a deux cents ans, étoit d'examiner la catholicité de ceux qu'on éliſoit pour Capitouls, encore a-t-il perdu ce droit. On voit dans l'égliſe des Dominicains le tombeau de Saint Thomas d'Aquin, auquel les Religieux de ſon Ordre ont prodigué de ſi beaux titres : ce Saint mourut en 1274, en ſe rendant au Concile général de Lyon ; ſon corps fut tranſporté à Toulouſe. Sa ſépulture eſt diſpoſée de maniere que quatre Prêtres peuvent en même temps dire la Meſſe ſur quatre autels différens qui entourent ce tombeau.

L'égliſe & le couvent des Cordeliers ſont auſſi très-grands & très-vaſtes, & des plus anciens de leur Ordre, puiſque Saint Antoine de Padoue y a demeuré & profeſſé la Théologie : on ſait qu'il étoit contemporain de Saint François & de Saint Dominique : cette égliſe eſt prin-

cipalement fameuſe par ſon charnier, qui a la vertu de conſerver les corps; après les avoir retirés de la terre, on les tranſporte au haut du clocher, pour y être abſolument deſſéchés par l'air. Entre les ſquelettes qui y ſont dépoſés, il y en a un fameux, c'eſt celui de la *belle Paule*, d'une famille aſſez conſidérable de Toulouſe, nommée *Paulo*, qui, en 1512, a donné un Capitoul, & depuis, pluſieurs Préſidens à mortier au Parlement de cette ville; & enfin, en 1636, un Grand-Maître de Malte, qui avoit été auparavant Grand-Prieur de Toulouſe. Nous avons, au ſujet de la belle Paule, un Ouvrage intitulé la *Paulegraphie*, d'un habile Médecin, dans lequel il explique d'abord phyſiquement comment les corps ſe conſervent dans l'égliſe des Cordeliers; enſuite il fait en particulier l'Hiſtoire de la belle Paule, &, par la conformation de ſon ſquelette, il décide qu'elle devoit être de la plus grande beauté.

L'Ordre de Saint Jean de Jéruſalem, actuellement de Malte, a dans Toulouſe un beau & riche grand-prieuré; c'eſt le ſecond de la Langue de Provence, & par conſéquent de l'Ordre: on l'appelle le *prieuré de Saint Gilles*, parce qu'il fut

fondé par Raymond IV, Comte de Toulouse, dit de Saint Gilles, qui fut un des Chefs de la premiere croisade en 1096, & mourut au siége de Tripoli, en 1105. De ce grand prieuré dépend, en quelque maniere, le couvent des Religieuses nommées les *Dames Maltoises*; on les distingue en trois classes, comme Messieurs de Malte. Les Dames Chevalieres font les mêmes preuves que les Chevaliers; la seconde classe est composée de Religieuses servantes; & la troisieme, des simples Sœurs converses.

La Chartreuse, qui se trouve placée dans la ville, est une des plus belles du royaume; son cloître est fort long, & plusieurs des cellules sont proprement & agréablement arrangées.

Les établissemens les plus singuliers de Toulouse sont les confréries de Pénitens; il y en a de blancs, de noirs; mais les bleus sont les plus riches: ceux-ci ont la plus belle chapelle; les réglemens en sont remarquables; ils ont été donnés sous le regne d'Henri III, & rédigés par le Pere Edmond Auger, Confesseur de ce Prince. Il y a un Livre exprès qui contient l'Histoire de cette confrérie.

Les hôpitaux de Toulouse étoient déjà, au seizieme siecle, très-vastes, très-mul-

tipliés, & fort opulens. Les colléges y étoient aussi en grand nombre ; mais on pensoit avec raison à les réduire ; c'est ce qui a été exécuté ; d'ailleurs on a formé des établissemens mieux entendus, pour perfectionner l'instruction & ajouter à la gloire de l'Université. On y a fait, entre autres, construire un amphithéatre d'Anatomie, sur la porte duquel on a gravé ce fameux vers latin :

Hic locus est ubi mors gaudet succurrere vitæ.

(C'est ici que la mort rend service à la vie.)

Ce qui est sans doute la plus belle inscription que puisse porter un établissement de cette espece.

En général, les rues de Toulouse sont larges & droites, & il y a de fort belles maisons particulieres, outre les édifices publics. Cependant tout y est bâti en briques, & l'on n'y connoît point la pierre de taille. Au seizieme siecle, il y avoit trois ponts, dont l'un étoit couvert ; le second s'appeloit le *Pont-Neuf* ; le troisieme étoit séparé en deux par l'Isle de *Tanis*, dont il prenoit son nom. Depuis le dix-septieme siecle, ces ponts sont réduits à un seul, qui est un des plus beaux du royaume.

Pour terminer ce qui m'a paru de plus

curieux ſur la ville de Toulouſe, il ne me reſte plus qu'à rapporter une anecdote ſinguliere que me fournit le vieux Auteur Nicolas Bertrand. Sous le regne de Charlemagne, il y avoit beaucoup de Juifs à Toulouſe, qui habitoient une rue nommée *Saint Remi*, ou *Saint Remiſi* en langage du pays. Ils furent accuſés d'avoir excité les Saraſins ou Mahométans à ſurprendre Toulouſe, au moyen des intelligences qu'ils ménageoient pour eux dans la ville. Convaincus de ce forfait, Charlemagne fit exécuter les principaux auteurs de ce complot; mais touché du repentir du reſte de la nation Juive, il lui pardonna, à condition que trois fois l'année, ſavoir, le jour de la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, celui du Vendredi Saint, & celui de l'Aſcenſion, les Juifs ſe préſenteroient devant l'égliſe de Toulouſe que l'Evêque choiſiroit, y feroient une eſpece d'amende honorable, ayant en main un cierge du poids de treize livres, & recevroient chacun un ſoufflet d'*une main forte & robuſte*; ce qui fut exécuté, malgré les lamentations des Juifs, & a duré juſqu'au temps du Pontificat de Jean XXII, que la nation Juive a été entiérement chaſſée de la ville de Toulouſe.

Les terres qui composent le temporel de l'Archevêque de Toulouse s'étendent hors de la ville, & forment une jurisdiction indépendante de la Sénéchaussée; le principal bourg s'appelle *Verfeuil*. Il y a sur ce lieu une anecdote singuliere; c'est qu'il prend son nom de ce qu'autrefois il étoit fort fertile; mais il fut maudit par Saint Bernard, en punition de l'attachement du Seigneur & des habitans à l'hérésie Albigeoise; alors la terre cessa de produire des fruits, les feuilles des arbres se sécherent, les animaux ne donnerent plus de lait, & n'eurent plus de petits; & le Seigneur & ses Vassaux, réduits aux cruelles extrémités de la famine, furent forcés d'abandonner le pays. On donna le bourg & ses dépendances à l'Evêque, & ce bien, passé en mains sacrées, reprit sa fertilité.

On regarde comme faisant partie du Toulousain, le diocese de *Rieux*; le chef-lieu étoit si peu de chose, que lorsqu'en 1317 le Pape Jean XXII l'érigea en évêché, il fut en même temps obligé, comme la Bulle le porte, de l'élever au rang de petite ville; les termes sont, *eam oppiduli dignitate decoramus*. On trouve, avec raison, fort extraordinaire que le Pape se

ſoit arrogé le droit de créer une ville en France. Tout ce que le dioceſe de Rieux contient actuellement d'intéreſſant, eſt le monaſtere, chef d'Ordre, de *Feuillans*. C'étoit une abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1162. *Jean de la Barriere* en étant devenu Abbé, & l'ayant trouvé dans un état fort pauvre, y mit la réforme avec tant de ſuccès, que cette abbaye, dans laquelle il n'y avoit que quatre à cinq Moines, en eut bientôt deux cents, la réputation de l'Abbé y attirant de toutes parts des aumônes & des Religieux; il en forma, en 1577, un nouvel Ordre, qui fut approuvé, en 1585, par le Pape Sixte-Quint, & ſouſtrait de la dépendance de Cîteaux. Henri III appela le pieux Inſtituteur à Paris, en 1587, & l'établit dans le couvent que les Feuillans occupent encore. Pendant les troubles de la Ligue, pluſieurs de ces Religieux, oubliant les bienfaits d'Henri III, ſe déclarerent contre lui; mais le ſage & pieux Abbé reſta fidele au Roi, ſans cependant approuver ſa conduite. Le Pape Sixte-Quint, qui s'étoit déclaré hautement pour la Ligue, le manda à Rome, où il eſſuya bien des déſagrémens; mais Clément VIII lui rendit enfin juſtice, & donna même à ſon Ordre une

maiſon dans Rome, où cet Inſtituteur mourut en 1600. L'abbaye de Feuillans jouit à préſent de trente mille livres de rente. Ce n'eſt qu'au dix-ſeptieme ſiecle qu'il s'eſt établi des Religieuſes Feuillantines ſous la direction des Feuillans.

Il n'y a que quarante-ſept paroiſſes du dioceſe de Montauban qui ſoient dans le Languedoc, & le principal lieu eſt *Caſtel-Saraſin*, petite ville agréablement ſituée ſur la Garonne.

L'*Albigeois* eſt le dioceſe le plus conſidérable du Languedoc après celui de Toulouſe. Ce n'étoit encore, au ſeizieme ſiecle, qu'un évêché; mais il a été érigé en archevêché en 1680. Les Suffragans qu'on lui a donnés, ont été ſouſtraits, comme Alby même, à la Juriſdiction de l'Archevêque de Bourges; il y en a deux en Languedoc, *Mande* & *Caſtres*. On prétend que le premier Evêque d'Alby s'appeloit *Saint Clair*, martyr ſous l'empire de Trajan. On conſerve ſes reliques dans la cathédrale; cependant ſon exiſtence eſt aſſez douteuſe. On n'a la ſuite exacte des Evêques d'Alby que depuis le cinquieme ſiecle. L'Albigeois faiſoit autrefois partie de la premiere Aquitaine. Clovis s'en empara, & les Rois de la premiere & de la ſeconde

Race en ont joui, & les Ducs d'Aquitaine sous eux. Au dixieme siecle, les Comtes de Béziers étoient Seigneurs d'Alby, & au onzieme, les Comtes de Carcassonne, qui avoient épousé l'héritiere de Béziers. Ces Comtes, qui portoient le surnom de *Trincavel*, conserverent les Comtés de Carcassonne, de Béziers & Alby jusqu'à la fin du douzieme siecle, que *Raymond Roger*, le dernier d'entre eux, prit le parti des Hérétiques qui s'étoient élevés dans le pays d'Alby même, & que l'on appeloit, à cause de cela, *Albigeois*. Un ancien Auteur de l'Histoire du Languedoc prétend qu'on les reconnoissoit, parce qu'ils se rasoient le haut de la tête & portoient leurs cheveux longs & traînans sur leurs épaules par-derriere. Il en couta cher à *Raymond Roger* pour avoir voulu soutenir ses sujets, qui lui étoient fideles, mais rebelles à l'Eglise. Lui, & *Raymond VI* Comte de Toulouse, furent dépouillés de leurs Etats, & Alby fut donné à *Simon de Montfort*, qui en jouit jusqu'à sa mort en 1218. Son fils *Amaury* le conserva encore pendant quelques années. En 1229, le pays fut absolument cédé au Roi Saint Louis, quant à la souveraineté; mais pour le domaine utile, il a passé à

l'Evêque, qui par-là s'est trouvé avoir des revenus considérables & être un des plus riches Prélats du Languedoc. Au seizieme siecle, il y avoit déjà treize de ces Evêques qui avoient été élevés au Cardinalat. L'un d'entre eux, *Bernard Castanet*, jeta les fondemens de l'église cathédrale, dédiée à Sainte Cecile; elle est grande & belle, & la voûte est peinte en or & en azur : cette cathédrale & l'archevêché sont tout ce qu'il y a de beau à voir dans l'intérieur d'Alby; mais les dehors en sont très-beaux & très-agréables. Tout autour de la ville est une promenade que l'on appelle la *Lice*; elle domine sur les fossés, par dessus lesquels on découvre un pays très-étendu & très fertile. La vue des terrasses & des fenêtres de l'archevêché est admirable. La riviere du *Tarn* coule au pied de la hauteur sur laquelle Alby est situé; & de l'autre côté de cette riviere, est un beau fauxbourg ou petite ville qui en dépend, & qui s'appelle *Château-Vieux*.

Le diocese de *Castres* fait partie de l'Albigeois. Il n'est pas bien étendu, ne contenant que soixante-dix-neuf paroisses; cependant le revenu en est bon. La ville a huit à neuf mille habitans. Elle doit son

origine à une abbaye fondée au septieme siecle. L'Abbé fut Seigneur de la ville jusqu'au treizieme siecle; lors de la guerre des Albigeois, elle se donna à *Simon de Montfort*, Général des troupes croisées contre les Hérétiques. Une arriere-petite-fille de Simon la porta dans la Maison de Vendôme, d'où elle passa par héritage dans celle de Bourbon, & enfin à Jacques d'Armagnac, à qui Louis XI fit couper la tête en 1477. Castres, qui avoit été érigé en Comté par le Roi Jean, en faveur d'un Comte de Vendôme, fut réuni au domaine de la Couronne au commencement du seizieme siecle. L'abbaye de Castres avoit été changée en évêché par le Pape Jean XXII, l'an 1317; mais les Moines continuerent à faire l'office dans l'église cathédrale, qui est dédiée à Saint Benoît, jusqu'en 1535, qu'ils furent déclarés Chanoines séculiers. Le Calvinisme s'établit à Castres, & y fit de grands progrès au milieu du seizieme siecle. En 1567 & 1569, les Hérétiques s'en emparerent, & après avoir ruiné toutes les églises, entre autres la cathédrale & le palais épiscopal, ils y érigerent une espece de République. Castres fut un des

plus fort boulevards de leur parti, jusqu'à ce qu'enfin il fut obligé de se rendre & de se soumettre au Roi Louis XIII. En 1595, on y avoit établi, en vertu de l'Edit de Nantes, une Chambre mi-partie de Magistrats Catholiques & Huguenots, qui y a presque toujours subsisté jusqu'à la révocation de ce même Edit. La cathédrale & le palais épiscopal n'ont été rétablis qu'après que les Huguenots ont cessé de dominer dans cette ville; car pendant les troubles, ces édifices avoient été détruits de fond en comble, & l'Evêque expulsé de son Siége.

A une lieue de Castres, auprès du village de la Roquette, on voit deux curiosités d'Histoire Naturelle très-intéressantes; la premiere est le roc qui tremble. C'est un rocher d'un poids & d'une masse énormes, fait en forme d'œuf, d'une hauteur considérable, de vingt-six pieds dans sa plus grande largeur, & au moins de douze à sa base; tel que je viens de le décrire, lorsqu'on le pousse avec un bâton, ou qu'un homme robuste pose la main dessus, le rocher remue sensiblement & se balance. Il est placé entre une infinité d'autres masses de la même espece, dont quelques-unes sont couvertes de terre

& cultivées. Au milieu de ces rochers, on voit l'entrée d'une grotte souterraine de vingt-huit pieds de long sur dix de largeur & quinze de hauteur ; c'est là, dit-on, que Saint Dominique venoit autrefois faire ses prieres & ses méditations. Cette grotte est éclairée par des fentes & des jours ménagés au milieu du rocher même. Elle présente de toutes parts des pointes qui forment des figures bizarres ; mais, après tout, le coup-d'œil en est singulier & assez agréable. Plus loin, sont des caves ou allées tout-à-fait obscures : on ne peut s'y conduire qu'avec des flambeaux; mais le coup-d'œil en est encore plus extraordinaire & plus remarquable.

Nous avons deux Ouvrages intéressans concernant la ville & le diocese de Castres, tous deux imprimés au commencement du dix-septieme siecle ; l'un est intitulé, *Traité du Comté de Castres & des Seigneurs d'icelui*, par *David de Fos* ; il contient bien des pieces curieuses & importantes, relatives tant à l'Histoire qu'à la Jurisprudence du Languedoc, depuis le regne de Saint Louis jusqu'en 1616. L'autre Ouvrage est intitulé, *Antiquités & Raretés du Comté de Castres, en Albigeois*, par *Pierre Borel.* L'Auteur, qui étoit de Castres

Castres même & Médecin, est principalement connu par un *Trésor des recherches & antiquités Gauloises*, qui est estimé des Erudits & de ceux qui s'appliquent à étudier sérieusement notre Langue & notre Histoire. Le Livre de Borel, sur les antiquités de Castres, a un objet moins étendu ; mais il n'est pas moins profond & moins curieux.

Le diocese de Lavaur est situé dans le Haut-Languedoc, entre l'Albigeois & le Lauraguais. Sa capitale n'a rien de remarquable; ce n'étoit autrefois qu'un bourg, dans lequel les Albigeois furent tout puissans, jusqu'à leur entiere destruction par les Croisés, sous la conduite de Simon de Montfort. En 1317, le Pape Jean XXII érigea en évêché le monastere de Lavaur, qui n'étoit qu'un simple prieuré dépendant de l'abbaye de Saint Pons. Il n'est pas étendu, n'ayant que quatre-vingt-huit paroisses; mais l'Evêque étant Seigneur d'une bonne partie, le revenu est assez bon. Il y a dans ce diocese trois autres petites villes ; savoir, *Puy-Laurens, Soreze* & *Revel*. La premiere est le chef-lieu d'une Jurisdiction fort étendue ; les deux autres font partie du *Lauraguais*. Ces trois villes ont été, dans le seizieme siecle, occupées

& fortifiées par les Huguenots. Les fortifications n'en ont été rasées qu'en 1629, par ordre de Louis XIII; mais les Calvinistes y ont été & y sont peut-être encore en très-grand nombre. Il y a dans Soreze une abbaye de l'Ordre de Saint Benoît, qui existoit dès le neuvieme siecle, & que l'on appeloit autrefois l'*abbaye de la Paix.* Elle fut ruinée par les Huguenots au seizieme siècle, & les bâtimens ont été rétablis depuis, à condition qu'on y éleveroit quelques jeunes Gentilshommes de la province de Languedoc.

Le diocese de *Saint Papoul* contient la plus grande partie du *Lauraguais*; la ville épiscopale n'en est point la capitale, ayant toujours été peu considérable. Elle renfermoit une abbaye connue dès le neuvieme siecle, qui fut, comme tant d'autres, érigée en évêché par le Pape Jean XXII, mais qui n'a pas plus de quarante-cinq paroisses. J'ai parlé un peu plus haut de son Patron, qui étoit compagnon de Saint Saturnin de Toulouse. La capitale du Lauraguais étoit autrefois *Laurac*, assez grande ville, avec un château; l'un & l'autre ont été ruinés dans le temps des guerres des Albigeois; & dans son voisinage s'est élevée la ville de *Castelnaudary*, située sur une hau-

teur, de laquelle on découvre une plaine assez fertile; elle étoit déjà considérable au seizieme siecle, puisqu'Henri II y établit un Présidial en 1553; mais, depuis l'établissement du canal de Languedoc, elle est devenue bien plus riche & plus fréquentée, étant située sur ses bords, & très-voisine du point central de la distribution des eaux de ce canal. Le Lautaguais en général appartenoit autrefois aux Comtes de Carcassonne, d'où il passa à ceux de Barcelone, qui devinrent eux-mêmes Rois d'Aragon. Ceux-ci le céderent aux Comtes de Beziers, à charge d'hommage; & les Comtés de Beziers & de Carcassonne, & l'Albigeois ayant été réunis sous les *Trincavel*, suivirent le sort d'Alby, dont jai parlé un peu plus haut; ils furent réunis au domaine sous Saint Louis. En 1477, Louis XI abandonna ce domaine à Bertrand de la Tour, Comte d'Auvergne, pour l'indemniser du Comté de Boulogne qu'il avoit perdu. L'on sait que l'héritage de Bertrand vint à son arriere-petite-fille Catherine de Médicis; ainsi le Lauraguais fut réuni à la Couronne à la mort de la Reine Marguerite de Valois. M. le Duc de Brancas possede aujourd'hui

le domaine utile de ce pays, ſans doute par engagement.

Le dioceſe de *Mirepoix* n'eſt pas fort étendu ; ſa ville épiſcopale ne contenoit qu'une ſimple égliſe paroiſſiale du dioceſe de Toulouſe, lorſque le Pape Jean XXII l'érigea en évêché en 1318 ; il lui aſſigna cent cinquante-quatre paroiſſes, & lui procura un revenu aſſez conſidérable, qui n'eſt pas pris ſur la ville même, dont la ſeigneurie n'appartient point à l'Evêque. Un de ſes premiers Prélats fut élevé à la Papauté en 1334, ſous le nom de *Benoît XII* ; ſon nom de famille étoit *Jacques Fournier* ou *Dufour*. La ville de Mirepoix appartient depuis plus de cinq cents ans à la branche aînée de la Maiſon de Lévis, qui en porte le nom, avec le glorieux titre de Maréchal de la Foi. Cette ancienne Maiſon n'eſt point originaire du Languedoc, car elle tire ſon nom de la Terre de Lévis, ſituée dans le Hurepoix, aſſez près de Montfort-l'Amaury. Vers l'an 1200, Gui de Lévis paſſa en Languedoc avec Simon de Montfort, & fut Maréchal de l'armée des Croiſés contre les Albigeois ; il mourut vers 1230. Son fils & ſon petit-fils, toujours du nom de Gui, lui ſuccéderent

dans ce beau poste, & se signalerent en cette qualité; lorsque Simon de Montfort obtint les plus grands Fiefs & Comtés de Languedoc, les Seigneurs de Lévis eurent aussi des Terres, dont la Baronnie de Mirepoix fut le chef-lieu, & on les appela du nom général de *Terre du Maréchal*. Le titre & les fiefs se sont perpétués dans la branche aînée de la Maison de Lévis; mais, pour se distinguer des Maréchaux de France, MM. de Mirepoix ont pris le titre de Maréchal de la Foi; ils portent croisés derriere l'écu de leurs armes, deux bâtons semés de croix au lieu de fleurs-de-lis. Feu M. le Maréchal Duc de Mirepoix portoit quatre bâtons, en sa double qualité de Maréchal de France & de la Foi. Depuis sa mort sans enfans, la Terre de Mirepoix, érigée en Marquisat au seizieme siecle, & le titre de Maréchal, ont passé dans la branche de *Lévis-Gaudiez*. Il subsiste encore plusieurs autres branches, dont les unes étoient aînées, & les autres cadettes de celle qui fut élevée aux honneurs de la Pairie, au seizieme siecle, par l'érection en Duché-Pairie de la Terre de Ventadour en Limosin, & qui est à présent éteinte. Les Seigneurs de Mirepoix se tiennent ordinairement dans une petite ville appelée la

Garde de Mirepoix. Il y a dans ce diocese un bourg de *Laurac*, autre que celui qui se trouve auprès de S. Papoul, qu'on distingue par l'épithete de *Grand.* C'est une question de savoir lequel de ces deux a donné son nom au pays de *Lauraguais.* On y trouve aussi la petite ville de *Fanjaux*, qui étoit, dit-on, connue du temps des Romains par un temple de Jupiter; aussi s'appelle-t-il en latin *Fanum Jovis.* Le *Carlat* est devenu fameux pour avoir été la patrie du célebre Bayle. On voit encore dans ce diocese, *Chalabre*, *Montsegur* & *Leran*; ce dernier lieu a donné son nom à une branche de la Maison de Lévis. Une singularité d'Histoire Naturelle, remarquable dans ce diocese, est la fontaine de *Fontestorbe*, près de la petite ville de *Bellestat*, qui a un flux & reflux à toutes les heures du jour, pendant lesquelles elle se remplit & se désemplit vingt-quatre fois, de sorte qu'elle peut tenir lieu d'une clepsydre ou horloge d'eau; au reste, en sortant d'une grande grotte, elle forme tout d'un coup une riviere assez considérable, qu'on nomme le *Lers.*

L'Histoire du diocese de *Carcassonne*, du pays de Carcassés, & de sa capitale, est curieuse & intéressante; mais elle est tout-à-fait fabuleuse & romanesque dans ses premiers temps, c'est-à-dire jusques au

dixieme siecle, où cette ville, comme la plupart des autres de la monarchie Françoise, a eu des Comtes. Elle est assez obscure & embrouillée pendant le cours de la seconde époque, c'est-à-dire pendant que ces Comtes l'ont possédée, & que Simon de Montfort & son fils en ont été les maîtres jusques au regne de Saint Louis; enfin, elle rentre dans la classe des villes ordinaires du Languedoc, depuis le quatorzieme siecle jusques à la fin du seizieme. Nous avons plusieurs Ouvrages consacrés entiérement à cet objet. Nos Cosmographes du seizieme siecle y ont puisé ce qu'ils ont cru capable d'amuser & d'intéresser leurs Lecteurs : je vais faire de même. Dans l'exactitude de l'Histoire, *Carcassonne* n'étoit, du temps des Romains, qu'un château ou camp naturellement fortifié; & ce n'est que sous les Rois Visigots qu'elle est devenue ville; mais ses Historiens se sont crus obligés d'inventer des fables pour illustrer leur patrie; elle a été, disent-ils, fondée par les Troyens, qui, de la Phrygie, sont venus s'y établir : les uns parlent d'un Géant, les autres d'une Amazone qui conquit & fonda Carcassonne. Ce qui prouve que cette derniere opinion a été en vogue, c'est qu'au seizieme siecle

on voyoit au deſſus de la porte de la Cité une figure de femme armée, groſſiérement ſculptée & repréſentée à mi-corps, avec cette belle inſcription au deſſous, *Carcas ſum* (*je ſuis Carcas*). On fait partager aux *Carcaſſois* tous les exploits vrais ou prétendus des Tectoſages; enfin, Belleforêt voudroit nous faire croire qu'il y a eu, dès les premiers ſiecles de l'Egliſe, neuf Saints Evêques de Carcaſſonne : on voyoit leurs peintures à freſque très-mal faites, & leurs noms mal écrits ſur les murs de la cathédrale. On prétend même avoir des reliques de *Saint Gimer*, le premier d'entre eux, & de *Saint Lupin*, le dernier. Mais aucun acte authentique ne parle des Evêques de Carcaſſonne, avant ceux d'un Concile tenu ſous les Rois Goths au ſixieme ſiecle. Il paroît conſtant que les Goths ſe fortifierent dans cette Cité, & que pendant un temps ils y garderent leurs tréſors. Attila, Roi des Huns, ne put les y forcer, & fut enfin vaincu aſſez près de là. Alaric II ſortit de Carcaſſonne pour combattre Clovis; mais il fut vaincu & tué par ce Roi. Cependant les Francs ne purent s'emparer de la Cité, très-forte par ſa ſituation, & elle reſta aux Viſigots juſqu'au huitieme ſiecle, que les Saraſins, de concert avec Eudes ou Hunault Duc d'A-

quitaine & de Gascogne, s'en emparerent. Ils en firent leur principale place d'armes au delà des Pyrénées, & ils s'y maintinrent jusques au regne de Charlemagne. Cet Empereur acheva de punir les Gascons rebelles, & poursuivit les Sarasins jusques au pied de Carcassonne. Il défit en bataille le Roi ou Seigneur Mahométan de cette ville, qui étoit venu au devant de lui avec quelques troupes, & sur le refus de ce Sarasin, nommé *Balaac*, de se faire baptiser, il le fit pendre. Mais Balaac laissa une veuve qui étoit une héroïne du premier ordre : elle défendit la place pendant cinq ans contre Charlemagne. Elle avoit sans doute un nom Sarasin ; mais elle n'est connue dans tout le pays que sous celui de *la Dame Carcasse*, & c'est sous ce nom qu'on lui attribue toutes sortes d'aventures, que Bellefôrêt convient n'être fondées que sur des traditions populaires, qui ont passé des nourrices aux enfans, & de ceux-ci, quand ils ont été vieux, à leur postérité. La Dame Carcasse est la Mélusine de ce canton. Elle mourut apparemment au bout des cinq ans, car lorsque Charlemagne s'empara de la place, ce fut un Roi Sarasin, nommé *Anchise*, qui la lui remit. Charlemagne partit de là pour aller assiéger Narbonne. Chemin faisant, il

fonda une abbaye que l'on appelle aujourd'hui *Notre-Dame la Grasse*, dans une forêt du Carcassès, où il trouva sept Hermites. Je possede un vieux & précieux Manuscrit qui contient un Poëme en Langue Catalane ou ancienne Languedocienne, sur la prise de Carcassonne & la fondation de l'abbaye de la Grasse en 791, accompagnée des circonstances les plus miraculeuses, ou, pour mieux dire, les plus étranges. On prétend que l'Auteur s'appeloit *Philomena*, & qu'il étoit Secrétaire de Charlemagne même.

Nos Rois de la seconde Race établirent des Comtes à Carcassonne au commencement du neuvieme siecle; ceux-ci se rendirent héréditaires comme tant d'autres. Le premier que l'on nomme dans l'Histoire, s'appeloit *Roger*. Sa postérité masculine finit à la troisieme génération. *Ermengarde*, sœur & héritiere de Roger, troisieme du nom, avoit épousé *Raymond Trincavel*, Vicomte de Beziers. Elle & son mari prétendirent être Comtes de Carcassonne; mais ils eurent des guerres à soutenir avec Raymond Beranger, Comte de Barcelone, qui parvint à partager le Carcassés avec eux. Au commencement du douzieme siecle, les Trincavel rentrerent dans Carcassonne, mais avec l'obligation d'en faire hommage aux Comtes de Barcelone, & de se con-

tenter du titre de Vicomtes. Les Comtes de Barcelone étant devenus Rois d'Aragon, les Vicomtes de Carcassonne continuerent de se reconnoître leurs Vassaux. Moyennant cette subordination, ils conserverent Carcassonne, Beziers & Nîmes jusques aux premieres années du treizieme siecle. Alors *Raymond Roger* ayant eu l'imprudence de se déclarer pour Raymond Comte de Toulouse, qui favorisoit les Albigeois, l'armée des Croisés contre ces Hérétiques assiégea Carcassonne, & la prit. Raymond Roger fut fait prisonnier, & mourut quelques jours après. Simon de Montfort fut investi du Comté de Carcassonne, comme de tant d'autres grands fiefs du Languedoc. Il le posséda jusques à sa mort, & son fils aîné, Amauri, en jouit après lui pendant quelques années; mais bientôt il le céda à Louis VIII, fils de Philippe Auguste; en récompense, on fit Amauri Connétable de France. Cependant cette cession ne fut parfaitement consommée que sous le regne de Saint Louis. Il y avoit encore un descendant des Trincavel avec qui il falloit s'accommoder; d'ailleurs le Roi d'Aragon soutenoit toujours ses prétentions de suzeraincté sur Carcassonne. Mais Saint Louis s'arrangea enfin avec l'un & l'autre

de ces Prétendans, & le Comté de Carcassonne fut absolument réuni à la Couronne.

Ce peut être ici le lieu de dire un mot de l'origine de Simon de Montfort. La plupart des Historiens le font descendre d'un Comte de Hainaut, nommé *Amauri* premier, qui vivoit au dixieme siecle, & dont le fils, Guillaume, épousa l'héritiere de la ville de Montfort, & fut pere de Simon premier. L'arriere petit-fils de celui-ci fut le fameux Comte Simon, qui étoit le quatrieme du nom de Montfort. Son fils Amauri, qui mourut Connétable de France, étoit le sixieme, & n'eut qu'un fils, Jean, qui mourut sans postérité. Cependant la Maison de Montfort subsista en plusieurs branches; l'une d'entre elles joua un grand rôle en Angleterre, où elle possédoit le Comté de Leicestre; enfin le dernier descendant par mâles d'Amauri I mourut en 1302. *Borel*, Auteur des Antiquités de Castres, donne aux Montfort une origine toute différente & plus illustre. Il fait descendre Amauri I du Roi Robert, fils de Hugues Capet, par Berthe sa premiere femme, & soutient même qu'il n'étoit pas bâtard, quoique sa mere eût été répudiée pour raison de parenté. D'ailleurs, il convient de tout le reste de la généalogie depuis Simon I.

La ville de Carcaſſonne ſe diviſe en haute, baſſe & fauxbourg. La haute, que l'on appelle *la Cité*, eſt ſituée ſur un aſſez grand plateau, & entourée de tous les côtés par la ville baſſe & le fauxbourg qu'elle domine. La riviere d'*Aude* traverſe la ville baſſe, tourne autour du plateau de la Cité, & lui ſert en partie de foſſés. A l'extrémité de la Cité, eſt le château, qui s'éleve & commande les deux villes. C'eſt dans la Cité, qui n'a qu'environ deux mille habitans, qu'eſt la cathédrale, le palais épiſcopal, qui ſont deux vieux édifices, & une abbaye de Religieuſes Bernardines, fondée dès le treizieme ſiecle ; mais c'eſt dans la ville baſſe que ſe trouvent toutes les manufactures qui font la grande richeſſe de Carcaſſonne ; auſſi la ville haute eſt-elle preſque déſerte, tandis que la baſſe eſt bien peuplée, vivante, bien percée & bien bâtie. La principale rue eſt plantée d'un double rang d'arbres, & on y voit une belle fontaine. La Maiſon de ville, le palais de la Juſtice, les égliſes, les couvens, & juſques aux chapelles, ſont de jolis édifices. Cette ville baſſe renferme environ douze mille ames, & le fauxbourg deux mille comme la Cité ; ainſi en tout Carcaſſonne à ſeize mille habitans. Ses manu-

factures de draps ſont, depuis long temps, les premieres du Languedoc. Les environs ſont agréables & fertiles. On cultive des oliviers dans les plaines, & des vignes ſur les côteaux ; le vin en eſt aſſez bon. On prétend qu'il y a à une extrémité du dioceſe de Carcaſſonne, dans un lieu nommé la *Caunete*, près de l'abbaye de la Graſſe, une mine d'argent.

Ce n'eſt qu'ici que je puis dire un mot de la partie du dioceſe de *Comminges* ſituée dans le Haut-Languedoc; il n'y a que onze paroiſſes qui en dépendent: les principales ſont celle du bourg de *Valentine*, qui a entrée aux Etats de la province, & celle d'une partie de la petite ville de *Saint Beat*, qui eſt ſéparée en deux par la Garonne; le côté oriental appartient au Languedoc, & l'occidental à la Guienne.

N. B. Les bornes que nous nous ſommes preſcrites pour chacun de ces Volumes, nous obligent à renvoyer au ſuivant les détails dans leſquels nous nous propoſons d'entrer ſur le Bas-Languedoc & les Sévennes. Au ſurplus, pour la facilité de nos Lecteurs, nous donnons avis qu'on pourra ſe procurer ſéparément ce Volume-ci & les ſuivans, qui compléteront le Voyage de la France, quand même on n'auroit pas ſouſcrit pour l'Ouvrage entier.

Fin du trente-ſixieme Volume.

TABLE

DES MATIERES

Contenues dans le trente-sixieme Volume.

TABLEAU de la France. Page 1
Basse-Navarre. 6
Pays de Soule. 11
Le Béarn. 12
Bigorre. 27
Comté de Foix. 35
Gouvernement de Guienne. 41
Pays de Labourd. Ibid.
Couserans. 47
Comminges. 48
Chalosse. 65
Landes de Gascogne. Ibid.
Guienne proprement dite. 72
Le Bordelois. 87
Le Bazadois. 93

L'Agénois.	94
Le Périgord.	97
Le Quercy.	105
Le Rouergue.	114
Saintonge.	121
L'Angoumois.	147
Aunis.	164
Poitou.	179
La Marche.	242
Limosin.	250
Auvergne.	272
Languedoc.	327

FIN de la Table.

ERRATA.

ERRATA

Pour le trente-cinquieme Volume.

PAGE 290, ligne 9, Jean, *lisez* Alphonse.
P. 292, l. 6, quinzieme, *lisez* quatorzieme.
Ibid. l. 20, 57, *lisez* 47.
P. 296, l. 27, 1491, *lisez* 1495.
P. 319, l. 13, 81, *lisez* 91.
Ibid. l. 14, 73, *lisez* 66.
Ibid. l. 15, 53, *lisez* 46.
Ibid. l. 27, 1241, *lisez* 1250.
P. 328, l. 17, variée, *lisez* varié.
P. 332, l. 3, de, *lisez* des.
P. 349, l. 10, Héritiques, *lisez* Hérétiques.
Ibid. l. 22, fils de Robert, *lisez* petit-fils de Robert.

ERRATA

Pour le trente-sixieme Volume.

PAGE 14, l. 16, 1557, *lisez* 1553.
P. 15, l. 26, 1560, *lisez* 1579.
P. 17, l. 4, 1470, *lisez* 1170.
P. 26, l. 20, *ôtez*, qui faisoit partie de cet héritage.
P. 28, l. 9, grand'mere, *lisez* bisaïeule.
P. 32, l. 22, unique, *lisez* aînée.
P. 47, l. 23, 1000, *lisez* 1015.
Ibid. l. 26 & suiv., & alors, &c., *lisez* après cette réunion, le pays de Foix prit le titre de Comté, & par la suite le Conserans n'a plus porté que celui de Vicomté.
P. 51, l. 8, 1546, *lisez* 1540.
Ibid. l. *ibid.* Henri d'Aidie, *lisez* Henri de Foix.
P. 55, l. 13, au commencement du dix-septieme siecle, *lisez* à la fin du seizieme.
P. 56, l. 7, au dixieme, *lisez* neuvieme.
P. 60, l. 25, après en hériterent, *mettez* un point.
P. 65, l. 2, n'est, *lisez* est.
Ibid. l. 3, qu'au onzieme, *lisez* depuis le sixieme.

Ibid. l. 27, Gienne, *lisez* Guienne.

P. 70, l. 25, en 1401, *lisez* en 1389.

P. 71, l. 8, Guillaume, *lisez* Etienne, fils naturel de Gilles d'Albret.

P. 74, l. 5, Guillaume V, *ôtez* V.

Ibid. l. derniere de la note, *ôtez* quelques jours.

P. 77, l. 21, Justice civile, *lisez* de Police &c.

P. 79, l. derniere, 1461, *lisez* 1451.